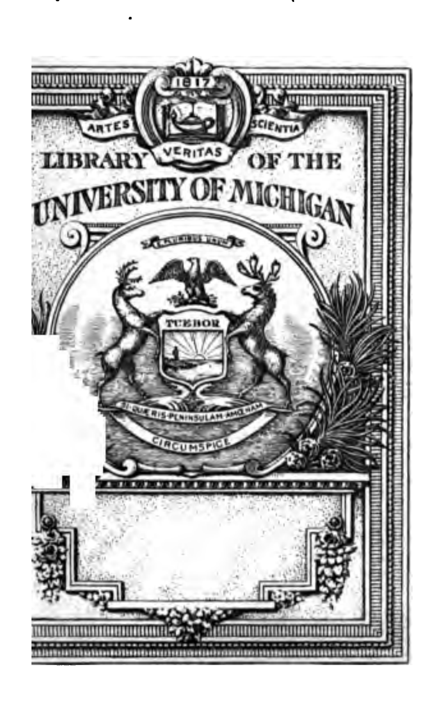



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



HISTOIRE

DE LA VIE

DE LOUIS XIII.

TOME PREMIER.

HISTOIRE
DE LA VIE
DE LOUIS XIII,
ROI DE FRANCE
ET DE NAVARRE.

PAR M. DE BURY.

TOME PREMIER.

Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci,
Lectorem delectando, pariterque monendo.
Horat. de art. Poet.

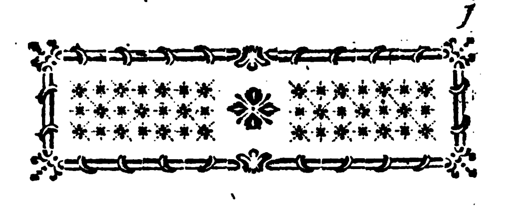


A PARIS,
Chez SAILLANT, Libraire, rue Saint Jean-de-Beauvais.



M. DCC. LXVIII.
Avec Approbation & Privilege du Roi.

559055-128



PREFACE.

L'HISTOIRE de Louis XIII est remplie d'un si grand nombre d'événemens mémorables, dignes d'être transmis à la postérité, & intéressans pour les François, que j'ai cru leur faire plaisir de la joindre à celle de Henri IV, que je leur ai déja donnée.

On peut penser de Louis XIII & de Richelieu, ce qu'on a déja dit de Henri IV & du Duc de Sully, qu'il falloit que ces deux grands hommes fussent contemporains pour réunir les grandes qualités qu'ils possédoient l'un & l'autre, afin d'opérer les mer-

veilles du Regne de Henri le Grand. Richelieu n'eût peut-être pas fait de ſi éclatantes actions, s'il avoit eu pour Maître un autre Roi que Louis XIII. Ce Prince, qui avoit beaucoup de bon ſens, ayant reconnu qu'il n'avoit pas encore acquis l'expérience & les inſtructions néceſſaires pour gouverner ſes Etats, mais ayant éprouvé le mérite & les grands talens de Richelieu, eut aſſez de ſageſſe pour lui mettre entre les mains toute ſa puiſſance. Ce Miniſtre en fit un ſi bel uſage, qu'il porta la gloire de ſon Maître & la puiſſance de la Nation Françoiſe à un degré de ſplendeur, que l'on peut dire ſupérieur à celui dans lequel Henri IV avoit laiſſé ſon Royaume.

Ce ſont donc les événemens du Regne de Louis XIII que je

me ſuis propoſé d'écrire. La matiere eſt riche & abondante, mais elle demande un ouvrier habile & intelligent qui ſçache la mettre en œuvre. Je ne me flatte pas d'y avoir réuſſi comme je l'aurois ſouhaité, j'y ai du moins apporté tous mes ſoins.

Avant d'entrer dans la narration des faits que je me ſuis propoſé d'écrire, je crois devoir rendre compte à mes Lecteurs de la conduite que j'ai tenue dans la compoſition de cet Ouvrage.

De tous les Ouvrages d'eſprit, il n'en eſt point de plus utile que l'Hiſtoire, dont le but doit être d'inſtruire les hommes. Si l'Auteur ſçait faire un choix judicieux des faits intéreſſans & agréables, il doit être ſûr de contribuer à leur inſtruction & de leur plaire; ſur-tout ſi les

faits qu'il rapporte méritent d'être retenus. « Un Auteur, dit le Pere Rapin dans ses Réflexions sur l'Histoire, « doit recueillir » exactement toutes les circon- » stances intéressantes, les pein- » dre pour ainsi dire, & les met- » tre devant les yeux, afin qu'el- » les frappent vivement l'ima- » gination, & entrent profon- » dément dans la mémoire. On » croit souvent donner de la » grace à la narration par l'élé- » gance du style & par les sen- » tences. Les personnes sensées » ne se payent point d'épithetes » & de grandes phrases, ni de » jeux d'esprit, encore moins » de pointes & d'épigrammes; » en un mot, de tout ce qui » n'est que de l'Auteur. Il ne » doit pas prévenir les Lecteurs » par ses réflexions, ni leur ôter » le plaisir de les faire eux-

» mêmes ; son devoir est seu-
» lement de leur en fournir la
« matiere.

» S'il faut éviter les réflexions,
» à plus forte raison les discus-
» sions critiques. L'Historien doit
» examiner, avec tout le soin
» possible, les faits qui méritent
» d'entrer dans son Ouvrage, n'y
» rien mettre & n'en rien rejet-
» ter que pour de bonnes rai-
» sons ; mais il ne doit pas en
» rendre compte au Public par
» des disgressions fréquentes &
» incommodes au Lecteur, sur-
» tout quand, par l'examen, il a
» trouvé que des faits étoient
» faux ou inutiles. Rien n'est si
» fatiguant dans une Histoire,
» qu'une dissertation qui se ter-
» mine à rapporter seulement
» les raisons qu'on a eues de pré-
» férer le récit d'un Historien à
» celui d'un autre : la meilleure

» méthode eſt donc d'écrire d'un
» ſtyle ſimple & uniforme, pren-
» dre ſeulement la ſubſtance des
» originaux ſans s'aſſujettir à
» leurs paroles. Un Auteur doit
» encore éviter l'air pompeux
» & affecté peu propre à la gra-
» vité de l'Hiſtoire. » J'ai fait
mon poſſible pour ſuivre ces
maximes ; j'ignore ſi j'aurai
réuſſi.

J'avouerai ſincérement, que
je ne regarde un Hiſtorien que
comme un Compilateur ; car
enfin, lorſqu'il écrit des faits
qui ſe ſont paſſés longtems avant
lui, il faut néceſſairement qu'il
s'en rapporte aux Auteurs con-
temporains. Le ſeul mérite qu'il
peut avoir, conſiſte dans l'ordre
qu'il mettra dans ſon Ouvrage,
& dans le choix judicieux des
faits qu'il doit rapporter. Lorſ-
qu'il trouve, dans les Auteurs

qu'il consulte, des morceaux assez bien faits pour plaire aux Lecteurs, il doit les employer sans s'embarrasser de passer pour plagiaire; car il arrive presque toujours qu'un Auteur orgueilleux, ne voulant pas rapporter les choses comme les autres les ont dites, & croyant y mettre plus d'esprit & d'élégance, fait plus mal qu'eux.

Je déclare donc que je veux bien passer pour copiste ou pour plagiaire, car j'ai transcrit plusieurs morceaux de le Vassor, du Pere Griffet & d'autres Historiens, lorsque je les ai trouvés si bien faits, que je les aurois affoiblis si j'avois voulu prétendre mieux faire qu'eux. Je serai assez content si je n'ai rien mis d'inutile ou de ridicule dans mon Ouvrage, & s'il peut être lu sans ennui.

La principale beauté qui doit briller dans une Hiſtoire eſt la vérité ; mais la difficulté eſt de la découvrir, ſoit parce que les Ecrivains ne ſont pas aſſez inſtruits, ſoit parce qu'ils ont affecté de la cacher ou de l'énerver par flatterie, ou par l'envie de débiter des ſatyres. Combien de faux jugemens ne font-ils pas, & combien d'explications détournées ne donnent-ils pas aux faits, parce qu'ils ſe ſont laiſſés conduire par la paſſion & l'intérêt, & par les préventions que l'erreur & l'opinion ont coutume d'inſpirer aux eſprits préoccupés.

Les faiſeurs de Mémoires, ſurtout de ceux qui ont eu quelque part aux affaires, ſont dans le même cas : leur vanité donne à de certains faits des tours qui leur ſont favorables ; & lorſ-

qu'il eſt queſtion de rapporter les motifs des actions des autres, ils en donnent d'imaginaires qui ſont de leur invention.

Il y a d'autres Auteurs qui rapportent des faits qui ſe ſont paſſés de leurs tems, mais qui les ont vus avec des yeux différens de ceux de leurs contemporains, avec leſquels ils ſe trouvent ſouvent en contradiction pour n'avoir pas examiné les choſes avec aſſez d'attention : ils nous ont ſouvent donné leurs propres conjectures, ou les bruits qui couroient dans le monde pour des vérités.

J'en citerai un exemple que je n'ai pas voulu rapporter dans mon Ouvrage pour éviter la prolixité, mais qui peut trouver ici ſa place.

Lorſqu'après la mort du Cardinal de Richelieu, Deſnoyers,

Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Guerre, fut renvoyé de la Cour, le Duc de la Rochefoucaut dans ses Mémoires (1), assure qu'il fut éloigné, parce que le Roi sçut que c'étoit lui qui avoit engagé le Pere Sirmond Jésuite, Confesseur de Sa Majesté, de lui proposer de donner la Régence à la Reine. Le Marquis de la Châtre prétend que Desnoyers demanda lui-même à se retirer *par un trait de Courtisan prévoyant & rafiné*; parce que, sçachant que Mazarin & Chavigny proposoient au Roi de déclarer la Reine Régente, à condition que toutes les affaires seroient décidées à la pluralité des voix dans un Conseil de Régence, il se per-

(1) Mémoires de la Rochefoucaut, de la Châtre, de Monglat, de Brienne, & Lettres de Mazarin & de Chavigny.

ſuada que la Reine lui ſçauroit gré de s'être retiré, pour n'avoir aucune part à une Déclaration qui limitoit ſon pouvoir ; & que juſtement aigrie contre Mazarin & Chavigny, elle les éloigneroit dès les premiers jours de ſa Régence, qu'elle le rappelleroit & lui donneroit toute ſa confiance. Pour parler ainſi, il auroit fallu que Deſnoyers eût dévoilé à la Châtre ſes plus ſecrets ſentimens.

Le Marquis de Montglat raconte que le ſieur Deſnoyers ayant aſſuré quelque choſe que le Roi ne croyoit pas véritable, Sa Majeſté lui répondit : *Eſt-ce ainſi, petit bon homme* (car c'eſt ainſi que le Roi l'appelloit ordinairement) *que vous m'en donnez à garder?* Et que ces mots piquerent tellement Deſnoyers, qu'il ne put s'empêcher de lui

répliquer, *que s'il le croyoit un donneur de bourdes, il ne devoit pas se servir de lui, & qu'il le prioit de lui donner son congé.* Qu'aussitôt il fut pris au mot, & qu'il eut ordre de se retirer.

M. de Brienne dit simplement, que Desnoyers demanda la permission de quitter la Cour, parce qu'il voyoit que Mazarin & Chavigny avoient toute la confiance du Roi.

Le lendemain de la retraite de Desnoyers, Mazarin écrivit au Maréchal de Guébriant, que le Roi n'avoit accordé au sieur Desnoyers la permission de se retirer, qu'après des instances réitérées de sa part; & enfin Chavigny écrivoit en même tems à ce Maréchal, que l'éloignement du sieur Desnoyers l'a surpris, & qu'il n'eût pas cru que le Roi se fût porté à une

pareille extrêmité avec lui.

De la diversité de ces rapports, on ne peut tirer d'autre certitude que celle que Desnoyers fut effectivement renvoyé de la Cour, sans pouvoir assurer la vérité d'aucune des circonstances particulieres de ce fait, ni des motifs qui engagerent le Roi de renvoyer ce Ministre, ou si ce fut lui-même qui demanda sa retraite.

Tels sont les embarras où se trouve un Auteur, qui desire n'offrir à ses Lecteurs que des faits certains.

Nous avons les Ecrivains des Vies particulieres des Seigneurs qui se sont distingués à la Cour & dans les armées; telles sont les Vies du Connétable de Lesdiguieres, des Maréchaux de Fabert, de Gassion, de Guébriant, de Bouillon, d'Harcourt, du

Duc d'Epernon & de plusieurs autres; mais ces Historiens ne cherchent souvent qu'à flatter leurs Héros, donner un faux lustre aux belles actions qu'ils ont faites, & atténuer celles qui peuvent être repréhensibles. Ils ont encore un autre défaut; c'est de s'égarer dans des discours politiques, qui n'aboutissent qu'à nous débiter leurs propres visions, sur-tout lorsqu'ils veulent pénétrer dans les secrets du Ministere, & nous expliquer les motifs & les vûes qui ont fait agir non-seulement ceux dont ils parlent, mais encore ceux qui étoient à la tête du Gouvernement.

Nous avons un grand nombre de Mémoires faits par des personnes qui ont eu part aux affaires, & qui nous rapportent leurs propres actions; mais on

ne peut compter ſur eux que lorſqu'ils ſont d'accord avec les autres Hiſtoriens ſur les principaux faits. La plûpart ſont tombés dans le défaut que Ciceron avoue fort ingénuement, l'avoir empêché d'écrire lui-même l'Hiſtoire de ſon Conſulat. *Il y a*, dit-il, *deux grands inconvéniens à vouloir être l'Hiſtorien de ſes propres actions ; il faut ſe louer avec trop de modeſtie, & diſſimuler ſes fautes pour ſauver ſon honneur.*

Il y a longtems qu'il eſt décidé que ceux de Pontis ſont un Roman. Ceux de Montreſor & de Fontrailles ſont ſuſpects, parce qu'ils étoient entiérement dévoués au Duc d'Orleans & grands ennemis du Cardinal de Richelieu. On reconnoît dans leur conduite une méchanceté qui ne fait pas l'éloge de leur

caractere ni de leur cœur. Puyſegur parle toujours de lui-même ; & il ſemble que dans les affaires où il a eu quelque part, c'eſt lui qui a tout fait.

Je n'ai fait aucun uſage des écrits de l'Abbé de Saint-Germain, que l'on appelloit l'Apologiſte infatigable de la Reine mere ; ce ne ſont que des invectives continuelles & des ſatyres outrées contre le Cardinal de Richelieu & ſes Confidens ; on n'y apperçoit que des menſonges groſſiers & des ſuppoſitions, que les perſonnes ſenſées mépriſent aujourd'hui.

Outre la vérité des faits à laquelle un Auteur doit être inviolablement attaché, il eſt encore une autre eſpece de vérité que certains Lecteurs voudroient exiger de lui. Ils appellent vérité les traits ſatyriques & mor-

dans dont ils desireroient qu'il voulût égayer son Ouvrage. Il faudroit, pour les satisfaire, aller fouiller jusques dans le fond du cœur de ceux qui ont eu part aux affaires, exposer au grand jour leurs vices & leurs défauts, & donner de malignes interprétations aux actions qu'ils ont faites. Combien avons-nous d'Auteurs qui ne sont recommandables que par cet endroit? On m'a reproché que, dans la Vie d'Henri IV, je n'avois pas dit la vérité, parce que je n'avois pas rapporté de certaines vérités dures & désobligeantes, absolument étrangeres à mon sujet, qui auroient effectivement chatouillé la malignité de ceux qui aiment la médisance; mais on ne m'a pas argué sur la vérité des faits que j'ai décrits. J'ai donc cru qu'il me suffisoit

de rapporter, le plus exactement qu'il m'étoit possible, les faits qui me paroissoient les plus intéressans & les mieux prouvés. C'est la route que j'ai continué de suivre dans la Vie de Louis XIII, laissant aux Lecteurs la liberté de faire leurs réflexions, & de juger par eux-mêmes du caractere & des bonnes ou mauvaises qualités de ceux dont je parle, par les actions qu'ils ont faites.

Je ne sçai si l'on approuvera l'ordre que j'ai mis dans mon Ouvrage. Il y a beaucoup d'événemens remarquables & importans, qui se sont passés pendant le cours d'une ou de deux années. Je les ai rapportés de suite en rapprochant les époques, afin de n'en point interrompre le fil, pour mieux fixer l'attention des Lecteurs & ne

pas fatiguer leur mémoire. Tels ſont les mécontentemens & les différentes ſorties de Gaſton, frere de Louis XIII, hors du Royaume, l'affaire de M. de Montmorency, les complots contre la vie du Cardinal de Richelieu, la conſpiration de Chalais & celle de Cinq-Mars, la journée des Dupes, les conquêtes du Grand Guſtave en Allemagne, &c.

Les Hiſtoires les plus complettes que nous ayons de la Vie de Louis XIII, ſont celles de le Vaſſor & du Pere Griffet Jéſuite.

La premiere eſt contenue dans 20 volumes *in*-8°. extrêmement chargés. C'eſt plutôt l'Hiſtoire de toute l'Europe pendant le Regne de ce Prince, que celle de ſa Vie, qui s'y trouve pour ainſi dire noyée. Si l'on ôtoit

de cet Ouvrage les affaires étrangeres, les médisances, les calomnies, les réflexions politiques qu'il fait à chaque instant sur les faits qu'il rapporte, on le réduiroit au moins au quart, qui pourroit faire un bon Ouvrage: car il faut convenir que d'ailleurs il écrit bien; & j'avoue que j'en ai pris plusieurs morceaux qui m'ont paru bien faits. Mais il faut être extrêmement en garde contre ses préventions & ses animosités particulieres. Le fiel & l'amertume coulent continuellement de sa plume. Il déchire impitoyablement tous ceux contre lesquels il est de mauvaise humeur; & c'est d'après ce caractere méchant qu'il détourne les faits, & qu'il en rapporte de faux & supposés pour satisfaire sa malignité. Comme lorsqu'il dit, que le Cardinal

de Richelieu ne perdit jamais de vûe le dessein qu'il avoit formé de faire sa niece Reine de France, en lui faisant épouser l'héritier présomptif de la Couronne. Quelqu'un auroit-il jamais osé traiter, comme il a fait le Connétable de Lesdiguieres, de franc scélérat, pour avoir abjuré le Calvinisme ; enfin, il faut être un déterminé Lecteur pour lire cet Ouvrage en entier.

Le Pere Griffet est un Historien beaucoup plus sage & plus modéré, mais son Ouvrage est extrêmement diffus. Il entre dans des détails trop minutieux ; il décrit un trop grand nombre de sieges des moindres Villes dont il rapporte à chaque fois les capitulations ; les plus petits combats, qui sont en trop grand nombre, sont chargés de circonstances inutiles ; il donne

dans chacun la liſte des morts & des bleſſés ; il ne met pas aſſez d'ordre dans le récit des événemens intéreſſans, il les coupe trop ſouvent, enſorte que les Lecteurs n'en peuvent ſuivre le fil. Ils ſont embarraſſés par d'autres faits, parce qu'il veut rapporter de ſuite ce qui s'eſt paſſé dans une même année. En décrivant la bataille de Caſtelnaudari, où l'on dit que le Comte de Moret, fils naturel de Henri IV, fut tué dans le commencement du combat, il en quitte le récit pour faire une digreſſion ſur le bruit qui avoit couru qu'il n'étoit pas mort, & qu'il s'étoit fait Hermite ; & il dit enſuite, revenons au combat de Caſtelnaudari.

Cependant l'Ouvrage du Pere Griffet eſt bien écrit ; ſon ſtyle a de l'élégance & de la ſimpli-

cité. Il est l'Auteur le plus exact de tous ceux qui ont écrit sur l'Histoire de Louis XIII ; c'est un judicieux critique, qui n'admet un fait que lorsqu'il en a bien discuté la vérité ; & l'on peut compter sur ceux qu'il avance. Son Ouvrage est rempli d'excellens morceaux ; j'en ai employé plusieurs dans le mien, sans craindre d'être accusé de plagiat.

Je crois que c'est un défaut dans un Historien, d'entrer dans un trop grand détail des combats & des actions Militaires. Ces descriptions ennuyent ordinairement les Lecteurs : d'ailleurs, il n'y a que les plus habiles gens du métier qui en puissent bien parler. Il est même presqu'impossible de sçavoir exactement toutes les circonstances d'une action. Le Général donne

ſes ordres, & il ignore enſuite une grande partie de ce qui ſe paſſe. Les Officiers ſubalternes peuvent tout au plus rendre compte de ce qu'ils ont fait eux-mêmes. Il y a cependant de certains faits qui ſont notoirement reconnus pour avoir décidé du gain ou de la perte d'une bataille. Il y a même des actions brillantes que tout le monde a vûes, pour ainſi dire, elles doivent être rapportées pour honorer la mémoire de ceux qui les ont faites; & parce que l'hiſtoire doit plus s'occuper à inſtruire un honnête homme, qu'à former un Officier ou un Soldat: enfin elle doit offrir aux hommes des actions ſages, vertueuſes, courageuſes & prudentes, ou des actions vicieuſes & criminelles, qui puiſſent ſervir d'exemples, pour imiter les unes & éviter les autres. J'ignore

J'ignore ce qu'on penſera de
on ſtyle. On le trouvera ſans
›ute trop ſimple ; mais je crois
ıe la vérité, qui eſt l'ame de
ıiſtoire lorſque l'Auteur a fait
›us ſes efforts pour la connoî-
e, n'a pas beſoin d'être ſou-
nue par les traits brillans de
éloquence, qu'on n'employe
uvent que pour la maſquer.
eureux l'Auteur qui peut être
bre dans ſes diſcours, ſenſé
: toujours ſimple. Je ſerois très-
›ntent, ſi j'avois pu imiter le
yle de Ceſar, qui, tout ſimple
u'il eſt, a l'air bien plus noble,
ue certains Hiſtoriens qui af-
ſtent d'être éloquens; mais il
'appartient pas à tout le monde
'aller à Corinthe.

On trouvera ſans doute dans
ıon Ouvrage des négligences
: des fautes de ſtyle & de dic-
on; j'ai fait tous mes efforts

pour les éviter ; mais il eſt bien difficile qu'il n'en échappe beaucoup dans un Ouvrage de longue haleine, dans la chaleur de la compoſition & même dans la réviſion, ſur-tout de celles que jettent dans le diſcours les amphibologies dont notre Langue eſt remplie.

Je prie donc mes Lecteurs d'être auſſi indulgens pour moi qu'Horace, quoique critique ſévere, l'étoit pour les Auteurs de ſon tems, lorſqu'il diſoit:

Verum ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
Offendar maculis, quas aut incuria fudit
Aut humana parum cavit natura.

Horat. de art. Poet.

Fin de la Préface.



HISTOIRE DE LOUIS XIII.

TOME PREMIER.



'ECRIS l'Hiſtoire d'un Regne rempli de grands évenemens préparés, conduits, & accomplis par le choc des paſſions dont les hommes ſont agités.

C'eſt une minorité adminiſtrée pendant ſept années, par une Princeſſe imprudente & mal-habile, gouvernée par deux Favoris Italiens qu'elle comble de bienfaits. Elle renvoye les Miniſtres qui avoient aidé

le feu Roi son époux à soutenir le poids du Gouvernement. Elle mécontente les Princes & les Grands Seigneurs; ils lui suscitent trois guerres civiles, dont la derniere est éteinte par l'éloignement de la Régente & par la chûte de ses favoris.

L'Europe a ses regards fixés sur trois jeunes Monarques dont les intérêts sont opposés. A peine sortis de l'adolescence, ils abandonnent la conduite de leurs affaires à leurs Ministres. Le Cardinal Duc de Richelieu après la mort du Connétable de Luynes, le Comte Duc d'Olivarès & le Lord Duc de Bukingham, gouvernent chacun les Etats de leurs Maîtres avec un pouvoir sans bornes; mais le génie sublime de Richelieu prend un tel ascendant sur les deux autres Ministres, qu'il rend la France supérieure à l'Espagne & à l'Angleterre.

A peine les désordres causés pendant l'administration de Marie de Médicis sont reparés, que les Huguenots, assez hardis pour se révolter, ne font qu'accélérer leur ruine. Le Connétable de Luynes que le Roi

avoit mis à la tête du Gouvernement, prend les plus justes mesures pour les empêcher de troubler l'Etat. Il les affoiblit par la destruction de leurs Forteresses : ses projets sont interrompus par la trop courte durée de son Ministere, mais ils sont accomplis par Richelieu qui lui succede, porte aux Réformés les derniers coups, & les force de rentrer sous l'obéissance qu'ils doivent à leur Souverain.

Lorsque la paix est rétablie dans l'intérieur du Royaume, Richelieu s'occupe des grands desseins formés par Henri IV pour diminuer la puissance de la Maison d'Autriche. Les Princes d'Italie, pour arrêter les entreprises de l'Empereur, ont recours à la protection de la France. La succession au Duché de Mantoue, dont il veut s'emparer, est le germe d'une guerre qui dure dix-neuf ans, & à laquelle prennent part presque toutes les Puissances de l'Europe. Richelieu répand des émissaires dans toutes les Cours ; il détache des intérêts de la Maison d'Autriche les Princes Protestans d'Allemagne.

Pour les secourir, il fait sortir des extrémités du Nord un Conquérant, qui met l'Empire à deux doigts de sa perte, & les François font de rapides conquêtes en Espagne, dans les Pays-Bas & en Italie.

On voit de tous côtés briller dans cette guerre le courage, la valeur & la capacité des Capitaines François & Etrangers. Chacun fait les plus grands efforts pour forcer la fortune d'être favorable à son parti. La victoire se déclare alternativement pour les uns & pour les autres. Cette guerre, par l'habileté des Généraux, devient une école où se forment plusieurs grands Capitaines qui se répandent dans l'Europe, & font l'ornement du siecle suivant. Les Prélats même osent concourir avec eux pour partager les lauriers.

Ces guerres occasionnent la discorde dans la Maison Royale de France. La mere & le frere du Roi, excités par des confidens ambitieux, intéressés, & dépourvus de mérite, sont continuellement occupés à susciter au Monarque des embarras, sous le spécieux prétexte du bien public.

Marie de Médicis, fâchée de voir en d'autres mains que les siennes, un Gouvernement qu'elle n'a pu conserver, remplit la Cour de troubles & de divisions : elle se voit enfin forcée de quitter la France, & d'errer dans les Pays étrangers, où elle fait des brigues continuelles, pour attirer dans son parti les grands Seigneurs jaloux ou mécontens de l'autorité de Richelieu, pour éloigner ou pour perdre ce Ministre. Le Duc d'Anjou, frere du Roi, se joint à sa mere : tous deux, soutenus par le Comte Duc d'Olivarès, Ministre d'Espagne, excitent plusieurs guerres civiles dans l'intérieur de la France ; mais leur conduite est toujours dépourvûe de prudence ; leurs complots sont bientôt arrêtés ; les grands Seigneurs qui osent se rendre complices de ces révoltes, laissent leurs têtes sur des échaffauts, ou languissent dans les prisons, ou vivent en exil dans les Pays étrangers.

Le Duc d'Anjou, qui, malgré la punition de ses favoris & de ses confidens, persiste dans son incon-

ſtance & conſerve ſa légéreté, paſſe ſa vie dans des intrigues continuelles, qu'il eſt forcé d'abandonner preſqu'auſſitôt qu'il les a formées, & d'avoir toujours recours à la clémence du Roi ſon frere.

La Catalogne opprimée par les Eſpagnols ſe donne à Louis XIII, qui leur enleve encore Perpignan & le Rouſſillon : le Duc de Bragance les chaſſe du Portugal, monte ſur le trône de ſes ancêtres, & y eſt affermi par la protection & le ſecours de la France.

Marie de Médicis, après avoir langui pendant dix années dans un exil que ſon imprudence a mérité, meurt de miſere à Cologne le 3 Juillet 1642. Richelieu, qu'elle regarde comme ſon plus grand ennemi, ne lui ſurvit que de cinq mois, & Louis XIII meurt le 14 Mai 1643.

Malgré les continuelles tempêtes dont l'Etat & la Cour ſont agités pendant le regne de ce Prince, les avantages que la France retire de tous ces évenemens, portent ſa puiſſance à un degré de ſplendeur qu'elle n'avoit point encore connu : elle

l'employe pendant la Minorité de Louis XIV à donner aux Nations Belligérantes une paix qu'elles trouvent dans les fameux Traités de Westphalie. Ces Traités regardés comme le Code politique de la plus grande partie des Etats de l'Europe, & le fondement de tous les Traités qui ont été faits depuis entre les Puissances ; enfin tout concourt à préparer le siecle brillant de Louis XIV.

Tels sont les principaux faits d'un des plus intéressans morceaux de notre Histoire : je me suis proposé de les développer. Les Princes y trouveront des exemples qui pourront servir à leur instruction. Ils y apprendront à être en garde contre les noirceurs de l'envie, & les artifices de la flatterie, & ils verront quels sont les moyens qu'on employe auprès d'eux pour obtenir leur faveur. Satisfaire son ambition, éloigner un homme de mérite, & élever sa fortune en arrêtant celle de ses concurrens, voilà l'objet que se proposent la plûpart des courtisans.

Il reconnoîtront combien il leur importe de discerner le véritable mérite, & de n'employer que des hommes instruits, laborieux & capables de les aider à porter avec gloire le poids du Gouvernement.

Si le Prince régnant doit s'attacher par sa bienveillance & ses bontés, ses freres & les autres Princes de son Sang, ceux-ci sentiront que leur véritable grandeur consiste dans le respectueux attachement qu'ils ont pour sa Personne Sacrée.

Les suites malheureuses de la rébellion feront sentir aux Grands & au Peuple, qu'ils ne peuvent être heureux que par la fidélité inviolable que nous devons tous au Monarque qui nous gouverne.

De cet attachement au Souverain, & de la subordination générale naissent la tranquillité, la gloire & la splendeur de l'Etat.

Je devrois au commencement de cet Ouvrage faire connoître à mes Lecteurs quelle étoit la situation des affaires de l'Europe & de la France lorsqu'elle perdit Henri IV, l'un de ses plus grands Rois; mais je crois

en avoir suffisamment parlé sur la fin de l'Histoire du Regne de ce Prince. Je l'ai donnée au Public, & j'y ai rapporté les circonstances de sa mort funeste.

Louis XIII, né à Fontainebleau le 27 Septembre 1601, monta sur le Trône le 14 Mai 1610. Comme il n'étoit pas majeur, le Chancelier de Sillery & le Secrétaire d'Etat de Villeroy représenterent à Marie de Médicis, que le tems étoit précieux, qu'il falloit profiter de l'absence du Prince de Condé, du Comte de Soissons, & de la foiblesse du Prince de Conti pour se faire déclarer Régente. Cette Princesse cédant au desir de gouverner essuya ses larmes, prit les mesures qu'elle crut nécessaires pour empêcher que la mort du Roi ne causât dans Paris quelques mouvemens, & envoya sur le champ aux Augustins, où le Parlement tenoit ses séances, les Ducs de Guise & d'Epernon, pour engager cette Compagnie à déférer la Régence à Marie de Médicis. Sur le Réquisitoire des Gens du Roi, le Parlement, les Chambres assemblées, ANNÉE 1610.

1610. rendit l'Arrêt suivant. « La matiere » mise en délibération, la Cour a » déclaré & déclare la Reine mere » du Roi Régente en France pen- » dant la Minorité du Roi son fils, » avec toute puissance & autorité. » Fait en Parlement le 14 Mai » 1610. » Le lendemain Louis XIII, accompagné de la Reine sa mere, des Ducs & Pairs & des Grands Officiers de la Couronne, se rendit au Parlement où il tint son Lit de Justice, & confirma la Régence à Marie de Médicis.

Tout le monde avoit les yeux ouverts sur la conduite que cette Princesse tiendroit dans une administration aussi difficile, & aussi laborieuse que celle de la Monarchie Françoise. Tous les Seigneurs de la Cour s'empressoient d'offrir leurs service à la Régente & cherchoient à se rendre nécessaires. Le Duc de Guise & le Duc d'Epernon avoient été les premiers à signaler leur zèle par les démarches qu'ils avoient faites pour lui procurer la Régence, & pour maintenir dans la Capitale une tranquillité, que les suites de la mort du

Roi pouvoient troubler. Les Provinces suivirent l'exemple de la Capitale, les Catholiques & les Protestans reconnurent également la Régence de la Reine. 1610.

Le Comte de Soissons, qui étoit absent lors de la mort du Roi, accourut à Paris accompagné de trois cens Gentilshommes; il témoigna sa surprise de ce que l'on n'avoit attendu ni le Prince de Condé ni lui, pour donner à la Reine une Régence, à laquelle la qualité de Princes du Sang leur donnoit le droit de prétendre, ou du moins celui d'y consentir. Pour l'appaiser on lui donna le Gouvernement de Normandie, on y ajouta une somme d'argent, pour le dédommager de certains droits, qu'il prétendoit lui être dûs, & que le feu Roi lui avoit refusés.

La Régente, trouvant dans les coffres du Roi de quoi récompenser ceux qui la serviroient à son gré, commença par donner deux cens mille écus au Duc de Guise pour payer ses dettes, & promit de le favoriser dans le dessein qu'il avoit

1610. d'épouser la riche héritiere de Joyeuse, veuve du Duc de Montpensier (1). Elle augmenta de cent mille livres les pensions des Princes de la Maison de Lorraine : elles étoient assez modiques auparavant. Le Duc d'Epernon fut récompensé suivant son caractere. Comme il possédoit de grands biens & de belles charges, on lui fit toutes sortes d'honneurs; & par une distinction particuliere, la Reine le logea dans le Louvre. Epernon ayant un parti considérable à la Cour, le Comte de Soissons rechercha son amitié avec beaucoup d'empressement; d'ailleurs il desiroit de marier son fils avec l'héritiere de Montpensier, niece d'Epernon. De plus il haïssoit le Duc de Sully, vouloit le perdre, & esperoit qu'Epernon le favoriseroit dans ces desseins.

Lorsqu'il fut question de former le Conseil de la Régence, tant de personnes demanderent à y entrer, que la Reine se trouva fort embarrassée. Les anciens Ministres lui conseille-

(1) Elle épousa depuis Gaston Duc d'Orleans, frere de Louis XIII.

rent de ne mécontenter personne 1610.
avant le retour du Prince de Condé, & d'admettre au Conseil tous ceux qui demandoient à y avoir place; parce que plus le nombre seroit grand, moins les particuliers y auroient d'autorité; mais les Ministres qui avoient eu la confiance du feu Roi, entretenoient la Régente en particulier, décidoient avec elle la plus grande partie des affaires, & ne les rapportoient au Conseil que pour la forme.

Le Prince de Condé ayant appris à Milan où il s'étoit retiré, la mort d'Henri IV, se disposoit à revenir à la Cour. Le Comte de Fuentes, Gouverneur de Milan, fit tous ses efforts pour persuader au Prince de ne pas négliger une si belle occasion de monter sur le Trône. (1) *Le divorce de votre parent avec Marguerite de Valois & son mariage avec Marie de Médicis*, lui disoit l'artificieux Espagnol, *sont contraires aux loix divines & politiques; abandonneriez-vous une Cou-*

(1) Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

1610. *ronne qui doit vous appartenir? Ayez le courage de faire valoir votre droit. Vous ne manquerez ni de forces ni d'appui, je vous offre toute la puissance du Roi mon Maître. Si l'autorité du Saint Siége est intervenue dans le divorce de Henri, on trouvera moyen d'engager Paul V à déclarer nul ce que son Prédécesseur a fait : la chose n'est pas sans exemple.* Mais Condé étoit trop généreux & trop sage pour écouter des propositions si contraires à son devoir. Il apperçut le piége que lui tendoient les Espagnols, & sentit qu'ils ne cherchoient qu'à exciter une guerre civile en France. Il avoit reconnu la faute qu'on lui avoit fait faire en l'engageant à quitter la Cour de France, & le tort qu'il avoit eu de suivre les pernicieux conseils de ceux qui avoient surpris sa jeunesse. Il rejetta donc avec indignation les propositions du Duc de Fuentes. Lorsqu'il fut rentré dans le Royaume, les Princes de la Maison de Lorraine, le Maréchal de Bouillon & le Duc de Sully allerent au-devant de lui jusqu'à Senlis. La Régente s'imaginant que c'étoit

un parti formé contr'elle, en prit de l'ombrage ; le Comte de Soiſſons, le Duc d'Epernon & le Cardinal de Joyeuſe, craignant qu'on ne voulût les éloigner de la Cour, cherche-rent à ſe fortifier contre lui. 1610.

Le Prince de Condé entra dans Paris accompagné de quinze cens Gentilshommes. Des gens mal intentionnés lui avoient inſinué, qu'à la ſollicitation du Comte de Soiſſons, la Régente vouloit s'aſſurer de ſa perſonne & de celle du Maréchal de Bouillon ; mais l'accueil favorable que leurs Majeſtés firent au Prince, diſſipa les ſoupçons qu'on avoit voulu lui inſpirer ; & il déclara qu'il ne penſoit point à conteſter la Régence dont la Reine étoit en poſſeſſion. Le Maréchal de Bouillon cherchoit à exciter dans ce Prince d'autres ſentimens. Ne l'ayant pas trouvé diſpoſé à l'écouter, il lui propoſa de ſe réunir avec le Comte de Soiſſons. Il en fit parler au Comte par le Marquis de Cœuvres ; mais la Reine traverſa ſous main ce raccommodement par le conſeil des Miniſtres, qui lui firent comprendre, qu'il

étoit de ſon intérêt d'entretenir la
1610. méſintelligence entre ces deux Partis, & cependant de gagner les Chefs de l'un & de l'autre par ſes bienfaits.

Il y avoit encore à la Cour deux perſonnes qui comptoient avancer rapidement leur fortune par la faveur de Marie de Médicis. C'étoit Concino Concini, Florentin, & Leonora Galigaï ſa femme, dont nous avons déja parlé dans la Vie d'Henri IV, & qui étoient venus en France avec la Reine. Quelque tems après la mort du Roi, Concini, déja riche des libéralités de ce Prince, traita de la charge de premier Gentilhomme de la Chambre avec le Maréchal de Bouillon. Celui-ci fut libéralement récompenſé : la Régente lui céda certains droits qu'on levoit ſur les marchandiſes qui entroient dans la Ville de Sedan, & lui fit donner une ſomme de deux cens mille livres, ſous le prétexte imaginé qu'elle lui avoit été promiſe lors de ſon accommodement avec le feu Roi. Envain le Duc de Sully s'y oppoſa ; il repréſenta que

Bouillon avoit été exactement payé de tout ce qui lui avoit été promis. 1610.
Mais Sully ne fit que hâter sa disgrace, en irritant Concini contre lui. Cet Italien trouva encore un autre moyen de disposer des deniers du Trésor royal. Il persuada à la Régente de faire des Ordonnances de comptant comme faisoit le feu Roi. Puget & d'Argouges, Trésoriers particuliers, en apporterent une au Duc de Sully de la somme de neuf cens quatre-vingt-dix mille livres, uniquement motivée pour deniers mis ès mains du feu Roi. Sully refusa d'y mettre son *Visa*, disant que ce Prince n'avoit jamais tiré pour lui de ses coffres tant d'argent à la fois; & ajouta : « J'ai pardevers » moi les preuves que le feu Roi n'a » jamais touché cette somme. » Enfin il refusa de signer cette Ordonnance: elle fut néanmoins payée sans sa participation; mais ce refus ne fit qu'indisposer la Reine contre lui.

Concini n'étoit pas le seul qui employoit de pareilles manœuvres pour dissiper l'argent du feu Roi; Sully dit que le Chancelier & les autres

1610. Ministres faisoient aussi accorder des graces à leurs parens & amis, même à ceux qui vouloient critiquer leur conduite. Le détail en seroit trop long, il suffit de dire que la conduite ferme du Duc de Sully augmenta le nombre de ses ennemis. Il eut en plein Conseil un démêlé fort vif avec le Duc de Bouillon, qui proposa de lui faire rendre compte de son administration; il en eut encore d'autres avec les Ministres, parce qu'aussi-tôt que l'on proposoit quelques affaires qui s'écartoient de la justice & du bon ordre que le feu Roi avoit établi, il s'y opposoit avec tant de fermeté, qu'il en empêchoit l'exécution: mais, comme les batteries qu'on dressoit pour l'éloigner, n'étoient pas encore prêtes, on décidoit dans des Conseils particuliers, & sans sa participation, ce que l'on vouloit faire passer.

J'ai parlé sur la fin de la Vie d'Henri IV de la guerre dont l'Empereur Rodolphe étoit menacé au sujet de la succession de Cleves & de Juliers (1),

(1) Affaires de Cleves & Juliers.

& dont il vouloit empêcher les suites fâcheuses. Henri vouloit y prendre part : prêt à se mettre à la tête d'une brillante armée qu'il avoit formée, son dessein étoit moins de faire la guerre, que d'obliger l'Empereur à s'accommoder avec les Princes prétendans à cette succession, & de se rendre l'arbitre des différens qui pourroient naître entre les Puissances du Nord. Mais sa mort fit évanouir tous ses projets. Le Conseil de la Régente changea de maximes, & ne voulut pas prendre dans cette affaire un intérêt aussi vif que le feu Roi, ni envoyer contre la Maison d'Autriche une armée si formidable ; on vouloit seulement engager l'Empereur à s'accommoder à l'amiable. La Régente ayant pris une ferme résolution de s'allier avec l'Espagne par un double mariage, ne vouloit pas la pousser à bout dans une affaire où les Princes de la Maison d'Autriche prenoient un si grand intérêt. 1610.

Cependant l'armée des Princes prétendans à la succession de Cleves & de Juliers, jointe à celle des

1610. Provinces-Unies, avoit mis le siége devant Juliers : le Prince d'Orange qui la commandoit étoit sur le point de s'en rendre maître. La Régente à cette nouvelle envoya huit mille hommes de pié, deux mille chevaux, & huit pieces d'artillerie. On donna la conduite de cette armée au Maréchal de la Châtre. Le Prince d'Orange ayant pris la Ville de Juliers, l'Empereur se désista du séquestre qu'il prétendoit avoir des Etats contestés. Ils furent partagés entre les Ducs de Brandebourg & de Neubourg, par un Traité qu'ils firent avec l'Empereur. Le Maréchal de la Châtre revint en France avec ses troupes. Ce fut la seule expédition militaire que les François firent hors du Royaume pendant la Régence de Marie de Médicis.

La cérémonie du Sacre du Roi (1), qui se fit à Reims le 17 Octobre, fournit au Duc de Sully le prétexte d'exécuter la résolution qu'il avoit prise de se retirer de la Cour. Com-

(1) Sacre du Roi.

me la Religion qu'il professoit ne lui permettoit pas d'assister à cette fête, il se rendit à Montrond, après avoir obtenu de la Reine la permission de faire un voyage dans ses maisons. Il avoit résolu, quoiqu'il ne lui en eût rien communiqué, de ne plus revenir à la Cour, ne voulant pas être témoin du désordre qu'il voyoit régner dans l'administration des affaires. Mais cet exil volontaire ne fut pas de longue durée. Soit que ses ennemis ne fussent pas assez vengés parce qu'on ne l'avoit pas dépouillé de ses charges, & qu'ils voulussent que sa disgrace se fit avec plus d'éclat, soit enfin que la Régente eût encore besoin de ses conseils, elle le rappella. 1610.

La cérémonie du Sacre avoit été extrêmement tumultueuse par la jalousie & la mésintelligence des Grands & des personnes en place : le Duc d'Epernon, quoiqu'étroitement lié en apparence avec Concini, lui tint un jour des discours également injurieux & menaçans : le Duc d'Aiguillon fit la même chose à

1610. l'égard du Favori. Le Duc de Nevers, appuyé par les Princes, traita à peu près de même Sillery, Jeannin & Villeroy. La frayeur s'empara d'eux: ils ne se crurent pas assez forts pour arrêter les autres désagrémens qu'on pourroit leur causer. Ils n'aimoient pas Sully, mais il leur parut le seul homme capable, par sa naissance, par son caractere & par la considération qu'il avoit acquise dans l'Etat & dans le Conseil, de maintenir les choses dans le bon ordre: ils presserent donc la Reine, dont l'autorité n'étoit pas encore assez solidement établie, de faire revenir le Duc de Sully, & l'engagerent à lui écrire la Lettre suivante (1). « Mon Cousin, » le Roi Monsieur mon fils ayant » heureusement achevé son voyage » & son Sacre à Reims, nous re- » prendrons dans peu le chemin de » Paris; & d'autant que sur la fin de » cette année & le commencement » de la suivante, il se présentera » plusieurs affaires qui pourroient » requérir votre présence, à cause

(1) Mémoires de Sully.

» de vos charges & de l'intelligence » que vous avez en icelles, je vous 1610. » prie de vous en revenir au plutôt, » faisant ensorte que vous arriviez » à Paris en même tems que nous: » à quoi m'assurant que vous ne man- » querez, je prierai Dieu, &c. Vo- » tre bonne Cousine Marie. » Sully chercha des prétextes pour se dispen- ser de revenir. Il écrivit à la Reine une Lettre, pour la prier de lui per- mettre de différer son voyage jusqu'à l'entier rétablissement de sa santé; mais elle le fit presser par ses parens & ses amis de revenir; il n'osa ou ne voulut pas se faire rechercher davantage, enfin il revint à la Cour.

Il fut très-bien reçu de la Reine, qui lui communiqua les desseins qu'elle avoit sur lui. Elle l'entretint des brouilleries arrivées au Sacre, elle lui dit qu'elle ne vouloit suivre que ses conseils: elle l'engagea de continuer les fonctions de sa charge de Surintendant, comme il avoit fait du vivant du feu Roi; & elle lui parla avec une si grande apparence de franchise, que Sully se rendit.

1610. Mais ſon erreur ne fut pas de longue durée; elle ceſſa lorſqu'il eut aſſiſté à trois ou quatre Conſeils tenus depuis ſon arrivée; il n'y fut queſtion que de dons immenſes en faveur des Grands, d'augmentations de penſions à toutes les perſonnes en place, de payemens de dettes acquittées ou abolies, de créations de nouveaux offices, d'exemptions & privileges que Concini & ſa femme faiſoient demander par la Reine. Leur intention étoit de faire paſſer à la faveur de ces graces les gratifications extraordinaires qu'ils demandoient pour eux-mêmes: Concini ſollicitoit le bâton de Maréchal de France, les Gouvernemens de Bourg, de Dieppe & de Pont-de-Larche; enfin des récompenſes pour ceux qui lui étoïent attachés & à ſa femme, & qui compoſoient le conſeil ſecret de la Reine.

On peut juger de l'indignation que ſentit le Duc de Sully lorſqu'il vit cette eſpece de conſpiration formée par tant de perſonnes, pour diſſiper les tréſors du Roi & s'enrichir des revenus de l'Etat. Il prit le parti

parti de s'oppofer vivement à tout ce qui feroit contraire aux intérêts de Sa Majefté, pendant le tems que fa préfence au Confeil lui permettroit de le faire. Il fe trouvoit réduit à l'alternative fâcheufe, ou d'effuyer les mépris du Public, s'il trahiffoit fon devoir ; ou de s'attirer la haine des particuliers, s'il en rempliffoit les obligations : mais on s'embarraffa peu de fes oppofitions ; ce qu'il avoit fait refufer par le Confeil, étoit enfuite accordé fecretement par la Reine. Lorfqu'il s'apperçut que les remontrances qu'il faifoit, & les altercations qu'il falloit avoir avec les autres Miniftres, (car il en eut plufieurs & de très-vives) ne produifoient aucun bon effet, enfin qu'il ne retiroit d'autre fruit de fes travaux que la haine de ceux qui cherchoient à introduire le défordre & la confufion, il ceffa d'affifter au Confeil, & prit le parti de fe retirer de la Cour. 1610.

Ce fut dans le commencement de l'année 1611 qu'il effectua cette réfolution. Entre les charges qu'il poffédoit, celles de Surintendant & de 1611.

1611. Gouverneur de la Bastille furent les premieres, & les seules qu'on lui ôta, ou plutôt dont il se démit. Les Historiens du tems varient sur la maniere dont cela se passa.

» L'année 1611, dit Bassompiere, » (1) commença par l'éloignement » de M. de Sully, lequel, par les » brigues & les instances des Grands » Seigneurs, fut reculé des affaires.» » Le vingt-quatre de ce mois de Jan- » vier, dit le Journal de l'Etoile, » M. de Sully hors de l'Arcenal, » bruit qu'il a le Brevet expédié de » Maréchal de France avec tant de » mille écus de récompense, se dé- » met volontairement de l'adminis- » tration des Finances, *tanquam è speculo prævidens tempestatem futuram.* « Monsieur le Comte de Soif- » sons en parla le premier à la Reine, » les Ministres suivirent, & le Mar- » quis d'Ancre lui donna le der- » nier coup », dit l'Historien de la mere & du fils (2).

Le vingt-six Janvier on vint ap-

(1) Mem. de Bassomp. tom. 1. p. 308.
(2) Tome 1, pag. 127.

porter au Duc de Sully les Brevets de décharge de la Surintendance des Finances & de Gouverneur de la Bastille ; Sa Majesté y déclare qu'elle a accepté la démission du Duc de Sully, & qu'elle entend qu'il ne puisse être par la suite inquietté ni recherché pour le fait de ces deux charges. On lui en donna un troisiéme, datté du vingt-sept Janvier, par lequel Sa Majesté accordoit au Duc de Sully un don de trois cens mille livres, à prendre cette année sur les deniers de son épargne, en considération des services qu'il avoit rendus au feu Roi pendant une longue suite d'années ; & quelque tems après, le Roi lui donna le bâton de Maréchal de France. 1611.

Le Gouvernement de la Bastille fut donné au sieur de Châteauvieux, Chevalier d'Honneur de Marie de Médicis. Les fonctions de Surintendant furent exercées par le Président Jeannin sous le titre de Contrôleur Général des Finances. Le Président de Thou & le sieur de Châteauneuf furent nommés Directeurs des Finances. Le Duc de Sully

1611. ayant demandé à la Reine la permiſſion de faire un voyage dans ſes terres, ſe retira à Roſny & ne parut plus à la Cour que fort rarement, & pour ſes propres affaires (1).

Le Comte de Soiſſons & Concini n'étant pas contens d'avoir éloigné le Duc de Sully, voulurent encore écarter le Duc d'Epernon. Concini, irrité de ce que le Duc le mépriſoit hautement, avoit réſolu d'humilier ce Gentilhomme, qui ne s'étoit élevé que par la faveur de Henri III; mais Epernon ſçut ſe maintenir malgré eux.

(1) On a rapporté qu'après la mort du Connétable de Luynes, Louis XIII envoya chercher le Duc de Sully pour lui demander conſeil ſur des affaires importantes. Comme le Duc n'avoit pas pris la précaution de ſe faire habiller ſuivant la mode alors en uſage à la Cour, lorſqu'il parut vêtu en vieillard, il excita la riſée de toute la jeuneſſe; le Duc, piqué de cette inſulte, dit au Roi: « Sire, lorſque le Roi votre » pere de glorieuſe mémoire me faiſoit ap» peller pour m'entretenir des affaires de » ſon Etat, il renvoyoit dans l'antichambre » les petits maîtres & les baladins de la » Cour. »

L'intérêt avoit formé l'union du Comte de Soiſſons & de Concini, l'intérêt la détruiſit. Le Comte qui avoit reçu des ſommes conſidérables que lui devoit le Duc de Savoye, s'étoit propoſé de faire l'acquiſition du Duché d'Alençon. La Régente s'y oppoſa ouvertement & fit cette acquiſition pour elle-même. Le Comte crut que c'étoit Concini qui l'avoit engagée à s'oppoſer à ſes deſirs; piqué de ce refus, il ſe brouilla avec la Reine & avec ſon Favori, & prit la réſolution de s'unir au Prince de Condé. Les deux Princes ſe lierent étroitement enſemble, & convinrent que ſi l'un étoit obligé de ſe retirer de la Cour pour quelque mécontement, l'autre la quitteroit en même tems. Cette union fut conſtante; elle dura juſqu'à la mort du Comte de Soiſſons, qui arriva le premier Octobre de l'année ſuivante. 1611.

Ce fut ſur la fin de cette année qu'Achilles de Harlay, Premier Préſident du Parlement de Paris, donna ſa démiſſion de cette dignité qu'il avoit exercée pendant vingt-neuf

ans avec autant d'intégrité que de
1611. capacité, & dans des tems extrêmement difficiles. Tous les honnêtes gens déſiroient ardemment que cette place fût donnée au Préſident de Thou, fils de Chriſtophe de Thou, qui l'avoit remplie avant le Préſident de Harlay; mais les Partiſans de la Cour & ceux des Jéſuites, qui redoutoient les lumieres & la modération d'un ſi ſavant Magiſtrat, qui auroit préſidé à l'affaire que la Société avoit au Parlement contre l'Univerſité, lui firent donner l'excluſion, & Villeroy eut le crédit de faire nommer Nicolas de Verdun ſon parent.

Harlay, peu de jours avant ſa démiſſion, avoit préſidé au Jugement de la Deſcouman. Cette femme connue dans Paris par une conduite aſſez déréglée, s'aviſa d'accuſer le Duc d'Epernon & la Marquiſe de Verneuil d'avoir ſuborné Ravaillac pour aſſaſſiner Henri IV. Elle s'adreſſa à la Reine Marguerite, l'inſtruiſit des circonſtances fauſſes ou vrayes, qu'elle diſoit ſçavoir de cette affaire. La Reine Marguerite avertit auſſi-

tôt la Cour des indices que cette femme lui avoit donnés. On nomme des gens pour se transporter à l'Hôtel de la Princesse; ils se cachent dans un cabinet, & la Reine engage la Descouman à lui répéter tout haut ce qu'elle avoit déja dit. Marguerite assure que cette femme n'a point varié. Le rapport en fut fait à la Régente, qui fit expédier des Lettres au Parlement, afin de prendre connoissance de la vérité de cette nouvelle affaire. La Descouman interrogée par le Premier Président, accuse deux hommes, dont l'un avoit été valet-de-chambre du Marquis d'Entragues. On les arrête, on les interroge, on les confronte avec la Descouman, qui soutient fermement ce qu'elle avoit avancé contre eux. Elle déclare encore que la Marquise de Verneuil lui avoit adressé Ravaillac avec une lettre pour une Mademoiselle du Tillet, & qu'en sa présence la du Tillet avoit parlé à Ravaillac d'assassiner le feu Roi : mais cette femme soutint si mal dans la suite de cette affaire ce qu'elle avoit avancé d'a- 1611.

1611. bord; elle dépeignit si mal la personne de l'assassin, elle dit tant de choses évidemment fausses, qu'on n'ajouta aucune foi à ses dépositions. Les deux Accusés furent renvoyés absous, & la Descouman condamnée à être renfermée pour le reste de ses jours. Elle méritoit peut-être une plus grande punition, pour avoir tardé si longtemps à former son accusation, supposé qu'elle fût vraye. Le Parlement l'eût sans doute punie plus rigoureusement, si cette fausse accusation eût été d'un autre genre; mais lorsqu'il s'agit de la vie des Rois, la crainte qu'on a de fermer la porte aux avis qu'on peut recevoir sur ce sujet, fait qu'on se dispense de la rigueur des Loix. Cette affaire donna lieu à bien des réflexions; mais la vérité ne s'étant pas alors manifestée, nous n'en pouvons dire davantage.

1612. Les affaires politiques de la France & de l'Europe avoient changé de face depuis la mort de Henri IV. L'Espagne, que l'Etat florissant de la France sous le regne de ce Prince faisoit trembler, commençoit insen-

ſiblement à prendre le deſſus. La Régente s'étoit écartée du ſyſtême politique que Henri avoit établi. Perſuadée que l'alliance d'un double mariage entre les deux Couronnes, étoit néceſſaire pour le ſoutien de ſon autorité contre les Princes du Sang, & contre ceux qui la lui voudroient conteſter, ſemoit la diviſion dans la Cour, & donnoit de l'ombrage aux fideles Alliés de la Couronne. L'union avec l'Angleterre, les Provinces-Unies, les Princes Proteſtans d'Allemagne, la République de Veniſe, & le Duc de Savoye, faiſoit la force de la France. La bonne correſpondance que Henri avoit eu ſoin d'établir entre ces Puiſſances, en formant entr'elles une eſpece de Ligue dont il s'étoit fait le Chef, tenoit l'Empire & l'Eſpagne dans la crainte & dans le reſpect. Cette union mettoit Henri en état de tout entreprendre pour l'utilité & la tranquillité de l'Europe, dans le temps que ſes projets auroient acquis leur maturité. Lorſque ſes Alliés virent que la Régente vouloit ſe lier étroitement avec la Mai-

ſon d'Autriche, leur confiance com-
1612. mença à diminuer. Ils prirent des meſures convenables à leurs intérêts particuliers.

La Régente continuoit la négociation que Ferdinand, Duc de Toſcane, avoit entamée pour parvenir à un double mariage : elle vouloit faire épouſer à Louis XIII Anne d'Autriche, fille de Philippe III, & donner au Prince des Aſturies Madame Eliſabeth, fille aînée de Henri IV : alliances que Marie de Médicis avoit ardemment deſirées avant la mort de ſon mari. Madame Eliſabeth avoit été promiſe par le feu Roi au Prince de Piémont, fils du Duc de Savoye, qui mécontent de ce qu'on lui manquoit de parole, en fit faire ſes plaintes à la Régente : mais l'affaire fut conclue ſans ſa participation ; on ne parut pas même faire attention à ſes mécontentemens.

Marie de Médicis & ſes Confidens cherchoient les moyens de faire approuver ce double mariage par le Conſeil du Roi. Le Duc de Sully s'y étoit déja vivement oppoſé avant ſa retraite. « Je ſaurai bien vous em-

» pêcher, dit-il un jour à Villeroy 1612.
» en présence de la Régente, de
» porter Sa Majesté à suivre les fan-
» taisies du Pape & du Roi d'Espa-
» gne ; l'amitié des Souverains Pro-
» testans est plus utile à lEtat que
» celle de Paul & de Philippe. »
Des paroles si hardies hâterent beaucoup sa disgrace. La Régente fit tous ses efforts pour gagner les Princes & les grands Seigneurs. L'union du Prince de Condé & du Comte de Soissons étoit un des plus grands obstacles à surmonter. On voulut les désunir, mais on ne put y réussir. Ils s'étoient retirés de la Cour mécontens, parce qu'on avoit traité avec l'Espagne sans leur participation. Marie de Médicis résolue de faire agréer son projet à quelque prix que ce fût, avoit gagné le Connétable. Le Maréchal de Bouillon ne fut pas difficile : il avoit déja fait ses conventions. Lesdiguieres fut assez traitable, parce qu'on lui promit de faire enregistrer au Parlement le Brevet de Duc & Pair qu'il avoit obtenu. Le Duc de Guise avoit assuré la Régente de l'entier dévouement

1612. de ceux de sa maison & de tous leurs amis ; le Duc d'Epernon avoit promis son consentement ; & quoique l'Ambassadeur d'Angleterre, celui des Provinces-Unies, & celui du Duc de Savoye se plaignissent hautement de cette alliance, on n'eut point d'égard à leurs représentations, & la Régente demeura ferme dans la résolution qu'elle avoit prise.

Le Prince de Condé & le Comte de Soissons revinrent à la Cour dès le commencement de cette année; mais on avoit disposé tous les esprits à consentir au double mariage, lorsqu'il seroit proposé dans le Conseil. Le jour que les deux Princes y furent invités, Condé demanda que chacun opinât suivant son rang. Tous ceux qui parlerent avant lui, approuverent la double alliance ; & lorsqu'on demanda à ce Prince son opinion. « Puisque c'est une affaire con» clue, répondit-il froidement, il » n'étoit pas nécessaire de nous de» mander notre avis. » Soissons se tourna vers le Prince de Condé & lui dit : « Vous voyez, Monsieur, » qu'on nous traite comme des Va-

» lets. » Il y eut encore d'autres altercations à ce sujet, qui n'empêcherent cependant pas que l'affaire ne fût décidée. 1612.

Le Prince de Condé & le Comte de Soissons n'assisterent pas à la déclaration des mariages ; ils s'étoient retirés dans la résolution de ne point signer les contrats, & de ne revenir à la Cour qu'après la majorité du Roi. « La Reine, disoient-ils, peut » bien achever toute seule ce qu'elle » a négocié & résolu sans notre par» ticipation ; à Dieu ne plaise que » nous fassions cette injure à la mé» moire du feu Roi, de consentir » qu'on ne tienne pas la parole qu'il » a donnée au Duc de Savoye, dont » la Maison a été tant de fois alliée » à celle de France (1). »

On employa auprès des deux Princes tant de sollicitations, la Régente leur promit avec tant de protestations de les faire jouir de toute la considération dûe à leur naissance & à leur rang, qu'ils revinrent à la Cour ; & le double mariage ayant

(1) Sir. Mem. rec. Tom. II. p. 640.

1612. été proposé au Conseil, fut enfin approuvé sans aucune difficulté.

Le 25 Août, jour de la Fête de S. Louis, fut désigné pour signer les articles de mariage entre Madame Elisabeth & le Prince d'Espagne. Le Duc de Pastrane, Ambassadeur Extraordinaire du Roi Catholique, & Don Inigo de Cardenas, Ambassadeur Ordinaire, les signerent comme Procureurs du pere & du fils, immédiatement après le Roi, la Reine sa mere & la Reine Marguerite. La dot de Madame Elisabeth étoit de cinq cens mille écus d'or. Le Duc de Pastrane demeura encore quelques jours à Paris, pour assister aux divertissemens occasionnés par cette cérémonie; il prit ensuite son audience de congé. En arrivant à Bordeaux, il y trouva le Duc de Mayenne qui revenoit de Madrid, où il étoit allé pour signer les articles de mariage entre Louis XIII & Madame Anne d'Autriche, Infante d'Espagne; ce qui avoit été fait le 22 du même mois d'Août.

La Régente desiroit de faire toutes ses filles Reines: elle avoit témoigné beaucoup d'empressement

pour marier Madame Christine, sa seconde fille, avec Henri Prince de Galles, fils de Jacques Premier Roi d'Angleterre; mais ce jeune Prince, qui faisoit les délices de la Nation Angloise, par les vertus & les belles qualités du cœur & de l'esprit qu'il possédoit, mourut avant la conclusion de ce mariage. Ayant bu de la petite bierre pour se rafraîchir après avoir monté à cheval avec assez d'ardeur, il tomba malade & mourut le 16 Novembre 1612, regretté de toute l'Angleterre. On a rapporté que, lorsqu'il apprit la mort d'Henri IV, il s'écria : *J'ai perdu mon second pere.* On a même été jusqu'à dire, qu'il avoit résolu de se dérober de la Cour d'Angleterre, & de venir apprendre le métier de la guerre sous le Roi de France, dès qu'il le sauroit à la tête de son armée.

1612.

Cette année fut nommée l'année des magnificences, à cause des fêtes & des spectacles donnés en France, en Espagne & Naples pour la publication de l'alliance entre les deux Couronnes, & en Allemagne à l'occasion de l'Election de Mathias Roi

1612. de Hongrie, qui fut couronné Empereur à Francfort.

La satisfaction dont jouissoit la Régente pour avoir accompli ces deux mariages, étoit mêlée de beaucoup d'amertumes par les brouilleries que causoient continuellement dans sa Cour l'ambition & les différens intérêts de ceux qui vouloient avoir part au Gouvernement.

1613. Il arriva au commencement de cette année une affaire qui pensa causer beaucoup de désordre. Le Baron de Luz, Chevalier des Ordres du Roi & son Lieutenant-Général en Bourgogne, fut tué le 5 Janvier par le Chevalier de Guise (1). J'ai dit dans la Vie de Henri IV, que le Baron de Luz étoit un intriguant qui avoit embrassé différens partis. Il avoit été l'un des Confidens du Maréchal de Biron; il s'étoit depuis attaché à la Maison de Guise, & l'avoit quittée pour se donner à Concini : celui-ci l'avoit mis assez bien auprès de la Régente, qui l'em-

(1) Le Chevalier de Guise tue le Baron de Luz.

ployoit dans quelques affaires secretes. Les Guise avoient eu connoissance qu'il s'intriguoit pour leur nuire, ainsi qu'à leurs Partisans, & ils cherchoient l'occasion de s'en venger. Quelques paroles indiscretes lâchées par le Baron de Luz parurent au Chevalier de Guise une raison suffisante pour se battre contre lui. Le Baron avoît eu l'imprudence de dire qu'il s'étoit trouvé à Blois dans la chambre où le Roi Henri III avoit pris la résolution de faire tuer le Duc de Guise, & qu'il avoit empêché le Comte de Brissac d'avertir le Duc de ce complot. Le Chevalier rencontre donc le Baron dans la rue S. Honoré, lui fait mettre l'épée à la main, & le tue du second coup qu'il lui porte. Comme le Baron étoit attaché à la Régente, elle s'imagina qu'on avoit plus pensé à lui causer du chagrin, qu'à venger la mort du Duc de Guise. Elle fit appeller aussi-tôt les Princes & les Ministres pour délibérer sur cette affaire. On arrêta dans le Conseil que le Parlement feroit le procès au meurtrier. Cette querelle 1613.

1613. divisoit toute la Cour. Les uns étoient pour la Régente, & les autres soutenoient la Maison de Guise. Marie de Médicis envoya de la part du Roi à l'Hôtel de Guise, commander à la Noblesse qui s'y étoit assemblée de se retirer, & faire défenses au Duc de paroître au Louvre jusqu'à ce qu'on lui donnât la permission d'y venir. Quelques Gentilshommes firent difficulté de sortir de l'Hôtel de Guise. Le Comte de la Rochefoucault le refusa hautement, & la Reine, choquée de sa désobéissance, lui fit donner ordre de sortir de Paris. Le Marquis de Bassompierre, ami des Guise à cause de la Princesse de Conti leur sœur qu'il aimoit, trouve l'occasion de dire à la Régente que le Duc de Guise avoit fait sortir de sa maison le Chevalier son frere, & qu'il demandoit à Sa Majesté la permission de venir se justifier : elle la lui accorda, à condition qu'il viendroit seulement à l'entrée de la nuit. Le Duc parla en termes si respectueux & si soumis, que la Reine parut appaisée ; mais la Duchesse, mere des

Guise, gâta tout dans une visite qu'elle rendit ensuite à la Reine. La Duchesse le prit sur un ton si fier & si haut, qu'elle augmenta la colere de Marie de Médicis contre les Guise. Appréhendant cependant qu'ils ne formassent, avec le Prince de Condé & d'autres Seigneurs qui commençoient à faire les mécontens, un parti capable de lui enlever son autorité, elle chargea Bassompierre d'empêcher leur union par quelque voye que ce pût être. « Bassompierre, lui dit-elle, il faut que » tu me ramene le Duc de Guise; » offre lui cent mille écus, la Lieu» tenance Générale de la Provence » pour son frere le Chevalier, & la » réserve de l'Abbaye de S. Ger» main pour la Princesse de Conti » leur sœur; en un mot, je te donne » carte blanche pourvu que tu le re» tire de cette cabale & que je puisse » être assurée de ses bonnes inten» tions. « Madame, lui repartit Bas» sompierre en riant, vous me gar» nissez si bien les mains, qu'il est » impossible que je ne fasse pas em» plette. » Bassompierre parla en 1613.

1613. même temps à la Reine de rappeller le Duc d'Epernon pour fortifier son parti. « Je le voudrois de tout mon » cœur, repartit la Régente, mais » c'est un homme que j'ai offensé, il » ne pardonne jamais. « Oui bien » à ses ennemis, repliqua Bassompierre en souriant, mais non pas » à ses Maîtres. » Lorsque celui-ci en parla au Duc, il répondit : « Dites » à la Reine, que je la prie seulement d'être un peu plus ferme à » l'avenir ; de connoître & de » conserver mieux ses bons serviteurs (1). » Il seroit inutile de rapporter tout le détail de cette négociation, qu'on peut voir dans les Mémoires de Bassompierre ; il suffit de dire que ce spirituel Gentilhomme s'en tira très-habilement. Le Duc de Guise fit d'abord le difficile, & enfin consentit à tout. On lui assura cent mille écus ; le Comte de la Rochefoucaut fut rappellé ; le Chevalier de Guise eut la Lieutenance Générale de Provence ; la

(1) Tout ceci est pris des Mémoires de Bassomp. Tom. 1, pag. 287 & suiv.

Reine fit cesser les procédures commencées contre lui, & on donna à la Princesse de Conti la réserve de l'Abbaye de S. Germain (1). Le Duc d'Epernon qui ne demandoit pas mieux que d'avoir part au Gouvernement, se croyant un homme fort nécessaire, reparut au Louvre, où la Reine eut pour lui la plus grande considération. Le jour que toutes ces brouilleries furent terminées, Marie de Médicis en témoigna sa satisfaction à Bassompierre & à la Princesse de Conti sa bonne amie, qui y avoit aussi beaucoup contribué. « Voici, dit-elle, la plus pénible & la plus grande journée que j'aye peut-être eue de ma vie, & m'assure que c'est une comédie bien intriguée, & à la fin c'est toute paix & toute réjouissance. » La Princesse de Conti lui ayant dit : » Dieu soit loué, Madame, que tout » réussisse à votre contentement, » & que vous soyez satisfaite de 1613.

(1) C'est-à-dire le revenu de ce riche Bénéfice, au cas que le Prince son époux, qui en jouissoit, vînt à mourir avant elle.

1613. » mon frere & de mes amis. » Elle lui répondit : « Pourquoi ne nom- » mez-vous pas aussi Bassompierre » qui y a tant travaillé, & qui n'at- » tendra pas longtemps que je le » reconnoisse ? Et vous serez témoin » que je lui promets un état de pre- » mier Gentilhomme de la Chambre » du Roi, quand je le devrois ache- » ter de mes propres deniers. » La Reine fit plus, car quelque temps après elle lui procura la charge de Colonel Général des Suisses.

On peut dire à la louange de cette Princesse, qu'elle étoit très-recon- noissante & se faisoit un plaisir de récompenser ceux qui s'attachoient à elle & lui rendoient service. Elle en a donné plusieurs preuves dans le temps de sa Régence. Sans parler de Concini & de sa femme qu'elle combla d'honneurs & de biens, beaucoup d'autres personnes se sont ressenties de ses libéralités ; aussi a-t-elle souvent éprouvé le sort des ames bienfaisantes, qui est de faire beaucoup d'ingrats pour n'avoir pas donné avec assez de discernement.

Un mois après que cette affaire

fut terminée, le jeune Baron de Luz fit demander raison de la mort de son pere au Chevalier de Guise. Un Gentilhomme, nommé du Riol, annonça le cartel. Le Chevalier se rendit au lieu où le jeune de Luz l'attendoit. Ils se battirent à cheval deux contre deux. A la deuxiéme passe Guise fut blessé, mais à la troisiéme il passa une balle au travers du corps du jeune Baron, qui tomba de son cheval & mourut sur le champ. Les braves de la Cour allerent féliciter le Chevalier de Guise sur ce combat; & la Régente qui étoit raccommodée avec ceux de sa Maison, oubliant qu'un mois auparavant elle avoit ordonné au Parlement de faire le procès au Chevalier suivant la rigueur des Loix, envoya sçavoir comment il se portoit. Le Chancelier de Sillery fit à la Reine, en cette occasion, une remontrance bien remarquable. « Madame, lui dit-il, si » vous aviez fait punir le Chevalier » de Guise, lorsqu'il a tué le pere » du Baron de Luz, vous auriez con» servé les jours du fils. »

1613.

Le reste de cette année fut assez

1613. tranquille, & ne produisit en France aucun événement remarquable. L'affaire de Mantoue pensa cependant causer une guerre en Italie : mais la France fut médiatrice, & occasionna la paix entre le Duc de Savoye & le Duc de Mantoue.

1614. François de Gonzague, Duc de Mantoue (1), neveu de Marie de Médicis, étoit mort dans les derniers jours de l'année précédente. Il ne laissoit de son mariage avec Marguerite de Savoye, fille du Duc Charles-Emmanuel, qu'une fille âgée de quatre ans. Ferdinand, Cardinal de Gonzague, frere de François, succédoit incontestablement au Duché de Mantoue; mais le Montferrat n'étant pas un Fief masculin, il appartenoit à la jeune Princesse. Le mariage du feu Duc François, avec Marguerite de Savoye, avoit été fait dans le dessein de terminer les contestations qui régnoient depuis longtemps au sujet du Montferrat entre ces deux Maisons. La mort du Duc François donna occa-

(1) Affaire de Mantoue.

ſion au Duc de Savoye de renouveller ſes anciennes prétentions ſur ce Marquiſat. Il prétendit, pour s'en rendre plus facilement maître, avoir la tutelle de ſa petite fille & de l'enfant dont la Ducheſſe de Mantoue ſe diſoit enceinte ; mais l'Empereur Mathias adjugea au Cardinal de Mantoue la tutelle des enfans du feu Duc. Après trois mois de feinte, la Ducheſſe Marguerite déclara qu'elle n'étoit pas groſſe, & Ferdinand de Gonzague prit le titre de Duc de Mantoue. Le Duc de Savoye fit tous ſes efforts pour l'engager à lui remettre la jeune Princeſſe, dont la tutelle, diſoit-il, lui appartenoit ; & n'ayant pu l'obtenir, il envahit le Montferrat. Cette entrepriſe cauſa de grands mouvemens en Italie. Charles Emmanuel, qui avoit beaucoup d'amis & de partiſans en France, employoit leur crédit pour empêcher la Régente de donner du ſecours au Duc de Mantoue. Les intrigues qu'il avoit liées avec quelques grands Seigneurs, lui donnoient beaucoup d'eſpérance. Il étoit exactement informé de tout ce qui ſe

1614.

1614. paſſoit à la Cour & dans le Conſeil de la Régente. Les principaux avis qu'il recevoit venoient de Concini & de ſa femme. Le ſieur Gueffier, Réſident pour la France à la Cour de Savoye, avoit découvert que les paquets s'adreſſoient au Baron de la Roche, Dauphinois. Gueffier trouva le ſecret d'avoir de l'Ecriture du Baron de la Roche, qu'il envoya en France. On arrêta à la Poſte des lettres écrites de la même main; on en ſurprit d'autres qu'un nommé Maignat, auſſi Dauphinois, adreſſoit au Baron de la Roche. Maignat, arrêté & interrogé, chargea beaucoup Concini, ſa femme, & ſur-tout Dolé leur confident. L'affaire ne put être aſſez ſecrete. Les Miniſtres en furent inſtruits & triomphoient déja de la perte de ces deux Italiens; mais Baſſompierre, qui étoit ami de Concini, l'inſtruiſit de ce qui ſe paſſoit. « Je ſuis perdu ſans » reſſource, dit-il à Baſſompierre » (1), les Miniſtres mes ennemis » ont pris le deſſus auprès de la

(1) Mémoires de Baſſompierre.

» Reine. » Baſſompierre lui conſeilla de laiſſer agir la Galigaï & ſes amis, & d'avoir recours à la faveur de la Reine. Cette Princeſſe ne put réſiſter à l'aſcendant que ſa Confidente avoit pris ſur ſon eſprit, & à ſes inſinuations flatteuſes; elle leur pardonna. Leurs noms furent ſupprimés dans les informations, & le malheureux Maignat, qui n'étoit pas le plus coupable, fut rompu vif. Si la Régente avoit fait punir auſſi ſévérement qu'elle le devoit Concini & ſa femme, ou du moins ſi elle les eût chaſſés au lieu de continuer à leur accorder ſa confiance, elle ſe ſeroit ſans doute épargné les chagrins qu'elle eſſuya par la ſuite. 1614.

L'affaire du Montferrat devenoit cependant de grande importance par les ſuites dangereuſes qu'elle pouvoit avoir. Lorſqu'on en parla dans le Conſeil du Roi, on réſolut de donner du ſecours au Duc de Mantoue, & d'attaquer le Duc de Savoye par trois endroits différens avec trois armées, pour l'obliger d'abandonner le Montferrat. Le Maréchal de Leſdiguieres devoit con-

1614. duire la plus nombreuse par le Dauphiné dans le Piémont ; le Duc de Guise devoit commander la seconde, & la troisiéme étoit destinée à faire irruption par la Bourgogne sous les ordres du Duc de Bellegarde. Mais les amis secrets du Duc de Savoye représenterent à la Reine qu'il étoit dangereux de donner aux grands Seigneurs des armées à commander dans un temps de minorité, & de mettre un Général Protestant à la tête de la plus considérable. Ubaldini, Nonce du Pape, qui craignoit de voir en Italie une armée de Protestans, fit des représentations assez vives à la Régente, ensorte qu'elle prit la résolution de suspendre la marche de ces troupes jusqu'à ce qu'elle eût vu l'effet que pourroit produire la négociation qu'elle avoit fait commencer à Madrid.

Effectivement Marie de Médicis, de concert avec le Roi d'Espagne, obligea le Duc de Savoye de se désister de ses prétentions & d'abandonner le Monferrat ; ce qu'il fit dans la crainte d'avoir ces deux Puissances pour ennemies.



Pendant que Marie de Médicis étoit occupée à terminer l'affaire de Mantoue, il s'élevoit dans sa Cour une tempête qui lui causoit de plus grands embarras ; c'étoit la retraite du Prince de Condé (1) & de plusieurs Seigneurs de la Cour. Le Maréchal de Bouillon étoit l'auteur de ces brouilleries. Le mauvais succès d'une négociation dont il avoit été chargé auprès du Roi d'Angleterre, l'avoit mis mal dans l'esprit des Ministres, qui lui reprocherent de n'avoir suivi ni ses instructions, ni les ordres du Roi. Il se plaignoit de son côté de ce qu'on avoit voulu lui faire essuyer un affront en le chargeant de cette commission. Lesdiguieres n'étoit pas plus content que Bouillon. Le Parlement refusoit d'enregistrer le Brevet de Duc & Pair que le feu Roi lui avoit accordé. César, Duc de Vendôme, Gouverneur de Bretagne, étoit aussi offensé du refus que la Régente lui avoit fait de l'envoyer tenir les Etats de

1614.

(1) Le Prince de Condé se retire de la Cour.

1614. Bretagne. Sur les plaintes qu'il en fit, elle le relégua dans sa maison d'Anet, & nomma le Maréchal de Brissac pour présider aux Etats. Les Ducs de Mayenne, de Nevers, de Longueville, de Piney-Luxembourg, & plusieurs autres Seigneurs qui avoient ou prétendoient avoir des sujets particuliers de mécontentement, prirent des engagemens avec le premier Prince du Sang. Ils étoient convenus de se retirer de la Cour tous en même temps, & de se réunir ensuite en Champagne pour demander la réformation des désordres qui s'étoient introduits dans le Gouvernement. Une pareille Ligue pouvoit avoir de fâcheuses suites pour Marie de Médicis; on blâmoit hautement l'administration de cette Princesse. Nevers commandoit en Champagne, Mayenne dans l'Isle de France, Vendôme en Bretagne, & Longueville en Picardie.

La Régente rappella promptement le Duc d'Epernon, qu'elle avoit encore mécontenté depuis sa derniere reconciliation avec lui. Cet homme haut & intéressé l'avoit sol-

licité de faire revivre une charge de premier Gentilhomme de la Chambre qu'il avoit possédée sous Henri III, & d'en pourvoir le Duc de la Valette son fils aîné. Piqué de n'avoir pu obtenir une grace qu'il croyoit dûe à ses services, Epernon demanda la permission d'aller à Metz dont il étoit Gouverneur. Mais aussitôt que la Régente apperçut l'orage qui la menaçoit, elle rappella le Duc & lui accorda ce qu'elle lui avoit refusé. Elle donna de nouvelles marques d'honneur & de distinction au Duc de Guise pour le retenir dans ses intérêts, & lui promit le commandement de l'armée, au cas qu'il fallût marcher contre les Seigneurs mécontens. Le Cardinal de Joyeuse, le Duc d'Epernon & Villeroy étoient d'avis qu'on les attaquât sur le champ; mais le nouveau Maréchal d'Ancre (car il avoit obtenu cette dignité sur la fin de l'année précédente) & le Chancelier de Sillery furent d'un sentiment contraire, & soutinrent qu'il falloit d'abord tenter la voye de la négociation. Concini ne vouloit pas souffrir 1614.

1614. que le Duc de Guise, qu'il haïssoit, & qu'il craignoit en même temps, eût le commandement de l'armée. Sillery, plus brouillé que jamais avec Villeroy, s'étoit aveuglement livré à Concini. Le second avis plut davantage à la Régente qui se reposoit sur les assurances que le Maréchal de Bouillon, auteur de cette cabale, lui avoit secrétement fait donner, qu'elle rameneroit facilement les Seigneurs mécontens. On nomma le Duc de Ventadour & le Conseiller d'Etat Boissise, pour aller engager le Prince de Condé à revenir prendre son rang auprès de leurs Majestés.

Il se fit cependant quelques hostilités dans les Provinces; les Mécontens s'emparerent de plusieurs Villes. Comme la Régente étoit incertaine si le Prince de Condé accéderoit aux invitations & aux propositions d'accommodement que Ventadour & Boissise étoient chargés de lui faire, elle fit à tout événement lever six mille Suisses; mais elle fut quelque temps embarrassée sur le choix qu'elle devoit faire de celui

qu'elle mettroit à leur tête. Baſſompierre lui étoit entierement dévoué, 1614.
& elle étoit bien aiſe de le récompenſer des ſervices qu'il lui avoit rendus. Baſſompierre traita avec le Duc de Rohan de la charge de Colonel Général des Suiſſes dont le Duc étoit revêtu : Marie de Médicis fournit au premier la ſomme néceſſaire pour rembourſer le Duc de Rohan. Baſſompierre leva les obſtacles qu'on avoit voulu lui oppoſer, & il fut reçu Colonel Général.

Pendant que les troupes s'aſſembloient, les Commiſſaires du Roi qui s'étoient rendus à Soiſſons, lieu déſigné pour les Conférences, les avoient commencées le 14 Avril. Après que le Prince de Condé & les Seigneurs de ſon parti eurent proteſté en général & en particulier, qu'ils n'avoient point d'autres vues que de ſervir Sa Majeſté & d'aſſurer le repos de la France ; ils demanderent trois choſes : que les Etats du Royaume fuſſent convoqués au plutôt ; que le double mariage fût différé, & qu'on déſarmât de part & d'autre.

1614. La convocation des Etats passa sans difficulté. La Régente l'avoit offerte dans sa réponse au Manifeste du Prince de Condé : elle accorda la surséance du double mariage jusqu'à la majorité du Roi seulement; & à l'égard du désarmement, comme les Seigneurs mécontens exigeoient des places de sûreté & d'autres choses à leur bienséance, on ne put s'accorder. Le Prince de Condé ayant appris que les six mille Suisses étoient arrivés, que leur nouveau Colonel Bassompierre avoit été les recevoir à Troyes en Champagne, & les avoit conduits à Vitry où le Marquis de Praslin assembloit l'armée du Roi, le Prince, dis-je, sortit de Soissons; mais il écrivit auparavant à la Reine, pour avertir Sa Majesté que le Duc de Mayenne & le Maréchal de Bouillon demeuroient à Soissons, avec un plein pouvoir de traiter sur les conditions que Son Altesse & les Seigneurs de son parti avoient demandées : il se rendit ensuite à Sainte-Menehoud.

Lorsque les demandes des Seigneurs mécontens furent proposées

au Conſeil du Roi, les ſentimens ſe 1614.
trouverent partagés. Guiſe, Epernon, Bellegarde, le Cardinal de Joyeuſe & Villeroy les rejetterent abſolument, & la Régente paroiſſoit aſſez diſpoſée à les accorder. Mais Concini, Sillery & d'autres perſonnes l'en détournerent. On engagea le peuple de Paris à demander la paix. Dans cette diverſité d'opinions la Régente crut que, pour ſe mettre à couvert des reproches qu'on pourroit lui faire dans la ſuite, elle devoit aſſembler un Conſeil extraordinaire. Elle y fit appeller les Préſidens du Parlement, pluſieurs Conſeillers & les principaux Magiſtrats de Paris, dont la plus grande partie opina pour la paix. Guiſe, Epernon, Villeroy & les autres qui avoient conſeillé de faire la guerre, craignirent de ſe rendre odieux en s'oppoſant à un accommodement, & ils approuverent la continuation des Conférences. Le Prince de Condé ayant ſouhaité qu'elles ſe tinſſent à Sainte-Menehoud, les Commiſſaires du Roi eurent ordre de s'y rendre. Le Traité fut conclu aux

1614. conditions que le Prince avoi[t]
mandées, & on lui accorda p[our]
place de sûreté la Ville & le Chât[eau]
d'Amboise jusqu'à l'entiere exé[cu]
tion du Traité, qu'il signa le 1[5]
Mai avec les Ducs de Nevers, d[e]
Longueville, de Mayenne, & le
Maréchal de Bouillon.

Les Ducs de Longueville & de
Mayenne revinrent les premiers à
la Cour; & le Prince de Condé s'y
rendit quelque temps après. Com[me]
me la Régente avoit pris la résolu-
tion d'éviter la guerre autant qu'il
lui seroit possible, elle envoya le
Marquis de Cœuvres en Bretagne,
pour tâcher de ramener le Duc de
Vendôme, qui se plaignoit que dans
le Traité ses intérêts n'avoient pas
été assez ménagés. La Cour lui ac-
corda de nouvelles graces; il ra-
tifia le Traité, & fut rétabli par
Lettres Patentes du 14 Juillet dans
son Gouvernement.

La paix ne fut pas cependant en-
tierement rétablie: il y eut de nou-
veaux mouvemens dans le Poitou
& dans la Bretagne, qui firent pren-
dre à la Régente la résolution d'y

conduire le Roi bien accompagné, & de le faire voir aux peuples dans les Provinces. La Cour se rendit effectivement à Orleans, & ensuite à Tours. Elle continua sa route jusqu'en Bretagne, où le Duc de Vendôme fut obligé de se soumettre. La Régente fit tenir les Etats à Nantes, & elle ramena le Roi à Paris, où il fut déclaré majeur (1) dans un Lit de Justice tenu au Parlement le 2 Octobre. 1614.

Marie de Médicis y fit un discours, dans lequel elle déclara qu'elle avoit remis l'administration des affaires entre les mains du Roi son fils. Louis XIII fit des remercîmens à la Reine sa mere des soins qu'elle avoit pris pendant sa minorité, & déclara qu'il vouloit qu'elle continuât à l'aider dans l'administration de ses Etats. C'étoit ce que cette Princesse avoit eu l'adresse de ménager. Elle conservoit son autorité sans se rendre responsable de ce qui arriveroit désormais, puisque tout devoit se faire au nom du Roi.

(1) Le Roi déclaré majeur.

1616. Quoique Marie de Médicis eût obtenu tout ce qu'elle desiroit, la Cour n'en étoit pas moins agitée. Cette Princesse n'avoit ni assez de génie, ni assez de fermeté pour y faire régner le calme si nécessaire à une heureuse administration. Le Maréchal d'Ancre & les Ministres étoient continuellement divisés. On avoit cherché l'année précédente les moyens de les réunir. Le Marquis de Cœuvres y avoit donné tous ses soins. Il sembloit que le mariage arrêté entre le Marquis de Villeroy, petit-fils du Secrétaire d'Etat, & la fille de Concini, les avoit reconciliés ; mais quelque intérêt secret que nous ne connoissons pas, les avoit plus brouillés que jamais. Le Chancelier de Sillery & Villeroy se donnoient ouvertement des marques de la haine qu'ils avoient conçue l'un pour l'autre. Sillery, appuyé par Concini, paroissoit avoir pris le dessus. Ces divisions nuisoient aux affaires de la Reine. Ses Ministres & ses Favori avoient chacun leurs amis & leur ennemis dans le parti du Prince d

Condé, qu'ils favorisoient ou négligeoient selon qu'ils le jugeoient le plus favorable à l'établissement & au soutien de leur fortune. De-là naissoient toutes leurs vûes & leurs opinions différentes qui, se choquant continuellement, causoient de perpétuelles altercations. 1614.

Enfin la tranquillité parut renaître dans l'attente où l'on étoit des effets que produiroit l'Assemblée des Etats Généraux (1), que le Roi se disposoit à tenir.

On étoit convenu par l'article premier du Traité de Sainte-Menehoud, qu'elle se tiendroit à Sens le 25 Août 1614 avant la majorité du Roi. Marie de Médicis craignant que les Etats ne la chagrinassent sur son administration pendant la Régence, qu'ils ne demandassent l'éloignement de Concini & de quelques Ministres, & qu'ils n'empêchassent le Roi, devenu Majeur, pendant que l'Assemblée se tiendroit, de laisser à sa mere la même autorité; Marie de Médicis,

(1) Assemblée des Etats Généraux.

1614. dis-je, avoit trouvé le moyen de retarder la tenue des Etats jusqu'après la déclaration de la majorité du Roi; & l'ouverture n'en fut faite que le 27 Octobre à Paris, où ils avoient été transférés.

Comme cette Assemblée causoit de grandes inquiétudes à la Reine, à son Conseil secret & aux Ministres, ceux-ci, qui s'étoient réunis en apparence, penserent qu'il n'y avoit pas de meilleur expédient pour empêcher les suites fâcheuses qu'ils appréhendoient, que de mettre la division entre les trois Chambres. La Cour avoit beaucoup de Partisans dans celle du Clergé & dans celle de la Noblesse : elle les engagea de proposer des articles de réformation & de faire des réglemens, auxquels on étoit persuadé que le Tiers-Etat ne voudroit pas consentir; & comme on prévoyoit que d'un autre côté, le Tiers-Etat proposeroit des choses dont le Clergé & la Noblesse ne pourroient s'accommoder, la Cour jugea que les trois Chambres auroient de la peine à s'accorder, & qu'après beaucoup

de contestations sans fruit, elle viendroit à bout de rompre l'Assemblée. 1614.

Le Clergé & la Noblesse commencerent donc par proposer l'abolition du droit annuel, qui rend héréditaires les charges de Justice & de Finance; & ayant envoyé prier la Chambre du Tiers-Etat de se joindre à eux pour demander la suppression de ce droit, elle y consentit; mais en même temps elle pria le Clergé & la Noblesse de s'unir à elle pour demander au Roi la diminution des Tailles, & le prier de retrancher les pensions qu'il payoit sans aucune nécessité à beaucoup de personnes. Effectivement la plûpart des grands Seigneurs, habiles à profiter de la foiblesse & de la timidité de Marie de Médicis, avoient extorqué d'elle des pensions & des sommes considérables; elle en avoit d'ailleurs donné beaucoup pour se faire des Partisans. La Noblesse n'osa rejetter entierement la proposition du Tiers-Etat; & en attendant que les trois Chambres fussent réunies sur cet article, le Clergé & la Noblesse supplierent le Roi d'accorder

1614. la surséance de la suppression du droit annuel ; comme de son côté le Tiers-Etat demanda la surséance de la diminution des tailles & du payement des pensions, jusqu'à ce qu'on eût plus mûrement réfléchi sur ces demandes respectives.

La Chambre du Clergé fit ensuite proposer à celle de la Noblesse de s'unir pour demander au Roi la publication du Concile de Trente, & elle se donna de grands mouvemens pour y réussir. La Noblesse, dont la profession est d'être principalement occupée de la guerre, n'est ordinairement pas fort instruite des affaires Ecclésiastiques : elle n'ignoroit cependant pas que, malgré les différentes tentatives du Clergé, ce Concile n'avoit encore pu être publié en France. Elle fit d'abord quelques difficultés de s'unir avec la Chambre Ecclésiastique ; mais comme celle-ci avoit accédé à la demande de la Noblesse au sujet de la suppression de l'annuel, la Noblesse se joignit au Clergé.

Lorsque les Ecclésiastiques proposerent au Tiers-Etat d'y consentir

aussi, ils trouverent des Députés plus instruits des Libertés de l'Eglise Gallicane que la Noblesse. Miron, qui y présidoit, évita fort habilement d'entrer dans la discussion de l'autorité légitime du Concile : il se contenta de répondre en termes généraux, que le Concile de Trente demeuroit en suspens depuis très-longtemps dans le Royaume, qu'il n'étoit pas à propos de s'embarrasser présentement de le faire publier. *Combien y a-t-il de Conciles*, dit Miron, *qui n'ont pas été publiés en France ? cependant nous observons les bons réglemens qu'ils ont faits ; le Tiers-Etat croit qu'il est inutile d'en demander davantage.* 1614.

Le 12 Décembre le Clergé & la Noblesse, par un article particulier de leurs cahiers, demanderent au Roi le prompt accomplissement de son mariage avec l'Infante d'Espagne, & celui de Madame Elisabeth de France avec le Prince des Asturies. Le Tiers-Etat y ayant accédé, cette demande, qui étoit une approbation de ces deux mariages que la Régente avoit conclus & dont elle

1614. desiroit l'accomplissement avec beaucoup d'ardeur, lui causa une grande joye; mais elle fut altérée par une autre proposition que fit la Noblesse.

Elle demanda l'établissement d'une Chambre composée d'un certain nombre de personnes, pour la recherche des malversations commises dans le maniement des Finances. C'étoit un moyen propre pour en découvrir la mauvaise administration. Tout le monde sçavoit que le trésor du feu Roi étoit dissipé sans avoir été employé à aucune dépense utile & extraordinaire, les revenus actuels étant suffisans pour la dépense ordinaire. Le Clergé, après quelques difficultés, concourut à cette demande, & le Tiers-Etat s'unit à la Noblesse pour en demander l'exécution.

Les Députés des trois Chambres s'étant donc rendus au Louvre le 11 Décembre, l'Archevêque d'Aix demanda en leur nom au Roi, en présence de la Reine sa mere, l'érection d'un nouveau Tribunal pour la recherche des malversations com-

mises dans le maniement des Finances. Le Roi répondit en termes généraux & favorables en apparence, mais sans rien promettre de positif. Marie de Médicis prit ensuite la parole. *Le Roi*, dit-elle, *est disposé à donner toute satisfaction aux Etats sur le sujet que vous souhaitez, & sur tous les autres dont il sera fait mention dans votre cahier général; achevez de le dresser au plutôt, afin que le Roi puisse y répondre avant la séparation de l'Assemblée; il n'est pas à propos de changer les formes ordinaires, les affaires ne pourroient pas être si promptement expédiées.* On comprit bien que la Cour cherchoit une défaite. La Noblesse pressa les deux autres Chambres de réitérer leur demande. Ayant reçu la même réponse, les Gentilshommes proposerent de faire une troisiéme tentative; le Clergé leur répondit par la bouche du Cardinal du Perron, que Sa Majesté ayant témoigné par deux fois qu'elle ne vouloit répondre à aucune demande particuliere avant que les trois Ordres lui eussent présenté leurs cahiers, on ne devoit pas la fatiguer

1614.

1614. par de nouvelles importunités. Enfin la Noblesse, gagnée par la Reine & par les Ministres, se désista de sa demande. Le Tiers-Etat ne fut pas si complaisant, il persista toujours à demander la permission de faire des extraits des états que l'on lui avoit envoyés de la recette & dépense des deniers publics, & de demander une information plus particuliere de l'emploi qu'on en avoit fait. Le Président Jeannin, qui faisoit les fonctions de Contrôleur Général, accompagné d'Arnaud & Dolé, Intendans des Finances, eut ordre du Roi d'aller le 21 Décembre aux Etats. Il y fit un discours qui ne contenoit que des paroles assez générales; il représenta que le feu Roi avoit donné une abolition de tout ce qui s'étoit fait avant qu'il fût paisible possesseur de son Royaume; que Sa Majesté ne pouvoit rien faire au préjudice d'une grace accordée par le Roi son pere, sans offenser la mémoire d'un si grand Prince. « Il est vrai, dit-il, qu'on a » pu commettre quelques malver- » sations depuis ce temps; Sa Ma-

» jeſté croit qu'il eſt juſte de les re-
» chercher & de les punir. Après 1614.
» que vous lui aurez préſenté vos
» cahiers, elle choiſira des perſon-
» nes éclairées & integres dans tou-
» tes les Compagnies Souveraines
» de ſon Royaume, pour leur don-
» ner la commiſſion de rechercher
» ceux qui ſeront ſoupçonnés du
» crime de péculat. »

Il s'éleva enſuite dans les Etats une queſtion qui y cauſa beaucoup de rumeur. Le Tiers-Etat ayant commencé le 15 Décembre à dreſſer ſon cahier général, les Députés de la Ville de Paris & du Gouvernement de l'Iſle de France propoſerent d'y mettre un article important, concernant la Puiſſance ſouveraine du Roi & la ſûreté de ſa Perſonne. En voici la ſubſtance.

» Que pour arrêter le cours de la
» doctrine pernicieuſe qui ſe répan-
» doit depuis pluſieurs années con-
» tre les Rois & les Puiſſances Sou-
» veraines établies de Dieu, Sa
» Majeſté ſeroit ſuppliée de faire
» publier dans l'Aſſemblée des Etats
» Généraux, comme une loi fonda-

» mentale & inviolable du Royau-
1614. » me, que le Roi étant reconnu
» Souverain en France, & ne tenant
» son autorité que de Dieu seul ; il
» n'y a sur la terre aucune Puissance
» spirituelle ou temporelle qui ait
» droit de le priver de son Royau-
» me, ni de dispenser ou d'absou-
» dre ses Sujets pour quelque cause
» que ce soit, de la fidélité & de l'o-
» béissance qu'ils lui doivent, &c. »

Lorsque cet article fut proposé dans la Chambre du Tiers-Etat, les Députés opinerent unanimement à le recevoir : mais il excita beaucoup de rumeur dans la Chambre du Clergé, qui exhorta fortement les deux autres Chambres à n'entrer dans aucune délibération sur ce qui concerne la Foi, la Hiérarchie & la Discipline Ecclésiastique, sans en avoir premierement averti le Clergé, de peur qu'il ne s'élevât quelque fâcheuse contestation entre les trois Ordres, & que l'un ne fît à Sa Majesté des demandes contraires à celles que l'autre auroit mises dans son cahier.

Pendant que cette contestation échauffoit

échauffoit les eſprits, le Parlement, ſur les remontrances de l'Avocat 1614.
Général Servin, rendit un Arrêt qui ordonnoit, « Que ceux donnés ci-
» devant ſeroient renouvellés & pu-
» bliés derechef dans tous les Siéges
» de ſon Reſſort, afin de tenir tous
» les Sujets du Roi, de quelque qua-
» lité & condition qu'ils fuſſent,
» confirmés & certains, que le Roi
» ne reconnoît aucun Supérieur au
» temporel de ſon Royaume, ſinon
» Dieu ſeul; & que nulle Puiſſance
» n'a droit de diſpenſer les Sujets
» de Sa Majeſté de leur ſerment de
» fidélité & de l'obéiſſance qu'ils lui
» doivent, ni de la ſuſpendre, pri-
» ver, ou diſpoſer de ſon Royau-
» me, &c. » Cet Arrêt, joint à l'article du Tiers-Etat, acheva d'échauffer les eſprits; on publia pluſieurs écrits pour & contre. Enfin le Roi évoqua à ſon Conſeil les conteſtations élevées au ſujet de cet article; il ordonna la ſurſéance de l'exécution de l'Arrêt du Parlement, &, quelques jours après, que l'article ſeroit ôté du cahier du Tiers-Etat.

Pendant la tenue des Etats, Henri

1614. de Montmorenci, Connétable de France, avoit fini ſes jours à Agde. Après avoir paſſé les dernieres années de ſa vie dans tous les exercices de la pénitence & de la piété, il expira dans un habit de Capucin, & voulut être inhumé ſans pompe dans l'Egliſe de ces Religieux.

Il étoit le ſecond des cinq fils du Connétable Anne de Montmorenci, & on l'appella d'abord M. de Damville. Son pere s'étoit démis entre ſes mains de ſon Gouvernement de Languedoc en 1563. Deux ans après, il fut fait Maréchal de France en 1567. Lorſque Henri IV parvint à la Couronne, il ſe déclara hautement pour ce Prince, qui lui donna en 1595 la charge de Connétable, vacante depuis la mort de ſon pere.

A peine ſçavoit-il lire & ſigner ſon nom, cependant il dictoit toutes ſes lettres. Il ſe faiſoit rendre compte des moindres affaires, & il répondoit lui-même à tout ce qu'on lui écrivoit. *Henri IV*, dit M. le Laboureur, *le railloit quelquefois ſur ſon ignance, mais il admiroit ſon bon ſens.* Ce Prince diſoit, *qu'avec ſon*

Connétable, qui ne sçavoit pas lire & son Chancelier qui ne sçavoit pas de Latin, il étoit en état de déterminer les affaires les plus importantes & les plus difficiles. Le Connétable faisoit observer la discipline militaire avec beaucoup d'exactitude & même de sévérité. 1614.

François de Bourbon, Prince de Conti, étoit mort le 13 Août 1614 dans l'Abbaye de S. Germain des Prés, où il fut enterré. Il jouissoit des revenus de ce riche Bénéfice.

Il étoit fils puîné de Louis de Bourbon Prince de Condé, tué à la bataille de Jarnac, & d'Eleonore de Roye sa premiere femme. Il avoit épousé Jeanne de Coëme, Dame de Lucé & de Bonnetable, dont il n'eut point d'enfans. Il épousa en secondes noces Louise-Marguerite de Lorraine, sœur du Duc de Guise, dont il n'eut qu'une fille qui mourut au berceau. On a prétendu qu'après sa mort sa veuve avoit épousé secretement le Maréchal de Bassompierre.

Marguerite de France, premiere femme de Henri IV, mourut quel- 1615.

1615. que temps après la clôture des Etats. Elle étoit la derniere de la Maison de Valois, qui a regné plus de deux cens cinquante ans en France. Malgré la conduite irréguliere qu'elle a tenue pendant le temps qu'elle à été mariée avec Henri IV, qui donna lieu à beaucoup de médisances contr'elle, & souvent à des calomnies; elle a mérité des louanges pour n'avoir jamais voulu consentir à son divorce avec ce Prince, tant que Gabrielle d'Estrées vêcut, dans la crainte que Henri n'épousât cette Maîtresse, dont il auroit voulu faire naturaliser les enfans nés dans un double adultere, qui n'auroient jamais pu parvenir à la Couronne: mais on a dû lui sçavoir très-bon gré d'avoir bien voulu descendre du trône de ses Ancêtres, & sacrifier ses intérêts au bien de l'Etat, qui souhaitoit que le Roi laissât des enfans capables de lui succéder (1).

La division qui régnoit entre les trois Chambres parut à la Cour une

(1) Voir dans la Vie d'Henri IV, par l'Auteur, le portrait de cette Princesse.

conjoncture favorable pour congédier une Assemblée, dont les différens Membres aigris les uns contre les autres, paroissoient désormais incapables d'agir de concert pour le bien du Royaume. Lorsqu'il étoit question de répondre à quelque remontrance, on faisoit dire par le Roi que les Etats devoient penser sérieusement à lui présenter promptement leurs cahiers. « Le Roi, disoit Marie de Médicis, est aussi » bien intentionné que vous pouvez » le souhaiter ; s'il vous presse de » dresser vos cahiers, c'est un effet » de l'impatience qu'il a de contenter ses Sujets, & de leur accorder » ce qu'ils demandent. » On ne se pressoit cependant pas d'obéir. Les Etats demanderent que l'Assemblée ne fût congédiée qu'après que Sa Majesté auroit répondu à ses demandes. Le Maréchal de Brissac fut envoyé à la Chambre Ecclésiastique pour l'exhorter à finir son cahier, afin qu'on pût se séparer; mais les trois Chambres se réunirent pour faire une remontrance au Roi, afin 1715.

d'obtenir avant leur séparation la réponse qu'ils demandoient.

La Cour, déſeſpérant donc de vaincre la réſiſtance des trois Ordres ſur cet article, jugea à propos de ſe ſervir de ſon autorité. Le Roi répondit à la remontrance que la Croix, Evêque de Grenoble, avoit été chargé de faire à la tête des Députés des trois Ordres. « Je ſouhaite » de donner toute ſorte de ſatisfac» tion aux Etats, mais je ne puis » prendre aucunes meſures que ſur » les cahiers que vous me préſente» rez. Je veux les recevoir la ſe» maine prochaine au plûtard; s'il » eſt néceſſaire que les Etats ſe raſ» ſemblent, nous y pourvoirons dans » le temps. » Cet ordre fut exécuté, & les trois Ordres préſenterent leurs cahiers le 23 Février.

Le 24 Mars ſuivant, les Principaux des trois Ordres furent mandés au Louvre. On les conduiſit dans la [illegible], où le Roi ſe rendit accompagné de la Reine ſa mere & de ſon Conſeil. Le Chancelier déclara aux Députés, que Sa Majeſté ayant fait examiner les cahiers, on y avoit

trouvé un ſi grand nombre d'articles importans, qu'il n'étoit pas poſſible que le Roi y répondît en auſſi peu de temps qu'il l'avoit deſiré. « Sa » Majeſté, ajouta Sillery, veut ce» pendant bien vous donner des » marques ſenſibles de ſa bonne vo» lonté, en répondant favorable» ment aux demandes ſur leſquelles » vous avez le plus inſiſté. Elle a » pris la réſolution d'abolir la véna» lité des charges & de régler ce qui » en dépend, d'établir une Cham» bre de Juſtice pour la recherche » des malverſations commiſes dans » les Finances, & de retrancher les » penſions. Tout cela s'exécutera » de maniere que les Etats auront » ſujet d'être ſatisfaits. Pour ce qui » eſt des autres articles mis dans les » cahiers, le Roi y pourvoira le » plus promptement qu'il lui ſera » poſſible. » 1615.

Après la ſéparation des Etats, la plus grande partie des Membres du troiſieme Ordre ayant repréſenté que la plûpart des moyens propoſés, pour indemniſer le Roi du revenu du droit annuel, tomboient

presqu'entierement à la charge du
1615. peuple, la Reine, qui souhaitoit
autant qu'eux la continuation de ce
droit, fit rendre le 13 Mai 1615 un
Arrêt du Conseil, qui rétablissoit le
droit annuel jusqu'en 1618. Il portoit que Sa Majesté ne pouvant remédier sitôt aux inconvéniens qui suivroient cette suppression, le Roi avoit cru devoir différer la bonne & saine résolution prise dans les Etats Généraux du Royaume; que cela lui avoit paru d'autant plus raisonnable, que les Gens de robbe pouvoient demander avec justice la continuation du droit annuel jusqu'en 1618; puisque la foi publique y étoit engagée par deux Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, donnés en 1611 & 1612.

Il y avoit encore dans le cahier des Etats un article qui regardoit le Prince de Condé. On lui avoit donné par le Traité de Sainte-Menehoud le Gouvernement d'Amboise, comme une espece d'ôtage jusqu'après la tenue des Etats, pour sûreté des conditions qui lui avoient été accordées. Les Etats avoient de

mandé que les Places, qui avoient été données en dépôt, fussent remises au Roi: le Prince de Condé rendit donc le Gouvernement d'Amboise, qui fut donné à Charles d'Albert de Luynes, qui étoit déja fort avancé dans les bonnes graces du Roi. 1615.

Charles d'Albert de Luynes, Favori de Louis XIII, dont il est ici question, naquit à Mornas en 1578. Il étoit fils aîné d'Honoré d'Albert, Seigneur de Luynes, de Cadenet, de Brantes, & de Mornas dans le Comté Venaissin, Gentilhomme ordinaire servant du Roi, Chevalier de son Ordre, Gouverneur des Villes de Beaucaire & du Saint-Esprit, Colonel des Bandes Françoises, Général de l'Artillerie en Languedoc & en Provence : & en 1576 Chambellan du Duc d'Alençon, frere de Rois François II, Charles IX & Henri III. Anne de Rodulf, sa mere, étoit d'une ancienne Maison de Provence, alliée à celles de Foix, de Parthenay, d'Angenues, de Montmorency, de Monteil-Grignan, d'Ornand, &c.

1615. Honoré d'Albert avoit mérité l'estime de Henri IV, en servant sous ses ordres lorsqu'il n'étoit encore que Roi de Navarre. Son attachement pour ce Prince & pour le Duc d'Alençon l'exposa aux poursuites de la Cour, qui le soupçonna d'avoir voulu favoriser leur évasion dans le temps qu'ils avoient projetté de se mettre à la tête du parti des politiques. Henri IV se souvint de ses services lorsqu'il fut monté sur le Trône. Ce Prince voulut être le parrein de son fils, qu'il le fit ensuite Page de sa Chambre, & fut si content de sa conduite qu'il le mit auprès du Dauphin. (1) Madame de Motteville dit dans ses Mémoires, que ce fut en qualité de Page. On lit dans le Mercure François, que le Roi ordonna qu'il fût de tous les amusemens du jeune Prince, qui prit pour M. de Luynes une inclination qu'il lui conserva jusqu'à la mort. Il obtint d'abord une place

(1) Histoire des Grands Officiers, Tom. IV. Mémoires de Castelnau, Tom. II. Mercure François, Tom. V.

de Gentilhomme ordinaire ; & lorsque Louis XIII fut Roi & qu'il put jouir de son autorité, Sa Majesté l'éleva aux premieres Dignités. *Luynes*, dit un Historien (1), étoit un de ceux qui avoient l'honneur d'approcher la personne du Roi avec plus de confiance, & dont les bonnes qualités avoient attiré en sa faveur l'affection & la bienveillance de son Maître. 1615.

Ce fut ainsi que se termina, comme nous venons de le dire, l'Assemblée des Etats Généraux. Elle ne produisit aucune réforme dans les abus dont on se plaignoit, par le peu d'union qui régna dans les trois Ordres, & par la discorde que la Cour eut soin d'y introduire. Tel sera toujours l'effet de pareilles Assemblées. La jalousie de leurs différens Membres & leurs intérêts particuliers prévaudront toujours sur l'utilité publique & générale. Marie de Médicis en avoit fort appréhendé les suites, mais elle fut si bien se-

(1) Dupuis, Histoire des plus illustres Favoris.

1615. condée par les Ministres, qu'elle eut la satisfaction d'avoir conservé son autorité toute entiere. Elle s'imagina l'avoir assurée sur des fondemens assez solides, pour ne pas craindre de la voir renversée ; mais elle ne s'apperçut pas que, n'ayant fait qu'éluder les demandes des Etats & donné des paroles générales sur la réformation qu'ils avoient proposée, les esprits s'aigrissoient tous les jours de plus en plus, & que la moindre étincelle rallumeroit avec plus d'activité un feu qu'elle n'avoit fait que couvrir d'un peu de cendres.

Ce fut à cette Assemblée des Etats Généraux que Richelieu commença à se faire connoître pour ce qu'il étoit, c'est-à-dire pour un homme de génie. Il y avoit eu une double Députation ; celle du Clergé de la Sénéchaussée de Loudunois & celle du Clergé de Poitou. Ce fut lui qui harangua au nom des Députés du Clergé, lorsqu'il présenta leur cahier au Roi. Deux endroits de son discours fixerent l'attention des Auditeurs. Dans l'un il se plaignit assez

vivement de ce qu'aucun Eccléſiaſtique n'étoit admis dans les Conſeils du Roi ; & dans l'autre, il ſupplioit Sa Majeſté de continuer à donner ſa confiance à la Reine ſa mere, & à lui laiſſer l'entiere adminiſtration des affaires de ſon Royaume (1). 1615.

Extraction de Richelieu.

Ce Prélat doit faire une ſi grande figure ſous le regne de Louis XIII, qu'il eſt à propos de le faire connoître plus particulierement. Il étoit fils de François du Pleſſis, Seigneur de Richelieu, & de Suzanne de la Porte. Ils eurent de leur mariage trois fils & deux filles. L'aîné, nommé Henri, fut tué en duel par le Marquis de Themines, & mourut ſans poſtérité. Le ſecond, nommé Alphonſe, entra dans l'Etat Eccléſiaſtique, & fut Evêque de Luçon : il quitta ſon Evêché pour ſe faire Chartreux ; mais la famille obtint du Roi que cet Evêché paſſeroit à ſon cadet Armand Jean, qui fut depuis premier Miniſtre. Il s'appliqua à l'étude de la Théologie, & reçut le

(1) Griffet, Hiſtoire de Louis XIII, Tome I, pag. 92.

1615. Bonnet de Docteur après avoir soutenu ses Thèses, en camail & en rochet comme Evêque nommé. A l'âge de 21 ans il se rendit à Rome pour y solliciter lui-même l'expédition de ses Bulles & la Dispense d'âge nécessaire pour se faire sacrer. Le Pape Paul V la lui accorda, & le fit sacrer à Rome par le Cardinal Giuri, au mois de Juin de l'année 1606; d'autres disent le 17 Avril 1607. Lorsqu'il harangua le Roi au non du Clergé, il étoit déja connu de Marie de Médicis & du Maréchal d'Ancre. Il avoit trouvé le moyen de s'introduire chez la Marquise de Guercheville, Dame d'Honneur de la Reine mere, & il étoit ami de Barbin que cette Princesse consultoit quelquefois sur ses plus importantes affaires, depuis qu'il avoit obtenu la charge d'Intendant de sa Maison.

Richelieu avoit deux sœurs, dont l'aînée, nommée Françoise, fut mariée en premieres noces à Jean de Beauveau, Seigneur du Rivau, & en secondes, elle épousa René de Vignerod, Marquis de Pontcourlay. La cadette, nommée Nicole

fut mariée à Urbain de Maille, Marquis de Brezé. 1615.

Armand-Jean du Plessis, dont nous parlons, étoit né à Paris le 5 Septembre de l'année 1585.

Le Maréchal d'Ancre, dont la faveur auprès de Marie de Médicis croissoit de jour en jour, faisoit tous ses efforts pour s'égaler aux plus grands Seigneurs, & pour éloigner les anciens Ministres d'Etat qu'il trouvoit trop souvent opposés à ses desseins. La Reine témoigna tant de froideur à Villeroy, à cause de quelque démêlé qu'il eut avec Concini, que ce Ministre se retira de la Cour presque disgracié: mais il fut rappellé par les suites d'un autre démêlé survenu entre le Duc de Longueville & le Maréchal d'Ancre. Celui-ci commandoit dans la Ville & dans la Citadelle d'Amiens, Capitale de la Picardie, dont le Duc de Longueville étoit Gouverneur. Le Duc, piqué de voir l'Italien usurper toute l'autorité dans cette Province, en marqua beaucoup de mécontentement. Il alla même à Paris chercher le Maréchal. Concini en étant aver-

1615. ti, marcha toujours bien accompagné. L'affaire eût peut-être occasionné un grand désordre, si beaucoup de personnes ne se fussent entremises pour le prévenir. Le Marquis d'Alencourt, fils de M. de Villeroy, étoit assez considéré par la Maison de Longueville ; il fut un de ceux qui travaillerent le plus efficacement à la reconciliation apparente du Duc avec le Maréchal ; car le Duc de Longueville conserva toujours dans son cœur les plus vifs ressentimens. La Reine en sçut bon gré à d'Alincourt ; & depuis ce tems Villeroy étant revenu à la Cour, Concini parut avoir plus d'égards pour lui.

La faveur dont Concini jouissoit, indigna tous les grands Seigneurs de la Cour, au point qu'ils se lierent étroitement avec le Prince de Condé, dans le dessein de perdre l'orgueilleux Italien, & de diminuer l'autorité trop absolue de Marie de Médicis. Celui qui y travailloit le plus efficacement étoit le Maréchal de Bouillon. Irrité de ce que la Reine se souvenoit mieux des cabales qu'il

avoit formées contr'elle, que des services qu'il prétendoit lui avoir rendus, il travailloit de toutes ses forces à réunir les Grands du Royaume avec le Prince de Condé. Il forma une si forte brigue, qu'il pensa ruiner l'autorité de Marie de Médicis. Il trouva le secret d'engager le Parlement à se déclarer en faveur du Prince & des Seigneurs de son Parti, afin qu'ils soutinssent ce que cette Compagnie auroit commencé. Il mit dans un si grand mouvement les esprits déja échauffés par le refus que l'on avoit fait de répondre favorablement aux cahiers des trois Ordres des Etats avant leur séparation, que le Parlement rendit le 28 Mars 1615, un Arrêt qui ordonnoit, » Que les Princes, les Ducs & Pairs » & les Officiers de la Couronne » ayant séance & voix délibérative » au Parlement, qui se trouvoient » lors à Paris, seroient invités à » venir délibérer avec M. le Chan» celier & avec toutes les Cham» bres assemblées, sur les proposi» tions qui seroient faites pour le » service du Roi, le soulagement 1615.

1615. » de ses Sujets, & le bien de son » Etat. »

La Cour en ayant été informée, Marie de Médicis reconnut celui qui lui portoit ce coup, & sentit qu'on en vouloit à sa Régence. Elle fit défendre de la part du Roi, au Prince de Condé & aux Seigneurs qui s'étoient déclarés pour lui l'année précédente, de se trouver au Parlement en cas qu'ils y fussent invités. Les Gens du Roi furent mandés le lendemain au Louvre, & le Chancelier leur fit défenses d'inviter les Princes, Ducs & Pairs & Officiers de la Couronne.

Le Parlement, qui étoit assemblé, crut que son devoir demandoit qu'il fît des remontrances à Sa Majesté. Après qu'elles eurent été dressées & arrêtées, les Gens du Roi eurent ordre d'annoncer au Chancelier que le Parlement demandoit audience à Sa Majesté. Elle fut accordée pour le 22 Mai. Les Députés du Parlement, dont le nombre se montoit à quarante, se rendirent au Louvre, où ils furent introduits dans la Chambre du Conseil; & les remontran-

ces y furent lues à haute voix par le fils de Lomenie. 1615.

Elles commençoient par exposer la vive douleur que causoient au Parlement les interprétations données à son Arrêt du 28 Mars. On y attestoit, que la résolution d'inviter les Princes, Ducs & Pairs & Officiers de la Couronne, n'étoit point, comme le Chancelier Silery l'avoit avancé, une entreprise inouie sur l'autorité du Roi; on y rapportoit les raisons que le Parlement avoit eues de rendre l'Arrêt du 28 Mars. Le Roi étoit supplié de retenir en son Conseil les Princes du Sang & les Officiers de la Couronne, de ne revêtir aucun Etranger de charges ou dignités Militaires, Gouvernemens de Provinces ou de Places importantes (1). On parloit ensuite des Libertés de l'Eglise Gallicane, dont les Magistrats demandoient la conservation; ils demandoient encore qu'on abolît les Coadjutoreries, les réserves & les confidences (2); on

(1) Ceci regardoit Concini.

(2) Ceci concernoit les Bénéfices que plusieurs Seigneurs possédoient sous le nom

1615. se plaignoit de ce que des particuliers s'étoient opposés à force ouverte à l'exécution des Arrêts du Parlement; on vouloit parler du Duc d'Epernon qui avoit fait enlever de force, des Prisons de l'Abbaye, un Soldat arrêté par la Justice. On entra dans le détail de la mauvaise administration des Finances, de la création d'un grand nombre d'Offices inutils, dont le prix avoit tourné au profit de quelques particuliers, des pensions excessives accordées depuis la mort d'Henri IV, du trop grand nombre d'Officiers employés au maniement des Finances, & enfin des profusions & de la dissipation du trésor laissé à

de quelque Ecclésiastique, auquel ils faisoient une modique pension. Le Prince de Conti possédoit à ce titre l'Abbaye de Saint Germain, dont la réserve après sa mort fut accordée, comme je l'ai dit, à sa femme.

Le Duc de Sully nous dit dans ses Mémoires, qu'il possédoit trois Bénéfices à ce titre, quoiqu'il fût Huguenot; que lorsque quelqu'un de ses Confidentiaires étoit mort, le Pape lui envoyoit de nouvelles Bulles gratis, & que lorsqu'il voulut quitter ces Bénéfices, il les vendit un très-bon prix.

la Bastille par le feu Roi, &c. Marie de Médicis fut fort piquée de ces remontrances qui critiquoient ouvertement sa conduite. Le lendemain 23e. jour de Mai, elle fit rendre un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui cassoit celui du Parlement, & ne songea même pas à remédier aux désordres qu'on lui avoit présentés dans un si grand jour. 1615.

Ces remontrances lui causoient cependant de l'inquiétude; & par une suite de son inconséquence naturelle, elle pressoit le Roi de faire son voyage de Guyenne: elle vouloit accomplir le double mariage, & conduire ce Prince au-devant de sa nouvelle épouse. Le Prince de Condé & les Seigneurs de son parti faisoient au contraire tous leurs efforts pour le retarder. Ils auroient souhaité de voir effectuer les desseins du feu Roi, qui avoit refusé sa fille aînée au Prince des Asturies, & l'avoit promise au Prince de Piémont. Le Duc de Savoye étoit furieux de ce manque de parole; & pour se venger de la Régente, il soutenoit les Seigneurs mécontens. Marie de

1615. Médicis, ſans aucun égard pour les remontrances qu'on lui faiſoit, ſe diſpoſoit toujours à faire partir le Roi, lorſque le Prince de Condé & les Seigneurs de ſon parti ſe retirerent de la Cour. Elle s'apperçut alors qu'en traitant le Parlement avec trop de hauteur, elle avoit donné dans le piége que ſes ennemis lui avoient tendu. Elle chercha des expédiens pour le contenter, & pour ménager en même temps l'autorité du Roi qu'elle avoit compromiſe mal-à-propos.

La Cour ne s'appliquoit pas ſeulement à calmer le Parlement, elle cherchoit encore à regagner le Prince de Condé. Pour cet effet on envoya à Coucy, où il s'étoit retiré, Villeroy & Jeannin, qu'on chargea de conférer avec lui & avec les Seigneurs de ſon parti. Les conférences paroiſſoient conduire à un accommodement; mais il fut rompu par une lettre que le Roi écrivit au Prince de Condé, & qui lui fut portée par Pontchartrain, Secrétaire d'Etat: elle étoit datée du 26 Juillet. Sa Majeſté y déclaroit hau-

tement, qu'ayant pris la résolution de partir pour la Guyenne le premier Août suivant, elle envoyoit au Prince de Condé un de ses Secrétaires d'Etat, pour sçavoir de lui précisément, s'il vouloit l'accompagner dans son voyage. Cette lettre ne surprit pas moins Villeroy & Jeannin, que les Princes & les Seigneurs assemblés à Coucy. Ceux-ci prirent sur le champ la résolution de s'unir plus étroitement, & de lever promptement des troupes en France & en Allemagne. Le Prince de Condé fit une réponse très-respectueuse au Roi. Il se plaignoit qu'on précipitoit trop le voyage de Guyenne, & disoit, qu'avant de l'entreprendre, on auroit dû régler les affaires de l'Etat, remédier aux désordres du Gouvernement, & suivre les remontrances des Etats Généraux & du Parlement. Il ajoutoit que la conduite de la Cour étoit l'effet des mauvais conseils que lui donnoient des personnes mal intentionnées, qui abusoient du nom & de l'autorité du Roi pour jetter le trouble dans l'Etat, affoiblir la France, ruiner les

1615.

Princes du Sang, les Officiers de la
1615. Couronne & les principaux Seigneurs du Royaume : & il accusoit directement le Maréchal d'Ancre, le Chancelier de Sillery, Bullion & Dolé, Conseillers d'Etat, d'être auteurs de ces désordres.

La Reine, toujours vive dans ses délibérations, ne pensa plus qu'à se mettre en état d'anéantir les projets des Seigneurs mécontens, & de conduire le Roi sûrement à Bordeaux. Elle fit rendre une Déclaration qui fut envoyée dans toute la France, par laquelle le Roi donnoit ordre aux Gouverneurs, aux Lieutenans Généraux, & à tous ceux qui avoient autorité dans les Provinces, d'empêcher qu'on ne fît des levées de gens de guerre, qu'on n'entreprît sur les Villes, qu'on n'y excitât du trouble, & qu'on reçût dans aucunes Places le Prince de Condé & les Seigneurs de son parti.

La Reine mere se flattoit d'avoir le temps de conduire sa fille à Bordeaux, d'y attendre l'arrivée de l'Infante, de faire l'échange des deux Princesses, & de revenir à Paris

Paris avant que les Mécontens eussent levé des troupes assez nombreuses pour faire aucune entreprise considérable. Elle donna le commandement de l'armée Royale au Maréchal de Boisdauphin, & fit partir le Roi pour la Guyenne. Ce fut envain qu'on lui conseilla de retarder ce voyage pendant quelque temps, pour empêcher les Seigneurs mécontens d'assembler leurs troupes, ou pour les dissiper avant qu'elles fussent réunies. 1615.

Dans l'instant du départ, Marie de Médicis commit une imprudence qui indisposa contr'elle le Parlement & les bons Citoyens. Le Jay, Président à Mortier, étoit un des plus intimes amis du Prince de Condé; il avoit beaucoup de crédit au Parlement, & la Cour le regardoit comme un de ceux qui avoit eu le plus de part à l'Arrêt du 28 Mars & aux Remontrances. On lui fit dire que Sa Majesté vouloit l'avoir auprès d'elle dans son voyage de Guyenne, & que son intention étoit de se servir d'un Magistrat aussi éclairé que lui. Le Jay fit prier leurs

1615. Majestés de le dispenser d'un voyage dont sa santé, beaucoup affoiblie, ne pourroit pas soutenir la fatigue. Son excuse fut mal reçue ; on crut qu'il vouloit rester à Paris dans le dessein d'y causer du trouble, & d'être favorable au Prince de Condé. Le jour du départ du Roi, on va de grand matin dire au Président que Sa Majesté veut lui parler. Lorsqu'il est habillé, deux Exempts, accompagnés de quinze Gardes du Corps, le font entrer dans un carrosse à six chevaux ; & au lieu de le conduire au Louvre, on le mene à la suite du Roi qui sortoit de Paris. Le Parlement députe aussi-tôt au Roi un Président & deux Conseillers, pour sçavoir quel traitement Sa Majesté veut faire essuyer à M. le Jay : *se servir de lui dans son voyage*, leur dit-on froidement. Lorsque le Roi fut arrivé à Amboise, on enferma le Président dans le Château.

La Cour s'étoit mise en route le 17 Août pour se rendre à Bordeaux ; & Marie de Médicis avoit pris, pour la dépense du voyage, huit cens mille écus qui restoient de l'argent

que le feu Roi avoit laiſſé dans la Baſtille. Le Maréchal de Boiſdauphin avoit ordre de ſuivre l'armée des Mécontens, de la retarder dans ſa marche, d'arrêter ſes convois, & de la tenir toujours en échec, mais de ne point hazarder de bataille, pendant que les Ducs de Guiſe & d'Epernon, avec un corps de troupes, conduiroient leurs Majeſtés à Bordeaux. 1615.

Lorſque l'armée des Seigneurs mécontens fut réunie & ſe fut miſe en marche, Marie de Médicis, pour témoigner qu'elle n'appréhendoit pas leurs projets, jugea à propos de faire un coup d'éclat. Elle engagea le Roi à les déclarer rebelles & criminels de Leze-Majeſté. L'armée du Prince de Condé, compoſée d'environ cinq mille hommes de pied & de deux mille cinq cens chevaux, ayant paſſé les rivieres de la Marne & de la Seine, s'avança vers la Loire pour ſe rendre en Poitou & en Guyenne. Le Maréchal de Bouillon en avoit la conduite ſous le Prince de Condé. L'armée du Roi étoit beaucoup plus conſidé-

1615. rable. Elles se trouverent si près l'une de l'autre proche Bonny-sur-Loire, qu'on crut qu'il faudroit nécessairement en venir à une bataille; mais le Maréchal de Boisdauphin ne voulut pas la hasarder suivant les ordres qu'il avoit de la Cour, ni même profiter de l'occasion qui se présentoit de remporter un avantage considérable. Il laissa au Maréchal de Bouillon la liberté de passer la Loire.

Sur ces entrefaites leurs Majestés arriverent à Bordeaux. On étoit convenu que les cérémonies des deux mariages se feroient le même jour 18 Octobre à Bordeaux & à Burgos. Lorsqu'elles furent finies, le Roi Catholique conduisit la Princesse sa fille jusqu'à Fontarabie; delà elle se rendit, accompagnée du Duc d'Uceda, sous un magnifique pavillon dressé dans une Isle de la riviere de Bidassoa, qui sépare la France d'avec l'Espagne. Elle y trouva Madame Elisabeth de France, & l'on fit l'échange des deux Princesses. M. de Luynes, dont la faveur auprès du Roi augmentoit de jour

un jour, eut la commission de porter les lettres que Louis & Marie de Médicis écrivirent à la nouvelle Reine, pour la féliciter sur son heureuse arrivée dans le Royaume. Le Roi disoit dans sa lettre qu'il l'envoyoit par *le sieur de Luynes*, l'un de ses plus confidens serviteurs. Celle de la Reine mere commençoit ainsi : « *Le Roi, Monsieur mon fils, ayant choisi le sieur de Luynes comme l'un de ses plus confidens, &c.*

1615.

Commencemens de M. de Luynes.

L'Infante Anne d'Autriche arriva le 21 Novembre à Bordeaux, & le 25, leurs Majestés reçurent la bénédiction nuptiale : elle leur fut donnée par l'Evêque de Xaintes, premier Suffragant de Bordeaux, en l'absence du Cardinal de Sourdis, Archevêque de cette Ville, que le Parlement de Guyenne poursuivoit avec beaucoup de chaleur, pour une affaire dont voici le précis.

Haut-Castel, Gentilhomme de la Province accusé de plusieurs crimes énormes, avoit été condamné à la mort par le Parlement. Ses amis avoient formé le projet de l'enlever avant qu'on le conduisît au supplice.

1615. Le Cardinal de Sourdis, homme violent, plus zélé que les autres, & en même tems plus imprudent, sort de son Palais, fait porter devant lui sa croix Archiépiscopale, & marche vers la prison accompagné de plusieurs gens armés. Ils brisent les portes ; le Géolier qui veut s'y opposer est percé de plusieurs coups, il tombe mort aux pieds de l'Archevêque, & l'on enleve Haut-Castel.

L'entreprise fit horreur à tout le monde. On parloit avec indignation d'un Prélat qui avoit osé commettre une telle violence contre l'Arrêt d'une Cour Souveraine, & sous les yeux du Roi qui étoit alors à Bordeaux. Le Parlement lui porte aussi-tôt ses plaintes, prie Sa Majesté de trouver bon qu'on poursuive dans les formes, un homme qui, oubliant sa dignité d'Archevêque & de Cardinal, avoit ouvertement violé le droit public, attenté à l'autorité du Souverain, & fait tuer injustement un Officier que sa charge obligeoit de résister à la violence. L'affaire étoit si grave, que

les privileges des Evêques & des Cardinaux furent allégués inutilement en faveur de Sourdis. La Cour ne put se dispenser de permettre aux Magistrats de faire au moins quelques procédures. Ils décreterent de prise de corps le Cardinal, qui fut obligé de se cacher. Ubaldini, Nonce du Pape, fit de vives instances auprès du Roi, pour obtenir de Sa Majesté que l'affaire fût renvoyée au Pape. La Cour de France ne voulant pas se brouiller avec celle de Rome, qui prétend qu'il n'appartient qu'au Pape seul de faire le procès à un Cardinal, Sa Majesté accorda la grace à Sourdis, en faveur, dit-on, du mariage qui se célébroit alors à Bordeaux. 1611.

Pendant que la Cour s'occupoit de ces cérémonies, l'armée du Prince grossissoit considérablement. Le Duc de la Tremoille s'étoit déclaré pour lui; il avoit été devancé par les Ducs de Rohan, de Soubise & de Sully, qui étoient les plus considérés d'entre les Réformés. Le Duc de Vendôme s'étoit retiré dans son Gouvernement de Bretagne, résolu

de joindre les troupes qu'il avoi
1615. levées à celles des Confédérés. L
Prince de Condé avoit été reçu dans
Saint Jean-d'Angely. La Rochelle
étoit dans ses intérêts. Le Comte de
Candale, second fils du Duc d'Epernon, étant brouillé avec son pere, avoit engagé les Réformés assemblés à Nismes à prendre le parti du Prince.

La guerre sembloit prête à s'allumer; mais les deux Partis n'étoient pas déterminés à la pousser avec beaucoup d'animosité. Le Prince de Condé commençoit à s'appercevoir, que des esprits brouillons avoient abusé de son peu d'expérience, & que les Seigneurs mécontens vouloient se servir de son nom & de sa qualité pour forcer Marie de Médicis à leur accorder des graces, & à faire éloigner Concini dont ils déteſtoient la faveur & l'autorité. Le Prince de Condé avoit fait de sérieuses réflexions sur les démarches dans lesquelles on avoit autrefois engagé sa jeunesse. Il apprit en même temps que la Reine mere cherchoit en secret à détacher de

son parti quelques-uns des Seigneurs mécontens. Elle s'étoit adressée principalement au Duc de Bouillon. 1615.
Instruite de toutes les brigues qu'il avoit tramées pour amener les choses au point où elles étoient, elle avoit reconnu qu'il n'avoit voulu être le premier auteur de la guerre, que pour avoir le mérite de faire la paix & en retirer ensuite tout l'avantage. *Il espéroit*, dit le Maréchal d'Estrées dans ses Mémoires, *que le Roi reconnoîtroit ce dernier service, & que cela lui donneroit entrée dans les affaires ; erreur dont il s'étoit entretenu depuis la Régence, & dont tous ses projets, si souvent renversés, devoient enfin l'avoir guéri.*

Marie de Médicis fit proposer au Prince de Condé de travailler à un accommodement, & il y consentit aussi-bien que le Duc de Mayenne & les autres Seigneurs qu'elle avoit déja gagnés. On convint d'une suspension d'armes pour trouver les moyens de parvenir à une pacification solide & raisonnable, & la Ville de Loudun fut désignée pour tenir les conférences. Le Prince de

1615. Condé s'y rendit avec les principaux Seigneurs de son parti, résolu, comme il le dit à l'ouverture qui s'en fit le 10 Février, de faire connoître à toute la France, qu'il n'avoit d'autre but que le bien & le repos de l'Etat. Villeroy & Pontchartrain furent chargés de cette négociation (1).

Le Chevalier Edmont, Ambassadeur d'Angleterre, vint offrir fort à propos l'entremise du Roi son Maître, pour terminer des différends qui lui paroissoient capables d'allumer une guerre civile en France. Le Prince de Condé avoit fait demander au Roi Jacques un secours d'hommes & d'argent. « A Dieu ne » plaise, avoit-il répondu au Mar» quis de Bonnivet, Envoyé du » Prince, que je rompe la paix & » la bonne intelligence qui est entre » le Roi de France & moi. Comme » je n'ai rien de plus à cœur, que » de maintenir la tranquillité dans » mes Royaumes, je voudrois en» core procurer le même avantage

(1) Mémoires de la Régence de Marie de Médicis.

» à mes voisins. Tout ce que je puis
» faire pour Monsieur le Prince de 1615.
» Condé, c'est de lui offrir mes
» bons offices, & de travailler à sa
» reconciliation avec le Roi son pro-
» che parent. »

Edmont s'étant donc offert d'aller de la part du Roi son Maître vers le Prince de Condé, pour le disposer à demander la paix à Sa Majesté Très-Chrétienne, on lui répondit que l'entremise du Roi de la Grande-Bretagne seroit fort agréable à Louis. Edmond s'étant rendu avec le Duc de Nevers auprès du Prince de Condé à S. Jean-d'Angely, ils l'engagerent à écrire au Roi une lettre très-respectueuse. Elle fut portée par le Baron de Thianges. Le Prince de Condé prioit très-humblement Sa Majesté de donner la paix à ses Sujets, d'avoir égard aux demandes des Etats Généraux, & aux remontrances du Parlement de Paris.

Le premier jour de l'année 1616, 1616.
le Roi répondit à la lettre du Prince de Condé. Sa Majesté déclaroit qu'il n'avoit pas tenu à lui & à la Reine sa mere, qu'il n'y eût une bonne

1616. réformation dans le Conſeil, & que ſans la retraite précipitée du Prince, Leurs Majeſtés auroient eu égard aux remontrances du Parlement & aux demandes contenues dans les cahiers des Etats Généraux. Le Roi finiſſoit par des témoignages de bonne volonté pour contenter ſes Sujets, & il conſentoit à une conférence entre le Prince & les perſonnes qu'il avoit plu à Sa Majeſté de nommer. Thianges eut ordre de retourner vers Son Alteſſe, & de convenir avec elle du temps, du lieu & de la maniere de conférer. Le Prince avoit communiqué à l'aſſemblée des Réformés à Niſmes les démarches qu'il faiſoit pour la négociation de la paix; il l'avoit avertie d'envoyer des Députés à la Cour, pour agir de concert avec l'Envoyé de Son Alteſſe, afin qu'on pût régler les préliminaires de la conférence propoſée.

Les Réformés, dans le Mémoire qu'ils dreſſerent, ſupplioient très-humblement le Roi de donner la paix à ſes Sujets, d'accorder à Monſieur le Prince & aux Députés de

l'Assemblée de Nismes, la permission 1616.
d'entrer en conférence conjointement avec les personnes que Sa Majesté nommeroit, de faire expédier un Brevet qui transférât l'Assemblée de Nismes dans un lieu moins éloigné de la Cour, & d'agréer que l'Ambassadeur du Roi d'Angleterre assistât au Traité comme témoin de ce qui s'y passeroit de part & d'autre. Le Roi envoya ensuite au Prince le Maréchal de Brissac, & Villeroy, Secrétaire d'Etat. Ils demeurerent d'accord avec lui que la conférence s'ouvriroit à Loudun le 10 Février, & que les Députés de Nismes y seroient admis.

Le Roi étoit arrivé à Tours sur la fin du mois de Janvier, dans le dessein d'y attendre le succès de la conférence indiquée. La Reine mere y courut risque de perdre la vie. La plus grande partie du plancher de la chambre où elle étoit tomba tout-à-coup. Son fauteuil se trouva heureusement placé sur une poutre qui le soutint. Le jeune Comte de Soissons, le Duc d'Epernon, Bassompierre, & plusieurs autres per-

sonnes tomberent & furent blessés.
1616. Marie de Médicis les envoya tous visiter à l'exception du Duc d'Epernon (1), quoiqu'il fût un des plus maltraités. Une marque si publique de la froideur de la Reine mere à son égard, fit imaginer à Epernon que sa disgrace étoit résolue, & que Concini & la Galigai avoient disposé Marie de Médicis à le sacrifier au ressentiment du Prince de Condé, qui ne l'aimoit pas. Le refus de certaines graces que le Duc avoit demandées avec empressement pour ses amis, lui avoit fait sentir qu'il n'étoit plus si bien à la Cour. Epernon s'en plaignit avec sa hauteur accoutumée ; & la Reine mere, qui ne pensoit plus à le ménager, prit occasion de l'éclat qu'il faisoit contr'elle pour ne plus l'appeller à son Conseil. Le Duc résolut de prévenir l'ordre mortifiant de se retirer malgré lui de la Cour.

Un article proposé par le Prince de Condé dans la conférence de

(1) Vie d'Epernon, liv. 7. Mercure François, année 1616.

Loudun, & que la Reine mere vouloit bien passer, servit encore à faire hâter le départ du fier Epernon. 1616.
Son Altesse & les Seigneurs de son parti demandoient que le Régiment des Gardes ne dépendît que du Roi, & que Sa Majesté seule en nommât le Mestre de Camp & les Capitaines. La Cour n'eut pas de peine à passer un article si avantageux au Roi, & qui diminuoit l'autorité de ce Colonel Général de l'Infanterie, qu'on étoit bien aise de mortifier. Epernon prend donc congé de ses amis en déclamant contre l'injustice qu'on lui fait, & contre l'ingratitude d'une Reine qui récompensoit si mal ses services. Il affecta de ne rendre aucunes civilités à ceux qu'il soupçonnoit d'être ses ennemis secrets, dédaignant de les irriter encore; il crut que le mépris suffisoit à sa vengeance. *Epernon*, dit l'Auteur de sa vie, *ne suivoit point, & ne voulut jamais suivre ces honteuses maximes de la Cour, qui apprennent aux hommes à dissimuler leurs ressentimens & à rendre bassement des actions de graces pour des injures reçues.* Le

1616. Roi & la Reine lui témoignerent beaucoup de considération quand il prit congé de Leurs Majestés; mais Marie de Médicis reçut ses complimens avec une froideur affectée. L'ingratitude & le peu de génie de Marie de Médicis se firent alors remarquer : elle sacrifioit à Concini & à la Galigaï un homme qui lui avoit rendu les plus grands services, & auquel elle seroit dans peu forcée d'avoir recours. Ce n'étoit pas le seul chagrin qu'Epernon eût à essuyer; de quelle douleur ne devoit-il point être pénétré, en voyant le Comte de Candale son fils uni d'intérêts avec le Prince de Condé & avec les Seigneurs du parti réformé, lui qui avoit toujours été ennemi de ceux qui professoient cette Religion.

La conférence s'étoit cependant ouverte le 10 Février. La Comtesse de Soissons, le Duc de Nevers, Villeroy & Pontchartrain, Secrétaires d'Etat, le Président de Thou & Monsieur de Vic eurent commission d'y assister au nom du Roi. Le Prince de Condé y vint accompagné de la

Princeſſe ſa mere, de la Ducheſſe Douairiere de Longueville, des Ducs de Mayenne, de Vendôme, de Longueville, de Rohan, de Luxembourg, de la Tremoille & de Sully, du Maréchal de Bouillon, du Comte de Candale, & des Députés des Egliſes Réformées. Le Chevalier Edmond, Ambaſſadeur du Roi d'Angleterre, aſſiſta pareillement aux conférences. 1616.

Villeroy s'appliqua d'abord à déſunir les Seigneurs du parti du Prince & à le gagner lui-même en lui promettant de grands avantages de la part de la Reine mere, & en lui faiſant entrevoir dans ſon union avec elle, l'eſpérance de faire changer l'ordre du Conſeil d'Etat & celui des Finances ; enfin, de jouir de toutes les prérogatives dûes à ſa naiſſance & à ſon rang. Le Duc de Mayenne & le Maréchal de Bouillon, perſuadés que la paix leur ſeroit plus avantageuſe que la guerre, appuyoient les raiſons de Villeroy. Le Duc de Longueville étoit plus difficile à gagner. Il craignoit de perdre ſon Gouvernement de Picardie.



1616. Le Maréchal d'Ancre étoit maître de la Citadelle d'Amiens & de plusieurs autres Places ; il possédoit toute la confiance de la Reine ; il pouvoit enfin faire perdre à Longueville tout le crédit & toute l'autorité que la place de Gouverneur lui donnoit dans la Province ; c'étoit son ennemi déclaré. Le Duc vouloit absolument que le Gouvernement d'Amiens fût ôté au Maréchal. Les Ducs de la Tremoille, de Rohan & de Sully, joints aux Réformés, ne vouloient la paix qu'à des conditions avantageuses au parti Protestant.

Le Prince de Condé, au commencement de la conférence, avoit présenté trente articles aux Commissaires du Roi ; après quelques négociations, les uns furent acceptés, les autres mis en délibération. Il y en eut de modifiés ; la Cour ne les accorda que sous certaines conditions.

Enfin l'on étoit à peu près d'accord sur tout, à l'exception de deux articles : ils regardoient le Prince de Condé & le Duc de Longueville ;

Villeroy ne voulut pas les passer sans avoir l'agrément de la Reine mere. Dans le premier, il s'agissoit de l'autorité que le Prince prétendoit avoir dans les Conseils; dans l'autre, de la satisfaction que demandoit le Duc de Longueville sur la Citadelle d'Amiens. D'abord le Prince de Condé demanda la démolition de cette Place, mais la Reine mere n'y voulut point consentir: on demanda ensuite que le Gouvernement en fût ôté à Concini, & que Sa Majesté le donnât à quelqu'autre personne plus agréable au Gouverneur de la Province: Villeroy fit entendre que cet article pourroit être accordé. 1616.

Le Prince de Condé vouloit encore présider aux Conseils, signer les Arrêts qui s'expédieroient, les comptes du Trésor Royal, & ce qui seroit décidé chaque semaine. Villeroy témoigna que la chose se pourroit arranger. Pontchartrain qui assistoit aux conférences informa sur le champ (sans en parler à Villeroy) Marie de Médicis des deux dernieres demandes que le

1616. Prince de Condé avoit faites pour lui & pour le Duc de Longueville; il y joignit, peut-être, quelque commentaire défavorable pour Villeroy. La Reine mere parut fort mécontente du dernier, & s'imagina qu'il cherchoit à se venger de Concini, qui le haïssoit. Elle en fit part aussitôt à Barbin & à Bassompierre qui se trouvoient auprès d'elle. « Je viens » d'apprendre, leur dit-elle, que » M. de Villeroy me garde mon pa» quet. » Et leur ayant rapporté les deux nouvelles demandes du Prince de Condé, elle ajouta que c'étoit une piece de la façon de Villeroy pour chagriner le Maréchal d'Ancre, pour gagner les bonnes graces du Prince de Condé, & favoriser le Maréchal de Bouillon & le Duc de Longueville.

Barbin, qui étoit instruit de la résolution déterminée qu'avoit le Maréchal d'Ancre de perdre Villeroy, joua à celui-ci un de ces tours qui sont si fort en usage dans les Cours, sur-tout de la part de ceux qui prétendent à la faveur, & contre ceux qu'ils regardent comme leurs enne-

mis. Barbin confirma la Reine mere dans les ſoupçons qu'elle avoit conçus contre Villeroy, avec autant de hardieſſe que s'ils euſſent été avérés; il lui inſinua tout ce qui lui parut le plus propre pour l'irriter contre ce Miniſtre. Pendant que Barbin employoit toute ſon éloquence pour perſuader la Reine, on avertit cette Princeſſe que Villeroy étoit dans l'anti-chambre qui demandoit audience. « Madame, dit alors Barbin, » écoutez-le ſans émotion, & lui » demandez froidement ſon avis ſur » ce qu'il vient vous propoſer; s'il » vous conſeille d'y conſentir, le » voilà tout découvert, on ne pour» ra pas dire qu'il ne ſoit plus à » Monſieur le Prince qu'à Votre Ma» jeſté. Que s'il n'eſt pas d'avis » qu'elle accepte ſes propoſitions, » dites hautement en plein Conſeil, » que c'eſt M. de Villeroy qui vous » a propoſé de les rejetter. Alors il » perdra tout ſon crédit auprès de » Monſieur le Prince & de ſon bon » ami le Maréchal de Bouillon, qui » ne lui pardonneront jamais de » vous avoir détourné de conten-

1616.

» ter le premier Prince du Sang. »
1616. Marie de Médicis, qui étoit d'ail-
leurs indisposée contre Villeroy,
goûta cet avis, résolue de le suivre,
& fit appeller ce Ministre.

Quoique Barbin eût beaucou
d'esprit, il n'étoit cependant pa
assez habile pour lutter contre ce
ancien & intelligent Ministre, qu
avoit traité des affaires bien plu
importantes & difficiles sous les Re
gnes de quatre Rois : s'il avoit ét
instruit du complot de Barbin, i
n'auroit pas évité plus habilemen
qu'il fit le piége qu'on lui tendoi
» Pauvre homme, dit la Reine, e
s'adressant à Villeroy en présenc
de Barbin & de Bassompierre, « vou
» vous donnnez bien de la peine, &
» après tout vous ne gagnerez peu
» être rien, ni pour vous ni pou
» nous. Eh bien! vous êtes ven
» me servir le dernier plat de mo
» dessert. Monsieur le Prince veu
» être le Régent du Royaume,
» demande la plume. Monsieur d
» Longueville prétend être le maîtr
» en Picardie. Il faut en chasser l
» Maréchal d'Ancre. Voilà ce qu

» vous avez à me propoſer, Pont- 1616.
» chartrain me l'a écrit. Que penſez-
» vous de tout ceci ? dois-je accor-
» der les nouvelles demandes que
» l'on me fait ? dites-moi librement
» votre avis, je veux être bien pré-
» parée avant d'en parler tantôt au
» Conſeil ? »

Villeroy voulut s'excuſer. Il pria la Reine d'attendre l'heure du Conſeil. J'y parlerai ſuivant ma conſcience, ajouta-t-il, & j'eſpere que Dieu m'inſpirera ce qui eſt le plus utile au ſervice du Roi & au bien de l'Etat. La Reine ayant fait de nouvelles inſtances à Villeroy, il obéit.
» Je dirai mon avis, Madame, puiſ-
» que vous me l'ordonnez, reprit-il;
» je ſupplie ſeulement Votre Ma-
» jeſté de m'écouter juſqu'à la fin.
» J'ai toujours bien penſé que Mon-
» ſieur le Prince & ſes amis garde-
» roient quelques articles à propo-
» ſer quand tous les autres ſeroient
» réſolus; on cherche à vous em-
» barraſſer. Car enfin, ſi Votre Ma-
» jeſté refuſe ce qu'on lui demande
» maintenant, ils publieront par-
» tout que vos intérêts particuliers

1616. » vous ſont plus chers que le repos » de la France, & que vous avez » rompu le Traité preſque conclu » dès qu'on vous a parlé de relâcher » quelque choſe de ce qui vous re» garde perſonnellement ; mais il » eſt facile de rendre tous ces arti» fices inutiles. Ce qu'on propoſe » n'eſt pas d'une ſi grande impor» tance, que Votre Majeſté ne puiſſe » pas l'accorder. On veut que M. le » Maréchal d'Ancre ne commande » pas dans la Capitale de la Pro» vince dont M. de Longueville eſt » Gouverneur ; mais on n'exige » point de Votre Majeſté qu'elle ne » donne pas une autre place à Mon» ſieur le Maréchal, & qu'elle ne le » dédommage en aucune maniere : » en tout cas, il eſt aiſé de donner » la Normandie à M. de Longue» ville, au lieu de la Picardie ; il ne » ſe mettra pas en peine de celui » qui commandera dans Amiens lorſ» qu'il ſera dans une autre Province. » Monſieur le Maréchal a intérêt de » faire voir au monde, que la con» ſidération de ſa fortune n'eſt pas » un obſtacle à la paix. On lui ſçaura » bon

» bon gré d'avoir sacrifié quelque
» chose au repos de l'Etat, & Votre 1616.
» Majesté fera connoître, sans qu'il
» lui en coûte beaucoup, qu'elle
» préfere le bien public à l'établis-
» sement de ses serviteurs & de ses
» créatures.

» Ce que Monsieur le Prince de-
» mande pour lui, continua Villeroy,
» se peut accorder de même, Votre
» Majesté y trouvera son avantage.
» Voici sur quoi je me fonde. Si
» Monsieur le Prince ne vient point
» à la Cour, il ne demandera rien,
» & vous ne serez pas obligée de lui
» donner aucune chose. S'il y vient
» dans le dessein d'y vivre en bonne
» intelligence avec Votre Majesté,
» elle perdra un ennemi dangereux,
» & vous gagnerez le premier Prince
» du Sang, dont la présence & l'au-
» torité donneront encore plus de
» poids à ce que vous ferez ordon-
» ner dans le Conseil. Il y tiendra la
» plume, qu'avez-vous à craindre
» si vous lui tenez le bras en même
» temps? Si Monsieur le Prince con-
» tinue ses intrigues, s'il entreprend
» sur votre autorité, s'il veut la par-

1616. » tager avec vous, il sera entre vos » mains à la Cour, & vous aurez » mille moyens de rompre ses me» sures (1). » Ces raisons plurent à Marie de Médicis. Barbin témoigna d'en être si charmé, que perdant le respect dû à la Reine, il lui prit le bras, & le lui serra en disant : « Ma» dame, on ne pouvoit pas vous » donner un meilleur conseil, il n'y » a pas autre chose à faire, M. de » Villeroy est le plus habile homme » du monde. »

Marie de Médicis ayant assemblé un Conseil extraordinaire, Villeroy y rapporta les nouvelles propositions du Prince de Condé. Elles paroissoient déja faire quelques difficultés, lorsque sans attendre les opinions, la Reine mere déclara, qu'elle vouloit tout accorder. « Si j'ai con» testé quelques-uns des articles de » Monsieur le Prince, dit Marie de » Médicis, ce n'a été que pour l'in» térêt du Roi & pour le bien de

(1) Ceci est pris des Mémoires de Bassompierre, qui étoit présent à cette conversation.



» l'Etat que je préfere à tout. Gra- 1616.
» ces à Dieu, les choses ont réussi
» comme je le souhaitois. Je puis
» donner la paix à la France en relâ-
» chant quelque chose de mes inté-
» rêts particuliers, & en ôtant à
» mes serviteurs les gratifications
» que je leur ai faites. Je sacrifie
» avec plaisir ce que je pourrois
» justement retenir, & je crois que
» M. d'Ancre est dans la même dis-
» position. Il n'est pas nécessaire que
» je demande les opinions, M. de
» Villeroy peut s'en retourner de-
» main à Loudun, & dire à M. le
» Prince que j'accepte ses deux nou-
» veaux articles dans la même for-
» me qu'il les a présentés. »

Quoique le Prince de Condé & les Seigneurs de son parti eussent obtenu la plus grande partie des articles qu'ils avoient demandés, il manquoit cependant à la conclusion de ce Traité le consentement des Réformés assemblés à la Rochelle; & le Prince de Condé étant sur ces entrefaites tombé dangereusement malade, cet accident déconcerta tous ceux de son parti, qui crai-

1616. gnirent de se voir bientôt sans chef, s'il venoit à mourir. Chacun chercha à se tirer promptement d'intrigue. Enfin, après plusieurs conférences entre les Commissaires du Roi, les Seigneurs mécontens & les Députés de la Rochelle, le Traité fut signé. Le Maréchal de Bouillon demanda que l'Ambassadeur d'Angleterre le signât aussi, mais Villeroy s'y opposa fortement. « L'honneur & la » bienséance, dit-il, ne permettent » pas au Roi de consentir que le Ministre d'un Prince étranger signe » un Traité d'accommodement sur » quelques affaires domestiques entre le Souverain & ses Sujets. »

La paix de Loudun n'apporta pas de grands changemens dans les affaires, Concini en profita seul : il augmenta son crédit. Au lieu de la Lieutenance de Roi de Picardie & du Gouvernement d'Amiens que la Reine mere lui ôta pour satisfaire M. de Longueville, on lui donna la Lieutenance de la Province de Normandie, avec les Gouvernemens de Caen, du Pont de l'Arche & de Quillebœuf. Il avoit déja fait éloi-

gner le Duc d'Epernon ; il fit encore ôter les Sceaux à Sillery pour les donner à Duvair, premier Préſident du Parlement d'Aix, Magiſtrat univerſellement eſtimé à cauſe de ſa probité & de ſa ſcience (1). Sillery n'étoit pas aimé de Concini, & il étoit mal avec les Miniſtres. Une conteſtation qu'il eut avec Baſſompierre quelques jours auparavant, accélera ſa diſgrace. C'eſt Baſſompierre qui la rapporte dans ſes Mémoires (2). « La Reine, dit-il, fut » avertie par lettres de M. de Pont- » chartrain, que Monſieur le Chan- » celier faiſoit inſtances envers Mon- » ſieur le Prince, pour faire que » l'on demandât par la paix qu'il » ſeroit conſervé dans ſa charge ; » la Reine me le dit, & moi qui 1616.

(1) L'Auteur de l'Hiſtoire de la mere & du fils dit, que Duvair étoit ſi nouveau dans les affaires, qu'il étoit étonné en toutes rencontres, ne ſçachant ſe démêler d'aucune, & qu'il n'étoit pas aſſez délié Courtiſan ; ce qu'il fit bien voir par la ſuite, n'ayant jamais mené aucune grande affaire. Tom. 1.

(2) Tome 1, pag. 394.

1616. » étois alors ami & serviteur de
» Monsieur le Chancelier, je lui fis
» sçavoir avec la permission de la
» Reine, afin qu'il s'en pût justifier.
» Monsieur le Chancelier étant venu
» au Conseil chez la Reine, me vint
» dire d'un ton ironique : Monsieur,
» je vous remercie de toute mon
» affection, de l'avis que vous m'a-
» vez fait donner, & vous en de-
» meure obligé, bien que l'on m'ait
» dit que c'étoit vous qui aviez don-
» né cet avis à la Reine, mais je ne
» l'ai pas voulu croire. Je fus bien
» étonné de voir qu'il eût pris de la
» main gauche, ce que je lui avois
» donné de la droite. Piqué de sa
» réponse, je lui dis : Monsieur, je
» vous ai donné cet avis pour votre
» intérêt & non pour le mien ; je
» vous ferai voir que je suis plus
» franc & plus noble que vous ne
» m'estimez ; vous sçaurez de la pro-
» pre bouche de la Reine, celui qui
» lui a donné cet avis. La Reine s'é-
» tant apperçue de notre contesta-
» tion, s'approcha pour en sçavoir
» la cause ; & lors je lui dis : Ma-
» dame, si vous n'affermissez ma

» réputation, elle est ébranlée dans » l'esprit de Monsieur le Chancelier, » qui croit qu'un avis que je lui ai » donné & que j'ai appris de Votre » Majesté, est venu de mon inven- » tion. Alors la Reine lui dit, Mon- » sieur le Chancelier, vous payez en » mauvaise monnoye les bons offices » que l'on vous fait. J'ai été avertie » ce matin par Pontchartrain, à qui » M. de Bouillon l'a dit, que vous » vous faisiez recommander à Mon- » sieur le Prince pour être compris » dans le Traité de paix. Bassom- » pierre m'a fait de fortes instances » pour vous en avertir, afin que » vous puissiez vous en justifier, & » cependant vous l'accusez de ce » dont vous lui devez être obligé. » Jamais homme ne fut plus étonné » qu'il fut alors, & tâcha de faire » de foibles excuses; mais dès-lors » on jugea qu'il ne demeureroit pas » longtemps sur ses pieds. » 1616.

Les Mémoires de Rohan disent (1) que Villeroy & Jeannin avoient sourdement travaillé à ruiner Sillery,

(1) Liv. 1. pag. 77.

L'E
trois
intérê
de l'a
la co
Minis
cheli
ble c
liva
ghai
de l
fans
de l
sur
rer
gr

d
l
:

1616. fâchés de ce qu'il les avoit ſacrifiés à Concini, dans le deſſein de ſe rendre maître des affaires. Il eſt vrai qu'ils s'étoient réunis pour le perdre pendant le voyage de Guyenne. Ils avoient inſinué à la Reine mere & à la Maréchale d'Ancre (car cette femme avoit encore plus de pouvoir que ſon mari ſur l'eſprit de la Reine) que tout étoit perdu ſi on laiſſoit en place Sillery : celui-ci ayant découvert ce qui ſe tramoit contre lui, s'étoit reconcilié avec eux. Ils voulurent reparer le mal qu'ils avoient fait, mais ils s'apperçurent bientôt, qu'il leur étoit plus facile de perdre le Chancelier que de le maintenir en place & de s'y conſerver eux-mêmes : car Concini ayant enſuite perſuadé à la Reine mere, que Villeroy & Jeannin avoient été d'intelligence avec le Prince de Condé dans les conférences de Loudun, elle éloigna encore des affaires ces deux habiles Miniſtres du feu Roi ſon époux, qu'ils avoient utilement ſervi, & qui auroient pu, par leurs ſages conſeils, empêcher cette Princeſſe de faire les fautes qui causerent

enfin sa ruine. Elle donna à Barbin, son Intendant, l'administration des Finances qu'elle ôta au Président Jeannin. Villeroy fut aussi renvoyé. Mangot, dévoué à Concini, obtint la charge de Conseiller d'Etat, que Puisieux, fils du Chancelier, exerçoit. 1616.

La premiere fonction que fit Duvair, de sa nouvelle dignité, fut de sceller l'Edit donné à Blois pour la pacification des troubles. Le Roi y confirmoit tous les articles dont ses Commissaires étoient convenus dans les conférences de Loudun, & il accordoit amnistie & abolition de tout ce qui s'étoit passé depuis que les Seigneurs mécontens avoient pris les armes.

La faveur presque sans réserve dont jouissoit le Maréchal d'Ancre, & l'usage immodéré qu'il en faisoit, augmenterent la haine que les Seigneurs de la Cour avoient conçue contre lui, & que les Emissaires des Mécontens avoient grand soin d'inspirer au peuple de Paris, qui le regardoit comme la principale cause des troubles.

1616. Il lui étoit arrivé, pendant que l'on tenoit les conférences à Loudun, une affaire qui lui avoit causé beaucoup de chagrin. Comme la paix n'étoit pas encore faite, les habitans de Paris continuoient de faire la garde aux portes de la Ville. Le Maréchal d'Ancre qui vouloit aller passer les fêtes de Pâques à sa maison de Lezigni, se rendit la veille à la porte de Bussy. Le Cordonnier Picard qui y étoit de garde arrête le carosse, & demande un passeport. Le Maréchal dit à son cocher & à ses gens d'avancer; on leur présente la hallebarde & le mousquet. Coquin, dit Concini mettant la tête à la portiere, sçais-tu qui je suis? Je vous connois fort bien, Monsieur, lui répondit Picard, mais vous ne sortirez pas sans un passeport. Concini n'osa faire violence, craignant d'être insulté par la populace qui commençoit à s'attrouper. On va seulement chercher le Commissaire du quartier, qui ordonne à ceux qui sont de garde de laisser passer Monsieur le Maréchal. Quelques jours après Concini commande à son

Ecuyer de prendre deux Valets, & de faire donner des coups de bâton au Cordonnier Picard. L'ordre fut si bien exécuté, que le pauvre homme resta presque mort sur la place. Les Valets comptant un peu trop sur le crédit de leur Maître, se laisserent arrêter, & ils furent pendus peu de jours après devant la porte de Picard. Les Magistrats auroient condamné l'Ecuyer par contumace au même supplice, si le Maréchal de France n'eût composé avec le Cordonnier moyennant une somme d'argent que Concini lui fit compter. Il prit cette affaire humiliante, & la mort de sa fille arrivée dans le même temps, pour un présage de sa perte. Il conçut le dessein de se retirer en Italie pour y jouir des grands biens qu'il avoit acquis; mais sa femme n'y voulut pas consentir. 1616.

La haine, jointe à l'envie que presque tout le monde portoit à l'ambition démesurée de cet homme insatiable de biens & d'honneurs, étoit si grande, & on lui en donnoit tous les jours de si fortes marques, qu'il résolut de faire tous les efforts

1616. imaginables pour ſe procurer des amis & des créatures ; mais il fut ſi mal-adroit ou ſi malheureux, & le nombre de ſes ennemis étoit ſi grand, que les moyens bas qu'il employa ne firent qu'aliéner davantage ceux auxquels il vouloit s'unir, car ils ſe ſervirent de ſes avances pour lui nuire.

Le Duc de Mayenne & le Maréchal de Bouillon furent les premiers auxquels il s'adreſſa ; il leur propoſa de travailler de concert à perdre les Ducs de Bellegarde & d'Epernon : mais ſoit que la diſgrace de Villeroy & de Jeannin, que Mayenne & Bouillon conſidéroient beaucoup, les eût irrités contre Concini qui en étoit l'auteur, ſoit qu'ils craigniſſent eux-mêmes de ſe rendre odieux à toute la France, en s'uniſſant avec un Etranger univerſellement haï, ils ſe ſervirent de ſes offres, qu'ils divulguerent pour lui ſuſciter un plus grand nombre d'ennemis. On découvrit tout au Duc de Guiſe. Comme celui-ci étoit allié de Bellegarde & d'Epernon, il s'unit avec Mayenne & Bouillon dans le deſſein de perdre

Concini lui-même. Le premier effet de cette nouvelle cabale fut de réunir tous ceux qui lui vouloient du mal. 1616.

D'un autre côté le Duc de Rohan, mécontent de la conduite que Mayenne & Bouillon avoient tenue dans la derniere prise des armes & dans la conférence de Loudun, où ils n'avoient pensé qu'à leurs intérêts, ne voulut pas se joindre à eux pour perdre le Maréchal d'Ancre. Rohan prit la résolution de s'accommoder avec Marie de Médicis, qui étoit très-inquiete des nouvelles cabales que l'on formoit à la Cour. Il lui offrit donc ses services, mais ce fut d'une maniere noble & généreuse & digne de son grand cœur. Le Duc de Sully, son beau-pere, ayant donné en sa faveur sa démission du Gouvernement de Poitou, la Reine mere lui en accorda l'agrément & lui en fit donner des Lettres Patentes par le Roi : mais ce fut à condition que le Duc viendroit lui-même les recevoir à la Cour. S'y étant rendu, il dit à Marie de Médicis dans une conversation particuliere : « Mada-

1616. » me, le mépris que vous avez fait » de moi m'a induit à faire connoî- » tre, qu'un homme de mon rang » n'eſt pas ſans pouvoir. J'ai obligé » & ſervi une perſonne ingrate; ſi » vous pouvez oublier ce que j'ai » fait contre vous, & me recevoir » en vos bonnes graces, je vous » proteſte, qu'excepté ceux de ma » Religion, je vous ſervirai envers » & contre tous; » ce que la Reine mere accepta (1). Auſſi n'entra-t-il dans aucunes des cabales qui ſe renouvellerent à la Cour.

Pendant que les eſprits étoient ainſi agités, le Prince de Condé, à qui le Roi avoit donné le Gouvernement de Berry, ne paroiſſoit point à la Cour. Il étoit reſté dans ſa terre de Château-Roux. Deux intrigues ſecretes, diſent les Mémoires de Rohan, l'y retenoient. La Princeſſe ſa mere & la Comteſſe de Soiſſons, unies enſemble, vouloient ſe faire un mérite de ſon retour; & le Maréchal de Bouillon avoit formé le même projet: chaque parti vouloit

(1) Mémoires de Rohan, liv. 1, p. 81.

qu'il ne revînt que par son entremise. Mais Marie de Médicis, ennuyée de toutes ces longueurs, envoya deux fois Richelieu, Evêque de Luçon, au Prince de Condé. Ce Prélat étoit premier Aumônier de la jeune Reine : dignité qu'il avoit obtenue par le crédit du Maréchal d'Ancre, auquel il s'étoit attaché. Richelieu tourna si bien l'esprit du Prince de Condé, qu'il l'engagea à revenir à Paris le 20 Juin. Il alla descendre au Louvre pour saluer leurs Majestés. Elles lui firent mille caresses, & le peuple de Paris le reconduisit à son Hôtel avec les plus grandes acclamations. Les Ducs de Vendôme, de la Tremoille, de Sully, le Comte de Candale, & les autres Seigneurs accoururent aussi-tôt à Paris. La Cour étoit aussi nombreuse à l'Hôtel de Condé qu'au Louvre.

Le retour du Prince avoit encore été accéléré par l'ordre qui fut donné au Baron de la Châtre, Gouverneur de Berry, de revenir à Paris ; & afin de le dédommager de ce Gouvernement qu'on lui avoit ôté pour le donner au Prince de Condé, la

Reine mere lui donna cent mille
1616. écus avec le Bâton de Maréchal de
France.

Les deux voyages de l'Evêque de Luçon avoient donné de l'inquiétude au Duc de Mayenne & au Maréchal de Bouillon. Ils dépêcherent un de leurs Confidens à son Altesse, pour tâcher de découvrir ce que Richelieu lui avoit proposé; mais elle ne s'ouvrit point à lui, il étoit trop tard; le Prince avoit pris son parti. Il dit au Duc de Rohan lorsqu'ils se virent à Paris : « Plus de brouille-» ries, je suis résolu de m'attacher » à leurs Majestés. Les artifices de » M. de Bouillon n'y feront rien, je » le connois parfaitement. La paix » ou la guerre sont nécessaires au » bien public, selon que ces Mes-» sieurs sont contens ou mécontens » de la Cour. »

Quoique la paix parût rétablie, la tranquillité ne régnoit cependant pas encore parfaitement. Marie de Médicis étoit instruite que plusieurs d'entre les Seigneurs attachés au Prince de Condé, se plaignoient qu'on n'avoit pas eu assez d'égards

à leurs demandes. La Reine mere remarquoit dans les esprits une fermentation qui lui faisoit craindre qu'on ne formât de nouvelles cabales ; c'est pourquoi elle résolut de prendre les mesures qu'elle crut les plus efficaces pour en arrêter l'effet. Outre les Seigneurs qu'elle attacha à son service par ses bienfaits, elle prit la résolution de faire sortir de la Bastille Charles de Valois, Comte d'Auvergne, & depuis Duc d'Angoulême, fils naturel du Roi Charles IX, détenu prisonnier depuis l'année 1605 pour une Conspiration qu'il avoit formée contre Henry IV. Le Comte d'Auvergne avoit de l'esprit, du courage & de l'habileté dans les affaires ; mais ses bonnes qualités étoient obscurcies par tant de vices, que Henri IV ayant bien voulu lui faire grace de la vie en faveur de la Marquise de Verneuil, sœur du Comte (1), il ne voulut cependant jamais lui rendre la liberté (2). Marie de Médicis obligea

1616.

Le Duc d'Angoulême sort de la Bastille.

(1) Il avoit été condamné à la mort.
(2) Voyez l'Histoire de la Conspiration

1616. le Duc de Nevers de lui rendre la charge de Colonel Général de la Cavalerie, dont il avoit été pourvu après la condamnation de Valois; ensorte qu'en voulant s'attacher celui-ci qui ne méritoit aucune considération, elle offensoit le Duc de Nevers, dont le mérite & la probité lui eussent été beaucoup plus utiles: en cherchant à conserver son autorité, elle faisoit tout ce qu'il falloit pour la perdre. Elle fit plus, elle prit de la méfiance & de la jalousie contre le Prince de Condé, au lieu de se tenir étroitement unie avec lui; mais il eût fallu renvoyer deux Favoris Italiens qui troubloient toute la Cour par leur avarice & leur ambition, & qui insinuoient sans cesse à la Reine mere, que la perte de son autorité seroit dans le partage qu'elle en feroit avec le Prince de Condé.

Le Duc de Longueville, toujours ennemi de Concini, s'étoit alors retiré dans son Gouvernement de Picardie. S'étant assuré du Duc de

du Comte d'Auvergne, dans la Vie de Henri IV par l'Auteur.

Mayenne & du Maréchal de Bouillon, il s'empare d'Abbeville & s'introduit dans Peronne, la garnison lui ayant ouvert les portes après une légere résistance. Cette entreprise fit grand bruit à la Cour. Concini, qui voyoit son Marquisat d'Ancre & ses autres terres de Picardie à la discrétion du Duc de Longueville, s'en plaignit à la Reine mere. Sur la premiere nouvelle on dépêche Mangot, avec ordre précis au Duc de Longueville de s'arrêter, & défenses aux habitans de le recevoir; mais tout étoit fait quand Mangot arriva. On envoya ensuite le Maréchal de Bouillon en Picardie, pour engager le Duc de Longueville à abandonner son entreprise; mais il n'en put venir à bout, ou peut-être l'excita-t-il secretement à continuer; ce qui fit prendre à la Reine mere la résolution d'envoyer à Peronne une partie des troupes de la Maison du Roi, sous le commandement du Comte d'Auvergne.

1616.

Plus le crédit de Concini augmentoit auprès de la Reine mere, plus la haine de ses ennemis croissoit

contre lui. Quelques jours avant 1616. l'entreprise du Duc de Longueville, on avoit formé plusieurs complots contre la vie de Concini, mais on vouloit que le Prince de Condé y donnât son consentement. Lorsqu'on lui en parla, il s'y opposa très-fortement; il étoit trop généreux pour consentir à une action si lâche; d'ailleurs, il s'étoit raccommodé de bonne foi avec la Reine mere, & la croyoit aussi sincere que lui. Il envoya même chercher Barbin, auquel il découvrit une partie du complot, en lui promettant d'en empêcher l'effet & de protéger le Maréchal d'Ancre. Quelques jours après, le Prince de Condé donna une fête au Lord Hay, Baron de Sawlay, Ambassadeur Extraordinaire du Roi d'Angleterre. On ne sçait pourquoi Concini s'avisa de venir le même jour à l'Hôtel de Condé; ses ennemis, qui y étoient encore, ayant appris qu'il arrivoit, remontrerent au Prince qu'il ne falloit pas manquer une si belle occasion de se défaire d'un étranger insolent qui venoit encore les braver à la tête de

trente Gentilshommes. Condé rejetta cette propofition. *Une pareille action*, dit-il, *ne se commettra jamais chez moi.* Concini entra dans la falle où l'on étoit encore affemblé, parla pendant quelque temps au Prince en particulier; & lorfque le Maréchal prit congé, fes ennemis lui jetterent des regards infultans : il en fit autant à leur égard, car il ne manquoit ni de fierté ni d'arrogance. Le Prince de Condé envoya fur le champ l'Archevêque de Bourges, avertir de fa part Concini des mauvais deffeins qu'on avoit formés contre lui, & le prier en même temps de venir le lendemain à l'Hôtel de Condé. » Hier, lui dit le Prince, j'eus mille » peines à retenir vos ennemis irri» tés, je n'en ferai peut-être pas » toujours le maître. Au nom de » Dieu, allez faire un tour en Nor» mandie, vous en avez la Lieute» nance Générale, vous y ferez en » fûreté. » Le Maréchal remercia le Prince & promit de fuivre fon confeil.

1616.

Après des preuves auffi marquées de la générofité du Prince de Condé,

1616. qui, pour plaire à la Reine mere, protégeoit Concini, & lui avoit ſauvé la vie; lorſqu'un mot de ſa part pouvoit la lui faire ôter, l'Italien le paya d'ingratitude. Il ne put croire que les ſentimens que le Prince de Condé lui témoignoit, fuſſent auſſi ſinceres qu'ils le paroiſſoient; il ſe perſuada au contraire, que Son Alteſſe avoit pris des engagemens contre lui. Cet Italien, auſſi fier que vindicatif, prit des meſures pour faire ſentir à ſes ennemis & au Prince même, qu'il étoit encore en état de leur réſiſter, & de faire échouer tous leurs projets. Il craignoit cependant qu'ils ne les exécutaſſent avant qu'il y eût mis obſtacle, & ſortit de Paris: il ſe retira à Caen dont il étoit Gouverneur; mais avant de partir il recommanda inſtamment à ſa femme, à Barbin & à Mangot, qu'il laiſſoit auprès de la Reine mere, de faire tous leurs efforts pour la déterminer à exécuter le deſſein qu'ils avoient formé. Barbin étoit un homme de beaucoup d'eſprit & fort intelligent, mais d'un caractere violent & audacieux. Marie de Mé-

dicis avoit une entiere confiance en lui, & déferoit beaucoup à ses conseils. « Vous ne devez pas vous » flatter, Madame, lui disoit Barbin, » de guérir par des remedes doux » & ordinaires, le mal que les in» trigues continuelles du Maréchal » de Bouillon causent à Votre Ma» jesté. Le moyen le plus court & » le plus sûr de sortir d'embarras, » c'est de faire arrêter Monsieur le » Prince & tous ceux de sa cabale. » La Galigaï & Mangot lui tenoient les mêmes discours. Ils la déterminerent enfin à suivre les conseils violens qu'ils lui donnoient, & qui la jetterent avec eux dans le précipice. 1616.

Il paroît que Bassompierre étoit à-peu-près dans les mêmes sentimens que les Conseillers de la Reine. Il étoit en possession de lui parler assez familierement, voici comme il s'en explique dans ses Mémoires (1).

J'entrai peu après dans la chambre de la Reine, & « lui dis que » tous ses serviteurs s'étonnoient » d'un assoupissement qu'ils voyoient

(1) Tom. 1, pag. 412.

1616. » en elle, pendant que l'on empié-
» toit ſur ſon autorité ; que cela dé-
» courageoit les gens de bien, &
» animoit les autres à ſe jetter à bride
» abattue dans le parti de M. le Prin-
» ce, qui s'étoit tellement relevé
» depuis ſon arrivée à Paris, qu'on
» le tenoit plus puiſſant qu'elle ; &
» cependant qu'elle s'endormoit,
» lorſqu'elle devoit le plus s'éveiller.
» Qu'elle pardonnât à mon zèle qui
» avoit cauſé mon effronterie de lui
» parler ſi librement ; mais que je la
» priois très-humblement de conſidé-
» rer avec ma parole mon intention.
» Elle me dit qu'elle me remercioit de
» l'avis que je lui donnois, qu'elle me
» tenoit pour bon ſerviteur du Roi,
» & le ſien ; mais qu'il y avoit cer-
» tains fruits que le tems mûriſſoit ;
» que cependant il falloit que je per-
» ſiſtaſſe en la bonne affection que
» j'avois à ſon ſervice, & que les
» Dames ne me fiſſent rien faire à
» ſon préjudice, parce que celles
» que j'aimois en étoient éloignées».
La Reine vouloit parler de la Prin-
ceſſe de Conti, qui étoit ſi bien avec
Baſſompierre, [illegible] 'on a toujours cru
qu'ils

qu'ils étoient mariés. Elle s'étoit brouillée avec la Maréchale d'Ancre. 1616.

La Reine mere ayant donc résolu de faire arrêter Monsieur le Prince, elle jetta les yeux, pour exécuter cette entreprise, sur Lausieres, Marquis de Themines, brave Officier, qui s'étoit fait connoître à Barbin pendant le séjour de leurs Majestés à Bordeaux, & lui avoit offert ses services. « Je vous demande une » grace, lui avoit-il dit, s'il se trou» ve quelque chose d'important & » de périlleux à exécuter, faites en» sorte que S. M. m'y employe, je » sacrifierai ma vie avec joie pour » son service ». On lui mande donc de se rendre à Paris. Avant de prendre une résolution définitive, Marie de Médicis voulut encore s'assurer davantage de certains Courtisans, qu'on appelloit alors par raillerie les dix-sept Seigneurs, du nombre desquels étoient Crequi, Bassompierre & Saint-Geran. Elle les manda les uns après les autres, & leur fit prêter une espece de nouveau serment de fidélité, par lequel ils s'engagerent de n'entrer dans aucun autre

1616. parti que le sien. Ensuite leurs Majestés envoyerent chercher Crequy, Mestre de Camp du Régiment des Gardes Françoises (1), & Bassompierre, Colonel Général des Suisses : la Reine mere les ayant avertis du dessein que le Roi & Elle avoient pris, leur ordonna de tenir leurs troupes sous les armes à la porte du Louvre, pour empêcher tout désordre, & arrêter Monsieur le Prince s'il vouloit sortir.

Le Prince de Condé accompagné des Ducs de Mayenne, de Vendôme, & du Maréchal de Bouillon, vint rendre visite à la Reine mere le 30 Août ; chacun d'eux n'avoit amené que son Ecuyer, & ils demeurerent environ une heure dans la chambre de Sa Majesté. La Galigai & Barbin représenterent à la Reine mere que l'occasion étoit favorable pour les prendre tous quatre d'un seul coup de filet ; que Themines étoit prêt avec sept ou huit

(1) Il avoit succédé dans cette charge au brave Crillon, comme je l'ai rapporté dans la Vie d'Henri IV.

braves hommes dont il répondoit ; 1616.
qu'il y avoit une Compagnie de Gardes Françoises & une de Gardes Suisses devant le Louvre, qu'elle avoit quarante de ses Gardes en-dedans, les Archers de la Porte & les Suisses du Corps à ses ordres ; que ces Messieurs n'avoient que leurs Ecuyers avec eux, & qu'ils seroient arrêtés deux heures avant que la nouvelle de leur emprisonnement fût répandue dans le Public. Marie de Médicis en convenoit ; mais comme la résolution manque souvent dans les affaires imprévues, elle voulut auparavant prendre des précautions pour se retirer sûrement à Mantes avec le Roi son fils, la jeune Reine, & les Enfans de France, en cas que le Peuple de Paris se soulevât, lorsqu'il apprendroit cette nouvelle. La chose n'étant donc pas assez bien concertée à son gré, elle différa l'exécution de son projet jusqu'au premier Septembre.

Soit que les mouvemens que les trois Seigneurs avoient apperçus dans l'anti-chambre de la Reine mere, leur eussent donné quelques

1616. ſoupçons de ce qu'on méditoit contre eux, ſoit qu'ils euſſent reçu quelques avis ſecrets, ils ſe tinrent toujours ſur leurs gardes. Le Prince de Condé ne prit aucune précaution, ſoit qu'il fût moins méfiant, ſoit qu'il comptât trop ſur ſon raccommodement avec la Reine.

Le premier jour de Septembre Marie de Médicis ſe leva avant trois heures du matin. Elle donna les ordres néceſſaires pour arrêter le Prince de Condé lorſqu'il ſeroit arrivé au Louvre. Elle prit les meſures néceſſaires pour ſe retirer ſûrement, en cas que les Pariſiens ſe miſſent en devoir d'empêcher qu'on mît en priſon le premier Prince du Sang, & ordonna à Baſſompierre & à Crequi de ſe tenir prêts à tout événement avec leurs troupes. Elle leur fit part des précautions qu'elle avoit priſes pour ſortir de Paris au cas que l'affaire manquât, en leur diſant qu'elle étoit réſolue de s'expoſer à quelque péril & inconvénient que ce fût, plutôt que de laiſſer diminuer ſon autorité & celle du Roi.

Le Prince de Condé se rendit au Conseil sur les dix heures du matin : la Reine voyant la foule de ceux qui lui présentoient des placets, dit à Bassompierre, *voilà maintenant le Roi de France ; mais il en sera de sa Royauté comme de celle de la féve, elle ne durera pas long-tems* (1). Elle ne prévoyoit pas que la sienne ne seroit gueres de plus longue durée. Le Duc de Mayenne avoit été instruit dès le matin qu'il se faisoit au Louvre des mouvemens extraordinaires, il ne douta plus qu'il n'y eût un dessein formé contre le Prince de Condé, & envoya Thianges l'avertir que s'il alloit au Louvre, il seroit infailliblement arrêté : il étoit trop tard, son Altesse étoit déja dans la chambre du Conseil. Thianges l'attendit à la porte, & s'approchant du Prince lorsqu'il sortoit, il lui dit ce que Mayenne avoit appris ou conjecturé. La résolution en est prise, lui répondit le Prince ; je ne puis plus me retirer du mau- 1616.

(1) Mêmoire de Bassompierre, Tom. 1. pag. 415.

vais pas où je suis engagé. Il entre
1616. dans la chambre de la Reine mere.
Le Roi qu'elle avoit eu soin de former à la dissimulation, dont il saura bientôt se servir contre elle-même, invita Condé à une partie de chasse. Le Prince prie Sa Majesté de l'en dispenser, le Roi entre dans le cabinet de la Reine sa mere, & Themines s'avançant avec ses deux fils arrête le Prince de Condé. Monseigneur, lui dit Themines d'un air respectueux, le Roi ayant été bien averti que vous écoutez de mauvais conseils contre son service, & qu'on tâche de vous engager dans une faction contraire au bien de l'Etat, & à votre rang, m'a ordonné de m'assurer de votre Personne. De qui, de moi, répondit le Prince fort étonné? Oui, de vous, Monseigneur, reprit Themines : alors les deux fils du dernier vinrent se mettre aux côtés de son Altesse. Vous sçavez que je suis le premier Prince du Sang, dit encore le Prince. Je sçais, Monseigneur, le respect qui vous est dû, repliqua Themines, mais je dois obéir au Roi. Ce fut inutilement

que le Prince demanda à parler à leurs Majestés, Themines le conduisit dans le lieu préparé pour le garder. On a rapporté que le Prince transporté de colere, se tourna vers ceux qui étoient avec lui dans la chambre de la Reine mere, & demanda s'il n'y avoit personne qui eût le courage de se déclarer en sa faveur. Ayant apperçu le Garde des Sceaux du Vair, Monsieur, lui dit Condé, je sçais que vous êtes un homme de bien, avez-vous conseillé qu'on violât ainsi les paroles solemnelles qu'on m'a tant de fois données. *On ne m'a pas demandé mon avis, Monseigneur*, répondit généreusement du Vair, *& il ne tiendra pas à moi que l'on répare promptement la faute que l'on fait; car enfin les plus courtes folies sont les meilleures.* La Reine mere ne tarda pas à le punir d'un désaveu si public de sa conduite. Le Duc de Sully qui se trouvoit alors à la Cour ne fut pas moins sincere que du Vair. Lorsque Marie de Médicis lui demanda ce qu'il pensoit de l'emprisonnement du Prince de Condé, cet ancien Mi- 1616.

1616. niſtre témoigna qu'il ne pouvoit approuver une pareille entrepriſe. Il conſeilla qu'on fît accommoder l'affaire par l'entremiſe du Nonce du Pape, ou des Ambaſſadeurs de quelques Princes étrangers.

Auſſi-tôt que l'on ſçut dans la Ville ce qui s'étoit paſſé au Louvre, tous les Seigneurs attachés au Prince de Condé contre le Maréchal d'Ancre ſe diſpoſerent à ſortir de Paris. Le Duc de Vendôme étoit déja parti, lorſque Saint-Geran alla chez lui pour l'arrêter de la part du Roi. Le Duc de Mayenne & le Maréchal de Bouillon ſe retirerent avec le Préſident le Jay à Soiſſons, où ils joignirent le Duc de Guiſe qui les y attendoit. Avant de partir ils avoient fait tous leurs efforts pour ſoulever le peuple de Paris, & lui faire former des barricades ſemblables à celles qu'on avoit faites ſous le regne de Henri III, mais ils ne purent y réuſſir. Le ſeul tumulte qu'on pût exciter fut, que la populace alla fondre ſur la maiſon du Maréchal d'Ancre. Les portes en furent briſées, il y eut pour deux cens mille

écus de meubles pillés, & la maison fut presque entierement détruite. Quelque tems après la Maréchale d'Ancre, s'étant plaint à la Reine mere du dommage qu'elle avoit souffert, elle en obtint d'abord trois cens soixante mille livres, & ensuite d'autres gratifications qui la dédommagerent amplement de ce qu'elle avoit perdu. 1616.

Marie de Médicis récompensa bientôt ceux qui l'avoient si bien servie. Themines fut fait Maréchal de France. Montigny ancien & brave Officier, arrivé heureusement à Paris ce jour là, dit publiquement qu'il méritoit mieux que Themines d'avoir le Bâton, il fallut le contenter. Il fut heureux que la Reine mere ignorât qu'ayant rencontré le Duc de Vendôme, il lui avoit prêté des chevaux frais pour s'éloigner plus promptement. Saint-Geran voyant qu'il suffisoit de parler haut pour se faire grand Seigneur en un jour de libéralité & de réjouissance, commença à crier à son tour, dit Bassompierre dans ses Mémoires; on lui ferma la bouche avec un brevet

1616. de Maréchal de France pour la premiere promotion. Enfin Crequy obtint un brevet de Duc & Pair, il avoit bien gardé la porte du Louvre, pendant qu'on arrêtoit le Prince de Condé.

Il paroît que Bassompierre n'approuvoit pas cette maniere d'obtenir les premieres dignités de l'Etat, en abusant de la timidité d'une Reine empressée à se faire des créatures, à quelque prix que ce fût, pour les opposer à ceux qui voudroient diminuer son autorité. « Tu ne me » demande rien aujourd'hui, dit» elle à Bassompierre, le soir de cette » grande journée. Madame, lui ré» pondit-il, ce n'est pas à cette heure » que nous n'avons fait que notre » devoir bien simplement de vous » demander récompense ; mais j'es» pere que quand par des grands ser» vices je l'aurai méritée, le Roi me » donnera des honneurs & des biens » sans que je les lui demande ».

Il étoit important de prévenir les suites fâcheuses que pouvoit causer la retraite des Seigneurs

mécontens, on fit appeller les Maréchaux de France, & l'on tint de fréquens conseils de guerre. Le Maréchal de Brissac y présidoit d'abord, mais le Duc d'Angoulême ayant été rappellé de Picardie où il commandoit, Brissac lui céda la premiere place sans contestation. Crequy, Bassompierre, Saint-Geran, Praslin & quelques autres trouverent fort étrange que Valois condamné à mort pour crime de lèze-Majesté, & par commutation de peine à une prison perpétuelle, d'ailleurs nouvellement sorti de la Bastille, eut la hardiesse non-seulement de se trouver au Conseil de guerre, mais d'y prendre encore le pas sur le plus ancien Maréchal de France, sans avoir été réhabilité dans les formes. Ils se plaignirent à la Reine mere de la témérité du Duc d'Angoulême, & lui firent entendre que bien loin de le voir présider au Conseil de guerre, ils ne souffriroient pas même qu'il y entrât, à moins que sa réputation ne fût premierement rétablie. Marie de Médicis approuva les 1616.

1616. raisons de ses Officiers ; & pour ne mécontenter personne, elle cessa d'assembler le Conseil de guerre : mais ayant pris la résolution de mettre trois armées sur pied, le Duc d'Angoulême fut destiné pour commander la premiere contre les Seigneurs cantonnés en Picardie. Le nouveau Maréchal de Montigny devoit marcher à la tête de la seconde pour réduire le Berry qui se déclaroit en faveur du Prince de Condé son Gouverneur, enfin le Maréchal de Souvré eut ordre de conduire la troisieme en Touraine.

La Reine qui se voyoit sur les bras plus d'affaires qu'elle n'avoit pensé, & craignoit les suites dangereuses d'une guerre dont sa conduite imprudente étoit la seule cause, chercha tous les moyens de ramener les mécontens. Elle commença par le Duc de Guise. Le Duc d'Epernon n'avoit pas mal rencontré, lorsqu'il répondit à un Gentilhomme que Guise lui avoit envoyé pour lui proposer d'entrer dans le nouveau parti : *Monsieur de Guise retournera plus*

brusquement à la Cour qu'il n'en est parti (1). 1616.

La Reine mere fait beaucoup de caresses à la Duchesse de Guise & à la Princesse de Conti sa belle-sœur. On les engage d'écrire au Duc, à son frere & à l'Archevêque de Reims, qui étoient à Soissons avec les autres Seigneurs ; ces trois Guise prêtent l'oreille aux propositions qu'on leur fait, & cherchent à gagner le Duc de Longueville. (2) Quoiqu'on négociât avec ces Seigneurs, Marie de Médicis fit cependant rendre une Déclaration, que le Roi vint faire enregistrer au Parlement le six Septembre, accompagné de la Reine sa mere, du jeune Gaston son frere, & des Ducs & Pairs & Maréchaux de France qui se trouvoient à la Cour.

La Déclaration avoit été dressée par le Maréchal d'Ancre & ses partisans. Elle parut faite avec assez

(1) Histoire de la mere & du fils, Tom. II. pag. 102.

(2) Mémoires de Bassompierre.

1616. d'art & de finesse ; mais les personnes sages & sensées ne purent entendre sans indignation les crimes qu'on imputoit au Prince de Condé. Son Altesse étoit chargée d'avoir levé des troupes, d'avoir fait à Paris des provisions d'armes, tenu des assemblées nocturnes avec de grands Seigneurs & des Officiers de la Couronne, d'avoir voulu suborner la Noblesse de la Cour, les Capitaines de la Ville, les Curés & les Prédicateurs. Voilà de grandes accusations, disoit-on, mais sur quoi sont-elles fondées ? On devroit nommer les délateurs. Où en sommes-nous, s'il est permis de calomnier & de mettre en prison sur des accusations aussi frivoles les Princes & les grands Seigneurs du Royaume. Comme la Déclaration finissoit par annoncer que Sa Majesté faisoit grace à tous les partisans du Prince de Condé, si dans quinze jours ils revenoient à la Cour, ou se retiroient chez eux, on se disoit réciproquement : que veut dire cela ? « Monsieur le Prince » est accusé d'un crime pour lequel » il mériteroit la mort ; & le Roi

» pardonne ſans aucune diſtinction 1616.
» à tous ceux qui ſont entrés avec
» ſon Alteſſe dans la plus noire de
» toutes les conſpirations contre
» l'Etat & la Perſonne de Sa Ma-
» jeſté. Le crime de Monſieur le
» Prince eſt facile à découvrir. Il a
» peut-être voulu faire ôter l'admi-
» niſtration des affaires à la Reine
» mere, qui ne ſe met pas en peine
» de mécontenter toute la France,
» pourvû qu'elle maintienne ſon Ma-
» réchal d'Ancre & ſes créatures ».

Le Garde des Sceaux du Vair, conſervant toujours ſon caractere philoſophe, affecta de dire pluſieurs fois dans le diſcours qu'il faiſoit pour l'enregiſtrement de cette Déclaration, *J'ai ordre de parler de la ſorte.* « Monſieur le Garde des Sceaux,
» diſoit-on encore, auroit-il pris ce
» détour, s'il étoit convaincu des faits
» allégués contre Monſieur le Prin-
» ce ». Marie de Médicis s'en apperçut auſſi-bien que ceux qui aſſiſtoient à cette comédie; auſſi ne tarda-t-elle pas à renvoyer un homme ſi peu complaiſant pour ſes volontés.

Mangot nouveau Secrétaire d'E-

1616. tat avoit été envoyé pendant ce tems à Soiſſons pour traiter avec les Seigneurs mécontens. Après la premiere conférence, le Duc de Guiſe remontra aux Seigneurs de ſon parti que s'il faiſoit un voyage à la Cour, ſes ſoins & ſes ſollicitations pourroient leur procurer un accommodement plus avantageux. Quoiqu'ils euſſent reconnu que Guiſe penſoit plus à ſes intérêts particuliers qu'à ceux des autres, ils feignirent d'approuver cette ouverture. Guiſe arriva à Paris le 25 Septembre, accompagné de ſes deux freres le Duc de Chevreuſe & l'Archevêque de Reims; ils furent fort bien reçus de leurs Majeſtés; mais pour leur faire connoître & à tous les mécontens qu'ils n'obtiendroient rien en faveur du Prince de Condé, la Reine mere le fit conduire à la Baſtille dès la nuit ſuivante, & quelque tems après à Vincennes, c'étoit un Chef trop redoutable pour elle. Après plusieurs conférences le Duc de Guiſe retourna à Soiſſons, avec Mangot & Boiſſiſe Commiſſaires du Roi, pour y porter les articles dont la Cour

étoit convenue. Les Seigneurs témoignerent n'en être pas contens, & se plaignirent que le Duc de Guise les avoit accordés trop précipitamment, dans le dessein de faire sa cour au Roi. Le traité fut cependant signé avec cette addition: c'est par le commandement exprès du Roi, & pour obéir à ses ordres que nous avons reçu les articles & les réponses apportées par M. de Boissise, fait à Soissons le 6 Octobre 1616: mais ce traité ne fut pas exécuté, & les Seigneurs demeurerent armés. 1616.

Quelques jours après Marie de Médicis & Concini se ressouvinrent du désaveu formel que du Vair avoit fait de l'emprisonnement du Prince de Condé; ils lui ôterent les Sceaux. Du Vair soutint sa disgrace avec une magnanimité qui ne fut point soupçonnée d'affectation. Les Sceaux furent donnés à Mangot, & la place de Secrétaire d'Etat de Mangot fut donnée à Richelieu, qui en fut pourvu le 30 Novembre 1616. Il eut en même tems le département de la guerre & des affaires étrangeres. On fut surpris de voir un Evêque se charger

du détail de la guerre ; mais nous
1616. le verrons bientôt commander en chef au ſiege de la Rochelle, dont la priſe lui acquit une grande réputation. Lorſque Richelieu entra dans le Conſeil, il avoit obtenu un brevet qui lui donnoit la préſéance ſur tous les autres Secrétaires d'Etat, à cauſe de ſa dignité d'Evêque, ſans tirer à conſéquence pour tout autre que pour lui. On ne fut pas longtems ſans s'appercevoir qu'il y domineroit bientôt, à moins que quelque cataſtrophe ne dérangeât les projets que ce génie vaſte & ſublime avoit formés pour ſon élévation. Comme il avoit plus de juſteſſe d'eſprit & de bon ſens qu'aucun de ceux qui étoient attachés à la Reine mere, il avoit réflechi ſérieuſement ſur les fautes qu'ils lui avoient fait faire pendant ſon adminiſtration ; & quoiqu'il dût ſa place à la protection de Concini, il lui fit bientôt connoître qu'il n'étoit pas d'humeur à le ſoutenir dans toutes les fauſſes démarches dans leſquelles il ſe laiſſoit entraîner, par ſon avarice inſatiable, & par le de-

ſir qu'il avoit de ſe rendre maître de toutes les affaires. Ces vices ne le rendoient pas moins odieux aux confidens de la Reine mere qu'au reſte du Royaume. Cette Princeſſe étoit ſouvent obligée de le traiter rudement. Sa femme plus adroite & plus modérée que lui, engageoit quelquefois la Reine à lui refuſer les graces qu'il demandoit pour réprimer ſon orgueil, & le tenir dans la dépendance. Lorſqu'il n'obtenoit pas ce qu'il deſiroit, il s'en prenoit aux nouveaux Miniſtres. Non content d'avoir chaſſé ceux du feu Roi, il voulut encore éloigner Barbin, Mangot & l'Evêque de Luçon, quoiqu'ils fuſſent de ſon choix, parce qu'il ne les trouvoit pas toujours aſſez ſoumis à ſes volontés. Richelieu fut averti de ce projet; un jour il engagea Barbin à venir avec lui chez la Reine mere, pour lui demander la permiſſion de ſe retirer. Elle parut fort ſurpriſe, lorſque Richelieu & Barbin vinrent lui offrir les démiſſions de leurs Charges, elle leur en demanda le ſujet. Barbin lui répondit, que le Maréchal & ſa 1616.

1616. femme avoient pris la résolution de les leur faire ôter, & qu'ils vouloient les prévenir. C'étoit faire entendre à la Reine mère, que ces deux personnes avoient un souverain pouvoir sur son esprit. Elle le comprit, & reçut fort mal le discours de Barbin, l'assurant qu'elle ne se gouvernoit pas par les fantaisies de Concini & de sa femme (1). L'Evêque de Luçon appuya les raisons de Barbin, mais la Reine mere les engagea tous deux de continuer à servir le Roi dans les places qu'ils occupoient. La Reine mere ayant parlé de ce qui s'étoit passé à la Maréchale d'Ancre, qui en instruisit son mari, celui-ci accourut aussi-tôt chez Marie de Médicis qui lui fit des reproches très-vifs. Il fit ses efforts pour s'excuser & pour l'appaiser. Il alla trouver Barbin, qu'il mena chez l'Evêque de Luçon, auquel il se plaignit de la demande qu'ils avoient faite à la Reine. Celui-ci lui expliqua les raisons qu'il avoit eues d'en user

(1) Histoire de la mere & du fils, Tom. II. pag. 168 & suiv.

ainsi; mais le Maréchal, sans vouloir entrer dans de plus grands éclaircissemens, se contenta de leur dire qu'il étoit de leurs amis, & qu'il les prioit de dire à la Reine qu'ils ne pensoient plus à se retirer. Il continua cependant d'inventer toutes sortes de calomnies pour les perdre dans l'esprit de la Reine mere, sans cependant cesser de leur donner à l'extérieur les plus grandes marques de confiance & d'amitié. L'Evêque de Luçon n'en fut pas la dupe, il apprit que Concini travailloit avec plus de vivacité que jamais à leur disgrace. Alors il demanda une seconde fois à la Reine, pour Barbin & pour lui, la permission de quitter la Cour. Sa Majesté répondit à l'Evêque de Luçon, qu'il étoit vrai qu'on lui avoit dit quelque chose contre lui & contre Barbin qui l'avoit frappée, qu'elle lui diroit dans huit jours de quoi il s'agissoit, & qu'elle le conjuroit de différer jusqu'à ce tems l'exécution de son dessein.

1616.

Il paroît certain que pendant toutes ces intrigues, Richelieu mécon-

tent, avoit par le moyen du Marquis de Pontcourlay son beau-frere, quelque correspondance avec M. de Luynes. Nous n'en avons cependant point d'autre preuve, tant ce commerce étoit secret, que la façon dont le Roi reçut l'Evêque de Luçon après la mort de Concini. Il y a toute apparence que malgré les liaisons secretes qui pouvoient être entre l'Evêque de Luçon & M. de Luynes, celui-ci profitoit habilement des avis que l'autre lui donnoit. Il dissimuloit adroitement les mesures qu'il faisoit prendre au Roi pour rétablir le calme dans l'Etat, en éloignant de l'administration des affaires Marie de Medicis & ses Confidens, ensorte que Richelieu ne se douta de rien avant la mort de Concini.

Mais ils avoient avec eux un homme spirituel, délié & très-expert dans les brigues & les tracasseries de Cour. Il se nommoit Deageant. Il étoit Commis de Barbin dont il avoit la confiance. Il découvroit à M. de Luynes tout ce qui se passoit dans le Conseil de la Reine

nere. De peur qu'on ne le soupçonnât, à cause des fréquens entretiens secrets qu'il avoit avec M. de Luynes, il avoit fait accroire à la Reine mere & à Barbin que M. de Luynes ayant conçu quelqu'amitié pour lui, il en profitoit pour gagner sa confiance, & apprendre de lui ce qui se passoit dans le Conseil secret de Sa Majesté. Pour tranquilliser Marie de Médicis, il lui faisoit des rapports vraisemblables ou controuvés de ce qu'il disoit avoir découvert. Cette Princesse qui étoit bien aise d'ailleurs d'avoir des espions auprès de son fils, donnoit dans les pieges que Deageant lui tendoit; ensorte que la révolution qu'on préparoit arriva comme un coup de tonnerre, dont elle & ses Confidens n'apperçurent pas seulement l'éclair. 1716.

Dans ce temps, les Seigneurs étoient encore à Soissons; le Roi ayant eu une maladie causée par un évanouissement extraordinaire, qui lui prit le premier jour de Novembre, mais qui n'eut point de suites dangereuses, le Duc de Mayenne

1616. & les autres Seigneurs en parurent sensiblement affligés. Le Cardinal de Guise fit assurer Sa Majesté par M. de Luynes, qu'ils avoient ressenti un extrême déplaisir de la maladie dont elle avoit été attaquée. Louis leur en sçut bon gré, & leur en fit faire ses remercîmens. Ce Prince commençoit à s'ennuyer de n'avoir que le nom de Roi, & de ce que toute l'autorité continuoit d'être toujours entre les mains de Marie de Médicis & de Concini. Il avoit même projetté pendant son indisposition de s'éloigner d'elle dès que sa santé le lui permettroit. On avoit eu soin de lui représenter que tous les mécontens viendroient avec empressement lui faire leur cour, lorsqu'ils seroient assurés de ne point trouver auprès de sa personne un Etranger insolent, que la Reine mere vouloit rendre maître absolu des affaires. Le Roi n'avoit pas besoin de grandes exhortations pour le déterminer à éloigner Concini, il n'avoit jamais aimé cet Italien. Il étoit encore plus indisposé contre lui depuis l'emprisonnement du Prince

Prince de Condé. Il le voyoit même depuis quelque temps plus froidement qu'à l'ordinaire. Concini s'en apperçut, & dit un jour à M. de Luynes d'un ton courroucé : *le Roi me regarde d'un mauvais œil, Monsieur, vous m'en répondrez.* 1616.

Dans le commencement de l'année 1616, peu après le traité de Loudun, la Reine mere avertie que l'on faisoit au Roi des rapports pour lui rendre odieuse & suspecte la conduite qu'elle avoit tenue pendant sa Régence, lui avoit représenté dans un entretien particulier, qu'elle n'étoit pas si jalouse de se maintenir dans le Gouvernement qu'on vouloit le lui persuader ; qu'elle le voyoit avec la plus grande satisfaction parvenu à un âge, où il étoit en état de prendre connoissance de ses affaires, & qu'elle étoit prête à lui remettre toute l'autorité qu'il avoit bien voulu lui confier, & à chercher une retraite où elle pût passer tranquillement le reste de ses jours, sans être continuellement exposée aux attaques de la calomnie. La Reine ne parloit pas sincerement,

& son dessein étoit de connoître les
1616. véritables sentimens de son fils. Ce Prince lui avoit répondu qu'il n'avoit qu'à se louer des soins qu'elle avoit pris jusqu'alors des affaires du Royaume, & qu'il la prioit de les continuer. La Reine mere n'avoit pas jugé à propos de s'en tenir à cette premiere réponse, elle avoit fait depuis une nouvelle tentative pour obtenir la permission de se retirer; elle en fit même une troisiéme, dans laquelle elle proposa au Roi de prendre un jour pour aller au Parlement, où elle lui feroit une démission solemnelle du pouvoir qu'elle exerçoit en son nom; il persista à l'assurer qu'il étoit très-satisfait de son administration, & que personne ne lui avoit jamais parlé d'elle, que dans les termes les plus convenables au respect qui lui étoit dû. Mais le Roi ne lui découvroit pas ses véritables sentimens. La suite fit voir qu'il dissimuloit avec elle. Quoique Marie de Médicis ne fût pas intimément persuadée de la sincérité des sentimens du Roi, elle continua cependant d'agir comme

ſi elle eût été certaine que ſon admi-
niſtration devoit encore durer long- 1616.
temps. Elle prit la réſolution de pouſſer vivement les Seigneurs mécontens. Comme ils n'exécutoient point les dernieres conventions faites à Soiſſons, elle fit déclarer rebelles & criminels de lèze-Majeſté les Ducs de Vendôme & de Mayenne, le Maréchal de Bouillon, le Marquis de Cœuvres & le Préſident le Jay, à moins que dans quinze jours, ils ne rentraſſent dans leur devoir.

Une autre Déclaration donnée
contre Gonzague, Duc de Nevers, 1617.
enregiſtrée le 17 Janvier, qui le déclaroit auſſi criminel de lèze-Majeſté, excita de nouveaux murmures. Les entrepriſes qu'il avoit faites dans ſon Gouvernement de Champagne avoient effectivement été pouſſées trop loin; *mais on pouvoit*, diſoit-on, *le ménager encore. Cette précipitation fait penſer que le Maréchal d'Ancre veut le perdre.* La Ducheſſe Douairiere de Longueville, ſœur de Gonzague, s'efforçoit de le raccommoder avec la Cour. Bentivoglio, Nonce du Pape à la place

1617. d'Ubaldini, s'employoit pour cet effet auprès de la Reine & du Maréchal d'Ancre ; mais elle répondit au Nonce que les voyes de la douceur ayant été inutiles, on avoit résolu de réprimer les entreprises de ces Messieurs par la rigueur & par la force. Ils veulent faire les petits Rois dans leurs Gouvernemens, disoit la Reine à Bentivoglio, mais je sçaurai bien les réduire. Il faut punir une bonne fois ces esprits brouillons & entreprenans, ou souffrir que le Roi perde toute son autorité. Le Maréchal d'Ancre répondit avec autant de hauteur aux instances que le Nonce faisoit en faveur de Gonzague. « Le Roi, dit-il, aura » bientôt une armée de vingt-qua-» tre mille hommes & de quatre » mille chevaux. Le Comte de » Schomberg a ordre d'aller en Al-» lemagne, & d'en amener de nou-» velles troupes. Pour moi j'ai ré-» solu de lever & d'entretenir six » mille hommes à mes dépens. Je » veux apprendre aux François ce » que tous les bons serviteurs du » Roi doivent faire en cette occa-

» sion ». (1) La Duchesse de Longueville fit encore agir le Pere de Berulle en faveur du Duc de Nevers. Pierre de Berulle étoit issu d'une maison noble en Champagne. Ayant embrassé l'état Ecclésiastique, il se fit connoître dans le monde par l'institution de la Congrégation des Prêtres de l'Oratoire. Il étoit d'une vie exemplaire & d'une solide dévotion. Marie de Médicis & plusieurs Dames du premier rang avoient une estime particuliere pour la piété du Pere de Berulle ; il en dirigeoit quelques-unes, & cela lui donnoit un fort grand crédit à la Cour. Nous le verrons désormais employé dans des négociations importantes, la Reine mere lui fit même donner par la suite le chapeau de Cardinal. Berulle ne réussit pas dans ce qu'il desiroit en faveur des Ducs de Nevers & de Mayenne. Ses démarches furent sans effet à la Cour & à l'hôtel de Guise, où il étoit dans une grande considération. 1617.

(1) Siri Memorie rec. Tom. 14. pag. 33 & suiv.

1617. Je ne parlerai point ici des Manifestes qui furent répandus dans le Public. Tout le monde sçait que les dissensions civiles produisent beaucoup de ces sortes d'écrits, où la vérité est ordinairement peu ménagée. Je dirai seulement que le Duc de Mayenne & le Maréchal de Bouillon ayant écrit au Roi pour se justifier, Sa Majesté leur répondit en ces termes : « Vos pro» testations de fidélité & d'inno» cence sont incompatibles avec les » intrigues & les cabales où vous » entrez, & avec les levées de gens » de guerre que vous faites, non» seulement sans ma permission, » mais encore contre ma volonté ».

Le Maréchal d'Ancre crut aussi pouvoir paroître sur la scène par quelque écrit public. Il s'étoit rendu en Normandie, sous prétexte de visiter Quilleboeuf qu'il faisoit fortifier, & pour faire passer au Parlement de Rouen un don considérable qu'il avoit obtenu sur les bois de la Province. Il s'avisa d'écrire au Roi une lettre qui fut imprimée &

répandue dans le Public. (1) « Il » donnoit avis à Sa Majesté que les » six mille hommes de pied & les » huit cens chevaux qu'il avoit pro- » mis étoient prêts à marcher où le » Roi l'ordonneroit ; il offroit de les » conduire lui-même, & de les en- » tretenir pendant quatre mois à ses » dépens. J'attendrai vos ordres, » Sire, disoit le Maréchal dans sa » lettre ». On fit d'amples commentaires sur un pareil écrit ; le déchaînement étoit universel contre lui dans les conversations, & dans les libelles ; on y faisoit remarquer l'excès de l'orgueil & de l'arrogance de cet Italien, qui s'imaginoit avoir affermi la couronne sur la tête du Roi. 1617.

Les affaires des Seigneurs mécontens empiroient de plus en plus. Le Maréchal de Montigny avoit soumis tout le Nivernois. Mayenne se défendoit avec beaucoup de peine en Picardie contre le Duc d'Angoulême. Trop foible pour tenir la campagne, il s'étoit renfermé dans Sois-

(1) On la trouve dans le Mercure François, année 1617.

1617. sons, & étoit sur le point de succomber. Il n'avoit d'autre ressource que dans un corps de douze mille hommes de pied & de deux mille chevaux, que Bouillon conduisoit pour faire lever le siege.

Les changemens qui arriverent à la Cour quelques jours après tirerent les Seigneurs mécontens de tous ces embarras. On prévoyoit que si le Maréchal d'Ancre venoit à bout de dissiper le parti qu'ils avoient formé pour l'éloigner entierement des affaires, il se rendroit si puissant qu'il feroit la loi à tout le monde. M. de Luynes, auquel le Roi avoit donné sa confiance, insinuoit à Sa Majesté & lui faisoit connoître, qu'il étoit de la derniere importance d'appaiser des troubles capables de mettre bientôt tout le Royaume en feu. Louis témoignoit assez le chagrin qu'il avoit de ce que sa mere, non contente de lui ôter la connoissance des affaires, le traitoit encore en enfant, & avec trop de hauteur. « Donnez-moi des expédiens pour » me tirer de ce dur esclavage, ré» pondoit-il à Luynes & à ses autres

» confidens, je ne demande pas » mieux que de les mettre en usage; » cherchons les moyens les plus » doux & les plus sûrs pour exé- » cuter ce que vous me propose- » rez (1) ». L'expédient que l'on regardoit comme le plus sortable, étoit de déclarer simplement à la Reine sa mere, qu'il vouloit prendre les rênes de l'Etat, mais se servir toujours de ses conseils; qu'après cela il pourroit commander au Maréchal d'Ancre & à sa femme de sortir au plutôt du Royaume. 1617.

Les Courtisans attachés à Marie de Médicis, se doutoient bien de ces intrigues; mais elle s'imaginoit que son fils n'auroit jamais le courage de se soustraire à sa domination, ni de se mettre en liberté, & qu'il n'y avoit personne dans le Royaume qui osât jamais entreprendre de le lui enlever. Barbin l'entretenoit dans ces idées : il étoit séduit par les fausses confidences de Deageant qui les trompoit tous deux. Si

(1) Mémoires de Deageant, pag. 38 & suiv.

1617. la Régente eût été mieux servie par ses espions, ou si la haine qu'on avoit conçue contre le Maréchal d'Ancre n'eût pas été si violente, elle auroit sçu qu'on travailloit en secret à lui ôter la conduite des affaires, & à la dépouiller de sa trop grande autorité. Bassompierre s'étoit apperçu de certains mouvemens qui préparoient quelque nouvel événement. Un jour que la Reine mere l'entretenoit de ce qui se passoit à la Cour, il lui dit avec sa franchise ordinaire. « Madame, il me semble » que vous ne songez pas assez à » vous, & qu'un de ces jours, on » vous tirera le Roi de dessous l'aî» le. On l'anime contre vos créatu» res. Votre autorité qui n'est que » précaire cessera, dès que le Roi » ne le voudra plus. Comme il est » aisé de persuader aux jeunes gens » de s'émanciper, si le Roi s'en » étoit allé un de ces jours à Saint» Germain, & qu'il eût ordonné à » M. d'Epernon & à moi de le sui» vre, & qu'ensuite il nous dît de » ne vous plus reconnoître, nous » sommes vos très-humbles servi-

» teurs ; mais nous ne pourrions » faire autre chose que de prendre » congé de vous, & vous supplier » très-humblement de nous excuser, » si nous ne vous avons pas aussi-» bien servi pendant votre adminis-» tration de l'Etat, comme nous y » étions obligés. Jugez, Madame, » de ce que pourroient faire les au-» tres Officiers, & comme vous de-» meureriez les mains vuides après » une telle administration ». 1617.

Le Maréchal d'Ancre étoit encore en Normandie pendant que le Roi prenoit des mesures secrettes pour l'éloigner. Ses Confidens, aussi imprudens que lui, qui croyoient qu'il étoit le seul objet de la haine publique, & qui se flattoient de rester en place, lorsqu'il auroit quitté la France, avoient enfin déterminé la Galigaï sa femme à se retirer en Italie. Charmé de ce qu'elle étoit disposée à suivre le conseil qu'il lui avoit lui-même déja donné plusieurs fois, Concini revint à Paris dans le dessein de se préparer au voyage, & de prendre des mesures pour sortir de France avec honneur. Mais il

1617. n'eut pas le temps de l'exécuter. Il étoit trop tard, & la résolution étoit déja prise de s'assurer de sa personne pour lui faire faire son procès.

. Nicolas de Lhôpital, Baron de Vitry, Capitaine des Gardes, fut celui sur lequel on jetta les yeux, lorsqu'on prit la. premiere résolution d'arrêter le Maréchal d'Ancre. Vitry étoit un de ses plus grands ennemis. Il affectoit de donner à Concini des marques du mépris qu'il avoit pour lui, & de ne le point saluer. Le Maréchal le craignoit; & lorsque Vitry fut fait Capitaine des Gardes à la place de son pere, Concini dit, *il ne me plaît point que ce Vitry soit maître du Louvre*. Il le croyoit un homme capable d'un coup hardi. Le Roi fit à Vitry plus de caresses qu'à l'ordinaire. M. de Luynes lui fit entendre que Sa Majesté vouloit l'employer dans une occasion importante pour son service, & quelque tems après il reçut ordre du Roi de prendre ses précautions pour s'assurer de la personne du Maréchal d'Ancre. *L'exécution de cet ordre étoit difficile*, dit le Mercure François,

pour la grande suite des Seigneurs qui accompagnoient toujours ledit Maréchal, outre ses Domestiques & douze de ses Gardes, qui étoient soldats de main avec l'épée, âgés de 30 ou 40 ans. Vitry demanda la permission de faire venir du Hallier son frere, qui servoit au siege de Soissons, pour l'employer dans cette occasion. Il s'assura encore de Persan son beau-frere, de Bournonville beau-frere de Persan, d'un Exempt des Gardes du Corps (1), & de quelques Gentilshommes de ses amis. 1617.

Concini arrive au Louvre le 24 Avril 1617, sur les dix heures du matin, avec un assez grand nombre de Gentilshommes qui l'accompagnoient toujours. Cet audacieux Italien, en parlant d'eux, les appelloit *Coyoni di mille franchi*, parce qu'il donnoit à chacun mille livres par an. Il falloit que cet homme fût dans une étrange sécurité, & que le nombre de ses ennemis fût bien grand, puis-

(1) Cet Exempt se nommoit Paul Cloppin, & étoit de Pontoise. Il fût annobli à cette occasion.

1617. qu'il ne fut pas averti, quoique beaucoup de personnes fussent instruites de l'événement qui se préparoit. On ouvre à Concini la grande porte du Louvre, qui est aussi-tôt refermée.

Mort du Maréchal d'Ancre.

Le sieur de Vitry, accompagné de plusieurs personnes armées sous leurs manteaux, s'avance au-devant du Maréchal qui lisoit une lettre, & le prenant par le bras, lui dit: *Je vous arrête de la part du Roi. Moi*, répondit le Maréchal étonné. *Oui vous*, reprit Vitry. Concini voulut faire quelque résistance, & porta la main sur la garde de son épée; mais ceux qui accompagnoient Vitry, craignant qu'on ne se joignît au Maréchal pour le défendre & l'enlever, s'avancent & tirent trois coups de pistolet. Concini tombe mort sur ses genoux le corps appuyé contre le parapet du pont. Les Historiens rapportent cet événement avec plus ou moins de circonstances différentes, mais ils conviennent tous que le Maréchal porta la main sur la garde de son épée. Quelques-uns ajoutent que trois ou quatre person-

nes de sa suite mirent l'épée à la main ; & d'autres ont dit que Vitry, ou quelques ennemis particuliers du Maréchal, avoient tiré les coups de pistolet. 1617.

Ainsi mourut Concino Concini, Gentilhomme Florentin, Marquis d'Ancre, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Lieutenant Général de la Province de Normandie, Gouverneur de Caen, de Quillebeuf & du Pont de l'Arche, & Maréchal de France. Son ambition démesurée & la faveur de Marie de Médicis, lui avoient procuré ces dignités ; mais l'abus qu'il en fit le conduisit à cette fin tragique.

Lorsque Marie de Médicis vint en France pour épouser Henri IV, elle amena avec elle une fille à peu près de son âge, appellée Léonora Galigaï, qui avoit été élevée avec elle & avoit gagné sa confiance. Concini eut la permission de se mettre à la suite de la nouvelle Reine. Il s'attacha à la Galigaï, & l'épousa quelque temps après. Ces deux personnages avoient beaucoup d'esprit, mais la Galigaï en avoit plus encore

que Concini, sur-tout de cet esprit
1617. séduisant, d'intrigues, de cabale & de fourberie qu'employent ordinairement ceux qui veulent s'avancer dans les Cours des Princes : il leur manquoit en même temps à tous deux cette justesse de jugement & cette noblesse de sentimens qui menent à la fortune par le chemin de l'honneur & de la vertu. Ils n'y parvinrent que par des moyens bas & odieux. Uniquement guidés par leur ambition & leur intérêt, ils abuserent de la confiance aveugle d'une Reine peu éclairée. Ils lui firent faire, pendant l'administration de sa Régence, des démarches imprudentes & inconsidérées, qui firent perdre à cette Princesse son autorité, & les jetterent eux-mêmes dans le précipice.

Leur fortune ne fut pas si rapide pendant le regne de Henri IV, quoiqu'à la considération de la Reine, ils eussent obtenu de lui des dons assez considérables, mais ils les avoient plutôt extorqués que reçus. La Galigaï, par ses manieres insinuantes & ses faux rapports, entretenoit la

Reine dans une continuelle jalousie contre le Roi : elle donnoit des interprétations malignes aux actions de ce Prince : elle brouilloit & raccommodoit à son gré les deux époux, parce que les raccommodemens étoient toujours suivis de graces qu'elle obtenoit du Roi. Ce Prince connoissoit la méchanceté de leur caractere, mais il ne vouloit pas les renvoyer, de peur de chagriner la Reine qui les aimoit. « Je trouve » dans cet homme & dans cette fem» me, disoit un jour Henri à son » Ministre Sully, par une espece de » prophétie qui fut accomplie, des » desseins au-dessus de leur condi» tion & contraires à leur devoir : » & le cœur me dit qu'ils causeront » un jour bien du mal. Ils sont par» venus à un tel excès d'audace & » de témérité, qu'ils ont été jusqu'à » user de menaces contre ma per» sonne, si je faisois quelques vio» lences à eux ou à leurs partisans. » 1617.

Après la mort de Henri IV, ils pousserent leur fortune avec une rapidité surprenante. On voit Concini pendant la Régence occupé de bri-

1617. gues & de cabales continuelles pour se faire des amis & des créatures. Il se lie tantôt avec le Prince de Condé contre le Comte de Soissons, & tantôt contr'eux avec plusieurs Seigneurs. Ses différentes liaisons avec eux n'ont d'autre objet que son élévation & son intérêt particulier. On le voit passer successivement avec eux de l'amitié apparente à une haine déclarée. Ils sont favorisés ou mécontentés par Marie de Médicis, suivant les impulsions de Concini. Il fait disgracier les Ministres, parce qu'ils ne sont pas assez dépendans de ses volontés. Il met à leur place des hommes de néant qui lui sont dévoués. Il cause dans le Royaume trois guerres civiles, dont le motif est la mauvaise administration de la Régente conduite par ses conseils, & finit par faire arrêter le premier Prince du Sang.

Pour terminer ce portrait, il faut l'entendre parler lui-même, dans une conversation qu'il eut peu de temps avant son malheur avec Bassompierre son ami : il nous y découvre ses véritables sentimens. Ce fut

à l'occasion de sa fille, que la mort avoit dérobée quelques jours auparavant aux malheurs dont sa famille alloit être accablée. 1617.

Concini, inconsolable de la perte de cette fille, disoit à Bassompierre : » Je suis né Gentilhomme & de » bons parens, mais quand je suis » venu en France, je n'avois pas » un sol vaillant & devois plus de » huit mille écus. Mon mariage avec » Léonora, & les bonnes graces de » la Reine, m'ont donné beaucoup » d'intrigues du vivant du feu Roi, » beaucoup de biens, d'avancemens, » de charges & d'honneurs pendant » sa Régence. J'ai travaillé à ma for- » tune, & l'ai poussée autant que » j'ai vu qu'elle m'étoit favorable ; » mais depuis que j'ai connu qu'elle » se lassoit de me favoriser, j'ai pensé » à faire une honnête retraite, & à » jouir, ma femme & moi, des » grands biens que la libéralité de » la Reine nous avoit donnés, & » que notre industrie nous avoit » fait acquérir ; c'est de quoi, depuis » quelques mois, j'importune ma » femme en vain, & à chaque coup

1617. » de fouët que la fortune nous donne, je continue de la presser. » Quand j'ai vu qu'un grand parti » s'est élevé en France contre moi, » qui m'a pris pour prétexte de son » soulevement ; quand un infâme » Cordonnier de Paris me fait un » affront à moi Maréchal de France, » quand j'ai été forcé de quitter » mon établissement de Picardie, » ma Citadelle d'Amiens, & laisser » mon Marquisat d'Ancre en proye » à M. de Longueville mon ennemi, » j'ai pensé sérieusement à une re- » traite honnête. Nous avons vu » ensuite saccager notre maison avec » perte de plus de deux cens mille » écus, nous avons vu pendre sous » notre moustache deux de nos gens » pour avoir donné de notre part » des coups de bâton à ce maraut » de Cordonnier. Que voulions- » nous plus attendre, sinon la mort » de notre fille, qui nous avertit de » la nôtre qui est prochaine, & » qu'il y auroit lieu d'éviter, si nous » voulions promptement songer à » une retraite, à laquelle j'espere » avoir bien prévu en offrant six

» cens mille écus au Pape, pour l'u-
» sufruit notre vie durant du Duché 1617.
» de Ferare. Nous avons pour un
» million de livres au moins de biens
» établis en France. J'ai racheté no-
» tre bien de Florence qui étoit en-
» gagé pour cent mille écus. J'ai
» encore deux cens mille écus à Flo-
» rence, & autant à Rome. Outre
» ce que nous avons perdu au pil-
» lage de notre maison, j'ai pour un
» million en meubles, pierreries,
» vaisselle d'argent & argent comp-
» tant. Nous avons encore pour un
» million de livres de charges à les
» vendre à bon prix, sans la Lieu-
» tenance de Normandie & la char-
» ge de premier Gentilhomme. J'ai
» six cens mille écus sur Feydeau,
» & pour plus de cent mille pistoles
» d'autres affaires, sans y compren-
» dre la bourse de ma femme; n'est-
» ce pas de quoi nous contenter,
» avons-nous encore quelque chose
» à desirer? J'ai été toute cette
» après-dînée avec ma femme, pour
» la conjurer de nous retirer; mais
» elle m'a reproché ma lâcheté &
» ingratitude, de vouloir abandon-

1617. » ner la Reine qui nous a fait acquérir tant d'honueurs & de biens; » de ſorte que je me vois perdu » ſans reſſource; & ſi ce n'étoit que » j'ai tant d'obligations à ma femme, je la quitterois, & m'en irois » en lieu où les Grands & les Peuples de France ne me viendroient » pas chercher. Jugez, Monſieur, ſi » j'ai raiſon de m'affliger; & ſi outre la perte de ma fille, ce ſecond » déſordre ne doit pas doublement » me tourmenter (1)? »

Quoiqu'il manque à ce récit bien d'autres traits pour faire plus particulierement connoître Concini, je crois cependant qu'on y peut ajouter quelque foi. L'Hiſtorien de la mere & du fils parle de lui d'une maniere bien plus déſavantageuſe; & ſi ce qu'il dit eſt vrai, Concini étoit un bien plus méchant homme qu'il ne ſe le découvre lui-même. Si l'on veut s'en inſtruire plus particulierement, on peut voir ſon portrait dans cet Ouvrage, Tom. 11, p. 156 & ſuiv.

(1) Memoires de Baſſompierre, Tom. 1. p. 438.

où il est peint avec les plus noires couleurs. 1617.

Marie de Médicis fut bientôt avertie de la mort de Concini. On a rapporté, qu'en l'apprenant elle dit : » Je ne suis pas fâchée que le Roi » ait fait tuer le Maréchal d'Ancre, » s'il l'a jugé à propos, pour le bien » du Royaume ; mais la défiance » qu'il m'a témoignée, en me ca-» chant sa résolution, me cause un » sensible déplaisir. » Après avoir refléchi quelque temps sur la situation où elle se trouvoit, elle envoya Bressieux son Ecuyer au Roi, pour lui demander la permission de le voir. » Je suis maintenant fort occupé, » répondit Louis, ce sera pour une » autre fois ; dites de ma part à la » Reine ma mere, que je l'honore-» rai toujours, & que j'ai pour elle » tous les sentimens d'un bon fils ; » mais Dieu m'a fait naître Roi, je » veux gouverner désormais. Il est » à propos que la Reine ma mere » n'ait point d'autres Gardes que les » miens ; faites-lui bien entendre » mes intentions. » Vitry eut ordre d'aller désarmer ceux de Marie de

1617. Médicis. Le Capitaine fit d'abord un peu de résistance, mais elle lui fit dire d'obéir.

Marie de Médicis fit encore plusieurs tentatives pour voir le Roi; elle lui envoya la Princesse de Conti, qui lui fit demander la permission de lui rendre ses devoirs. Il lui fit réponse qu'il la verroit avec plaisir, pourvu qu'elle ne vînt point de la part d'une autre personne. La Princesse vint lui faire sa cour, mais elle ne lui dit pas un mot de Marie de Médicis. Montelon, Ambassadeur d'Espagne, vint au Louvre dans le dessein d'examiner ce qui se passoit. Il alloit suivant sa coutume droit à l'appartement de la Reine mere; Vitry, qui se promenoit dans la cour, lui dit : « Où allez-vous, Monsieur? » On ne va plus là, c'est au Roi que » vous devez aller faire vos com» plimens. » Marie de Médicis fut pour ainsi dire reléguée dans son appartement, où elle resta jusqu'à ce qu'elle demandât sa retraite.

Aussi-tôt après la mort du Maréchal d'Ancre, & dès le même jour, les anciens Ministres & les Conseillers

lers d'Etat qu'il avoit éloignés furent rappellés. Villeroy & le Président Jeannin se rendirent au Louvre ; le Roi leur fit beaucoup de caresses. « Je vous rends vos em- 1617.
» plois, leur dit-il, je veux désor-
» mais prendre vos bons avis pour
» le gouvernement de mon Royau-
» me, venez dans mon Cabinet, &
» voyez avec mes autres bons ser-
» viteurs quelles mesures je dois
» prendre dans la conjonćture pré-
» sente. »

Le Garde des Sceaux Mangot, & Barbin Intèndant de la Reine, ayant appris la mort de leur Protećteur, allerent se cacher chez Bressieux, aux Ecuries de la Reine mere. Richelieu étoit en Sorbonne lorsqu'on lui apprit cette nouvelle. Il accourut au Louvre. Il étoit prêt d'y entrer lorsqu'on vint l'avertir que Mangot & Barbin étoient chez Bressieux. Il s'y rendit, & ils consulterent ensemble sur la conduite qu'ils devoient tenir dans une conjonćture si délicate. Ils convinrent que l'Evêque de Luçon iroit d'abord seul au Louvre, & qu'il leur feroit sçavoir ensuite

ce qu'ils avoient à espérer ou à craindre. Richelieu, comme nous l'avons
1617. dit, avoit toujours entretenu quelque liaison avec M. de Luynes. Il le faisoit avertir secretement par Pont-Courlay, son beau-frere, des mécontentemens qu'il recevoit du Maréchal d'Ancre. Lorsqu'il entra dans l'appartement du Roi, ce Prince étoit encore sur son billard, d'où il recevoit les complimens des Courtisans qui s'y étoient rendus en foule. La plûpart des Historiens du temps assurent que lorsque le Roi apperçut Richelieu, il lui dit : *Eh bien, Monsieur de Luçon, me voilà délivré de votre tyrannie.* On lit au contraire dans l'Histoire de la mere & du fils, ces paroles. « D'abord que j'entrai » dans la Gallerie du Louvre, (c'est Richelieu qui parle) (1) « le Roi étoit » élevé sur un jeu de billard pour être » mieux vu de tout le monde. Il m'appella & me dit, qu'il sçavoit bien » que je l'avois toujours aimé, (il » usa de ces mots) & été pour lui aux » occasions qui s'étoient présentées,

(1) On ne doute plus que ce soit Richelieu qui a composé cette Histoire.

» & que je n'avois jamais été des
» mauvais conseils du Maréchal d'An- 1617.
» cre, en considération de quoi il
» me vouloit bien traiter. » Alors
M. de Luynes, qui étoit auprès du Roi; prit la parole & dit tout haut, que le Roi n'ignoroit pas que l'Evêque de Luçon s'étoit brouillé souvent avec le Maréchal d'Ancre pour divers sujets qui intéressoient la personne de Sa Majesté, & qu'il avoit demandé plusieurs fois à la Reine mere la permission de se retirer. L'Evêque de Luçon répondit, qu'à la vérité il avoit toujours désaprouvé la conduite du Maréchal d'Ancre, mais qu'il lui devoit la justice de dire n'avoir jamais sçu qu'il eût aucune mauvaise volonté contre la personne du Roi, ni aucun dessein qui allât directement contre son service: qu'à l'égard de la Reine mere, il auroit toute sa vie la plus grande reconnoissance des bontés qu'elle avoit eues pour lui, & que s'il lui avoit demandé la permission de se retirer, c'étoit uniquement pour n'être plus en butte aux soupçons & aux calomnies du Maréchal d'An-

1617. cre. Il s'approcha ensuite de M. de Luynes, qui lui témoigna beaucoup d'amitié. Richelieu, après plusieurs protestations de reconnoissance & d'attachement, osa le solliciter en faveur de Barbin, dont il lui vanta les bonnes qualités; mais M. de Luynes témoigna par l'air de son visage que ce discours ne lui plaisoit pas. L'Evêque ne laissa cependant pas de lui dire, qu'il seroit loué de tout le monde, s'il épargnoit à Barbin des désagrémens qu'il n'avoit pas mérités. Au nom de Dieu, dit M. de Luynes, ne vous mêlez pas de parler pour lui, le Roi le trouveroit très-mauvais; mais rendez-vous au Conseil où ces Messieurs sont assemblés, afin que chacun voye la différence que le Roi met entre ceux qui vous ressemblent & les Ministres qui étoient employés avec vous. Il ajouta: il faut que quelqu'un vous y conduise, car autrement on ne vous y laisseroit pas entrer. Alors il appella le sieur de Vignoles, qu'il chargea d'accompagner l'Evêque de Luçon, & de dire à Messieurs du Conseil que Sa Majesté vouloit qu'il

y fût admis. Avant de se retirer, Richelieu demanda à M. de Luynes, s'il n'auroit pas la permission de voir la Reine mere, en l'assurant que si on la lui accordoit, il ne se serviroit du crédit qu'il avoit sur son esprit, que pour lui inspirer une soumission plus parfaite aux volontés du Roi. M. de Luynes lui répondit qu'il n'étoit pas encore temps de penser à obtenir cette permission; mais que si on l'accordoit à d'autres, il se souviendroit de la demande qu'il venoit de lui faire. 1617.

Lorsque le sieur de Vignoles fut entré dans la salle où le Conseil étoit assemblé, pour dire que l'intention du Roi étoit que l'on y admît l'Evêque de Luçon, M. de Villeroy demanda en quelle qualité il prétendoit y assister, n'étant plus regardé comme Sécrétaire d'Etat, puisque M. de Puysieux, dont il avoit eu la charge, étoit rentré dans ses fonctions. Vignoles vint faire part à l'Evêque de Luçon de la difficulté qu'on avoit faite. Il le pria de répondre que, s'il se présentoit encore au Conseil, c'étoit uniquement pour obéir

1617. au commandement du Roi, sans aucun dessein d'y conserver le rang qu'il y avoit eu jusqu'alors, non plus que la charge de Secrétaire d'Etat dont il avoit été honoré. Cette réponse ayant calmé les inquiétudes du sieur de Villeroy, l'Evêque de Luçon entra au Conseil; mais il ne fit que s'y montrer, il ne prit aucune part aux délibérations, & se retira sans avoir donné son avis (1).

Le Garde des Sceaux Mangot s'étoit rendu au Louvre après Richelieu; il s'avançoit vers l'appartement de la Reine, lorsque le sieur de Vitry, qui l'apperçut, lui dit de n'aller pas plus loin, & d'attendre les ordres du Roi. Après avoir fait quelques tours dans la cour, le jeune Lomenie, fils du Secrétaire d'Etat, vint lui dire de la part du Roi d'aller chercher les Sceaux & de les rapporter; il retourna chez lui & revint aussi-tôt. On lui permit de monter dans la grande salle, où il resta assez longtemps exposé aux sous-rires malins & aux railleries

(1) Histoire de la mere & du fils, *loco cit.*

des Courtisans. M. de Luynes vint lui demander les Sceaux : il les lui remit, & se retira, *dit-on*, assez content de s'en voir quitte à si bon marché. 1617.

Les Sceaux furent rendus à du Vair. Il avoit répondu à la premiere personne qui lui avoit annoncé de se préparer à les reprendre, qu'il prioit Sa Majesté de les donner à quelqu'autre personne plus capable que lui de remplir cette place ; mais Lomenie qui avoit eu la commission de les aller prendre lorsqu'on les lui avoit ôtés, vint les lui rapporter, en lui disant que Sa Majesté trouveroit mauvais qu'il les refusât.

Barbin ne fut pas traité si doucement que Richelieu & Mangot. Comme il venoit au Louvre, il rencontra un Exempt des Gardes du Corps avec deux Archers, qui le ramenerent chez lui au Cloître de saint Germain-l'Auxerrois, où il trouva le Président Aubry & Castille Intendant des Finances, qui avoient eu la commission de se transporter dans sa maison & de mettre les scellés par-tout. Il étoit, après Concini &

1617. la Galigaï, le principal Confident de la Reine mere, & en partie l'auteur des violences auxquelles elle s'étoit portée. De Procureur du Roi à Melun, il s'étoit avancé par degrés dans les Fermes. Ayant ensuite trouvé le moyen de se faire connoître de la Reine mere, il avoit gagné sa confiance : elle l'avoit fait Intendant de sa Maison & Contrôleur Général des Finances. Après qu'on eut mis le scellé chez lui, il fut conduit au Fort-Levêque.

La Maréchale d'Ancre avoit été arrêtée avant Barbin. Lorsqu'elle apprit la mort de son mari, elle cacha les pierreries de la Couronne qu'elle gardoit ordinairement, & les siennes dans son lit, & s'y coucha ensuite ; mais ceux qu'on avoit envoyés pour l'arrêter fouillerent par-tout, & trouverent ce qu'elle avoit caché. Elle fut conduite dans la même chambre où le Prince de Condé, lors de son emprisonnement, avoit été enfermé dans le Louvre. Elle essuya en y allant les insultes de quelques-uns de ses ennemis qui affecterent de se trouver sur son paf-

sage. Cette femme soutint sa disgrace avec la plus grande fermeté, on ne la vit jamais pleurer : elle fut conduite à la Bastille. 1617.

On arrêta pareillement le fils du Maréchal d'Ancre, que l'on appelloit le Comte de la Pene. Les Soldats qui l'arrêterent lui prirent son chapeau & son manteau. Ce jeune homme fut si sensible à cet affront, qu'il ne vouloit plus manger. Le Comte de Fiesque, ému de compassion, se chargea de le garder dans une chambre au Louvre. La jeune Reine lui envoya des confitures, & le fit venir dans son appartement pour le consoler. Il avoit la réputation de bien danser, elle exigea de lui qu'il dansât devant elle. Il le fit par obéissance, mais en faisant appercevoir la peine qu'il avoit à vaincre sa douleur, pour donner à cette Princesse une satisfaction si déplacée. Il fut ensuite conduit au Château de Nantes, où il demeura cinq ans prisonnier. La Reine mere ayant obtenu sa liberté sur la fin de l'année 1622, il se retira à Florence où il mourut de la peste en 1631. Il

[illegible] somme de quatorze mille écus [illegible] qu'il avoit recueillis [illegible] de son père.

[illegible] même de la mort du Maréchal [illegible], il dépêcha un [illegible] à Soissons pour l'annoncer [illegible] Mayenne & aux Seigneurs [illegible], sans en donner [illegible] au Duc d'Angoulême qui [illegible] Mayenne reçut avec [illegible] de respect & de reconnoissance [illegible] de confiance [illegible] Sa Majesté l'honoroit. Il [illegible] aussi-tôt le Comte [illegible] avec une lettre, par laquelle Mayenne remettoit Soissons & toutes les Places de son Gouvernement entre les mains de Sa Majesté. Les habitans [illegible] d'abord [illegible]. Ils laisserent approcher les Seigneurs de leurs murailles sans tirer sur eux. Ils leur [illegible] *Messieurs, retirez-vous* [illegible] *votre Roi est mort* [illegible] *la paix est faite* [illegible]. Le Duc d'Angoulême

(1) Mémoires de Bassompierre, Tom. 1. pag. [illegible]

ne fut averti de cette nouvelle que le lendemain matin par le Vicomte de Tavannes, qui lui apporta de la part du Roi l'ordre de lever le siege de Soiſſons. Les Ducs de Mayenne & d'Angoulême ſe virent & s'envoyerent l'un à l'autre des rafraîchiſſemens ; il en fut de même dans les armées de Touraine & de Champagne, la réunion fut générale. Les Seigneurs qui ſervoient dans les armées du Roi accoururent promptement à la Cour. La révolution qui venoit d'y arriver devoit néceſſairement faire changer la face des affaires. Ils étoient tous attachés à la Reine mere, & par une ſuite néceſſaire, à Concini ſon favori, dont l'autorité étoit anéantie. Il falloit chercher d'autres protecteurs & ſe faire de nouveaux amis : ils craignoient d'être enveloppés dans la diſgrace de la Reine mere ; ils furent aſſez bien reçus à la Cour, qui ſe contenta de punir ou d'éloigner la famille de Concini, & ceux qui étoient principalement attachés à ſa perſonne. 1617.

Quelques jours après le Roi écrivit des lettres à tous les Gouver-

1617. neurs des Provinces, au sujet de la mort du Maréchal d'Ancre. Sa Majesté disoit entr'autres choses, que, » pour prévenir la suite des désor» dres que ce Maréchal avoit cau» sés dans le Royaume, elle avoit » donné ordre à son Capitaine des » Gardes de l'arrêter prisonnier; » mais que le Maréchal étant venu » au Louvre fort accompagné, vou» lut faire résistance avec ceux de » sa suite, & qu'il y avoit eu des » coups de pistolets tirés qui lui » avoient ôté la vie. »

Il seroit inutile d'entrer dans le détail de tous les excès que le Peuple de Paris exerça sur le corps de ce malheureux Maréchal (1). Aussitôt qu'il eut été tué, on le porta dans une petite chambre qui servoit de retraite aux Soldats du Régiment des Gardes. On le dépouilla de tout ce qu'il portoit. Ses habits, son épée, son chapeau, son manteau, un beau diamant qu'il portoit au doigt, tout disparut. L'Auteur de l'Histoire de

(1) Voir l'Histoire des Favoris par M. Dupuys.

la mere & du fils dit, qu'on trouva dans ses poches pour dix-neuf cens mille livres de billets sur les sieurs Feydeau & Camus, & sur d'autres riches particuliers. Son corps fut ensuite transporté dans le petit Jeu de Paume du Louvre, où il resta jusqu'à neuf heures du soir qu'il fut mis dans un mauvais drap acheté cinquante sols, & aussi-tôt porté à S. Germain-l'Auxerrois, où il fut enterré sous les orgues. Le lendemain quelques gens du bas peuple, informés du lieu de sa sépulture, s'attrouperent dans l'Eglise. Les uns frappoient des pieds & crachoient sur la tombe; d'autres s'étant mis à grater autour des pierres, & ayant reconnu qu'elles avoient été levées, ils ouvrent la fosse, en tirent le corps, & le traînent hors de l'Eglise jusqu'au Pont Neuf. Une potence y étoit dressée; un Laquais qui se trouva présent offrit d'y attacher par les pieds le corps d'un homme, *qui*, disoit-il, *m'a menacé il n'y a pas longtemps de me faire pendre*. Le corps fut ensuite mis en pieces, la populace se partagea en différentes troupes pour les traîner 1617.

1617. parmi les immondices de la Ville ; ensorte qu'il en restoit à peine quelques lambeaux, qui furent même brûlés en différens quartiers de Paris.

Il s'étoit déja passé plusieurs jours depuis la mort du Maréchal d'Ancre, sans que le Roi eût encore vu la Reine sa mere. On avoit coupé le pont qui conduisoit à son jardin, & muré la porte de derriere de son appartement, afin qu'on ne pût entrer chez elle que par un seul endroit. Ennuyée d'être si longtemps prisonniere dans un Palais où elle recevoit, peu de jours auparavant, les hommages de toute la France, elle fit demander au Roi la permission de se retirer au Château de Moulins en Bourbonnois, ou dans quelqu'autre Ville de son appanage ; qu'elle pût sçavoir ceux qui l'accompagneroient, que le Roi lui laissât un pouvoir absolu dans le lieu de sa résidence, qu'il lui donnât la consolation de le voir avant leur séparation, & qu'il lui accordât Barbin pour son Intendant.

Il fallut mettre cette affaire en né-

gociation. On la traita par écrit de part & d'autre. On concerta ce qui devoit se passer dans l'entrevue que le Roi auroit avec sa mere, & l'on convint qu'il ne seroit rien dit au-delà de ce qui étoit porté dans deux écrits qui avoient été dressés. Marie de Médicis devoit se retirer au château de Blois. Les Princesses avoient la permission de la voir, le jour de son départ; mais les Seigneurs & les Officiers de la Cour pouvoient seulement la saluer après que le Roi auroit pris congé d'elle. 1617.

Entrevue du Roi & de la Reine sa mere.

Le quatrieme jour de Mai, Louis, à l'issue de son dîné, se rendit avec Gaston son frere Duc d'Anjou, & ses principaux Officiers, à l'appartement de Marie de Médicis. Son antichambre étoit le lieu marqué pour l'entrevue. Louis & sa mere y entrerent en même temps chacun par une porte différente. Bassompierre, qui suivoit le Roi, rapporte dans ses Mémoires (1): « Que la Reine mere » s'étant rencontrée devant le Roi, » elle le mena jusqu'à la fenêtre, &

(1) Tom. 1. pag. 453.

» lors ôtant son mouchoir & son
1617. » évantail qu'elle tenoit devant ses
» yeux pour cacher les larmes qu'elle
» versoit en abondance ; elle lui dit:
» Monsieur, je suis marrie de n'a-
» voir pas gouverné votre Etat pen-
» dant ma Régence & mon admi-
» nistration, plus à votre gré & gain
» que je n'ai fait, vous assurant que
» j'y ai néanmoins apporté toute la
» peine & le soin qu'il m'a été pos-
» sible, & vous supplie de me tenir
» toujours pour votre très-humble
» & très-obéissante mere & servan-
» te. Il lui répondit : Madame, je
» vous remercie très-humblement
» du soin & de la peine que vous
» avez prise en l'administration de
» mon Royaume, dont je suis satis-
» fait & m'en sens obligé, & vous
» supplie de croire que je serai tou-
» jours votre très-humble fils (1). »

(1) L'Auteur du Mercure François sup-
pose, que le Roi parla le premier, & l
discours qu'il lui fait tenir est tout différen
de celui que l'on vient de lire. L'Auteur d
l'Histoire de la mere & du fils en rappor
un troisiéme qui ne ressemble point au
deux autres. La Reine mere y parle ave

1617.

» Sur cela le Roi attendant qu'elle
» s'inclinât pour le baiser & prendre
» congé de lui, comme il avoit été
» concerté, elle lui dit : Monsieur,
» je m'en vais, & vous supplie d'une
» grace en partant, que je veux me
» promettre que vous ne me refuserez pas, qui est de me rendre
» Barbin mon Intendant, & comme
» je crois vous ne voulez pas vous
» en servir. Le Roi, qui ne s'attendoit point à cette demande, la regarda sans lui rien répondre. Elle
» lui dit encore : Monsieur, ne me
» refusez point cette seule priere
» que je vous fais ; il la regarda encore sans rien répondre. Elle ajouta, peut-être est-ce la derniere
» que je vous ferai jamais : & voyant
» qu'il ne lui répondoit rien, elle
» dit : Or sus, puis se baissa & le
» baisa. Le Roi fit une révérence &
» se retira. Lors, Monsieur de Luy-

tant de force & de dignité, que l'on est tenté de croire que ce discours a été fait après coup. On peut le voir dans le second Volume, pag. 215. J'ai préféré le récit de Bassompierre qui étoit présent à l'entrevue.

1617. » nes, continue Bassompierre, vint
» prendre congé de la Reine, à qui
» il dit quelques paroles que je ne
» pus entendre, ni aussi celles qu'elle
» lui répondit. Si fis bien celles
» qu'elle ajouta après qu'il lui eut
» baisé la robe, qu'elle avoit fait
» une priere au Roi, & qu'il lui fe-
» roit service agréable de procurer
» que le Roi lui accordât sa requête,
» qui n'étoit pas si importante qu'il
» lui dût refuser. Comme M. de
» Luynes voulut répondre, le Roi
» cria quatre ou cinq fois, Luynes,
» Luynes, & lors M. de Luynes
» faisant voir à la Reine qu'il étoit
» forcé d'aller près le Roi, le suivit.
» Alors la Reine s'appuya contre la
» muraille entre les deux fenêtres
» & pleura amerement. M. de Che-
» vreuse & moi lui baisâmes la robe
» pleurant aussi, mais elle ne nous
» put voir à cause des larmes, ou
» elle ne nous voulut parler ni re-
» garder. Après cela le Roi se mit
» sur le balcon qui est devant la
» chambre de la Reine sa femme,
» pour voir partir la Reine sa mere,
» & lorsqu'elle fut partie du Lou-

» vre, il courut à sa gallerie pour la » voir encore passer sur le Pont-Neuf, puis monta en carosse & » s'en alla au bois de Vincennes. » 1617.

On ne s'apperçut pas longtemps à la Cour du vuide que le départ de Marie de Médicis y avoit causé. Il fut rempli par le retour des Seigneurs mécontens. Peu de jours après la mort du Maréchal d'Ancre, ils étoient convenus de députer au Roi, pour prier Sa Majesté de leur permettre de se rendre auprès d'elle. En ayant obtenu la permission, ils revinrent à la Cour. Le Duc de Vendôme, accompagné du Marquis de Cœuvres son parent, fit le premier la révérence au Roi. Le Duc de Mayenne se présenta ensuite, & le Duc de Nevers entra le dernier. Ils furent tous trois fort bien reçus du Roi & de la jeune Reine. Le Duc de Longueville ayant aussi obtenu la permission de revenir quelque temps après, Sa Majesté lui fit accueil, & lui accorda son agrément pour épouser la Sœur du Comte de Soissons.

Le Maréchal de Bouillon ne revint

pas si-tôt ; les troupes qu'il avoit le-
1617. vées en Allemagne l'embarrassoient beaucoup. Il avoit demandé à la Cour deux cens mille livres pour les renvoyer ; mais on lui répondit de la part du Roi, que les Allemands devoient s'adresser pour être payés, à ceux qui les avoient pris à leur solde, mais qu'ils eussent à se retirer promptement, à moins qu'ils ne voulussent se faire tailler en pieces. En effet, le Roi avoit envoyé ordre au Duc de Guise de les charger s'ils s'opiniâtroient à demeurer plus long-temps en Champagne.

Si M. de Luynes avoit voulu suivre le conseil de M. de Villeroy, à qui sa grande expérience avoit donné beaucoup de crédit dans le Conseil, les Seigneurs mécontens n'auroient pas été traités si favorablement. Il représenta que c'étoit autoriser la révolte dont ils étoient coupables, que de les recevoir à la Cour sans exiger d'eux, au moins l'aveu de la faute qu'ils avoient commise en levant des troupes pour faire la guerre au Roi, & en soutenant des sieges contre son armée. Mais M. de

Luynes pensa que, pour leur ôter tout prétexte de mécontentement, il falloit dans une révolution si subite, les traiter avec douceur, puisqu'à la premiere nouvelle de la mort du Maréchal d'Ancre, ils avoient tous mis les armes bas, & que les armées s'étoient regardées comme étant du même parti (1). 1617.

C'est dans cette vûe que le Roi rendit en leur faveur une Déclaration, vérifiée au Parlement le douze Mai. On y disoit : « Que leur prompte obéissance faisoit assez connoître, que le seul desir de se mettre » à couvert des violences & pernicieux desseins du Maréchal d'Ancre, les avoit contraint à chercher leur sûreté dans une prise » d'armes illicite, & à résister aux » forces du Roi dont Concini se servoit pour les opprimer, contre » l'intention de Sa Majesté. Que n'étant pas de la dignité du Roi de » souffrir, qu'au lieu de recourir » humblement à sa protection, ses » Sujets entreprissent de lui résister

(1) Mémoires du Duc d'Estrées.

1617. » à force ouverte, Sa Majesté avoit » cru devoir donner des Déclarations rigoureuses contre les Seigneurs mécontens; mais qu'ayant » reconnu leur faute, & imploré la » clémence du Roi, Sa Majesté, » mieux informée de leurs véritables sentimens & contente de leurs » soumissions, révoquoit les Déclarations précédentes, & les rétablissoit dans les biens, dans les » honneurs & dans les dignités dont » ils jouissoient auparavant. »

L'Evêque de Luçon avoit suivi la Reine mere à Blois avec la permission du Roi, qu'il voulut avoir par écrit. Ce Prélat avoit promis de veiller sur les actions de cette Princesse, de l'empêcher de rien entreprendre qui pût déplaire à Sa Majesté, & d'avertir la Cour de tout ce qui se passeroit. Marie de Médicis lui ayant offert la charge de Surintendant de sa Maison, & de chef de son conseil, il ne voulut pas accepter ces emplois sans avoir auparavant consulté M. de Luynes, & sans être assuré de l'agrément du Roi. On lui permit de les accepter; mais à peine commen-

çoit-il à en faire les fonctions, qu'il
apprit que les ennemis qu'il avoit à 1617.
la Cour, travailloient à le rendre
ſuſpect. Les vieux Miniſtres ſur-tout
qui connoiſſoient toute l'étendue de
ſon génie, le redoutoient. Le Marquis de Richelieu, ſon frere, lui manda, qu'il recevroit bientôt un ordre
de ſortir de Blois. Il ne jugea pas à
propos de l'attendre, il demanda
à la Reine la permiſſion d'aller paſſer
quelques jours dans ſon Prieuré de
Couſſay en Anjou. A peine y fut-il
arrivé qu'il reçut une lettre de cachet, qui lui enjoignoit de ſe rendre
dans ſon Diocèſe.

La haine qu'on portoit au Maréchal d'Ancre ne s'étoit point éteinte dans ſon ſang: elle éclata encore contre la Maréchale ſa femme, qui méritoit peut être, une auſſi rigoureuſe punition que ſon mari. Elle avoit été arrêtée, comme on l'a vu, dès l'inſtant de ſa mort. Le 22 Mai 1617 le Roi envoya au Parlement une Commiſſion pour lui faire ſon procès, & à la mémoire de ſon mari. De la Baſtille où elle étoit détenue priſonniere, on la conduiſit à

1617. la Conciergerie. *Ohime! poveretta*, s'écria-t-elle en y entrant, *son perduta!*

Messieurs Courtin & Deslandes Payen, Conseillers au Parlement, furent chargés d'instruire le procès suivant les formes ordinaires. On renouvella les anciennes accusations intentées contre le mari & la femme dans l'affaire du nommé Maignat, qui avoit été puni du dernier supplice pour ses intrigues dans les Cours Etrangeres, & auxquelles Concini & sa femme avoient eu part. Marie Brochart, veuve du nommé Prouville, Sergent Major de la Citadelle d'Amiens, présenta Requête pour demander justice de la mort de son mari, qu'un Soldat Italien avoit assassiné par ordre de Concini & de sa femme: ils l'avoient fait évader. On reprocha à la Maréchale d'Ancre d'avoir consulté des Devins, des Astrologues & des Tireurs d'Horoscopes. On trouva chez elle des talismans, des images de cire & des écrits mystérieux, dont ces sortes de gens se servent pour tromper la curiosité des Grands. On y trouva l'horoscope

l'horoſcope du Roi & des Enfans de France (1). Depuis pluſieurs mois la Maréchale d'Ancre étoit tellement tourmentée de vapeurs, qu'elle ſembloit en perdre la raiſon. Elle s'imaginoit être enſorcelée, & avoit fait faire ſur elle des exorciſmes par des Prêtres Italiens, ce qui l'avoit fait accuſer de conſulter les Magiciens. Si-tôt qu'elle ſe vit en péril, ſes vapeurs ſe diſſiperent, & elle ſe défendit avec beaucoup de fermeté & de préſence d'eſprit. On prétend que lorſqu'on lui demanda de quel charme elle s'étoit ſervie pour ſe rendre maîtreſſe abſolue de l'eſprit de la Reine mere, elle répondit, *d'aucun autre que de l'aſcendant qu'un eſprit fort a toujours ſur un eſprit foible.* 1617.

(1) On puniſſoit autrefois à Rome comme criminels de Lèze-Majeſté ceux qui conſultoient les Devins ſur la deſtinée des Empereurs. Nous verrons par la ſuite, ſous le Miniſtere du Cardinal de Richelieu, des prédictions ſur la mort de Louis XIII, qu'on annonçoit comme prochaine, & qui donnerent lieu à des cabales funeſtes pour ceux qui les formerent.

1617. Les biens immenſes qu'elle & ſon mari avoient acquis en ſi peu de temps, formerent encore un chef d'accuſation contr'eux, & on prouva que ces richeſſes étoient le fruit des plus étranges concuſſions & du plus inſigne péculat que l'on eût commis en France depuis longtemps.

La Maréchale d'Ancre fut condamnée à être décapitée, ſon corps & ſa tête brûlés & les cendres jettées au vent. Par le même Arrêt, la mémoire du mari fut flétrie à perpétuité, leurs biens furent déclarés acquis & confiſqués au profit du Roi. La Maréchale croyant pouvoir prolonger ſes jours, dit qu'elle étoit enceinte ; mais lorſqu'on eut ordonné de faire venir des Matrones pour la viſiter, elle n'inſiſta pas davantage. On lui donna deux Docteurs de Sorbonne pour l'exhorter à la mort. Alors elle ne fit plus paroître que des ſentimens de religion, & édifia tout le monde : on la conduiſit à la Greve le neuf Juillet ſur les ſept heures du ſoir. En y arrivant elle apperçut un Gentilhomme qui appartenoit au Commandeur de

Sillery ; elle l'appella, & le pria de dire à Monsieur le Chancelier & à son frere, qu'elle les supplioit de lui pardonner les mauvais offices qu'elle leur avoit rendus auprès de la Reine, & les persécutions injustes qu'elle leur avoit suscitées. Elle demanda pardon à tous ceux qu'elle avoit offensés, & pendant qu'elle faisoit ses prieres, l'Exécuteur lui trancha la tête. 1617.

L'éloignement de la Reine mere & la mort du Maréchal & de la Maréchale d'Ancre, procurerent à la Cour une tranquillité dont elle n'avoit pas joui depuis longtemps. L'Etat en avoit besoin pour rétablir les Finances épuisées par les profusions indiscretes de Marie de Médicis, & par les désordres des guerres civiles. M. de Luynes employoit toute la confiance dont le Roi l'honoroit pour entretenir ce calme. Comme il n'avoit pas encore toute la capacité qui ne s'acquiert que par un long usage des affaires, il consultoit les personnes capables de lui donner de bons conseils, & sur-tout les anciens Ministres du feu Roi qu'il avoit

rappellés ; & il vêcut toujours avec
1617. eux dans la plus parfaite union.

Mariage de M. de Luynes.

Le Roi voulut lui faire épouſer Mademoiſelle de Vendôme, Meſſieurs de Vendôme deſiroient cette alliance ; mais M. de Luynes, qui craignoit leurs trop grandes prétentions & qui vouloit éviter d'être obligé de les appuyer, remercia le Roi de ſes bontés (1). Il épouſa le 11 Septembre 1617 Marie de Rohan, fille d'Hercules de Rohan, Duc de Montbazon, & de Madeleine de Lenoncourt ſa premiere femme. Comme M. de Luynes n'étoit pas encore Duc, il obtint du Roi que Marie de Rohan, avant ſon mariage, ſeroit aſſiſe chez la Reine, & qu'après ſon mariage elle continueroit de jouir des mêmes honneurs.

Mort du Préſident de Thou.

La France perdit dans le cours de cette année un Magiſtrat illuſtre, & un Miniſtre qui s'étoit acquis une grande réputation. Le premier étoit Jacques-Auguſte de Thou, qui mourut le 17 Mai 1617, âgé de 64 ans.

---

(1) Mémoires manuſcrits du Marquis de Fontenay-Mareuil, Tom. 1. pag. 474.

l avoit fait de grands progrès dans les Sciences. Il ne réussit que médiocrement dans la Poësie Latine, & ses Vers sont d'un mérite inférieur à celui de sa Prose. Son Histoire est généralement estimée pour le style, mais elle lui attira beaucoup de chagrin, parce qu'il y découvroit ses sentimens avec trop de liberté. On a depuis accusé le Cardinal de Richelieu d'avoir fait périr le fils de M. de Thou, pour se venger de ce que le père avoit dit dans son Histoire contre Antoine du Plessis-Richelieu, l'un des Ancêtres du Cardinal (1). Il est vrai qu'il en fait un affreux portrait, que les Traducteurs n'ont pas rapporté tout entier. Il nous reste une Epitaphe de M. de Thou le fils, dans laquelle on rapporte en ces termes la cause de sa mort. 1617.

Richeliæ stirpis proavos læsisse, paterni
Crimen erat calami, quo tibi vita perit.

Quoique cette Histoire imprimée

(1) Sur l'année 1560, liv. 17, de l'édition faite par Palisson en l'année 1604, pages 639 & 640, on peut consulter l'original Latin.

1617. en 1604, dût être connue du Cardinal de Richelieu, il n'avoit pas cependant pris de mauvaise humeur contre le pere & contre le fils, puisque lorsqu'il fut premier Ministre, cela ne l'empêcha pas de donner à M. de Thou le fils l'Intendance de l'armée du Cardinal de la Valette; & si dans la [illegible] il fut indisposé contre lui, ce [illegible] pour ses liaisons avec la Du[illegible]e Chevreuse.

Mort de M. de Villeroy.

Le Roi f[illegible]erte plus considérable dans [illegible]nne de M. de Villeroy, qui m[illegible]t à Rouen le 12 Décembre 16[illegible] âgé de 74 ans.

Il avoit épou[illegible]n 1559 Madeleine de Laubespine, [illegible]lle du Secrétaire d'Etat. Ce fut là [illegible]e commencement de sa fortune. Dès-lors il fut employé dans les plus grandes affaires, & il ne cessa de travailler pour le bien de l'Etat pendant l'espace de 56 ans. On l'envoya d'abord en Espagne pour demander l'exécution de quelques articles du Traité de Cateau-Cambresis. De-là en Italie, où il fit reconnoître le droit de préséance, dont les Rois de France avoient joui jusqu'alors. En 1567 son

beau-pere l'Aubespine se démit en sa faveur de sa charge de Secrétaire d'Etat, que Villeroy continua d'exercer avec un si grand désintéressement, qu'après tant d'années de service il se trouva que son patrimoine n'étoit augmenté que de deux mille livres de rente. Il étoit difficile qu'il fût si longtemps chargé des affaires dans des temps de troubles & de factions sans essuyer divers orages: quelques-uns l'obligerent de se retirer; mais son mérite & le besoin qu'on avoit de lui le firent toujours rappeller. Henri IV en avoit une si haute idée, qu'il disoit souvent, *que les affaires de France étoient les affaires de M. de Villeroy, qu'il travailloit toujours & ne se lassoit jamais de bien faire.* 1617.

M. de Luynes commença l'année 1618 par mettre la derniere main au rétablissement des Jésuites. Lors de l'assemblée des Etats Généraux, ils avoient fait insérer dans le cahier du Clergé, que le Roi seroit supplié de leur permettre d'ouvrir leur College de Paris, & de consentir à leur établissement dans les Universités 1618.

Les Jésuites ouvrent leur College de Clermont.

1618. de France. Le Pere Arnoux, Confeſſeur du Roi, ſe ſervit de ce prétexte pour faire accorder à ceux de ſa Compagnie la permiſſion d'enſeigner publiquement les Sciences dans leur College de Clermont, malgré les oppoſitions de l'Univerſité de Paris, qui ne voulut pas les aggréger à ſon C[illegible] L'Arrêt du Conſeil qui les rét[illegible] fut donné le 15 Février. A[illegible] Fouquet, Maîtres des Req[illegible], eurent la commiſſion de le [illegible] exécuter ; ils s'en acquitterent [illegible]ours après, & en conſéquence [illegible]éſuites donnerent des leçons p[illegible]es dans leur College.

Les Seigneurs mécontens de l'adminiſtration de Marie de Médicis, & ceux qui étoient encore attachés à ſon parti, obſervoient M. de Luynes pour voir comment il pourroit ſoutenir le poids du Gouvernement. Les derniers, qui étoient en grand nombre à la Cour & qui n'avoient aucune part aux affaires, épioient les occaſions de troubler le repos de l'Etat pour acquérir de la conſidération & augmenter leur fortune,

ſous prétexte de rendre des ſervices à cette Princeſſe. Elle s'ennuyoit beaucoup depuis huit mois dans ſa ſolitude, après avoir gouverné le Royaume pendant ſept années, après avoir été la diſpenſatrice de toutes les graces, & avoir reçu les hommages de toute la France. Du fond de ſa retraite elle faiſoit des brigues & formoit des complots pour en ſortir. Elle avoit trouvé le ſecret d'avoir des correſpondances avec Barbin, ſon Intendant, quoiqu'il fût enfermé dans la Baſtille. On lui avoit donné la permiſſion de voir ſon Valet-de-Chambre & de le charger de quelques commiſſions pour la Ville. Barbin profita de l'occaſion pour écrire à la Reine mere, & lui donner des conſeils. Cette correſpondance fut découverte & il fut plus reſſerré. On apprit par les Lettres qui furent interceptées, que l'Evêque de Luçon qui, depuis qu'il étoit dans ſon Dioceſe, ne paroiſſoit occupé que des devoirs & des fonctions de ſon miniſtere, étoit auſſi en liaiſons avec elle. Ce Prélat reçut une Lettre du Roi datée du ſept Avril, par

1618.

laquelle il lui étoit ordonné de partir sans délai & de se rendre à Avignon, pour y demeurer jusqu'à nouvel ordre. Le Marquis de Richelieu, frere aîné de l'Evêque, & le sieur de Pontcourlay son beau-frere, furent exilés avec lui. Le Pape se plaignit à M. de Marquemont, Archevêque de Lyon, & Ambassadeur de France à la Cour de Rome, de ce qu'on avoit exilé l'Evêque de Luçon hors de son Diocèse. Que deviendra, lui dit-il, la résidence qu'il doit en son Evêché, & que dira le monde de le voir interdit d'aller où son devoir l'oblige ? Le Pape auroit bien pu faire une pareille objection à Marquemont lui-même. Il est certain qu'il étoit au moins aussi nécessaire dans son Diocèse que l'Evêque de Luçon dans le sien. Son devoir demandoit qu'il fût à Lyon pour y remplir les fonctions de son état. Un séculier se seroit aussi-bien acquitté que lui de celles d'Ambassadeur à Rome. Quoi qu'il en soit, Marquemont ayant rendu compte au Roi des sentimens du Pape, Louis répondit, « qu'il étoit fort surpris

1618.

» que le Pape se fût formalisé du 1618.
» séjour du Prélat dans la Ville d'A-
» vignon, puisqu'étant Ecclésiasti-
» que, il ne pouvoit être mieux
» qu'en terre d'Eglise. Tant s'en faut,
» ajoutoit-il, qu'il vaquât aux exer-
» cice de sa profession, car j'ai dé-
» couvert qu'il faisoit dans son Dio-
» cèse des pratiques contraires au
» bien de mon service «.

Un des plus zélés Partisans de la Reine mere étoit le Duc d'Epernon. Cet homme, qui devoit sa brillante fortune à la faveur, s'imaginoit être le seul qui la méritât. Il auroit cependant pu prendre une autre idée de lui-même sous le regne de Henri IV, & pendant la régence de Marie de Médicis. Ce Duc ne pouvoit souffrir les favoris, il avoit assez fait connoître la jalousie que lui causoit l'élévation du Maréchal d'Ancre, & c'étoit ce qui l'avoit brouillé avec la Reine mere. Il eut encore plus de peine à s'accoutumer à la faveur de M. de Luynes. Ce fut peut-être pour faire sentir à ce dernier qu'il n'étoit pas homme à plier sous sa faveur naissante que, dès les pre-

miers jours de l'éloignement de la
1618. Reine mere, il affecta de s'intéresſer pour elle.

Il étoit dans ſon Gouvernement d'Angoumois, lorſqu'il apprit la révolution arrivée à la Cour le 24 Avril 1617. Il envoya quelques jours après le ſieur Dupleſſis, un de ſes Principaux Confidens, au Roi, pour lui faire compliment ſur la punition du Maréchal d'Ancre. Cet envoyé avoit ordre en même-temps de voir la Reine mere à Blois, & de lui témoigner la part que le Duc d'Epernon prenoit à ſa diſgrace. Il partit environ huit mois après pour ſe rendre à la Cour. On y étoit ſans doute informé de la démarche de Dupleſſis, qui ſembloit déſaprouver la conduite du Roi à l'égard de ſa mere, puiſqu'on renvoya du Régiment des Gardes, & ſans la participation du Duc d'Epernon, une recrue de nouveaux Soldats, qu'il avoit levés & envoyés au Marquis de la Valette ſon fils, pour les incorporer dans la Colonelle. Il étoit déja près de Paris lorſqu'il apprit cette nouvelle; il en fut ſi piqué,

que s'il eût osé s'en retourner sans faire d'éclat, il auroit sur le champ repris la route de ses Gouvernemens. Il continua sa route, & lorsqu'il fut arrivé à la Cour, le Roi le reçut avec bonté, & M. de Luynes lui fit beaucoup de caresses. Epernon, dissimulant son ressentiment, répondit par des protestations de reconnoissance; mais lorsqu'il apprit au mois de Mars, que Henri de Gondy, Evêque de Paris, venoit d'obtenir le Chapeau de Cardinal sur la nomination du Roi de France, il ne garda plus de mesures & se brouilla ouvertement avec M. de Luynes. Cette nomination avoit été promise depuis plus de dix ans, par le feu Roi, à l'Archevêque de Toulouse, troisieme fils du Duc d'Epernon, & la Reine mere avoit plusieurs fois confirmé cette promesse. Epernon, se livrant à son caractere fougueux, s'en plaignit avec hauteur, & chercha toutes les occasions de chagriner M. de Luynes. Dans ce dessein il renouvella une ancienne querelle sur la préséance entre les Ducs & le Garde des Sceaux. Celui-ci pre-

1618.

1618. noit le pas sur eux au Conseil & dans les cérémonies. Epernon engagea les autres Ducs à s'en plaindre au Roi. Le Duc de Montmorency se chargea d'en parler à Sa Majesté, & le 19 Avril il lui dit, qu'il la supplioit au nom de tous les Ducs de leur donner le rang qui leur appartenoit au Conseil. Epernon, qui étoit présent prenant la parole, dit que le Garde des Sceaux avoit usurpé une place qui ne lui appartenoit pas; qu'il ne prétendoit point attaquer sa personne, dont il connoissoit le mérite & la vertu; mais que sa Charge ne lui donnoit point le droit de précéder les Ducs dans aucun lieu ni dans aucune cérémonie. Duvair prit la parole & dit au Roi, » Sire, Monsieur d'Epernon se plaint, que j'ai usurpé cette Place » au préjudice de Messieurs les Ducs. » Votre Majesté me l'a donnée, puis- » qu'elle m'a pourvu d'une Charge » semblable à celle de M. le Chan- » celier. Je me suis trouvé du temps » de la Reine votre mere plusieurs » fois au Conseil près de Votre Ma- » jesté, où étoient Messieurs les

1618.

» Ducs, tous, hormis Messieurs d'E-
» pernon & de Ventadour, qui
» étoient absens, ont pris place au-
» dessous de moi.

Le Duc d'Epernon qui l'écoutoit avec impatience l'interrompit en disant, *vraiment vous avez scellé vos Lettres & vous vous êtes donné tel pouvoir que vous avez voulu. Non, Monsieur*, répondit du Vair, *c'est le Roi lui-même qui m'a fait l'honneur de sceller mes Lettres en présence de Messieurs les Princes*. Le Roi dit, *oui, c'est moi. Nous n'y avons pas été appellés*, reprit le Duc d'Epernon. Du Vair répliqua, que l'usage n'étoit pas d'appeller personne pour décider de pareilles choses: *Il n'appella pas les autres Ducs*, ajouta-t-il, *quand il vous donna vos Lettres*. Le Roi, pour faire finir ces contestations, se leva en disant, qu'il y pourvoiroit.

Les Historiens du temps assurent que la dispute vint uniquement du ressentiment qu'Epernon avoit contre M. de Luynes; que le Duc de Montmorency se conduisit en homme qui cherche simplement à faire valoir ses droits, au lieu que le Duc d'Eper-

1618. non, agit en homme passionné. Celui-ci n'en resta pas là, il insulta le Garde des Sceaux d'une maniere à faire connoître à quel point cet homme audacieux bravoit l'autorité royale. Au lieu de laisser juger la question par le Roi, il crut qu'il lui étoit permis de la décider lui-même. Le jour de Pâques, lorsque le Roi & toute la Cour assistoient à l'Office dans l'Eglise de Saint Germain-l'Auxerrois, Epernon, en arrivant, apperçoit que le Garde des Sceaux s'est placé au dessus des Ducs, il marche à lui, le tire par force de la place qu'il occupe, s'y met & lui parle avec le plus grand mépris. L'affaire fit grand bruit à la Cour. On blama hautement la conduite du Duc d'Epernon. Bassompierre en ayant parlé à M. de Luynes. *M. d'Epernon*, lui répondit Luynes, *a dessein d'aller dans son Gouvernement de Metz, qu'il avance un peu son voyage, je crains que ses ennemis n'irritent le Roi contre lui.* Un autre que le Duc seroit aussi-tôt sorti de Paris & sans bruit; mais il voulut faire ses adieux en grande pompe, accompagné de

Epernon insulte le Garde des Sceaux.

ses deux fils & de ses amis. Le Roi, qui étoit allé passer deux ou trois 1618. jours à Vanvres, fut informé de sa conduite & dit à Bassompierre, *je retournerai demain au Louvre, si je trouve encore M. d'Epernon en Ville, il n'en sortira pas quand il voudra.* Bassompierre alla promptement avertir le Duc d'Epernon de partir au plutôt. Celui-ci se retira dans sa maison de Fontenay-en-Brie, où il passa quelques jours à recevoir encore les visites de ses amis. On fait entendre au Roi que cet esprit, incapable de plier, brave encore sa Majesté ; le Monarque ordonne à ses Chevaux-Légers & à quelques Compagnies Suisses d'aller investir le Duc dans sa maison. Le Chancelier de Sillery, ami du Duc d'Epernon & piqué de ce que M. de Luynes ne lui a pas fait rendre les Sceaux, fait avertir aussi-tôt le Duc, qui monte à cheval dès la nuit même & se rend en diligence à Metz.

Lorsque les Partisans de la Reine mere s'apperçurent du commencement de la brouillerie du Duc d'E-

pernon avec la Cour, chacun s'étoit
1618. empressé de l'exhorter à se déclarer en faveur de cette Princesse. Les uns s'adresserent directement à lui & les autres parlerent à l'Archevêque de Toulouse son fils.

Plusieurs jours avant que le Duc d'Epernon partît pour Metz, Chanteloube, un des principaux confidens de la Reine mere, avoit écrit de Blois à l'Archevêque pour lui proposer une entrevue. Le Prélat n'avoit osé faire réponse sans avoir pris l'avis de son pere, qui lui défendit de voir Chanteloube. La Reine mere ne s'étoit pas rebutée, elle avoit écrit elle-même au Duc d'Epernon, & avoit chargé la Demoiselle du Tillet de lui présenter sa Lettre avec une montre garnie de diamans. La Demoiselle avoit déterminé le Duc à lire la Lettre & à garder la Montre; mais il avoit déclaré qu'il ne s'engageroit à rien pendant son séjour à Paris.

Quoique les zélés serviteurs de la Reine mere fissent tous leurs efforts pour engager dans son parti

ceux d'entre les Seigneurs qui paroiſſoient mécontens, perſonne n'oſoit cependant ſe déclarer en ſa faveur. Elle ſeroit peut-être reſtée long-tems à Blois ſans le ſecours d'un homme qui lui étoit attaché. Ce fut l'Abbé Ruccellaï que l'ambition, l'intérêt & le deſir de ſe venger mirent en mouvement, & qui eut le courage d'expoſer ſa fortune & ſa vie pour délivrer Marie de Médicis.

1618.

Intrigues de l'Abbé Ruccellaï pour tirer la Reine mere de Blois.

Ruccellaï étoit fils d'un Gentilhomme Florentin, d'autres diſent d'un Banquier fort riche. Il jouiſſoit d'environ ſoixante mille livres de rente, tant en patrimoine qu'en Bénéfices. N'ayant pu s'avancer à la Cour de Rome, il vint en France dans le deſſein de jouir agréablement du bien qu'il avoit, & de faire, s'il étoit poſſible, une plus brillante fortune. L'accès que l'Abbé trouva auprès du Maréchal d'Ancre, ſon compatriote, lui donnoit déja de grandes eſpérances, mais la mort de ſon Protecteur les fit évanouir. Déſeſpéré de cet événement, il prit la réſolution de la vanger, en travaillant à la rui-

1618. ne de ceux que l'on en croyoit les auteurs. Il suivit la Reine mere à Blois; dès qu'elle y fut arrivée, il ne s'occupa qu'à chercher les moyens de l'en faire sortir. On vit alors une singuliere métamorphose. Ce Ruccellaï, homme voluptueux, qui ne pouvoit souffrir, ni le chaud, ni le froid, ni la moindre intempérie de l'air, cette homme à vapeurs voyage nuit & jour dans les saisons les plus rudes; sa santé délicate devient à l'épreuve des plus grandes fatigues. Agité de diverses passions, il réfléchissoit continuellement sur les moyens de réussir dans le dessein qu'il avoit formé. Il comprit enfin qu'il ne pouvoit, du fond de sa retraite, négocier une affaire si difficile. Les grands Seigneurs du Royaume étoient tous à la Cour, dans leurs terres ou dans leurs Gouvernemens. Il faut les entretenir, leur proposer les projets qu'il a formés & les y faire consentir. Cela ne se peut faire sans les voir. S'il quitte la Reine mere, s'il fait des voyages dans les Provinces, la Cour en prendra de l'ombrage, Ruccellaï ob-

tient la permission d'y revenir; Bassompierre fut sa caution auprès de M. de Luynes, qui s'imagina que l'Italien, dégouté de la solitude, aimoit mieux abandonner la Reine mere, que de se priver des plaisirs & des divertissemens auxquels on le connoissoit fort sensible. Il sonde secretement plusieurs Seigneurs de la Cour. Il trouve beaucoup de mécontens, ou plutôt d'envieux de la faveur de M. de Luynes; mais aucun n'ose entreprendre de prendre les armes, de retirer Marie de Médicis de Blois, & de la conduire dans une place forte. 1718.

Le premier auquel il s'adressa fut le Maréchal de Bouillon, quoiqu'il fût brouillé avec Epernon, que Ruccellaï avoit destiné pour être le Chef de l'entreprise; mais ce n'étoit pas ce qui embarrassoit le plus l'Abbé. Pour avoir le prétexte de le voir à Sedan, il feignit d'aller en Champagne à son Abbaye de Signy pour quelques affaires; mais ce Seigneur, autrefois si remuant, étoit dégouté des intrigues de la Cour, & paroissoit résolu de demeurer en repos.

1618. Chagrin d'avoir échoué dans tous les projets qu'il avoit formés en France, » Ne croyez pas, dit Bouillon à » l'Abbé, que je manque de zèle » pour le service de la Reine mere; » elle a besoin d'un homme plus ac- » tif & plus robuste; je n'ai pas tout » ce qu'il faut pour réussir dans une » pareille entreprise. L'homme le » plus propre pour la bien servir, » c'est le Duc d'Epernon; il a de » belles charges, il est puissant, ri- » che, entreprenant, généreux; ses » trois fils n'ont pas moins d'ambi- » tion que lui, ils aideront volon- » tiers leur pere en cette rencontre, » M. d'Epernon a des Places dans le » cœur du Royaume & sur la fron- » tiere, & il est brouillé avec M. de » Luynes. Le desir d'acquérir de la » gloire & le dépit de se voir mé- » prisé à la Cour, sont des motifs » capables de déterminer un hom- » me qui a de la fierté & du cou- » rage: vous sçavez que le Duc n'en » manque pas, adressez-vous à lui » c'est le meilleur conseil que je » puisse donner à la Reine mere «.

Ruccellaï demeura d'accord que

le Duc d'Epernon étoit l'homme le plus propre à réussir dans cette entreprise ; mais trois choses jettoient l'Abbé dans une grande perplexité. 1618.

Premierement, il étoit indisposé contre Epernon. On ne sçait comment Ruccellaï s'étoit fait une affaire avec le Marquis de Roilhac, qui avoit fait donner des coups de bâton à l'Abbé. Comme Roilhac étoit neveu d'Epernon, il l'avoit hautement appuyé, & depuis ce temps-là Ruccellai s'étoit déclaré ennemi de la Maison d'Epernon. Secondement, Epernon étoit sorti de la Cour fort mécontent de Marie de Médicis. Ces deux difficultés ne lui paroissoient pas insurmontables, il en trouvoit une troisieme plus grande, c'est qu'il vouloit avoir l'honneur & le mérite de la réussite de cette affaire ; c'est pourquoi il surmonta sa répugnance à traiter avec le Duc. Dans cette vue, il retourne à Paris & s'y trouve dans la conjoncture la plus favorable. Epernon étoit fort indisposé contre la Cour, lui & ses enfans se plaignoient amerement de M. de Luynes sur la préférence don-

1618. née à l'Evêque de Paris pour le chapeau de Cardinal, au préjudice de l'Archevêque de Toulouse. » Je ne veux entendre parler de rien «, répondit Epernon, aux secrettes & nouvelles sollicitations qui lui furent faites de la part de la Reine mere, » mais je me retire à Metz, & j'y » pourrai écouter les propositions » qu'on me fera.

Les émissaires de l'Abbé Ruccellaï (car il n'avoit pas encore ouvertement paru sur la scene) jugerent par cette réponse qu'Epernon n'étoit pas éloigné d'entrer en composition. L'Abbé résolut de se servir pour cela de Vincentio Ludovici, Secretaire du feu Maréchal d'Ancre, il lui avoit donné une retraite dans son Abbaye de Signy, après sa sortie de la prison, où il avoit été mis lors de la mort de son Maître. Cet homme avoit de l'esprit & de l'expérience dans les affaires de Cour. Ruccellaï lui envoye, de la part de la Reine mere, une Lettre de créance pour le Duc d'Epernon, & lui ordonne d'aller à Metz. La dépêche étoit accompagnée de bonnes instructions

tructions sur ce que Vincentio devoit proposer au Duc & sur la maniere dont il devoit s'y prendre pour se faire écouter. L'Italien s'acquitta fort bien de sa commission. Il offrit, de la part de Marie de Médicis, de l'argent, des hommes & des Places, en un mot, il fit des propositions tellement avantageuses, que le Duc, après y avoir pensé quelque temps, donna cette réponse à Vincentio. » J'ai une extrême passion de servir » la Reine mere, mais elle doit » m'en fournir les moyens. Quels » sont les grands Seigneurs qui en- » trent dans ses intérêts ? Quelle » somme d'argent peut-elle avancer » pour entretenir les garnisons de » nos Places, pour mettre des trou- » pes sur pied, pour soutenir les frais » de la guerre ? Je ne puis prendre » aucun engagement jusqu'à ce que » je sois éclairci sur ces articles. Ce- » pendant je lui promets le secret & » une fidélité inviolable. Au reste, » que l'Abbé Ruccellaï ne sçache » rien de cette affaire, je ne m'en » mêlerai plus, dès que j'appren- » drai que l'ennemi de ma Maison

1618.

» en a quelque connoissance. »

1618. Vincentio rapporte à Ruccellaï le succès de sa premiere négociation ; l'Abbé fut piqué de ce qu'on vouloit l'exclure d'une affaire dont il prétendoit avoir l'honneur & le mérite, & cette réponse ne le rendit que plus ardent à la suivre. Les premieres hauteurs d'Epernon ne le rebuterent pas. *Le Duc sera plus traitable*, dit-il, *quand nous lui aurons fait prendre de plus grands engagemens*. On renvoye Vincentio à Metz. On fait espérer que la Maison de Guise, le Duc de Montmorency, le Maréchal de Bouillon & quelques autres se joindront au Duc d'Epernon, dès qu'il sera déclaré pour la Reine mere, & Vincentio fait voir qu'elle a de quoi avancer des sommes considérables ; là-dessus Epernon donne sa parole.

Dans le temps qu'Epernon se préparoit à l'exécution du projet d'enlever la Reine mere, de la conduire à Loches, ou dans la Ville d'Angoulême, s'il en étoit besoin, ce qu'il prétendoit faire dans le mois d'Août au plutard ; on lui écrivit de Paris

que M. de Luynes vouloit être de ses amis. Il a témoigné, lui mandoit-on, être fâché de ce qui est arrivé à l'occasion de votre affaire avec le Garde des Sceaux ; si vous voulez envoyer M. l'Archevêque de Toulouse à Paris, il verra le favori, & les choses se raccommoderont. Epernon consentit au voyage de son fils, dans le dessein de traiter plus sûrement avec la Reine mere, en feignant de penser à se remettre bien avec la Cour. 1618.

Quand Ruccelaï sçut que l'Archevêque de Toulouse étoit à Paris, (on a dit même que c'étoit lui qui avoit parlé à M. de Luynes pour le raccommoder avec le Duc d'Epernon, afin de venir plus facilement à bout de son projet) il résolut de s'ouvrir à l'Archevêque, dans la pensée qu'il seroit plus facile d'avoir accès auprès du pere, lorsqu'il auroit gagné le fils. Ruccellaï lui ayant voulu parler du projet formé pour faire évader la Reine mere de Blois, le Prélat lui nia d'abord qu'il eût aucune connoissance de ce dessein, mais celui-là lui en dit tant de par-

1618. ticularités, il lui fit si bien comprendre que Vincentio n'avoit agi que par ses ordres, & qu'il avoit lui-même tout le secret de Marie de Medicis, & même il déduisit si clairement tout ce qui s'étoit passé, que l'Archevêque ne douta plus que l'Abbé ne fût le premier mobile de toute l'intrigue. *Au nom de Dieu*, dit l'Archevêque à Ruccellaï, *prenez-garde que M. d'Epernon ne sçache pas que vous êtes du secret, l'affaire échouera s'il a le moindre soupçon que vous y avez part.* L'Abbé ne perdit pas courage pour cela, il persista dans son dessein de tirer la négociation des mains à Vincentio, & de traiter désormais lui-même avec le Duc d'Epernon, le Cardinal de Guise & le Maréchal de Bouillon.

Il falloit, pour cet effet, sortir de Paris sans donner de soupçons, parce qu'on observoit de près ses démarches. Il fait donner des avis secrets contre lui-même à M. de Luynes & aux Ministres. Quelques jours après le Vicomte de Sardini, autre intriguant, & Ruccellaï ont ordre de sortir du Royaume. Ruc-

cellaï paroît interdit, il demande à se justifier, ses amis s'employent pour lui obtenir du moins la permission de demeurer encore quelques jours à Paris. Après avoir si bien joué son personnage, il se retire secretement à Joinville auprès du Cardinal de Guise, & négocie avec lui. De-là il va trouver le Maréchal de Bouillon, qui lui promet d'entrer dans le complot. 1618.

L'Archevêque de Toulouse eut quelques entretiens particuliers avec M. de Luynes, on se fit de part & d'autre des complimens réciproques qui n'engageoient à rien. Cependant l'Archevêque de Toulouse revient à Metz. Ruccellaï qui en est instruit s'approche de la Ville. Il écrit au Prélat & demande à l'entretenir. On fut alors dans la nécessité de dire au Duc d'Epernon que Ruccellaï étoit de l'intrigue, & que s'étant avancé jusqu'à une lieue de Metz il demandoit une conférence avec l'Archevêque de Toulouse. Epernon entra dans une si furieuse colere, qu'il menaçoit déja de retirer sa parole, ses fils eurent l'adresse de

l'appaiser. On lui représenta que
1618. dans le fond il valoit mieux traiter avec Ruccellaï qu'avec un autre. Après plusieurs conférences, il eut la permission d'entrer dans la Ville. On le cacha dans la maison du Duc avec des précautions extraordinaires. Il donna ses premiers soins à reconcilier Epernon avec le Maréchal de Bouillon, brouillés depuis un assez long-temps ; enfin, il ménagea si bien les intérêts de la Reine mere, que le Cardinal de Guise, le Maréchal de Bouillon, & le Duc d'Epernon convinrent de former une armée de douze mille hommes de pied, & de trois mille chevaux en Champagne pour faire diversion, en cas que le Roi fit marcher toutes ses forces vers l'Angoumois, après que la Reine mere s'y seroit retirée, & pour défendre le Duc de la Valette, si l'on entreprenoit de le chasser de Metz, pendant que le Duc d'Epernon seroit occupé à défendre Marie de Médicis. Elle avoit fait tenir à Metz une somme de deux cens mille écus. Ruccellaï en donna douze mille au Maréchal de Bouillon,

dix au Cardinal de Guiſe, & huit à Saint-Luc, pour acheter des armes. 1618.
L'Abbé ſe conduiſoit avec tant de prudence, que le Duc d'Epernon revenu de ſes préventions, prenoit une entiere confiance en lui, & le résultat de toutes ces conférences fut que l'exécution de ce deſſein seroit différée juſqu'au commencement de l'année ſuivante.

Il arriva dans le même temps un incident qui penſa faire découvrir toute cette intrigue. Ruccellaï avoit fait un longue Lettre pour le Comte de Breſne, premier Ecuyer de Marie de Médicis & qui étoit à Blois; il la confia à ſon Domeſtique nommé Delorme, qu'il croyoit fidele, en lui recommandant un grand ſecret. Delorme, étant arrivé à Paris, fut tenté de porter ſon paquet à M. de Luynes, dans l'eſpérance d'en tirer une bonne récompenſe. Il ſe préſenta pluſieurs fois à ſa porte ſans pouvoir lui parler; mais M. du Buiſſon, Conſeiller au Parlement, qui ſçavoit le ſecret de l'intrigue, avoit un Domeſtique qui, ayant rencontré Delorme par ha-

tard, en avertit son Maître; du Buisson, voyant que Delorme n'étoit
1618. pas venu chez lui, se douta de quelque trahison. Il fit faire de telles perquisitions qu'il découvrit où Delorme étoit logé, & lui ayant fait hardiment demander son paquet au nom de M. de Luynes, & donner en même temps cinq cens écus, il le retira & le fit remettre à M. de Bresne; mais Delorme ne parut plus.

Pendant que cette intrigue se conduisoit avec autant d'adresse que de secret, M. de Luynes n'étoit pas sans inquiétude. Marie de Médicis avoit pour Confesseur le Pere Suffren Jésuite, qui avoit beaucoup de crédit sur son esprit. On lui envoya le Pere Seguerand, un de ses Confreres, avec quelques propositions pour engager le Confesseur de persuader à la Reine mere d'attendre tranquillement l'effet des promesses que le Roi lui avoit faites, de la rappeller auprès de lui. Les deux Jésuites s'abouchent entre Paris & Blois. Soit que Suffren souhaitât, autant que sa Pénitente, de revenir à la

Cour, ou qu'il fut instruit des projets que l'on formoit pour sa délivrance, il ne fut pas content des propositions que lui fit son Confrere, & ils se séparerent sans rien conclure., assez mécontens l'un de l'autre. Le Pere Arnoux, Confesseur du Roi, chagrin du mauvais succès de cette conférence, crut être plus habile ou plus heureux. Il fit plusieurs voyages à Blois avec le sieur Modene, oncle de M. Luynes, pour représenter à la Reine mere, les malheurs dont la France étoit menacée, si elle revenoit à la Cour, il lui disoit que pour balancer son pouvoir, on seroit obligé de rendre la liberté à Monsieur le Prince de Condé, ce qui pourroit causer de nouvelles brouilleries. D'un autre côté, on la menaçoit de toute l'indignation du Roi, si elle ne demeuroit dans le lieu de sa retraite. On alla jusqu'à lui dire, qu'on seroit peut-être obligé de la renvoyer hors du Royaume. Ces menaces ne l'effrayoient pas; elle demanda au Roi la permission de faire des voyages de dévotion, & quand on la lui 1618.

refusoit, elle se plaignoit amérement
18. de ce qu'on la retenoit prisonniere. Pour l'appaiser le Roi lui écrivit de sa propre main la Lettre suivante.

» Madame, ayant sçu que vous » aviez la volonté de visiter quel» ques lieux de dévotion, je m'en » suis réjoui & serai encore plus aise » si vous prenez la résolution de » vous promener & de voyager » plus que vous n'avez fait par le » passé, parce que j'estime que cela » servira grandement à votre santé, » qui m'est extrêmement chere. Si » mes affaires me permettoient d'ê» tre de la partie, je vous y accom» pagnerois de bon cœur, comme » je ferai par écrit aux lieux où » vous irez, où je desire que vous » soyez reçue, respectée & hono» rée comme moi-même, qui suis, » plus qu'on ne sçauroit vous ex» primer, Madame, votre très» humble & très-obéissant fils, » LOUIS. A Paris le 31 Octobre » 1618.

Mais en donnant à la Reine mere la liberté qu'elle désiroit, on voulut s'assurer qu'elle n'en abuseroit

pas. Le Pere Arnoux tira d'elle un écrit signé de sa main, par lequel cette Princesse promettoit au Roi devant Dieu & ses Anges, » 1° de » n'avoir, pour le tems présent, ni » pour l'avenir, desir ni pensée qui » ne tendît à la prospérité & à l'a» vancement des affaires du Roi. » 2°. De lui rendre toute sa vie l'o» béissance qu'elle lui devoit, com» me à son souverain Seigneur, ré» signant toute sa volonté dans ses » mains. 3°. De n'avoir aucune cor» respondance au dedans ni au de» hors du Royaume, qui pût préju» dicier au service du Roi. 4°. De » l'avertir de toutes les intrigues » contraires à sa volonté, dont elle » auroit connoissance. 5°. Enfin, de » n'avoir aucun dessein de retour» ner à la Cour, que lorsqu'il plai» roit au Roi de lui ordonner ». 1618.

L'écrit finissoit par ces paroles : » & afin que cette déclaration puisse » être notoire à chacun, nous som» mes convenus qu'il en seroit ex» pédié plus d'une copie, pour être » publiée, si notredit sieur fils le » désire. Fait à Blois le troisieme jour

1618. » de Novembre mil ſix cens dix-huit.

Dans le temps que la Reine mere ſignoit cet écrit, elle étoit bien réſolue de ne le pas exécuter. Le Pere Suffren ſon Confeſſeur, ſe promettoit ſans doute d'employer quelques reſtrictions mentales, pour lui prouver la nullité de ce ſerment. Ses négociations avec le Duc d'Epernon étoient fort avancées, & ſon parti étoit déja pris de ſortir de Blois, ſans attendre le conſentement du Roi, à qui elle paroiſſoit vouer devant Dieu & ſes Anges, une obéiſſance ſans bornes. M. de Luynes, perſuadé qu'il retenoit déſormais la Reine mere à Blois, par des raiſons de conſcience, vécut dans une trop grande ſécurité, dont il ne fut retiré que par l'évaſion ſubite de Marie de Médicis, qui arriva dans le commencement de l'année ſuivante.

Mais avant d'en continuer le récit, nous parlerons de ce qui s'étoit paſſé en Italie dans le courant de cette année, entre les Eſpagnols & le Duc de Savoye, pour la concluſion entre ces Puiſſances, de la paix à laquelle le Roi de France prit beaucoup de part.

Un des grands reproches, qu'on avoit faits à Marie de Médicis & aux Ministres qui avoient gouverné sous son autorité, étoit d'avoir abandonné les Alliés de la Couronne & en particulier le Duc de Savoye. Le Maréchal de Lesdiguieres avoit marché plusieurs fois avec les troupes qu'il commandoit en Dauphiné au secours de ce Prince, auquel les Espagnols faisoient la guerre, & il l'avoit souvent fait sans attendre les ordres de la Cour, & même sans demander son consentement. Marie de Médicis s'étoit contentée d'offrir sa médiation à la Cour d'Espagne & à celle de Savoye, pour terminer leurs différends. Mais les Espagnols qui voyoient le Gouvernement de France agité de dissentions, & peu disposé à secourir efficacement le Duc de Savoye, avoient toujours éludé les propositions qu'on leur avoit faites de la part du Roi, & refusé d'exécuter les anciens Traités, entr'autres celui de Madrid, dont ils n'étoient pas contens. Dom Pedro de Tolede, gouverneur de Milan, étoit entré en Pié-

1618.

Affaires d'Italie.

1615. ment avec une armée, & avoit pris Verceil. Louis, chagrin de ne point voir de fin aux entreprises des Espagnols, avoit envoyé à Turin le Baron de Modene (1), oncle de M. de Luynes, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire. Il devoit conjurer le Duc de Savoye, au nom du Roi, de faire tout ce que Sa Majesté lui proposeroit, & de mettre une borne [illegible] les Espagnols hors d'etat de chicaner sur quoi que ce fût. Le Roi promettoit au Duc, que si le Gouverneur de Milan refusoit après cela d'executer les paroles données, & les traités faits, Sa Majesté iroit y contraindre elle-même & reprendre les Places que les Espagnols lui avoient enlevées en Piemont. Modene, & Bethune qui etoit Ambassadeur ordinaire auprès du Duc de Savoye, étant continuellement [illegible] à Dom Pedro, qui les [illegible] avec des ex-

(1) [illegible] à la Cour [illegible] Modene [illegible] du Comte Ve[illegible]. Tom. 3. pag. 29.

ruses frivoles. Louis parut alors en colere contre les Espagnols ; il man- 1618.
de le Duc de Monteleon, Ambassade de Sa Majesté Catholique, & lui dit avec assez de hauteur & de fierté :
» Monsieur l'Ambassadeur, je sçai
» la véritable cause de la lenteur du
» Gouverneur de Milan à donner
» satisfaction au Duc de Savoye
» mon oncle. On fait croire au Roi
» votre Maître, que je n'oserois sor-
» tir de mon Royaume pour secou-
» rir mes Alliés, je veux bien qu'il
» sçache que mes affaires ne sont pas
» en si mauvais état qu'il se l'imagi-
» ne ; mais quand tout devroit se
» boulleverser en mon absence, rien
» ne m'empêchera de passer les
» Monts, & d'aller contraindre le
» Roi votre Maître à tenir les pa-
» roles qu'il m'a données, & dont
» le Duc de Savoye s'est contenté
» à ma considération «. Jamais Marie de Médicis, toujours portee pour la Maison d'Autriche, n'avoit pendant sa Régence, fait parler le Roi avec autant de décence & de fermeté. Ce Prince disoit encore quelque fois devant ses Courtisans, afin

1618. qu'on le rapportât à l'Ambassadeur d'Espagne ; » si le Roi Catholique » ne rend pas Verceil , comme il » me l'a promis, je serai obligé de » lui déclarer la guerre. Si nous en » venons-là ; je veux que le Maré» chal de Lesdiguieres me mette l'é» pée à la main. «

Le Vassor dit à cette occasion (1), » qu'on prétendit que Louis ne de» vinoit pas bien la cause véritable » des longueurs affectées des Minis» tres du Roi Catholique en Italie. » Ils attendoient, dit-on, le succès » de la conjuration formée par le » Triumvirat Espagnol, pour perdre » sans ressource la République de » Venise «. Cet Auteur regarde la conjuration, dont il parle, comme une véritable chimere ; mais voici ce qui en fut alors répandu dans le Public.

Conjuration contre Venise.

Le 15 Mai de cette année 1618, le Conseil des Dix à Venise prétendit avoir découvert une conjuration contre leur République, tramée par le Marquis de Bedmar Ambassa-

(1) Tom. 3. pag. 180.

deur d'Eſpagne, appuyée par le Duc d'Oſſone Viceroi de Naples, & par Dom Pedro de Tolede Gouverneur de Milan ; on les appelloit les Triumvirs. Certaines gens apoſtés, diſoit-on, devoient mettre le feu à l'Arcenal, faire ſauter l'endroit où ſe fait la Monnoie, ſe ſaiſir des poſtes les plus avantageux, tuer enfin les principaux de la Nobleſſe, dont les maiſons étoient marquées. Dans la confuſion qu'un pareil déſordre auroit cauſée, on devoit faire avancer des Brigantins que le Viceroi de Naples tenoit tout prêts dans le Golfe de Veniſe avec des barques propres à voguer ſur les canaux & dans les Ports, dont les Conjurés avoient ſondé la largeur & la profondeur : quelques gros vaiſſeaux auroient ſuivi ceux-ci, dans le deſſein d'attendre près de la Ville l'effet du complot. On avoit encore pratiqué, dit-on, des intelligences à Crême & dans quelqu'autres Villes de terre ferme, dont le Gouverneur de Milan prétendoit ſe rendre maître. On ne ſçait pas bien comment le Sénat découvrit cette conſpiration, car les preuves en fu- 1618.

rent ensevelies dans le secret avec le supplice des Conjurés.

L'Abbé de Saint-Réal, un des meilleurs Ecrivains du siecle de Louis XIV, qui nous a donné l'Histoire de cette conjuration écrite avec beaucoup d'esprit & de politesse, dit que deux Gentilshommes Dauphinois vinrent avec beaucoup de précipitation à Venise, pour donner avis de ce complot. Le Senat fit exécuter secretement ceux qu'il croyoit en être coupables, & entr'autres un nommé Jacques-Pierre, fameux Corsaire dans les mers du Levant. Il ordonna que l'on rendroit des actions de graces solemnelles à Dieu, pour la préservation miraculeuse de la Ville & de la République. Le bruit se répandit en même-temps dans la Ville, que les Espagnols étoient les auteurs de la conjuration. Le peuple auroit mis en pieces le Marquis de Bedmar, & tous les Domestiques, si le Senat n'avoit pas donné les ordres necessaires pour les faire mettre en sureté. Le Marquis de Bedmar fit demander audience au Senat. Il se plaignit avec beaucoup de

hauteur de l'injure atroce qu'on faisoit à son Maître & à sa nation, en leur imputant un si odieux forfait. Le Sénat répondit, qu'il n'étoit pas responsable des faux bruits que le danger, que la République avoit couru, faisoit répandre dans le Public: qu'il étoit persuadé que c'étoit des calomnies; & il fit un decret qui défendoit, sous de très-grosses peines, d'accuser les Espagnols de cette conjuration. 1618.

Cependant elle faisoit grand bruit dans l'Europe. On répandoit dans le Public, que les Vénitiens avoient voulu sacrifier Pierre Jacques à l'alliance qu'ils négocioient avec le Grand Seigneur, auquel il étoit redoutable par les pirateries qu'il avoit exercées, & qu'il se proposoit de continuer sur les Turcs. C'étoit du moins le sentiment de Marquemont Archevêque de Lyon, Ambassadeur à Rome, lorsqu'il écrivit au Roi cet événement. Léon Brulard, Ambassadeur de France à Venise, en parle dans une dépêche à Puysieux Secrétaire d'Etat, comme d'une chose qui n'étoit pas bien vérifiée, & se plaint

1618. qu'on n'en ait pas adminiſtré au Public des preuves aſſez autentiques; & le Vaſſor avance, ſans citer aucun Auteur digne de foi, qu'un Chiaoux, envoyé de la part du Grand-Seigneur, étoit venu demander la tête de Pierre Jacques.

Quoi qu'il en ſoit, de la vérité ou de la ſuppoſition de cette conjuration, elle fit un grand effet en Italie pour y rétablir la tranquillité. Elle força les Eſpagnols, l'Empereur & Ferdinand Roi de Bohême, d'accomplir les Traités faits l'année précédente à Madrid & à Paris, en exécution de celui de Madrid, entre le Duc de Savoye & les Vénitiens, d'une part, les Eſpagnols & la Maiſon d'Autriche, de l'autre. Lorſque le Gouverneur de Milan ſe vit pouſſé à bout par les imputations qu'on répandoit contre le Triumvirat : *accompliſſons donc ces malheureux Traités*, dit-il en frémiſſant de rage & de colere, *je ne ſçai par quelle fatalité le Ciel & la Terre conſpirent à les faire exécuter.* Il rendit donc Verceil au Duc de Savoye. Le Viceroi de Naples retira en même-temps ſes

Vaiſſeaux du Golphe de Veniſe & la paix parut ſe rétablir en Italie. 1618.

L'année 1619 paroiſſoit commencer en France avec aſſez de tranquillité ; mais Marie de Médicis attendoit à Blois avec une grande impatience, l'effet des promeſſes du Duc d'Epernon, qui prenoit les meſures qu'il croyoit les plus efficaces pour procurer à cette Princeſſe ſa liberté. Ayant fait ſes diſpoſitions pour ſortir de Metz, il fit prendre les devans à l'Archevêque de Toulouſe, & il écrivit au Roi le dix-ſept Janvier une Lettre fort ſoumiſe & fort reſpectueuſe en apparence. Il prioit Sa Majeſté de trouver bon, qu'il allât dans ſes Gouvernemens d'Angoumois & de Saintonge, puiſque les affaires étoient dans une ſi heureuſe ſituation que Sa Majeſté n'avoit rien à craindre de ſes voiſins. Epernon avoit auprès de lui le fameux Balzac. C'eſt un des Ecrivains du ſiecle paſſé, qui a le plus travaillé à donner de la majeſté, du tour & de l'harmonie à la Langue Françoiſe. Le Duc ſe ſervit de la plume de Balzac, pour écrire une 1619.

1619. Lettre, qui fut comme le manifeste d'un ancien Officier de la Couronne, qui se croyoit en droit de désobéir ouvertement aux ordres de son Maître. Elle ne contient que des mensonges hardis & des déguisemens fort grossiers sous un assez beau François pour ce tems-là. Epernon partit secrettement de Metz, peu de jours après cette Lettre écrite, accompagné de cent Cavaliers bien montés & bien armés. *Notre fortune & notre réputation dépendent de cette entreprise*, dit-il avec beaucoup de raison, en embrassant le Marquis de la Valette, qu'il laissoit dans la Ville. *Si elle réussit, nous serons comblés d'honneurs. Si nous succombons nous passerons pour des criminels & des rebelles. Adieu, il vaut mieux mourir que de tomber dans l'opprobre & dans le mépris. J'espere que nous aurons le dessus & que nous vivrons.*

A la fin de Janvier & dans la saison la plus fâcheuse de l'année, le Duc traverse la Bourgogne, passe la Loire au-dessus de Rouanne, & l'Allier au pont de Vichi en Bourbonnois, & se rend en Angoumois.

De-là il écrit une seconde lettre au Roi, pour le prier d'agréer sa sortie de Metz, *ma présence y est moins nécessaire qu'en Saintonge & en Angoumois*, disoit le fier vieillard, en ajoutant la raillerie à l'insulte, au mépris des commandemens de son Maître. Il y a de la division dans ces » ces deux Provinces, & c'est à moi » de les retenir dans le devoir; je » ne crois pas que Votre Majesté » fasse si peu d'état d'un vieux Of» ficier, qu'elle veuille l'employer » seulement à faire tenir avec plus » de sûreté vos dépêches en Alle» magne, lorsque je puis lui rendre » ailleurs des services plus impor» tans «. Le Cardinal de Richelieu sçaura bien le punir un jour de sa fierté & de ses hauteurs. 1619.

Pendant ce temps-là Marie de Médicis étoit dans les plus grandes inquiétudes. Le Marquis de Mosny & Chanteloube, qui seuls des Officiers de sa Maison, avec le Comte de Bresne, son premier Ecuyer, sçavoient le secret de ses intrigues, n'étoient point auprès d'elle. Elle les avoit envoyés pour négocier avec

1619. différens Seigneurs qu'elle espéroit engager dans ses intérêts ; mais ils faisoient presque tous difficulté d'entrer dans une affaire qu'Epernon conduisoit. Bellegarde, quoique son parent & son ami, avoit écrit à la Reine mere, pour la dissuader de se mettre entre les mains d'un Seigneur dont le caractere haut & incompatible rebutoit tous les autres. » Pour » moi, Madame, disoit Bellegarde, » je suis prêt de recevoir Votre » Majesté dans mon gouvernement » de Bourgogne : mais je ne puis la » servir, quand elle sera dans un en» droit où M. d'Epernon a droit de » commander «. Les inquiétudes de la Reine se dissiperent lorsqu'elle vit arriver Duplessis, confident du Duc d'Epernon, & Cadilhac, son parent. Ils la virent en secret & l'informerent qu'Epernon l'attendoit à Loches, & qu'il avoit envoyé l'Archevêque de Toulouse à Montrichard, afin de s'assurer de ce passage. On convint qu'elle sortiroit de Blois la nuit du vingt-un au vingt-deux Février ; quelle seroit seulement accompagnée du Comte de Bresne, du

du sieur Dupleſſis, d'une femme de
chambre Italienne, nommée Cathe- 1619.
rine, qui lui étoit fort attachée, &
de deux Exempts de ſes Gardes. Un carroſſe devoit l'attendre au bout du pont, mais un peu à l'écart pour n'être point apperçu des paſſans. Toutes ces meſures étant priſes, le Comte de Breſne deſcendit le premier par la fenêtre d'un cabinet à laquelle on avoit poſé une échelle, il donnoit la main à la Reine, qui deſcendit après lui, Dupleſſis, Catherine & les deux Exempts la ſuivirent. Quand elle fut arrivée ſur la terraſſe, elle ſe trouva ſi fatiguée d'avoir deſcendu la premiere échelle, qu'elle ne put ſe ſervir de la ſeconde; elle aima mieux ſe faire traîner ſur un manteau, juſqu'au bas de la terraſſe, qui avoit peu de pente, parce qu'elle n'étoit point revêtue.

Le Comte de Breſne & Dupleſſis lui donnerent la main & la conduiſirent le long du fauxbourg juſqu'au bout du pont. Elle fut rencontrée dans le chemin par quelques Officiers de ſa maiſon qui ne la reconnurent point, & qui voyant une

1619. femme sans flambeau entre deux hommes, en firent des plaisanteries. La Reine dit en riant à Duplessis, *ils me prennent pour une bonne Dame.* Quand on fut arrivé hors du fauxbourg, on ne trouva point le carrosse, ni personne pour avertir de l'endroit où il étoit : elle en fut allarmée, mais son inquiétude ne dura pas long-tems, un Domestique vint l'avertir du lieu où le carrosse étoit à l'écart. La Reine y monta avec le Comte de Bresne, Duplessis & Catherine ; les autres prirent des chevaux qu'on leur avoit préparés. Après avoir marché quelque temps on s'apperçut qu'il manquoit une petite cassette, c'étoit celle qui contenoit les pierreries de la Reine, il y en avoit pour cent mille écus. On l'avoit laissé tomber à deux cens pas de-là, il fallut l'aller chercher ; on la trouva heureusement ; on partit enfin & la Reine se rendit à Montrichard, où elle changea de chevaux. Elle y trouva l'Abbé Ruccellaï, & l'Archevêque de Toulouse qui l'attendoient. Le premier étoit parti de Metz avec le Duc d'Epernon

en habit déguisé & sous un nom emprunté, pour n'être pas connu de ceux même qui accompagnoient le Duc. L'Archevêque de Toulouse l'envoya au-devant d'elle avec douze ou quinze cavaliers, & il l'attendit avec le reste de sa troupe, qui gardoit le passage du pont. Il avoit amené avec lui cinquante Gentilshommes. 1619.

On prit la route de Loches, où le Duc d'Epernon s'étoit rendu la veille. Il vint avec cent cinquante Cavaliers à une lieue de la Ville au-devant de la Reine, dont la sortie fut ignorée dans sa propre maison jusqu'à ce que le jour ayant paru, ceux qui la servoient, après avoir attendu long-temps aux portes de son appartement, allerent d'abord chercher Catherine & ensuite la Reine mere elle-même, qu'ils ne trouverent point. Lorsqu'elle fut arrivée à Loches, elle manda à la Marquise de Guercheville sa Dame d'honneur, de la venir trouver avec toute sa maison, & d'avertir ceux qui ne pourroient la joindre à Loches de se rendre à Angoulême, où elle avoit dessein de se retirer. Cette Princesse

1619. avoit dans sa maison 40 ou 50 Domestiques qu'elle soupçonnoit d'être autant d'espions apostés par ses ennemis pour épier ses actions & pour en rendre compte; elle ordonna à la Marquise de Guercheville de les congédier.

La Cour de France étoit toute occupée des divertissemens du Carnaval & de la Foire Saint-Germain, pendant qu'on tramoit l'évasion de la Reine mere. On ne parloit que de fêtes, de ballets & de réjouissances. M. de Luynes avoit conduit le Roi au lit de la jeune Reine, pour la consommation de leur mariage, que l'on avoit différée à cause de la foiblesse du tempéramment de Louis. Ce Prince avoit marié ce même hyver Mlle de Vendôme, sa sœur naturelle, avec le Duc d'Elbeuf, aîné d'une branche cadete de la Maison de Guise; enfin, Victor-Amedée Prince de Piémont, étoit venu à Paris, pour épouser Mme Christine, 2e fille de France.

Las des divertissemens tumultueux de la Ville, Louis s'étoit retiré à Saint-Germain-en-Laye. Il n'y trouva pas ce qu'il cherchoit. Il y apprit par trois différens courriers l'é-

vaſion de la Reine ſa mere, & il reçut d'elle en même-temps une lettre qui commençoit ainſi. 1619.

» Monſieur mon fils, j'ai laiſſé » long-temps opprimer mon honneur & ma liberté, & j'ai ſupporté » de fortes appréhenſions de ma vie, » & ce qui m'étoit le plus ſenſible » c'étoit la privation de votre vue, » &c. (1) Elle ajoutoit enſuite, que les plus grands Seigneurs du Royaume & des Pays étrangers, lui avoient conſeillé de ſe retirer dans quelque lieu de ſûreté, où elle pût ſe mettre à couvert des entrepriſes qu'on pourroit former contr'elle; que par leurs avis, elle avoit prié le Duc d'Epernon de la recevoir dans la Ville d'Angoulême. Que le feu Roi lui avoit fait connoître depuis long-temps le mérite & la fidélité de ce Duc, *juſqu'à me commander*, dit-elle, *ſur ſes derniers jours, de me confier & ſervir entierement de ſa probité & prudence en vos plus importantes affaires, & pour les miennes particulieres, ſi je pouvois en avoir de ſéparées des vôtres.*

(1) Mercure François, Tom. 5. année 1619.

1619. Le Duc d'Epernon écrivit de son côté au Roi une lettre dans laquelle il avertissoit Sa Majesté de l'ordre qu'il avoit reçu de la Reine sa mere, de l'attendre à Loches & de la conduire ensuite à Angoulême, ce qu'il a cru, dit-il, ne pouvoir lui refuser sans manquer à ce qu'il doit à la mere & au fils. Il finissoit par assurer le Roi, que quelque mauvais traitemens qu'il eût reçus, il ne manqueroit jamais à ce qu'il devoit à Sa Majesté.

La Cour regarda cet événement comme le signal d'une guerre civile, & l'on résolut de prendre toutes les mesures nécessaires pour en arrêter les suites. On commença par écrire à tous les Gouverneurs, pour leur enjoindre de veiller avec plus d'attention que jamais à la conservation de leurs Places. Le Comte de Schomberg eut ordre de marcher avec quelques Régimens contre le Duc d'Epernon, afin de tirer la Reine mere de ses mains, & de la remettre au pouvoir du Roi. Ce Prince ne répondit point à la Lettre du Duc d'Epernon ; mais il fit une réponse à celle de sa mere, que le Comte

de Bethune fut chargé de lui porter à Angoulême. Elle ne fut faite que 1619. le treize Mars, quoique la Reine mere eût écrit le vingt-trois Février. Dans cette Lettre qui étoit écrite de la propre main du Roi, le Duc d'Epernon n'étoit pas ménagé. Ce Prince commençoit par déclarer, » qu'il » ne se fût jamais imaginé qu'il y eût » un homme, quel qu'il fût, lequel » en pleine paix eût l'audace, je ne » dis pas d'exécuter, mais de con- » cevoir la résolution d'entrepren- » dre sur la mere de son Roi, & » qu'avec l'aide de Dieu, il châtie- » roit si puissamment cette injure, » que le mal en retomberoit sur » ceux qui cherchoient leurs pro- » pres avantages dans la diminution » de son autorité & dans la ruine de » son peuple «. Il nioit ensuite que le feu Roi son pere, eût jamais conseillé à la Reine son épouse, de suivre les Conseils du Duc d'Epernon. » Vous sçavez, Madame, en votre » conscience, dit-il, que le sentiment » & l'opinion du feu Roi y étoient du » tout contraires, comme plusieurs » fois me l'avez déclaré, &c.

1619. Malgré le ton menaçant de cette Lettre, le Comte de Bethune, qui en étoit porteur, avoit ordre de proposer un accommodement, & de faire son possible pour engager la Reine à séparer sa cause de celle du Duc d'Epernon ; mais elle déclara qu'elle n'entendroit à aucun Traité, si ce Duc n'y étoit compris.

Les choses paroissoient se disposer à la guerre. Marie de Médicis écrivoit dans toutes les Provinces pour demander du secours. Elle faisoit lever des troupes ; elle fit même solliciter le corps des Protestans assemblés à la Rochelle ; mais ils refuserent de se déclarer pour elle, quoiqu'ils fussent indisposés contre la Cour, à cause de l'affaire des biens ecclésiastiques de Béarn, dont nous parlerons ci-après. Le Roi armoit de son côté. Le fils & la mere s'écrivoient l'un à l'autre des Lettres pleines de reproches, dans lesquelles ils s'accusoient mutuellement de suivre de mauvais conseils. Le Comte de Bethune, le Cardinal de la Rochefoucaut & le Duc de Montbason firent plusieurs voyages de Paris à

Angoulême, ſans pouvoir diſpoſer la Reine mere à un accommodement. On lui envoya même le Pere de Berulle, Supérieur Général de l'Oratoire, dont Marie de Médicis eſtimoit la droiture, la douceur & la probité. Elle préſenta un Mémoire où elle expoſoit ſes griefs. Il contenoit des plaintes ameres contre le Gouvernement & des inveſtives contre M. de Luynes & ſes freres, auſſi violentes & auſſi peu meſurées que celles qu'on avoit répandues contre le Maréchal d'Ancre dans le temps de ſa faveur. 1619.

Cependant les hoſtilités avoient commencé. Le Comte de Schomberg, Lieutenant de Roi en Limouſin, dont le Duc d'Epernon étoit Gouverneur, ſe déclara contre lui. Le Comte aſſiégea l'Abbaye d'Uzerche, où le Duc avoit une petite garniſon. Epernon vint au ſecours; mais il arriva trop tard, elle s'étoit rendue. Ce petit échec fit tort aux affaires de Marie de Médicis. Elle reçut d'une autre part une nouvelle fâcheuſe. Les habitans de Boulogne en Picardie n'aimoient pas Epernon

leur Gouverneur, ils ouvrirent leurs
1619. portes aux troupes que le Roi y envoya à leur sollicitation. Epernon étoit d'ailleurs dans une grande inquiétude pour son Gouvernement de Metz. Il pensa le perdre par une intrigue qu'avoit formée Deageant (1) de concert avec les habitans qui haïssoient aussi leur Gouverneur, car il n'étoit aimé nulle part, l'entreprise fut, heureusement pour lui, découverte par le Duc de la Valete, son fils, qui désarma les habitans & renforça la garnison.

L'armée du Roi grossissoit de jour en jour, & on ne doutoit pas que si elle se mettoit une fois en action, le parti de la Reine mere courroit risque d'être accablé. Elle comprit enfin qu'elle seroit peut-être bien-tôt hors d'état de résister. Elle se voyoit seule avec Epernon, aucun des grands Seigneurs, sur lesquels elle

(1) C'est ce même Deageant, ci-devant Commis de Barbin, qui avoit découvert les secrets de son Maître. C'étoit un homme intelligent & spirituel. M. de Luynes l'employoit à de certaines affaires; il avoit même quelque crédit auprès du Roi.

avoit compté, ne se remuoit en sa faveur. Si le Duc d'Epernon lui avoit rendu service, son caractere altier avoit aussi empêché bien des Seigneurs de se joindre à elle ; mais le Roi & M. de Luynes ne vouloient pas pousser les choses à l'extrêmité contr'elle. On aimoit mieux en venir à un accommodement, quoiqu'il parût encore fort éloigné par la réticence de la Reine mere. Déageant, qui avoit quelque crédit auprès du Roi & de M. de Luynes, en eut pour ainsi dire l'honneur, conjointement avec l'Abbé Bouthillier, & le Pere Joseph Capucin. Deageant sçut si bien tourner l'esprit du Roi & de M. de Luynes, qu'il obtint, sans la participation des Ministres, un ordre signé de Sa Majesté, par lequel il étoit enjoint à Richelieu de se rendre à Angoulême auprès de la Reine mere. Cet ordre lui fut envoyé secretement avec un passeport. Le Prélat partit aussi-tôt qu'il l'eut reçu. Mais le sieur d'Allincourt, Gouverneur de Lyon, étant instruit du départ de l'Evêque de Luçon, & croyant qu'il n'avoit pas

1619.

d'ordre de quitter Avignon, crut
1619. faire plaisir aux Ministres qui n'aimoient pas Richelieu, s'il le faisoit arrêter. Il le fut effectivement dans un petit bois auprès de Vienne, par trente gardes, dont le Capitaine lui dit, qu'il avoit ordre de se saisir de sa personne, de la part du sieur d'Allincourt. Il demanda à voir cet ordre, ils n'en avoient point non plus que leur Gouverneur. Il eut beau montrer son passeport & la Lettre du Roi, Allincourt le retint jusqu'à ce qu'on eût des nouvelles de la Cour. Cette affaire, qui étoit secrette, fut divulguée par ce moyen. Lorsque les Ministres l'apprirent, ils en furent extrêmement surpris. Le Chancelier de Sillery se chargea de porter au Roi leurs plaintes contre Déageant, qui entreprenoit sur les droits de leurs charges, & de parler à Sa Majesté, contre le rappel de l'Evêque de Luçon. Lorsqu'il en parla au Roi, ce Prince lui ferma la bouche en lui répondant d'un air froid & sérieux : *Tout s'est fait par mon commandement exprès, je crois que le retour de M. de Luçon auprès de la Reine*

ma mere est nécessaire à mon service. 1619.
Qu'on ne me parle pas davantage contre une résolution que j'ai bien voulu prendre, à moins qu'on ait envie de me déplaire. On envoye donc un Courrier au Marquis d'Allincourt, pour lui ordonner de laisser à l'Evêque de Luçon la liberté de continuer son voyage.

Levassor dit, que lorsque Richelieu fut arrivé à Angoulême, il fut reçu fort agréablement par le Duc d'Epernon, qu'il le conduisit lui-même chez Marie de Médicis, qu'il lui en dit mille biens, & qu'il pria Sa Majesté de donner ses Sceaux à l'Evêque de Luçon. L'Historien de la mere & du fils, que le Pere Griffet a suivi, dit au contraire, (& je crois leur récit préférable,) que le Duc d'Epernon, Ruccellaï & Chanteloube, d'ailleurs, peu d'accord entr'eux, s'accorderent sur ce point, de l'exclure de la confiance de la Reine mere; qu'il ne trouva presque personne qui osât le regarder de bon œil, sinon Madame de Guercheville. Ces Messieurs n'oublierent rien pour le rendre suspect, en disant à la

1619. Reine, qu'elle devoit regarder ce Prélat comme un espion de la Cour, qui ne lui étoit envoyé que pour la tromper. Ils craignoient sur-tout que l'Evêque n'entrât avec eux dans le Conseil, & la Reine mere, qui avoit une haute idée de la capacité de Richelieu, souhaitoit qu'il y fût admis; mais pour dissiper leurs craintes, il déclara d'abord qu'il ne prétendoit nullement leur enlever le fruit du service important qu'ils venoient de rendre à la Reine mere, en lui procurant les moyens de sortir de sa prison; que c'étoit à eux à terminer une affaire qu'ils avoient si heureusement commencée, & qu'il ne vouloit pas même en partager la gloire avec eux.

Cette déclaration les surprit, ils représenterent à Marie de Médicis que si l'Evêque de Luçon refusoit d'entrer dans le Conseil, c'étoit par la mauvaise opinion qu'il avoit des affaires de Sa Majesté, qu'il vouloit se dispenser de s'en mêler dans la crainte de se perdre pour elle, & qu'il étoit à propos de l'y faire entrer pour l'obliger de s'expliquer ouvertement.

Marie de Médicis rapportoit à l'Evêque de Luçon tout ce que lui 1619.
disoient ses autres Conseillers; & quoiqu'il eût pénétré leurs desseins, il ne laissa pas de se trouver au Conseil le lendemain. On le pressa de dire son avis. Il commença par déclarer qu'après avoir été si long-temps éloigné de la Reine, il étoit trop peu instruit de ce qui s'étoit passé & des intelligences qu'elle pouvoit avoir au-dedans & au dehors du Royaume, pour opiner présentement sur l'état de ses affaires; que tout ce qu'il en pouvoit dire, c'est qu'il faudroit faire tout le contraire de ce qui s'étoit fait jusqu'alors; que l'on avoit engagé la Reine à écrire des lettres fort piquantes & fort aigres; qu'il voyoit autour d'elle fort peu de gens de guerre pour la défendre, sans beaucoup d'espérance d'en avoir davantage; que son avis étoit qu'elle devoit écrire poliment, mais sans bassesse, afin d'adoucir les esprits de la Cour, & d'armer puissamment pour être en état de se garantir des mauvais traitemens qu'on pourroit essuyer.

1619. Ce diſcours étonna les ennemis de l'Evêque de Luçon, ils furent obligés d'en reconnoître la ſolidité, mais il ne fit qu'augmenter leur jalouſie & les irriter davantage contre lui.

Deux jours après le Duc d'Epernon alla trouver la Reine, pour lui dire que Ruccellaï ayant ſçu que Sa Majeſté avoit donné ſes Sceaux à l'Evêque de Luçon, (quoiqu'elle n'eût encore rien décidé ſur ce ſujet) étoit réſolu de la quitter. La Reine répondit qu'elle avoit eu le deſſein de le faire dès le temps que Richelieu l'accompagna à Blois, & qu'alors l'Abbé Ruccellaï n'avoit aucun droit d'y prétendre. Marie avertit l'Evêque de Luçon de cette propoſition; le Prélat la pria de ne pas faire encore connoître les bonnes intentions qu'elle avoit pour lui, & de répondre à ces Meſſieurs, qu'ayant ſçu ce qui s'étoit paſſé à cet égard, il l'avoit ſuppliée de diſpoſer de ſes Sceaux en faveur d'une autre perſonne. Lorſqu'ils ſçurent cette réponſe, ils s'imaginerent que l'Evêque de Luçon avoit quelque appréhenſion de leur part; & le

Duc d'Epernon lui fit dire, qu'il lui conviendroit mieux d'aller résider dans son Diocèse que de demeurer auprès de la Reine pour s'y attirer tant d'ennemis. L'Evêque répondit, qu'il n'étoit venu à Angoulême que du consentement de la Reine, qu'il demeureroit auprès d'elle tant que ses services lui seroient utiles & agréables ; & qu'à l'égard des ennemis qu'on l'accusoit de se faire, ne croyant pas avoir mérité leur inimitié, ni les avoir offensés, il continueroit de se conduire à leur égard comme il avoit fait par le passé. Toutes ces tracasseries qui se passoient dans le cabinet de la Reine, aboutirent enfin à renouveller la proposition d'exclure l'Evêque de Luçon de son Conseil. Elle s'en défendit fortement, & témoigna trouver cette ouverture d'autant plus ridicule, que c'étoit à leur priere qu'il y étoit entré. Ils lui firent tant d'instances, que Richelieu prit la résolution de s'en absenter, à quoi la Reine consentit avec la plus grande répugnance.

1619.

La désunion qui régnoit entre les

Confidens de la Reine, leurs jalou-
1619. sies, leur défaut de prudence & de capacité dans les affaires, & leurs intérêts particuliers arrêtoient l'effet des négociations entamées avec la Cour. Epernon, avec sa hauteur & sa fierté ordinaires, vouloit être le maître. Ruccellaï, qui avoit sçu tirer la Reine mere de Blois, étoit d'une insolence insupportable. Il lui fit plusieurs propositions toutes plus extravagantes les unes que les autres ; il alla même jusqu'à tenter de lui suggérer d'abandonner Epernon. Celui-ci en fut averti : il se brouilla plus que jamais avec l'Abbé. Ce dernier avoit poussé le mépris contre Epernon jusqu'à lui présenter un jour le coude, pour l'empêcher d'entrer le premier chez la Reine. Le Duc auroit fait donner des coups de bâton à Ruccellaï, sans les représentations de Richelieu ; il lui fit sentir les conséquences dangereuses que pourroit avoir cet emportement. La Cour de la Reine mere se trouva dans la plus grande confusion. Epernon, dégoûté de Ruccellaï, se tourna du côté de l'Evêque de Luçon, &

engagea la Reine à le faire rentrer dans son Conseil. Lorsque Richelieu y fut les affaires changerent de face & l'accommodement devint plus facile. Le Cardinal de la Rochefoucaut & le Comte de Bethune furent chargés de la négociation. Ils y réussirent avec Richelieu, en qui la Reine mere avoit mis toute sa confiance. 1619.

Le Traité fut conclu à Angoulême le 30 Avril 1619. La Reine mere promettoit au Roi de lui remettre le Gouvernement de Normandie, à condition qu'on lui donneroit en échange celui d'Anjou, avec les Gouvernemens particuliers d'Angers, du Pont-de-Cé, & de Chinon. Le Traité portoit, 1°. que le Roi permettoit à la Reine sa mere de disposer de toutes les charges de sa Maison, de demeurer en tel lieu du Royaume qu'il lui plairoit de choisir, avec la jouissance de ses revenus & la collation de toutes les charges & bénéfices dépendans des domaines de toutes les terres dont elle avoit l'usufruit. 2°. Que le Roi traiteroit favorablement, comme ses autres

Sujets, ceux qui l'avoient secourue
1619. dans sa retraite de Blois, & nommément le Duc d'Epernon & ses enfans. 3°. Qu'on accorderoit une amnistie générale à tous ceux qui avoient pris les armes pour elle, & que les emprunts qu'elle avoit été obligée de faire depuis sa sortie de Blois, seroient acquittés par le Roi. 4°. Que l'on feroit enregistrer dans tous les Parlemens une Déclaration qui confirmeroit tous les articles du Traité.

On fit en même temps un accord particulier avec le Duc d'Epernon, qui comprenoit six articles, par lesquels le Roi promettoit d'oublier le passé, & de conserver au Duc ses charges & appointemens.

Le Roi ayant ratifié le Traité d'Angoulême, écrivit à la Reine sa mere pour lui témoigner le desir & l'empressement qu'il avoit de la revoir; & M. de Luynes lui écrivit en même temps pour l'assurer de sa soumission & de son respect : mais avant de partir d'Angoulême, elle voulut attendre l'exécution des articles stipulés dans le Traité.

Lorsqu'elle eut reçu les provisions du Gouvernement d'Anjou, & se voyant autorisée à nommer les Gouverneurs qui devoient agir sous ses ordres dans les places de cette Province, elle en laissa le choix à l'Evêque de Luçon. Cette préférence augmenta la désunion qui régnoit dans la petite Cour de Marie de Médicis, & redoubla la jalousie qu'on avoit déja conçue contre Richelieu. Les Marquis de Mosni & de Themines demandoient tous deux le Gouvernement du Château d'Angers. L'Evêque de Luçon le fit donner au Marquis de Richelieu son frere; le Vicomte de Betançourt eut celui du Pont-de-Cé, & le sieur Chanteloube celui de Chinon. L'Abbé Ruccellaï, qui sollicitoit vivement le Gouvernement du Château d'Angers pour le Marquis de Mosni son ami intime, & qui l'avoit si bien secondé dans ses intrigues en faveur de Marie de Médicis, se tint si offensé du refus qu'on lui en avoit fait, qu'il partit avec lui d'Angoulême pour se retirer à Poitiers. La Reine mere lui fit offrir cent mille francs pour le ré-

1619.

compenſer du ſervice important
1619. qu'il lui avoit rendu, mais il les refuſa. Cet Abbé écrivit à M. de Luynes pour demander la permiſſion d'aller trouver le Roi ; il l'obtint ſans difficulté, & fut aſſez bien reçu à la Cour. Le Marquis de Themines, irrité pareillement du refus qu'il avoit eſſuyé au ſujet du Gouvernement d'Angers, faiſoit éclater ſon mécontentement par les plaintes les plus ameres contre le Marquis de Richelieu & l'Evêque de Luçon. Ils en furent bientôt inſtruits. Des explications mal faites & mal entendues augmenterent l'animoſité. Deux rendez-vous pour ſe battre, donnés ſans effet parce qu'on ſépara Themines & Richelieu, furent ſuivis d'un troiſieme, dans lequel Richelieu, du ſecond coup que Themines lui porta au milieu du corps, tomba, & mourut quelques momens après. L'Evêque de Luçon fut vivement touché de ſa perte. Son frere n'avoit point d'enfans, & la Maiſon du Pleſſis-Richelieu fut éteinte par ſa mort. Le Marquis de Fontenay-Mareuil, qui l'avoit connu particuliérement, aſſure

dans ses Mémoires, qu'il étoit le seul des parens de l'Evêque de Luçon capable de le seconder dans ses grandes entreprises, lorsqu'il fut chargé par la suite du Gouvernement de l'Etat. 1619.

Le Marquis de Themines ne croyant pas pouvoir demeurer davantage auprès de la Reine mere, après avoir tué le frere de son principal Confident, se retira dans une de ses Terres. Il perdit sa charge de Capitaine des Gardes, que l'Evêque de Luçon fit donner au Marquis de Brezé son beau-frere; & quoique cette charge fût vacante par la faute du Marquis de Themines, l'Evêque de Luçon ne laissa pas de lui en payer trente mille écus, & il fit donner le Gouvernement d'Angers au Commandeur de la Porte son oncle. Marie de Médicis obtint la grace du Marquis de Themines; & la confiscation des biens du Marquis de Richelieu lui ayant été accordée, elle en gratifia l'Evêque de Luçon. Le Roi pressoit Marie de Médicis de se rendre à la Cour, mais elle restoit toujours à Angoulême. Il lui écrivit

1619. une lettre fort engageante, & la fit porter par le Duc de Montbazon.

Mercure François. » Vous sçavez, Madame », disoit Louis à sa mere, « que j'ai employé » plusieurs personnes de confiance » pour vous assurer de la sincérité » de mes intentions. Je vous envoye » encore mon Cousin le Duc de » Montbazon; c'est un de ceux de » ma Cour que j'aime le plus, & je » sçais que vous l'estimez. J'espere » que vous ajouterez foi à tout ce » qu'il vous dira de ma part. Vous » avez toujours eu dans mon cœur » la place qui vous y est dûe. Venez reprendre celle qui vous appartient à la Cour, c'est le moyen » de vivre bien ensemble. Vous » demeurerez auprès de moi tant » qu'il vous plaira, & vous me » quitterez, si vous le jugez à propos. Le plus ardent de mes desirs » est de voir la bonne intelligence » rétablie entre nous. »

La Reine mere prit enfin la résolution de venir à la Cour après avoir reçu à Angoulême la visite du Prince de Piémont qui avoit épousé Madame Christine de France, fille de Henri

Henri IV & sœur de Louis XIII. Marie de Médicis partit d'Angoulême le 29 Août, suivie de dix carosses à six chevaux, & escortée par cinq cens Cavaliers. Le Duc d'Epernon la conduisit jusqu'à l'extrémité de son Gouvernement d'Angoumois. La Reine fit présent au Duc d'un diamant, en le priant de le porter toujours au doigt comme une marque de la reconnoissance d'une Princesse qui lui étoit redevable de la liberté. Ce fut toute la récompense qu'il reçut pour deux cens mille écus dépensés au service de Marie de Médicis. Le fier & généreux Duc se consoloit aisément de la perte de son argent, quand il réfléchissoit sur la considération que le succès de son entreprise lui donnoit dans le monde. Il voulut que l'Archevêque de Toulouse son fils suivît la Reine mere à la Cour.

1619.

Elle vint jusqu'à Poitiers accompagnée de ses Dames d'honneur, du Duc de Montbazon, de l'Evêque de Luçon & de plusieurs personnes de marque. De Poitiers l'Evêque de Luçon fut dépêché au Roi, pour

donner avis à Sa Majeſté que la Rei-
1619. ne ſa mere étoit à une journée de Tours. Richelieu fut reçu avec des careſſes extraordinaires. M. de Luynes lui fit mille amitiés, & il revint fort content donner à Marie de Médicis de nouvelles aſſurances de l'empreſſement que le Roi ſon fils avoit de la voir & de l'embraſſer.

Ce Prince qui étoit depuis quelque temps à Tours, vint au-devant d'elle accompagné de la jeune Reine, du Duc d'Anjou, des filles de France & du Prince de Piémont, juſqu'à Couſieres, maiſon qui appartenoit au Duc de Montbazon. La Reine mere lui dit en l'embraſſant, *Monſieur mon fils, que vous vous êtes fait grand;* il lui répondit: *J'ai grandi Madame pour votre ſervice.* Le Vaſſor fait parler autrement le fils & la mere, & cite *Vittorio Siri.* « Madame, » fait-il dire au Roi, ſoyez la bien- » venue. Je rends graces à Dieu de » tout mon cœur, de ce qu'il m'ac- » corde une choſe que je deſirois » avec tant de paſſion. Je ſuis au » comble de mes vœux, répondit » Marie de Médicis, & je mourrai

» désormais contente, puisque j'ai 1619.
» la consolation de vous voir en-
» core, Monsieur, & mes autres
» enfans. Je vous ai toujours aimé
» fort tendrement, faites-moi la
» justice de croire que j'ai tout l'at-
» tachement possible pour votre
» Personne, & les meilleures inten-
» tions du monde pour le bien de
» votre Etat. » Elle reçut ensuite les respects de toute la Cour. Le Duc de Luynes (car il avoit été fait Duc & Pair depuis quelques jours) avoit eu auparavant un éclaircissement avec elle sur ce qui s'étoit passé à la mort du Maréchal d'Ancre, dont elle avoit affecté de paroître contente. Elle présenta au Roi l'Archevêque de Toulouse, & demanda pour lui un Chapeau de Cardinal; le Roi le promit, & peu de jours après il écrivit de sa propre main à son Ambassadeur à Rome, de le solliciter: le Roi & les deux Reines se rendirent ensuite à Tours avec tout leur cortege. Le Roi y demeura encore onze jours, après lesquels le Prince & la Princesse de Piémont ayant fait leurs adieux à la Famille

1619. Royale, prirent la route de Lyon pour se rendre à Turin, & le Roi partit pour Compiegne. La Reine mere qui vouloit aller prendre possession de son Gouvernement d'Anjou, se retira à Chinon en attendant que tout fût disposé pour l'entrée qu'on lui préparoit dans la Ville d'Angers.

Le Prince de Condé sort de prison.

Quoiqu'elle parût reconciliée avec le Roi & avec M. de Luynes, ce qui se passa par la suite fit connoître qu'elle conservoit toujours du ressentiment. Elle étoit fâchée de n'avoir aucune part au Gouvernement. On avoit soin cependant de l'informer exactement de ce qui se passoit à la Cour, & de lui demander même son consentement dans les affaires qui pouvoient l'intéresser; mais elle voyoit bien que c'étoit seulement pour la forme. La liberté donnée au Prince de Condé, & la façon dont cela se fit, augmenta les aigreurs. Le Duc de Luynes ne crut pas devoir le faire sortir de Vincennes sans en avoir fait prévenir la Reine mere, à qui l'on en parla d'abord à Tours & ensuite à

Champigni. Elle parut y donner les mains sans difficulté. La résolution étant prise de rendre la liberté au Prince, le Duc de Luynes lui porta une Lettre du Roi conçue dans ces termes : « Mon Cousin, je ne vous » dirai pas combien je vous aime, je » vous envoye mon Cousin le Duc » de Luynes, qui sçait les secrets de » mon cœur, & vous le dira plus » amplement. Venez vous-en le plutôt que vous pourrez, car je vous » attends avec grande impatience, » & cependant je prierai Dieu qu'il » vous ait en sa sainte garde. Louis. » Dès que le Prince eut reçu cette Lettre, le Duc de Luynes fit retirer ceux qui le gardoient. Il le mena ensuite avec sa Princesse de Condé (1) dans le Parc, où ils se promenerent tous trois ensemble. Le Prince & la Princesse coucherent encore la nuit suivante à Vincennes. *Soyons du moins libres durant une nuit, dit Condé en riant, dans une chambre où nous avons été si longtemps prisonniers.*

1619.

(1) Il y avoit déja plusieurs mois qu'elle s'étoit enfermée avec lui.

1619. Ils partirent le lendemain 20 Octobre, accompagnés du Duc de Luynes, qui étoit venu les prendre à Vincennes pour aller trouver le Roi à Chantilly. Ce Prince écrivit aussitôt à la Reine sa mere, pour lui faire part de cette nouvelle ; elle la reçut avec beaucoup de froideur : mais elle fut ensuite vivement piquée de la Déclaration publiée dans le mois de Novembre suivant, en faveur du Prince de Condé.

On faisoit dire au Roi, « Que » l'audace de ceux qui avoient abusé » de son nom & de son autorité, » auroit porté les choses à une en- » tiere & déplorable confusion, si » Dieu ne lui avoit donné la force » & le courage de les châtier. Qu'un » des plus grands maux qu'ils eussent » procuré avoit été la détention du » Prince de Condé, qui n'avoit eu » d'autres causes que les artifices & » les mauvais desseins de ceux qui » vouloient joindre sa ruine à celle » de l'Etat, ainsi que Sa Majesté l'a- » voit reconnu, après s'être soi- » gneusement informée de tout ce » qui avoit pu servir de prétexte à

» l'emprisonnement du Prince de » Condé. » 1619.

C'étoit attaquer ouvertement la conduite de la Reine mere qui avoit fait arrêter ce Prince. Elle écrivit au Roi pour s'en plaindre. Ce Prince tâcha de l'appaiser, en l'assurant dans sa réponse, qu'il n'avoit pu s'empêcher de donner cette satisfaction au Prince de Condé, qui sçavoit le respect qui lui étoit dû, & qui étoit dans la résolution de ne s'en écarter jamais. Elle prit le parti de dissimuler, bien résolue de ne pas s'approcher si-tôt d'une Cour dont elle recevoit de pareils désagrémens. L'Evêque de Luçon, dont le génie supérieur & la sagacité prévoyoient mieux que personne les suites des mécontentemens de la Reine mere, lui conseilloit d'aller à la Cour, au lieu de se tenir renfermée dans la Ville d'Angers. Il ne cessoit de lui représenter que, se tenant ainsi éloignée du Roi son fils, elle donnoit gain de cause à ses ennemis; que le seul moyen de jouir du crédit & de la considération dûs à son rang, étoit d'être toujours auprès du Roi, à portée de lui

1619. [illegible]ler & de détruire les mauvaises impressions qu'on lui pouvoit suggérer pour l'indisposer contre sa mere.

Tous les Confidens de Marie de Médicis n'étoient pas de cet avis. Chanteloube, un des principaux, lui représentoit au contraire, qu'en allant à la Cour, elle se mettroit au pouvoir & à [illegible] scrétion de ses ennemis, qui é[illegible]t capables de lui préparer un[illegible]onde prison plus étroite & pl[illegible]oureuse que celle de Blois; [illegible] elle n'avoit d'autre parti [illegible]re que de rester dans son [illegible]rnement où elle étoit en état de se faire craindre. Ce conseil n'étoit pas le plus sage, mais il fut le plus goûté, & la Reine mere persista toujours à le suivre préférablement à celui de l'Evêque de Luçon.

Marie de Médicis avoit un génie assez borné; elle eut toute sa vie l[illegible] malheur de suivre des conseils contraires à ses véritables intérêts, comme on le verra dans la suite de l'Histoire de ce Regne. Je ne sçais si c[illegible] Chanteloube étoit un homme de mé[illegible]

rite digne de la confiance de la Reine. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fit faire à cette Princesse tant de démarches fausses & inconsidérées, qu'il fut cause de toutes les disgraces qu'elle essuya. Il étoit pour ainsi dire son unique conseil, & ne la quitta jamais, sur-tout depuis qu'elle se fut brouillée avec Richelieu & qu'elle eut quitté le Royaume. 1619.

Outre le chagrin que la Déclaration donnée en faveur du Prince de Condé, causoit à Marie de Médicis, elle trouva mauvais que la promotion des Chevaliers du Saint-Esprit eût été faite sans sa participation au commencement de l'année 1620. Le Roi lui en fit cependant donner avis, & on lui nomma ceux qu'il avoit choisis, en offrant d'y en admettre encore d'autres si elle avoit dessein de récompenser quelques-uns de ses Serviteurs. Mais mécontente de ce qu'on la consultoit sur une affaire déja conclue, elle reçut froidement les civilités de son fils, sans vouloir demander l'ordre pour aucun de ceux auxquels elle s'intéressoit. 1620.

1620. La Reine mere étoit dans ces diſ-
p fitions, lorſqu'une étincelle ral-
na plus violemment que jamais le
de la guerre civile, qui n'étoit
uvert que d'un peu de cendres.
Le Prince de Condé, en qualité
premier Prince du Sang, ayant
ulu donner la ſerviette au Roi,
mte de S ons s'en ſaiſit, pré-
it que it une des préro-
e de Grand-Maître
la oi. La conteſtation
s'echauffoit e maniere à pouvoir
être ſuivie de ſuites fâcheuſes, lorſ-
que le Roi, p r les mettre d'ac-
cord, fit venir Duc d'Anjou ſon
frere pour lui donner la ſerviette.
Les deux Princes furent obligés de
céder, mais ce ne fut pas ſans ſe
dire des paroles hautes & menaçan-
tes. Cette querelle diviſa toute la
Cour. Les plus grands Seigneurs al-
lerent auſſi-tôt offrir leurs ſervices
à celui des deux Princes auquel ils
étoient le plus attachés. Guiſe & les
amis du Duc de Luynes ſe déclare-
rent pour Condé, & les autres pri-
rent le parti de Soiſſons. Celui-ci
n'avoit encore que dix-ſept ans. La

Comtesse sa mere, Princesse spirituelle & prudente, saisit habilement l'occasion de cette querelle pour faire entrer dans le parti de la Reine mere beaucoup de personnes chagrines contre le Favori & contre le Prince de Condé qui le soutenoit. La Comtesse avoit formé le dessein de marier son fils avec Madame Henriette de France, troisiéme sœur du Roi. Elle s'imaginoit que le Prince de Condé s'opposeroit à cette alliance, & espéroit réussir plus facilement dans son projet par le moyen de la Reine mere, qui ne seroit pas fâchée d'élever le second Prince du Sang pour l'opposer au premier, qui cherchoit à se venger d'elle. Dans cette idée la Comtesse employa tout son crédit & toute son adresse, pour procurer à Marie de Médicis les moyens de reprendre au moins une partie de son autorité. Le Duc de Mayenne fut un des premiers que la Comtesse de Soissons gagna : elle étoit assurée du Duc de Longueville son beau-frere, & sçut réunir à son parti le Duc de Vendôme, le Grand Prieur son frere, les Ducs d'Eper- 1620.

non, de Rohan & de Retz, qui n'at-
1620. t[illegible] doient tous que le moment d'é-
[illegible]ter.

[illegible]e Duc de Luynes faisoit alors [illegible]s ses efforts pour engager la Reine [illegible]re à revenir à la Cour, où l'on [illegible]oit plus à portée de veiller de[illegible]s sur sa conduite. Le Duc de [illegible]on [illegible]dre de l'aller trou-[illegible] lui en faire la pro-[illegible]ion. [illegible] partit en même temps avec tou[illegible] sa Maison, & vint jusqu'à Orleans [illegible]ur être plus à portée de détermi[illegible] la Reine sa mere à revenir, ou [illegible]ur l'y contraindre en cas de ref[illegible]. Elle s'offensa de cette démarche, s'en plaignit au Duc de Montbazon, auquel elle fit part de tous les sujets de chagrin & des désagrémens qu'on lui avoit causés depuis son accommodement, & sur ce que plusieurs articles du Traité d'Angoulême étoient demeurés sans exécution. Elle parut vivement courroucée de ce que le Roi s'étoit avancé jusqu'à Orleans dans la vûe de négocier avec elle les armes à la main, & fit entendre au Duc de Montbazon, que si l'on en venoit à

cette extrêmité, elle trouveroit assez d'amis & de partisans pour la défendre. 1620.

Cette menace étonna le Duc de Luynes. Il comprit que la Reine mere n'auroit pas parlé avec tant de hauteur, si elle n'eût formé un parti considérable. Il vouloit empêcher une guerre civile, dont les suites sont ordinairement funestes à l'Etat & nuisibles au bonheur des Peuples : raison qui lui fit toujours éviter, autant qu'il fut possible, les occasions de prendre les armes, & engagea le Roi à revenir à Fontainebleau. Sa modération ne fit qu'augmenter l'audace de ses ennemis : le Duc de Mayenne fut le premier qui se déclara; il sortit brusquement de Paris & manda au Roi, par une Lettre datée de Pressigni du 30 Mars 1620, qu'il avoit été obligé de se retirer pour se mettre à couvert de la fureur de ses ennemis.

M. de Luynes eut encore recours à la négociation, le Roi revint à Paris, & le sieur de Blainville fit trois voyages à Angers, pour engager la Reine mere à revenir à la

1620. Cour. Elle reçut une somme de cent cinquante mille écus, en attendant qu'on fût en état de lui payer en entier les six cens mille qu'on lui avoit promis; mais l'aigreur & la défiance étoient trop grandes de part & d'autre pour pouvoir s'accorder. La Reine tint plusieurs Conseils pour délibérer sur le parti qu'elle avoit à prendre. Richelieu lui déclara qu'il ne sçavoit que deux moyens pour se tirer du fâcheux état où elle se trouvoit. Le premier, de retourner à la Cour, & de s'y appliquer uniquement à gagner les bonnes graces du Roi, de lui parler souvent & toujours avec douceur, de soutenir en toute occasion les intérêts du Public, de prendre toujours le parti de l'équité contre celui de la faveur, sans attaquer les Favoris, & sans paroître envier leur crédit & leur fortune. Il finit par lui dire que c'étoit le seul moyen de regagner la confiance & l'amitié du Roi.

Le second moyen qu'il proposa étoit de prendre les armes, mais il lui en fit sentir les dangers & les

inconvéniens. Il lui représenta que ses ennemis avoient pour eux l'autorité Royale, qui est toujours la plus connue & la plus respectée; que la guerre demanderoit un fonds d'argent inépuisable, des Places fortes, des Gouverneurs fideles, d'habiles Généraux, & mille autres secours qui pouvoient manquer à tous momens. 1620.

De tous les Confidens de la Reine, il n'y eut que le Pere Suffren son Confesseur, & le sieur de Marillac qui furent du sentiment de l'Evêque de Luçon. Les autres se déclarerent pour la guerre, & leur sentiment l'emporta. Ils se laisserent éblouir par le grand nombre de Princes & de Seigneurs mécontens qui paroissoient disposés à soutenir les intérêts de Marie de Médicis. On vit bientôt se ranger auprès d'elle le Duc de Vendôme, le Grand Prieur son frere, le Duc de Nemours, le Duc de Mayenne & le Comte de Saint-Aignan.

Tout le monde fut persuadé que la Reine mere alloit avoir un parti formidable; le Duc de Longueville

1620. travailloit à soulever la Normandie. Le Comte de Thorigni son allié étoit Lieutenant Général de la Basse Normandie, le Grand Prieur étoit maître du Château de Caen. Le Comte de Soissons avoit Dreux & la Ferté-Bernard dans le Perche. La Reine avoit Angers & le Pont-de-Cé, passage important sur la Loire, & toute la Noblesse de la Province s'étoit déclarée pour elle. Les Ducs de Roanès, de Retz, de la Tremoille & de Rohan possédoient des Terres ou des Gouvernemens en Bretagne & en Poitou, & le Duc d'Epernon commandoit dans la Guyenne & à Bordeaux.

» Depuis la fameuse guerre du » bien public sous Louis XI, dit le » Vassor, la France n'avoit point vu » de parti plus puissant que celui à » la tête duquel se mit Marie de Médicis, mere de Louis XIII, sous le » même prétexte spécieux d'obtenir » le soulagement du Peuple & la réformation de l'Etat, que la bonne » Princesse pouvoit accorder elle-même, lorsque la Providence l'a» voit mise à la tête du Gouverne» ment.» Cette seule réflexion fit dou-

ter de la sincérité de ses intentions.

Mais le Duc de Luynes dissipa 1620.
bientôt ce formidable parti qui n'étoit conduit que par la passion, l'intérêt particulier, l'imprudence & l'inexpérience. La Cour employa premierement la négociation. On nomma quatre Députés pour aller à Angers offrir la paix à la Reine mere : sçavoir, l'Archevêque de Sens, le Duc de Montbazon, le sieur de Bellegarde, Grand Ecuyer, & le Président Jeannin; il fut en même temps résolu dans le Conseil du Roi, que l'on joindroit la force à la négociation, & que l'on commenceroit par soumettre la Normandie. On expédia des commissions pour lever des troupes dans toutes les Provinces. Les Gouverneurs eurent ordre de veiller à la sûreté des Places où ils commandoient. Le Maréchal de Themines fut envoyé en Guyenne, le Comte de la Rochefoucaut en Poitou, & le Duc de Nevers fut chargé de lever des troupes en Champagne.

Les Princes & Seigneurs, qui s'étoient rendus à Angers, apporterent,

1620. ainsi que le Président Jeannin l'avoit prévu, beaucoup de trouble & de confusion dans le Conseil de la Reine mere. Lorsqu'ils sçurent que le Roi leur envoyoit des Députés, le Duc de Vendôme proposa de les retenir prisonniers, ou du moins de les renvoyer sans les entendre. L'opinion du Duc de Vendôme prévalut, & on leur envoya un Courrier, pour les avertir que la Reine mere ne vouloit pas les voir. Mais l'Evêque de Luçon, dans un entretien particulier, fit si bien sentir à cette Princesse les inconvéniens de ce procédé, qu'on fit avertir les Députés par un second Courrier, qu'on étoit résolu de les entendre. Leur négociation n'eut aucun effet. Le Conseil de la Reine avant de rien conclure, voulut sçavoir quel seroit le succès des armes du Roi dans la Normandie.

Louis, cédant enfin à son impatience, partit de Paris le sept Juillet, accompagné de Monsieur le Duc d'Anjou son frere & du Prince de Condé, avec un corps d'armée de huit mille hommes de pied & de huit cens chevaux. Il coucha le

huît à Magny, & le même jour les Maréchaux des Logis arriverent à Rouen. Le Duc de Longueville y étoit encore, il avoit fait tous ses efforts pour se rendre maître de la Ville, mais sans pouvoir réussir. Il n'avoit gagné dans le Parlement que le second Président nommé Bouteroud, & son fils, Lieutenant Général du Bailliage, tous les autres Magistrats lui avoient déclaré qu'ils demeureroient inviolablement attachés au service du Roi, le peuple entra dans les mêmes sentimens. Le Duc, résolu de ne pas attendre l'arrivée du Roi, sortit de la Ville & prit la route du pays de Caux. Il n'y avoit pas plus d'une heure qu'il étoit parti de Rouen, lorsque le Colonel Ornano y entra, pour donner avis au Parlement de l'arrivée du Roi. Louis étoit à Escouy, lorsqu'il apprit la retraite du Duc de Longueville, & étant assuré qu'il ne trouveroit aucune résistance dans la Ville de Rouen, il ordonna à Monsieur de Praslin de s'avancer jusqu'à Caen avec six Compagnies du Régiment des Gardes & d'autres troupes des-

1620.

tinées à faire le siege du Château.
1620. Le Roi se rendit à Rouen le dix Juillet. Le lendemain il tint son Lit de Justice, où le pouvoir du Duc de Longueville, dans la Province de Normandie fut suspendu jusqu'à ce qu'il se fût justifié auprès de Sa Majesté.

Le Grand Prieur, en se retirant à Angers, avoit envoyé au Château de Caen un Officier nommé Prudent, pour garder cette Place. Le Maréchal de Praslin l'assiégea & fit ouvrir la tranchée le 14 Juillet. Le Grand Prieur étoit accouru pour y jetter du secours; mais les Habitans de la Ville, qui demeurerent toujours fideles au Roi, l'en avoient empêché. Le quinze le Roi fit son entrée dans la Ville de Caen, pendant qu'une partie de ses Troupes faisoit le siége du Château. Une heure après il envoya sommer le sieur Prudent de rendre le Château au Roi qui venoit d'entrer dans la Ville. Prudent feignit d'ignorer que le Roi y fût arrivé, & déclara qu'il étoit résolu de se défendre. Le Héraut, en se retirant, dit tout haut, qu'il y avoit dix mille écus à gagner pour

celui qui apporteroit la tête de Prudent. Le dix-ſept le ſieur Pariſot, Lieutenant de Prudent, ayant demandé à parler à Monſieur de Créqui, lui déclara que la garniſon du Château étoit prête à ouvrir les portes à Sa Majeſté ſans aucune capitulation. Le Roi leur fit dire qu'il leur accordoit une entiere abolition de leur déſobéiſſance, & le lendemain la garniſon ſortit ſans garder aucun ordre. On mit dans le Château deux Compagnies de Gardes Françoiſes & une de Suiſſes, & on pardonna à Prudent en faveur de ſa prompte ſoumiſſion; car il auroit pu ſe défendre & arrêter aſſez longtemps l'armée du Roi, la place étant aſſez bien fortifiée. Meſſieurs de Matignon, de la Luzerne, de Montgommery & pluſieurs autres Gentilshommes de marque dans la Province, ſe rendirent auprès du Roi. Toutes les Villes de la Baſſe Normandie lui envoyerent des Députés pour l'aſſurer de leur fidélité. Le Duc de Longueville même, qui s'étoit retiré à Dieppe, écrivit à Sa Majeſté une Lettre ſoumiſe & reſpec-

1620.

1620. tueuse, par laquelle il promettoit de ne rien entreprendre contre son service. Deux jours auparavant le Roi avoit reçu, de la Reine sa mere, une Lettre qui lui avoit été présentée par le sieur Sardini, mais il refusa de la recevoir, en disant au Messager, qu'il avoit envoyé à sa mère des Députés auxquels elle pouvoit déclarer ses volontés; il fit partir en même-temps Boyer, un de ses Gentilshommes ordinaires pour expliquer à ses Députés les raisons qui l'avoient déterminé à ne point recevoir cette Lettre.

Marie de Médicis écrivit encore dans le même-temps à tous les Parlemens, elle qui avoit soutenu, dans le temps de sa régence, à celui de Paris, qu'il ne lui appartenoit pas de se mêler des affaires d'Etat; mais sans les avoir voulu ouvrir, ils envoyerent à la Cour les Lettres de cette Reine, qui s'avisoit de demander la réformation du Gouvernement, qu'elle avoit empêché de tout son pouvoir dans le temps de son administration.

Marie de Médicis se trouva dans

les plus grands embarras & dans les plus grandes inquiétudes lorſqu'elle apprit la ſoumiſſion de toute la Normandie : elle fut en même-temps informée que le Duc de Montmorenci avoit mandé au Roi, que tout le Languedoc, ſans aucune exception, lui conſerveroit une fidélité inviolable ; que le Parlement de Toulouſe lui avoit fait donner les mêmes aſſurances, ainſi que les Députés du Parlement de Bretagne. Elle prit le parti d'envoyer l'Archevêque de Sens & le Pere de Berulle au Roi, pour l'aſſurer de ſa part, qu'elle étoit très-diſpoſée à faire la paix ; mais qu'elle déſiroit que ceux qui s'étoient déclarés pour elle fuſſent compris dans le Traité, & qu'elle demandoit du temps pour ſe déterminer à entrer dans les vues de Sa Majeſté. 1620.

Le Roi répondit aux Députés, qu'ils pouvoient aſſurer la Reine ſa mere, qu'il auroit toujours le cœur & les bras ouverts pour la recevoir ; qu'il ne ſe laſſeroit point de la prier de ſe rendre auprès de lui, ni de la faire honorer dans ſa Cour & par-tout ſon Royaume ; mais qu'à

1620. l'égard des brouillons qui opprimoient ses Sujets, & qui vouloient partager son autorité par leurs factions, il n'y avoit point de péril auquel il ne s'exposât pour les chasser de ses Etats & pour les réduire à son obéissance.

Quoique les Partisans de la Reine mere fissent tous leurs efforts pour l'engager à aller en Guyenne joindre le Duc de Mayenne avec les troupes qu'elle avoit, après qu'elle auroit laissé dans Angers une forte garnison, afin de prolonger la guerre; les conseils de l'Evêque de Luçon prévalurent, & par son avis elle renvoya le Duc de Bellegarde, l'Archevêque de Sens & le Pere de Berulle au Roi, pour lui déclarer qu'elle étoit désormais résolue de vivre à la Cour, & qu'elle désiroit seulement de quitter avec honneur le parti dans lequel elle s'étoit engagée. Les trois députés trouverent le Roi à la Fleche, il étoit à la tête de son armée. Ils lui exposerent les résolutions dans lesquelles étoit la Reine sa mere; le Traité fut conclu & les Députés retournerent à Angers pour le

faire

faire approuver. Mais le Duc de Bellegarde ayant différé d'apporter au Roi le consentement de cette Princesse, Louis fit avancer ses troupes & leur ordonna d'attaquer le Pont de Cé. La Reine y avoit mis quatre mille homme de pied & quatre cens chevaux commandés par les Ducs de Vendôme & de Rets, & par le Comte de Saint-Agnan. La division se mit entr'eux. Le Duc de Vendôme se retira avant le combat & le Duc de Retz n'y parut point, il n'y eut que le Comte de Saint-Agnan qui tint ferme. Bassompierre, à la tête d'une partie des troupes, marche vers Sorges, à une lieue du Pont de Cé, comme pour escarmoucher; il ne trouve aucune résistance, il marche jusqu'au Pont de Cé; les troupes de la Reine s'avancent au-devant de l'armée royale, elles se défendent en désordre; à la troisieme charge elles prennent la fuite, & les gens du Roi entrent avec elles dans la Ville; enfin le Château se rend à la premiere sommation. Le Duc de Bellegarde, qui avoit le Traité signé dès le jour précédent,

1620.

accourt au plus vîte. Il se plaint que
1620. les Officiers du Roi ont attaqué les gens de la Reine mere. Le Prince de Condé, qui ne demandoit qu'à la chagriner, répond, que c'est la faute de Bellegarde, & qu'on n'est pas obligé de deviner, si la Reine mere a donné sa parole, ou non.

Marie de Médicis éperdue de la déroute de ses troupes & de la prise du Pont Cé, étoit résolue d'aller passer la Loire à Ancenis, afin d'aller joindre les Ducs de Mayenne & d'Epernon; mais le Roi avoit fait prendre le devant à ses troupes pour s'y opposer. Avertie que tous les passages sont fermés, elle change tout à coup de langage, & ne demande plus des conditions si avantageuses.

Le neuf Août le Cardinal de Sourdis & l'Evêque de Luçon, accompagnés du Duc de Bellegarde, de l'Archevêque de Sens, du Président Jeannin & du Pere de Berulle, vinrent trouver le Roi & lui déclarerent que la Reine sa mere étoit résolue de renoncer pour toujours à toutes sortes de cabales & de factions, & pour l'assurer que la seule crainte l'avoit

forcée de prendre les armes. On leur répondit que le Roi ne lui avoit jamais donné aucune occasion de le craindre, que sa justice & sa bonté étoient si connues, qu'il n'y avoit pas un seul homme dans son Royaume, qui eût lieu de se plaindre d'aucune sorte d'oppression. Sourdis & l'Evêque de Luçon supplierent Sa Majesté, de la part de la Reine sa mere, de pardonner à tous ceux qui avoient pris les armes. On leur dit, que les Seigneurs qui s'étoient révoltés avoient eu des vues & des intérêts totalement séparés de ceux de la Reine mere; que cependant le Roi, par considération pour elle, vouloit bien leur accorder un pardon, qu'ils ne méritoient pas, à condition que dans huit jours après la publication de la paix, ils poseroient les armes & rentreroient dans l'obéissance qu'ils devoient à Sa Majesté. On ajouta, que le Roi n'entendoit nullement rendre à aucun des Seigneurs les Charges & les Gouvernemens dont il avoit disposé depuis leur révolte, comme le Gouvernement de Caen & celui du vieux Palais de Rouen.

1620.

1620.

La Reine mere fait sa paix avec le Roi.

Le Traité de paix fut signé par le Roi le dix Août. Après la conclusion Louis donna rendez-vous à sa mere dans le Château de Brissac où il l'attendit. Cinq cents Cavaliers de l'armée du Roi furent commandés pour l'escorter depuis le Pont de Cé. Le Maréchal de Praslin la reçut à moitié chemin avec le sieur de Brantes, qui avoit pris le nom de Duc de Luxembourg, depuis qu'il avoit épousé l'héritiere de cette Maison, suivis d'un grand cortege de Noblesse. Louis vint au-devant de sa mere, cinq ou six cens pas au-delà du Château. Il mit pied à terre dès qu'il apperçut sa litiere, elle descend aussi-tôt, ils s'embrassent & se font beaucoup de caresses. *Je vous tiens maintenant*, *Madame*, dit le Roi en souriant, *soyez bien persuadée que vous ne m'échapperez plus. Vous n'aurez pas beaucoup de peine à me retenir*, *Monsieur*, repliqua Marie de Médicis, *je viens dans le dessein d'être toujours auprès de vous*, *j'espere que j'y trouverai la douceur & les agrémens que je dois attendre d'un si bon fils*. Elle reçut fort gracieusement le

Prince de Condé, qui répondit de si bonne grace à ses politesses, qu'il parut avoir oublié sa prison. Elle fit aussi beaucoup d'accueil au Duc de Luynes; en un mot, on ne vit jamais un plus bel extérieur de réconciliation. Leurs Majestés ayant séjourné trois jours à Brissac, le Roi prit la route de Poitiers pour donner ordre aux affaires de la Guyenne. Marie de Médicis se rendit à Chinon, bien résolue de rejoindre incessamment son fils, & de suivre les avis de Richelieu, qui lui avoit conseillé de s'attacher uniquement au Roi, & de ne le point quitter. Les Seigneurs mécontens eurent bien-tôt fait leurs accommodemens, & la paix fut rétablie. 1620.

L'Evêque de Luçon fut accusé dans la suite d'avoir trahi le parti de la Reine mere. On disoit qu'il entretenoit des intelligences avec le Duc de Luynes, & que pour forcer cette Princesse à un accommodement, il avoit été cause de la défaite de ses troupes; qu'il avoit laissé la Ville d'Angers sans vivres & le Pont-de-Cé sans munitions de guer-

re. Que les soldats qu'on y avoit
1620. mis pour le défendre n'avoient, ni
poudre, ni plomb, ni meches.

Il est pourtant certain, qu'ils firent de terribles décharges sur les troupes du Roi, qui furent obligées d'en venir aux mains pour forcer leurs retranchemens. J'ai rapporté ci-devant les conseils que Richelieu donnoit à la Reine mere, pour l'engager à s'accommoder avec le Roi son fils. C'étoit le parti le plus sûr, le plus avantageux & le plus honorable pour elle. Mais ses autres Confidens, gouvernés par la seule passion, s'y opposoient de toutes leurs forces. Il est possible que, pour ménager cet accommodement, & pour obtenir des conditions plus avantageuses, l'Evêque de Luçon, ait traité secretement avec le Duc de Luynes, à l'insçu du Conseil de la Reine mere; elle en étoit peut-être d'accord elle-même, voyant le peu d'union qui regnoit entre les Seigneurs de son parti. D'ailleurs, il y a des personnes qui, par médiocrité de génie, ou par défaut d'expérience, étant sur le point de prendre un

parti dangereux & contraire à leurs véritables intérêts, doivent être forcées malgré elles de prendre celui qui est le plus sûr & le plus avantageux. Au reste, de quelque façon que Richelieu se soit comporté, l'événement a justifié qu'il avoit rendu un grand service à la France, en éteignant dans sa naissance, par la voie de la négociation, une guerre civile, qui sembloit devoir embraser tout le Royaume, dans un temps où l'on craignoit de nouveaux mouvemens de la part des Huguenots.

1620.

Affaires des Huguenots.

Pour ne pas interrompre trop souvent le fil de ma narration, je n'ai pas voulu parler de ce qui s'étoit passé les années précédentes, au sujet de la restitution des biens ecclésiastiques du Béarn, qui avoit été ordonnée, que les Huguenots refusoient de faire, & qui fut cause de leur entiere ruine. Pour mettre mes Lecteurs au fait de cette affaire, il est nécessaire de la reprendre de plus haut.

En 1569, Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, mere d'Henri IV, avoit aboli l'exercice de la Religion Ca-

1620. tholique dans tout le Pays de Béarn; & le Comte de Montgommery, son Lieutenant, en vertu d'une Ordonnance du deux Octobre de la même année, avoit saisi tous les biens ecclésiastiques qui furent employés à l'entretien des Ministres, & à la fondation de différens Colleges, où la jeunesse devoit être élevée dans la Religion protestante.

En 1599, Henri IV ne voulut point donner atteinte à cet établissement dans la crainte d'exciter des troubles en Béarn. Il crut pouvoir laisser les Protéstans en jouissance des biens qu'ils avoient usurpés, & il aima mieux prendre sur ses Domaines les sommes nécessaires pour l'entretien des Eglises Catholiques & des Ecclésiastiques qui les desservoient.

En l'année 1617, le Clergé, qui sollicitoit avec beaucoup de vivacité la permission de rentrer dans les biens ecclésiastiques du Béarn, obtint, le 25 Juin, un Arrêt du Conseil qui en ordonnoit la main-levée pleine & entiere, & pour en faciliter l'exécution, il fut ordonné que

les Proteſtans en ſeroient dédommagés par des revenus annuels, qui ſeroient pris ſur le Domaine du Roi. Les Proteſtans du Béarn, ayant envoyé un Député à la Cour pour faire des remontrances au nom de la Province ſur cet Arrêt du Conſeil, le Roi les écouta ; mais loin d'y avoir égard par un Edit du mois de Septembre 1617, il ordonna l'exécution de l'Arrêt du Conſeil du 25 Juin, & par un autre Edit, qu'on appella l'Edit de remplacement, le revenu des biens eccléſiaſtiques du Béarn ayant été évalué à ſoixante-dix-huit mille livres par an, Sa Majeſté ordonna que pareille ſomme ſeroit priſe tous les ans ſur ſes Domaines, pour tenir lieu de ce que les Proteſtans retiroient des biens de l'Egliſe. Ces Edits furent enregiſtrés dans les Parlemens de Bordeaux & de Toulouſe ; mais les Proteſtans du Béarn, loin de s'y ſoumettre, s'oppoſerent ouvertement à leur exécution. Ils tinrent des aſſemblées malgré les défenſes expreſſes du Roi & parurent ſe diſpoſer à la révolte. Le Roi envoya un Com- 1620.

1620. missaire en Béarn, qui y fut mal reçu, & courut même risque d'être assommé par le populace, & le 29 Juin 1618, le Conseil Souverain de Pau rendit un Arrêt, par lequel il ordonnoit, de sa propre autorité, la surséance de ces Edits & Déclarations.

On avoit beau représenter aux Protestans, que par l'Edit de remplacement, ils auroient toujours le même revenu, pour soutenir les établissemens que la Reine Jeanne d'Albret avoit faits en faveur de leur Religion, ils répondoient que ces revenus, assignés sur les Domaines du Roi, dépendroient toujours des volontés de la Cour, qui pourroit les leur ôter, quand elle le jugeroit à propos, au lieu que la Reine Jeanne leur avoit donné des fonds solides & assurés, qu'ils vouloient conserver. Mais une chose qu'ils ne disoient pas, & à laquelle il n'y auroit eu aucune réplique; c'est que la Reine Jeanne, en leur donnant ces biens, avoit commis la plus haute injustice. Elle avoit gratifié les Protestans d'un bien qui ne lui

appartenoit pas ; ce n'étoit, ni elle, ni ses ancêtres qui avoient donné ces biens aux Eglises catholiques, la Reine Jeanne n'avoit aucun droit de les en priver, & c'étoit avec justice qu'elles reclamoient l'autorité du Roi pour se les faire restituer. La résistance des Huguenots fut cependant si opiniâtre, que l'exécution des Edits demeura suspendue jusqu'à la fin de l'année 1620. 1620.

L'année précédente, le Roi avoit permis aux Protestans de s'assembler à Loudun, pour nommer de nouveaux Députés (1), ils refuserent de procéder au choix des Députés, & commencerent par demander la révocation de l'Edit; qui accordoit aux Ecclésiastiques du Béarn la main-levée de leurs biens, & dresserent un cahier rempli de plaintes & de

(1) Les Protestans étoient obligés de tenir à la suite de la Cour deux Députés, pour avoir soin de leurs intérêts. Ils nommoient ordinairement six personnes, dont les noms étoient présentés au Roi, qui choisissoit entr'elles les deux Députés qui devoient rester à la Cour.

1620. griefs ; il fut présenté au Roi le vingt Décembre 1619.

La Cour ne vouloit pas répondre à leurs plaintes avant que les Députés fussent nommés & l'assemblée séparée. Ils déclarerent qu'ils demeureroient assemblés, jusqu'à ce qu'on leur eût donné la satisfaction qu'ils demandoient sur tous les articles de leurs cahiers. Il fallut les menacer de les faire déclarer criminels de Leze-Majesté, s'ils n'obéissoient dans un certain temps ; mais on s'apperçut qu'ils ne s'effrayoient point de ces menaces. On n'avoit pas encore pris le dessein de les réduire par la force. La Cour eût été fort embarrassée, si elle s'étoit vue obligée d'avoir en même-temps deux guerres civiles à soutenir. La Reine mere n'avoit pas encore pris la résolution, après son premier Traité, de revenir auprès du Roi, & l'on appercevoit parmi les esprits de la Cour une fermentation que l'on prévoyoit devoir dégénérer en une nouvelle guerre civile, comme cela arriva. C'est ce qui fit prendre au Duc de Luynes le parti de mettre

l'affaire des Huguenots en négociation. Il y employa le crédit du Maréchal de Lesdiguieres, du Marquis de Chatillon & du sieur Duplessis-Mornay, tous trois protestans. Ils servirent utilement la Cour en cette occasion. L'assemblée de Loudun nomma enfin les six Députés, mais en témoignant beaucoup de résolution, de faire tous ses efforts pour obtenir que les Protestans du Béarn demeurassent en possession des biens des Ecclésiastiques Catholiques. 1620.

Il ne convenoit pas au Roi de France de voir les Edits qu'il avoit donnés en connoissance de cause, demeurer sans exécution, par la résistance formelle de quelques-uns de ses Sujets Huguenots.

Ayant fait la paix avec Marie de Médicis, qui paroissoit s'être reconciliée avec lui de bonne foi, le Duc de Luynes fit prendre au Roi la résolution d'employer le reste de l'année à parcourir la Guyenne & le Béarn, pour y rétablir par sa présence l'ordre & la tranquillité. Ce Prince fit son entrée à Bordeaux le 18 Septembre 1620. Lorsqu'il voulut

1620. ensuite prendre la route du Béarn, M. de la Force, qui en étoit Gouverneur, fit tous ses efforts pour l'en dissuader, en exagérant la difficulté des chemins & lui faisant craindre un soulevement général. On tint un Conseil, dans lequel le seul Duc de Mayenne fut d'avis, qu'il ne falloit pas exposer en cette occasion la personne du Roi. Il représenta l'incommodité de la saison, la disette des vivres dans les landes qu'il falloit traverser, le danger de soulever tout le parti Protestant, qui pourroit profiter de l'éloignement du Roi, en faisant de plus grands progrès dans le cœur du Royaume, que Sa Majesté n'en pourroit faire dans le Béarn ; enfin que l'armée ne pouvant passer la Garonne en moins de douze jours, les chemins ne seroient presque plus praticables, puisqu'on se trouveroit assez avant dans le mois d'Octobre. Tous les avis étant contraires à celui du Duc de Mayenne, « Je ne me mets point en peine » ni du temps ni des chemins, dit le » Roi, & je ne crains pas les Hu» guenots ; quant à mon armée, je

» sçaurai bien lui faire passer la Ga- 1720.
» ronne en moins de douze jours.
» Voici Bassompierre, il a sçu m'a-
» mener en fort peu de temps l'ar-
» mée avec laquelle j'ai dissipé un
» puissant parti. Je lui donnerai le
» soin de faire passer la Garonne à
» mes troupes. Je me repose sur sa
» diligence, assuré que je suis qu'il
» ne me servira pas moins bien en
» cette occasion. » Ce discours fut suffisant pour donner du courage & de l'activité à Bassompierre. Il prit si bien ses mesures, que l'armée passa la riviere en beaucoup moins de tems qu'on ne l'avoit espéré. Le Roi partit de Bordeaux le 10 Octobre, & arriva le 13 à Grenade. Le Conseil de Pau crut pouvoir arrêter sa marche en se hâtant d'enregistrer les Edits qui ordonnoient la main-levée & le remplacement des biens Ecclésiastiques. L'Avocat Général lui apporta l'Arrêt d'enregistrement daté du 8 Octobre. Mais il ne suffisoit pas que ces Edits fussent publiés, il falloit encore qu'ils fussent exécutés, & l'on prévoyoit que, si le Roi retournoit sur ses pas, l'exécution

1620. n'en feroit pas à beaucoup près auffi prompte que l'enregiftrement; ainfi le Roi déclara, qu'il feroit dans deux jours à Pau. Il marche vers cette Ville qui lui ouvre fes portes. Il fe rend enfuite à Navarreins, place forte de la Province de Béarn. De Salles, vieux Officier Proteftant, qui en étoit Gouverneur, fe met à la tête de fa garnifon & d'une grande partie des habitans, & vient au-devant du Roi. Louis, qui vouloit y mettre un Gouverneur Catholique, demanda à de Salles la démiffion de fon Gouvernement, qui fut donné au Marquis de Poyanne, & de Salles eut pour dédommagement un Brevet de Maréchal de Camp, avec une fomme confidérable. Louis revenu à Pau remet les Catholiques en poffeffion de l'Eglife principale, rétablit les Evêques & les Abbés dans leurs biens, leur rend la féance qu'ils avoient dans les affemblées des Etats du pays avant la réformation. Enfin, en conféquence de la réunion du Béarn & de la Baffe Navarre à la Couronne, Louis érige un nouveau Parlement à Pau fur le modele des

autres Parlemens de France. Toutes ces affaires ayant été terminées en cinq jours, le Roi partit pour revenir à Paris, où il arriva le 7 Novembre, & où il trouva la Reine sa mere, résolue de ne plus quitter la Cour. Le projet de l'Evêque de Luçon, qui gouvernoit cette Princesse, étoit de l'unir étroitement avec le Duc de Luynes, & de lui faire rendre par son moyen la place qu'elle avoit autrefois occupée dans tous les Conseils. Il représentoit sans cesse au Favori, qu'il affermiroit lui-même son autorité, en la partageant avec cette Princesse, ce qui ôteroit aux Grands du Royaume tout prétexte de remuer, & tout moyen de s'élever contre lui. 1620.

Pour augmenter leur union réelle ou apparente, l'Evêque de Luçon proposa de faire épouser Mademoiselle de Pontcourlay sa niece, au Marquis de Combalet de la Maison de Beauvoir du Rouvre, neveu du Duc de Luynes. La Reine mere qui desiroit fort ce mariage, donna deux cens mille livres de dot, & pour douze mille écus de pierreries à Ma-

demoiselle de Pontcourlay, qui
1620. épousa le Marquis de Combalet le 26 Novembre.

Il se fit donc à la Cour une espece de Triumvirat entre la Reine mere, le Duc de Luynes & l'Evêque de Luçon, pour se rendre maîtres des affaires, & qui, pourvu qu'ils fussent bien unis, pouvoit procurer de grands avantages au Royaume.

Le projet que l'on méditoit à la Cour étoit l'abbaissement des Huguenots. Mécontens de ce qui s'étoit passé en Béarn, ils ne tarderent pas à faire connoître le dessein qu'ils avoient de se révolter. Ils s'assemblerent en différens endroits, & ceux de Montauban écrivirent à leurs Eglises de Languedoc une Lettre, qui commençoit ainsi : *Messieurs, le terrible orage qui est tombé sur nos freres de Béarn, & qui nous menace de près, nous a fait assembler, &c.* Ils indiquerent une assemblée générale dans la Ville de la Rochelle, sans en demander la permission au Roi. Ils prétendoient y être autorisés par une délibération de l'assemblée de Loudun, qui portoit qu'on

se rassembleroit de plein droit dans six mois, supposé que ce qui leur avoit été promis ne fût pas exécuté fidelement. La Cour avoit souffert que cette délibération fût mise sur le registre, & ils prirent cette tolérance pour un consentement. Le Roi leur fit défense de s'assembler par une Déclaration du 26 Octobre, à laquelle ils n'eurent point d'égard. » C'est une piece subreptice, disoient » les Réformés zélés, & contraire à » la parole positive que le Roi nous » a donnée avant la séparation de » notre assemblée de Loudun. Nous » sommes en droit de nous assem- » bler encore, puisque les articles » si solemnellement promis ne sont » pas exécutés. » Les Députés arrivent donc de tous côtés à la Rochelle. On ordonne un jeûne public, & l'assemblée s'ouvre le 24 Décembre 1620. On apprit même qu'ils cherchoient à se procurer des secours de la part de l'Angleterre. 1620.

Au commencement de cette année, les Huguenots ayant été informés que le Roi se disposoit à les réduire par la force des armes, leve- 1621.

rent l'étendart de la révolte, &
1621. commencerent les premieres hostilités dans le Vivarais & dans le Béarn. Ils s'emparerent au mois de Février du Château de Privas ; mais le Duc de Montmorency, Gouverneur de Languedoc, avec une armée de huit à neuf mille hommes, les empêcha de faire aucuns progrès. Ils prirent aussi les armes dans le Béarn. Le Marquis de Poyanne, qui y commandoit, s'étant mis à la tête des troupes que le Roi y avoit laissées, & ayant été joint par le Duc d'Epernon qui lui avoit amené deux mille cinq cens hommes, il soumit en deux mois toute la Province, & obligea le Marquis de la Force, qui commandoit les troupes Huguenotes, de l'abandonner. Le Roi ôta à ce dernier le Gouvernement de Béarn, qui fut donné au Maréchal de Themines, & sa charge de Capitaine des Gardes du Corps, dont son fils avoit la survivance, fut donnée au Marquis de Mosny.

Telle fut la conduite que tinrent les Huguenots au commencement de cette année : conduite qu'on peut

dire avoir été la source des malheurs dont ils furent accablés, & qui causa leur entiere ruine. 1621.

Le Vassor, Calviniste outré & Historien aussi emporté & aussi partial que peu véridique, cherchant toujours à pallier les faits qui ne sont pas à l'avantage des Huguenots, ne peut s'empêcher de convenir de ce que j'avance. « Ne dissimulons point la » vérité, dit-il; (1) si vous regardez » d'un certain côté l'origine de la » premiere guerre de Religion sous » le Regne de Louis XIII, les Ré» formés paroissent y avoir donné » occasion eux-mêmes, en s'assem» blant avec trop de chaleur & de » précipitation à la Rochelle, & en » s'opiniâtrant à ne se point séparer; » animés qu'ils furent par Favas leur » Député général à la Cour, homme » qui pensoit plus à l'avancement de » sa fortune, qu'au bien & au repos » de sa Religion. Les Seigneurs du » parti Réformé, & le sage du Plessis» Mornay, apperçurent le précipice » où les Huguenots, trop foibles

(1) Tom. IV. liv. 16. pag. 2.

1621. » pour résister aux armes du Roi, » vouloient se jetter. »

L'assemblée de la Rochelle avoit dressé le 2 Janvier des remontrances au Roi, qui contenoient les raisons que les Eglises Réformées prétendoient avoir de tenir une assemblée, & les sujets de plaintes qu'on leur avoit donnés par plusieurs infractions aux Edits de pacification. Lorsque Favas, Député général, présenta ces remontrances au Roi, Sa Majesté répondit qu'elle ne recevoit rien de la part de quelques Factieux assemblés à la Rochelle, malgré les défenses qui leur en avoient été faites. Favas rebuté dresse une Requête en son nom; il supplie le Roi de révoquer la Déclaration publiée contre l'assemblée de la Rochelle, & de vouloir bien entendre les Députés. Lorsque la Requête fut portée au Conseil du Roi, elle fut jugée injurieuse & remplie de faussetés. Favas pressa pour avoir la réponse; on lui dit de bouche que sa Requête méritoit le feu, que l'assemblée de la Rochelle devoit demander pardon au Roi & se

séparer inceſſamment, que c'étoit le ſeul moyen d'obtenir le pardon de ſa déſobéiſſance. 1621.

Les eſprits ne s'aigriſſoient pas moins à la Cour qu'à la Rochelle, l'imprudence & les hauteurs de Favas acheverent d'irriter le Roi; les Miniſtres Huguenots, jaloux de ce que d'autres que Favas s'entremettoient pour la paix, engagerent l'aſſemblée de la Rochelle d'envoyer ſignifier aux Ducs de Rohan, de la Tremoille & à Dupleſſis-Mornay, qui négocioient ſincerement un accommodement, qu'elle prétendoit négocier déſormais par elle-même, ou par ſes Députés. Le Roi en étant informé, déclara qu'il ne recevroit rien de la part de l'aſſemblée, & lui ordonna de ſe ſéparer ſous peine de rebellion.

Au lieu d'obéir, elle continua ſes délibérations; ce qui obligea le Roi de prendre enfin la réſolution de marcher lui-même à la tête de ſes troupes, pour maintenir ſon autorité & pour forcer les Huguenots de ſe ſoumettre à ſes Edits. Il fit expédier des commiſſions pour lever

Le Vaſſor, *loco cit.*

1621. des troupes dans toutes les Provinces, & il partit de Fontainebleau le 29 Avril, dans le dessein de parcourir le Poitou, la Guyenne, la Saintonge & le Languedoc, & de se rendre maître des Places occupées par les Réformés.

L'assemblée de la Rochelle, pour se mettre en état de lui résister, fit un Réglement, par lequel elle partageoit le Royaume en différens Cercles, qui avoient chacun leur Commandant particulier, & qui formoient une espece de République dans le centre du Royaume. Elle fit faire un Sceau particulier pour sceller ses Commissions & ses Ordonnances. On y voyoit un Ange appuyé sur une croix tenant un livre à la main qu'il levoit en l'air, & autour étoit cette inscription : *Pro Christo & Rege : Pour le Christ & pour le Roi*. D'autres disent que la véritable inscription étoit : *Pro Christo & grege : Pour le Christ & pour le troupeau ;* mais que la lettre G ayant été mal gravée, on avoit lu *Rege* qui signifie Roi, au lieu de *grege* qui signifie troupeau.

Le

Le Roi, avant de se rendre à l'armée destinée contre les Huguenots, avoit pris la résolution de rétablir la charge de Connétable de France. Sa Majesté auroit desiré d'en honorer le Maréchal de Lesdiguieres. Personne dans le Royaume ne méritoit mieux cette dignité que lui. Les grandes qualités qu'il possédoit, sa prudence, sa valeur, son expérience dans l'art militaire, les grands services qu'il avoit rendus à l'Etat, le faisoient regarder comme le Seigneur le plus recommandable. Mais une chose arrêtoit la bonne volonté du Roi à son égard ; c'étoit la profession qu'il faisoit de la Religion Réformée. Il avoit donné toute sa vie des preuves de son inviolable attachement pour ses Rois. Il avoit toujours préféré leur service aux brigues & aux cabales des Huguenots qu'il avoit contenus dans la soumission, & il s'étoit toujours opposé aux délibérations violentes & mal concertées de leurs assemblées, quoiqu'il les soutînt dans les choses raisonnables & justes. Louis en donnant l'Epée de Connétable à Lesdiguieres, auroit

1621.

Le Duc de Luynes est fait Connétable.

1621. souhaité qu'il abjurât le Calvinisme. On ne put jamais l'y déterminer ; mais Sa Majesté qui vouloit le récompenser & qui comptoit l'employer utilement dans la guerre qu'elle étoit résolue de faire aux Huguenots, lui proposa de rétablir pour lui la charge de Maréchal Général des Camps & Armées du Roi, dont le Maréchal de Biron avoit autrefois été revêtu. Lesdiguieres l'accepta sans être obligé de changer de Religion, & le Roi donna celle de Connétable au Duc de Luynes, dont la faveur croissoit de jour en jour. Il fut installé à Fontainebleau le 2 Avril avec les mêmes cérémonies qui avoient été pratiquées autrefois, lorsque Charles VI donna l'Epée de Connétable à Charles d'Albret.

Le Roi s'étant rendu avec toute sa Cour dans la Gallerie des Peintures, le Chancelier fit un discours sur les obligations attachées à la charge de Connétable, & fit prêter à M. de Luynes le serment ordinaire de fidélité. Ensuite le Roi ayant pris l'Epée de Connétable des mains d'un

Seigneur qui accompagnoit Sa Majesté, elle la tira du foureau, en donna trois coups sur l'une des épaules de M. de Luynes; M. le Duc d'Anjou la lui ceignit. Tous les Courtisans s'empresserent de complimenter le nouveau Connétable, & parurent applaudir au choix du Roi. On disoit que cette épée, dont la garde & le foureau étoient garnis de diamans & de pierreries, valoit trente mille écus, tant pour la beauté du travail, que pour la quantité des diamans dont elle étoit ornée. 1621.

Après cette cérémonie, le Roi partit de Fontainebleau pour aller joindre son armée; mais auparavant il eut soin d'appaiser les Ducs de Mayenne & de Nevers, qui s'étoient retirés mécontens de la Cour, à l'occasion d'une querelle que celui-ci avoit eue avec le Cardinal de Guise.

Marie de Médicis fut du voyage. Le Connéable de Luynes étoit bien-aise de la voir auprès de Sa Majesté, de peur qu'elle ne tramât quelque chose pendant l'absence du Roi.

1621. Peut-être la Reine mere vouloit-elle de son côté éclairer de près les démarches du Connétable, car elle n'étoit pas encore sincerement revenue des préventions qu'elle avoit prises contre lui. De Fontainebleau le Roi se rendit à Orleans, ensuite à Blois, & enfin à Tours. Il séjourna quelques jours dans ces Villes, pour y attendre les troupes qui devoient l'accompagner, & donner à ceux qui étoient assemblés à la Rochelle, le temps de rentrer en eux-mêmes.

L'arrivée du Roi à Orleans fut regardée dans l'assemblée de la Rochelle comme une déclaration ouverte de guerre. On n'y parla plus que des préparatifs nécessaires pour une vigoureuse défense. On publia des Manifestes, on fit des Réglemens, on amassa des provisions d'armes & de munitions pour soutenir avec vigueur les efforts dont on étoit menacé. Du Plessis, qui jouissoit d'une grande considération dans le parti, voulut parler de paix; bien loin d'être écouté, il devint suspect. » C'est le sort ordinaire des gens

1621.

» bien intentionnés, dit le Vassor
» (1), & qui s'entremettent pour
» empêcher que les choses ne se
» portent aux extrêmités de part &
» d'autre. La Cour assurée de l'atta-
» chement inviolable que du Plessis-
» Mornay avoit pour sa Religion,
» ne se fioit pas à lui; & l'assemblée
» chagrine de ce que le sage vieil-
» lard appuyoit les avis & les pro-
» positions de Lesdiguieres, les
» croyoit tous deux d'intelligence
» avec la Cour. La prévention fut si
» violente contre du Plessis, que
» l'assemblée auroit fait arrêter Vil-
» larnoux son beau-fils, sans le Maire
» de la Rochelle & quelques autres
» qui s'y opposerent. On disoit que
» Villarnoux, dans son dernier
» voyage à la Cour, avoit promis
» de remettre au Roi la Ville & le
» Château de Saumur. Je ne sçai si
» c'est sans fondement. » Ce sont les
propres paroles de le Vassor (2);
tout ce qu'il dit à ce sujet ne sont
que des conjectures. « Voici appa-

(1) Livre 17.
(2) Ibid.

1621. » remment, dit-il, le secret de cette
» intrigue qui n'est pas bien démêlée.
» Les gens assemblés à la Rochelle
» donnoient au Duc de Soubise le
» commandement général dans les
» Provinces de Poitou, de Bretagne
» & d'Anjou, & par conséquent de
» Saumur. Du Plessis, depuis 30 ans
» qu'il en avoit le Gouvernement,
» n'avoit jamais obéi à ceux qui
» commandoient pour le Roi dans
» la Province. Il recevoit immé-
» diatement les ordres de la Cour.
» Nonobstant cet ancien privilege,
» Soubise, appuyé par l'assemblée
» de la Rochelle, avoit résolu de
» conduire un renfort pour la gar-
» nison de Saumur, & de comman-
» der dans la Place; ce qui faisoit
» une peine extrême à du Plessis: &
» parce que ses vûes étoient pacifi-
» ques & contraires à celles de la
» Rochelle qui vouloit la guerre,
» elle crut que du Plessis vouloit
» trahir le parti. Comme il n'y avoit
» ni secret dans les délibérations de
» l'assemblée, ni assez de prévoyance
» dans ses résolutions, ni la promp-
» titude & la diligence nécessaires

» dans l'exécution, du Plessis apprit 1621.
» de la part de la Cour, la violence
» qu'on avoit voulu faire à Villar-
» noux. D'un autre côté, l'assem-
» blée s'y prenoit trop tard pour
» s'assurer de Saumur. Elle auroit dû
» suivre le bon avis que le Maréchal
» de Bouillon lui donnoit, de mettre
» six mille hommes dans Saumur.
» Il prévoyoit bien que le Roi ne
» laisseroit jamais derriere lui une
» Place si bien munie, capable de
» soutenir le premier effort de ses
» armes; & que si elle l'arrêtoit un
» certain temps, la guerre ne seroit
» pas de longue durée. Comme tout
» se faisoit à la Rochelle tumultuai-
» rement & sans ordre, on voulut
» revenir à l'ouverture du Maréchal
» de Bouillon, mais il étoit trop
» tard, & la Cour plus diligente
» avoit pris les devans (1). »

Effectivement, elle avoit recon-nu de quelle importance il étoit pour elle de s'assurer de cette place, & la résolution étoit prise d'en faire sortir la garnison Huguenote,

(1) Le Vassor, *loco cit.*

1621. & d'en ôter le gouvernement à Dupleſſis. Lorſque celui-ci envoya le ſieur de Villarnoux ſon beau-fils, au-devant de Sa Majeſté, pour ſçavoir comment elle vouloit être reçue, le Connétable lui dit, que lorſque le Roi iroit voir le Château il faudroit en faire ſortir la garniſon Huguenote. Le onze Mai les Maréçhaux des logis arriverent, & après avoir viſité toutes les maiſons de la Ville, ils dirent à M. Dupleſſis, que n'y trouvant pas de quoi loger le Roi, ils alloient viſiter le Château, pour voir s'il ne s'y trouveroit point quelqu'appartement plus commode & plus ſpacieux, & ils marquerent tous les appartemens du Château, ce qui mettoit Dupleſſis & toute ſa famille dans la néceſſité d'en ſortir. Sur les deux heures Duhallier, Capitaine des Gardes, vint dire au ſieur Dupleſſis, que le Roi vouloit être logé dans le Château, & qu'il eût à lui en remettre toutes les clefs. Dupleſſis lui répondit, que le Roi étoit le Maître, & ſur le champ il les lui fit remettre. La garniſon Huguenote ſe retira pour faire place

aux Gardes, qui arriverent avec Sa Majesté quelques heures après à Notre-Dame des Ardilliers. Duplessis descendit du Château & vint au-devant du Roi, qui le reçut avec bonté, & lui dit en entrant dans l'Eglise, de l'aller attendre au Château, où Sa Majesté se rendroit après avoir fait ses prieres. 1621.

Lorsque le Roi fut entré dans le Château, Duplessis alla trouver le Maréchal de Lesdiguieres, pour lui faire part de ses inquiétudes. Celui-ci lui dit, que ses plaintes lui paroissoient justes; mais en même-temps il l'assura que l'intention du Roi étoit de ne rien innover dans la Ville de Saumur, & que l'on vouloit seulement chercher de concert avec lui, par quels moyens on pourroit s'assurer davantage de cette Place, pour Sa Majesté & pour lui-même.

Le Roi ôte à du Plessis-Mornay le Gouvernement de Saumur.

On lui fit dire ensuite, que s'il vouloit remettre son gouvernement entre les mains du Roi, outre le payement de tout ce qui lui étoit dû, on lui donneroit cent mille écus & le Bâton de Maréchal de France:

1621. mais il rejetta toutes ces offres, en disant qu'il n'avoit tenu qu'à lui d'avoir des millions, qu'il avoit été plus jaloux de mériter les dignités & les charges, que de les obtenir par des importunités & par des bassesses, & qu'il ne pouvoit se résoudre à vendre la liberté & la sûreté des autres qu'on lui avoit confiées. Cette réponse si fiere ne fut pas du goût de la Cour. Le 16 Mai, sur les trois heures après midi, le sieur du Plessis fut appellé au Conseil. On lui déclara que l'intention du Roi étoit de donner au Comte de Sault (1) le commandement de la Ville & du Château de Saumur, pendant l'espace de trois mois seulement, après quoi le sieur du Plessis, qui conserveroit toujours la qualité de Gouverneur, commanderoit comme auparavant dans la Place, & même plutôt si l'état des affaires du Roi le lui permettoit.

Le Roi n'étoit pas au Conseil

(1) Il étoit fils de M. de Crequi, & petit-fils du Maréchal de Lesdiguieres. Il étoit de la Religion Réformée.

quand on annonça ses intentions au sieur du Plessis, il y arriva un moment après, & lui dit que c'étoit sa volonté; qu'en s'y soumettant, il lui rendroit un service qu'il n'oublieroit jamais, & dont il lui marqueroit en toute occasion sa reconnoissance : & pour achever de le rassurer sur la promesse qu'il lui faisoit de le rétablir dans son Gouvernement, Sa Majesté lui fit expédier un Brevet signé d'elle & d'un Secrétaire d'Etat, dans lequel cette promesse étoit clairement exprimée avec divers autres articles qui concernoient le changement de la garnison. 1621.

Le Roi ne demeura que cinq jours à Saumur; dès qu'il fut entré dans le Poitou, la plûpart des Villes dont les Protestans étoient en possession dans cette Province, se soumirent sans aucune résistance. Il demeura trois jours à Niort, & y fit expédier une Déclaration, datée du 26 Mai, contre les Villes de la Rochelle & de S. Jean-d'Angely.

Ses armes étoient déja victorieuses dans la plûpart des Provinces du

1621. Royaume. Sancerre se rendit au Prince de Condé, qui en fit démolir le Château. En Normandie, M. de Longueville fit désarmer les Protestans de Dieppe & de Rouen. M. de Villars, ceux du Havre, & le Marquis de Mosny, ceux de Caen. En Bretagne, ceux de Vitré furent désarmés par le Duc de Vendôme. On désarma pareillement ceux de Saint-Quentin en Picardie, & ceux de Vitry en Champagne.

Prise de S. Jean-d'Angely.

La résolution ayant été prise dans le Conseil de Sa Majesté de faire le siege de S. Jean-d'Angely, que M. de Soubise défendoit avec une garnison de deux mille cinq cens hommes, le Roi se rendit le 31 Mai devant la Place qui avoit été investie dès le 16. Le Connétable & le Maréchal de Lesdiguieres commandoient sous lui avec les Maréchaux de Brissac, de Praslin & de Chaulnes. Le Cardinal de Guise & le Prince de Joinville étoient dans l'armée en qualité de Volontaires sans aucun commandement.

Le premier Juin, le canon commença à tirer contre la Ville. Le len-

demain, le Roi envoya un Héraut d'armes sommer M. de Soubise de se rendre. Le Heraut étant arrivé à l'une des portes de la Ville, demanda à parler à M. de Soubise, qui se présenta avec quelques Gentilshommes. La sommation lui fut faite en ces termes. 1621.

» A toi Benjamin de Rohan, le » Roi ton souverain Seigneur & le » mien, te commande de lui ouvrir » les portes de S. Jean-d'Angely pour » y entrer avec son armée, à faute » de quoi, je te déclare criminel » de Lèze-Majesté au premier chef, » roturier, toi & ta postérité, tous » tes biens acquis & confisqués, tes » maisons razées, de toi & de tous » ceux qui t'assistent ou t'assisteront. »

Le Heraut s'appercevant que M. de Soubise n'avoit pas ôté son chapeau, lui dit : « Vous n'êtes pas en » votre devoir, ôtez votre chapeau. » Alors un Gentilhomme de la suite de M. de Soubise prenant la parole, répondit au Héraut: » Excusez s'il vous plaît M. de Soubise, il n'a jamais reçu de pareilles

1621. Royaume. Sancerre se rendit au Prince de Condé, qui en fit démolir le Château. En Normandie, M. de Longueville fit désarmer les Protestans de Dieppe & de Rouen. M. de Villars, ceux du Havre, & le Marquis de Mosny, ceux de Caen. En Bretagne, ceux de Vitré furent désarmés par le Duc de Vendôme. On désarma pareillement ceux de Saint-Quentin en Picardie, & ceux de Vitry en Champagne.

Prise de S. Jean-d'Angely.

La résolution ayant été prise dans le Conseil de Sa Majesté de faire le siege de S. Jean-d'Angely, que M. de Soubise défendoit avec une garnison de deux mille cinq cens hommes, le Roi se rendit le 31 Mai devant la Place qui avoit été investie dès le 16. Le Connétable & le Maréchal de Lesdiguieres commandoient sous lui avec les Maréchaux de Brissac, de Praslin & de Chaulnes. Le Cardinal de Guise & le Prince de Joinville étoient dans l'armée en qualité de Volontaires sans aucun commandement.

Le premier Juin, le canon commença à tirer contre la Ville. Le len-

» pardonnera à tous généralement, 1618.
» de quelque qualité & condition
» qu'ils soient, tout ce qu'ils ont fait
» & commis durant le siege, à con-
» dition qu'ils lui demanderont par-
» don & jureront de demeurer éter-
» nellement sous son obéissance. Sa
» Majesté entendant aussi, comme
» elle a toujours fait, qu'ils jouis-
» sent de la liberté de conscience
» suivant les Edits. »

M. de Soubise sortit de la Ville avec dix-huit cens Arquebusiers & environ deux cens Gentilshommes. Le Roi étant à cheval avec les principaux Officiers de son armée, vit défiler cette garnison. M. de Soubise s'approcha du Roi, & mit deux genoux en terre pour lui demander pardon. Sa Majesté lui dit : « Je
» serai bienaise que vous me don-
» niez doresnavant plus d'occasion
» d'être satisfait de vous, que je
» n'en ai eu sujet par le passé. Levez-
» vous & me servez mieux à l'a-
» venir. »

Le siege & prise de Clerac.

Le Roi étant arrivé à Tonneins le 20 Juillet, on tint Conseil pour sçavoir si l'on attaqueroit Clerac ou

1621. Montauban. On décida pour le siege de Clerac. Ceux qui défendoient cette Ville prenoient la qualité *de Soldats sans peur défendans une Ville sans Roi.* Cependant lorsqu'ils virent que l'armée étoit en marche pour les assiéger, quatre des principaux habitans vinrent trouver le Connétable, pour lui dire qu'ils ne demandoient que leur liberté de conscience & la conservation de leurs murailles, pour mettre leur vie en sûreté, & que si le Roi vouloit leur garantir ces deux points, ils étoient prêts à se soumettre.

Le Connétable leur répondit : » Vous devriez être plus sages ou » plus puissans pour tenir ce lan- » gage : vous ne vous souvenez pas » que vous avez le Roi à vos por- » tes, & qu'il est suivi de trente ca- » nons pour les ouvrir. Jettez-vous » à ses pieds, demandez-lui pardon » de vos criminels desseins, & vous » remettez à la discrétion de sa clé- » mence; autrement n'esperez au- » cune capitulation. Le Roi n'en a » pas voulu faire à M. de Soubise, » qui a l'honneur d'être son Allié,

» & vous qui êtes un Peuple rebelle, 1621.
» qui ne peut subsister que par sa
» seule volonté, vous entreprenez
» de disputer son autorité, & de
» donner atteinte à sa réputation. »
Les quatre Députés convinrent que le Connétable avoit raison, mais ils ajouterent qu'ils n'étoient pas suffisamment autorisés pour offrir de rendre la Ville sans capitulation. Ils se retirerent & se défendirent avec beaucoup de courage & d'opiniâtreté. Mais il fallut enfin céder à la force. Après quatorze jours d'attaque & de défense, le Ministre de Clerac vint trouver le Connétable accompagné d'un grand nombre de Bourgeois & de Soldats de la garnison. Ils le supplierent d'intercéder pour eux auprès du Roi, offrant de se soumettre pourvu qu'ils eussent la vie sauve, & que leur Ville ne fût point abandonnée au pillage. Le Connétable leur ordonna de venir se jetter aux pieds du Roi pour implorer sa clémence, sans demander aucune capitulation, ou de rentrer dans leur Ville, aux risques d'éprouver dans peu de jours la sévérité de

1621. ſes armes. Ils choiſirent le premier parti. Le Roi fut ſi touché du diſcours que lui fit le Miniſtre de Clerac, qu'il s'en fallut peu qu'il ne pardonnât à tous ſans exception, malgré la réſolution qui avoit été priſe au Conſeil d'en punir quelques-uns des plus mutins; mais on ſe contenta du ſupplice de ſix, d'entre ceux qui avoient le plus contribué à la longueur du ſiege, auquel M. de Termes, frere du Duc de Bellegarde, fut tué.

Mort du Garde des Sceaux du Vair.

Le Garde des Sceaux du Vair étant tombé malade pendant le ſiege de Clerac, ſe fit tranſporter à Tonneins, où il mourut le 3 Août âgé de ſoixante-cinq ans. Sa fortune avoit commencé ſous le Regne de Henri IV, qui lui donna une charge de Maître des Requêtes pour le récompenſer des ſervices qu'il lui avoit rendus pendant les troubles de la Ligue. Ce Prince le nomma enſuite premier Préſident au Parlement de Provence; ayant embraſſé l'Etat Ecléſiaſtique, il fut nommé à l'Evêché de Liſieux. Après la mort de du Vair, le Roi remit les Sceaux entre

les mains du Connétable de Luynes, qui réunit par ce moyen toute l'autorité militaire & civile. Il les tenoit par commiſſion, & ne prenoit pas la qualité de Garde des Sceaux, mais ſeulement celle de tenant les Sceaux du Roi, ou ayant la garde des Sceaux du Roi, & il les conſerva juſqu'à ſa mort. 1618.

Siege de Montauban.

Après la reddition de Clerac, le Roi ſe rendit à Agen le 10 Août. On examina dans le Conſeil s'il étoit à propos d'aſſieger Montauban. Les avis furent partagés; les uns repréſenterent que l'armée du Roi affoiblie par les ſieges précédens, n'étoit pas en état de prendre une Ville bien fortifiée & défendue par une nombreuſe garniſon. Ils alléguerent encore les incommodités ordinaires de l'Automne, & les maladies que les Soldats ne manqueroient pas de contracter en mangeant beaucoup de bons fruits que le pays fournit en abondance. Ils conſeilloient prudemment au Roi de mettre de fortes garniſons dans les Villes voiſines de Montauban, afin de lui couper les vivres & rompre ſon commerce, &

1621. de revenir au printems prochain pour l'assieger. Les autres représenterent qu'il seroit honteux pour le Roi de marcher à des conquêtes faciles, en laissant derriere lui une Ville si considérable, qu'en moins de deux mois elle seroit prise, & que lorsque le Roi seroit maître de cette Place, la plus considérable après la Rochelle de celles que les Protestans tenoient dans le Royaume, toutes les autres tomberoient d'elles-mêmes. Ces dernieres raisons prévalurent, & le siege de Montauban fut résolu. Le Connétable, qui appuyoit cet avis, comptoit sur des intelligences qu'il avoit dans la Ville, mais elles ne firent aucun effet. Plusieurs Auteurs prétendent que l'armée du Roi étoit de vingt-quatre à vingt-cinq mille hommes. L'Historien Bernard assure qu'elle n'en avoit pas plus de dix mille. Elle ne put être investie que de trois côtés; celui de la porte Saint Antoine demeura libre jusqu'au 15 Septembre; & les assiégés sçurent bien en profiter.

Le Marquis de la Force le pere s'y étoit jetté avec ses deux fils. Il

y avoit trouvé le Comte d'Orval fils du Duc de Sully, & beau-frere du Duc de Rohan. La garnison étoit de près de cinq mille hommes, sans parler d'un grand nombre de braves Officiers Huguenots qui s'y étoient renfermés. Le Duc de Rohan, qui comptoit beaucoup sur le zèle des habitans, y étoit venu quelque tems auparavant pour les exhorter à une vigoureuse défense. La harangue qu'il prononça en présence du Conseil de la Ville, est remarquabie. » Vous avez juré, leur dit-il, en » ma présence l'union des Eglises; » ce serment est sacré, vous devez » le garder inviolablement.... Ne » vaut-il pas bien mieux pour vous de » vendre bien cherement votre » sang à ceux qui le cherchent, que » d'être honteusement traînés au » supplice.... Je vous prie de croire » que je ne vous abandonnerai point, » quoi qu'il arrive. Quand il n'y auroit que deux personnes de la Religion, je serai une des deux. Mes » revenus & mes maisons sont saisis..... mais l'épée & la vie me » restent, & j'employerai l'une & 1621.

1621. » l'autre pour votre défenſe. » Ce diſcours avoit inſpiré tant d'ardeur à tout le Conſeil, que l'on y réſolut de défendre la Ville juſqu'à la derniere extrêmité.

Le premier Septembre quarante-cinq pieces de canons diſtribuées en différentes batteries, commencerent à attaquer la Ville. Le lendemain le feu prit aux poudres ſur les dix heures du matin dans le quartier du Roi. Il brûla quelques perſonnes, & entr'autres un des plus adroits Canoniers nommé Lavallée. Le même accident arriva ſur les quatre heures du ſoir au quartier du Duc de Mayenne, où il y eut encore des Officiers qui périrent avec deux Peres Capucins qui prêchoient dans l'armée, & qui confeſſoient les malades & les bleſſés. Le Marquis de Villars, frere utérin du Duc de Mayenne, & le Comte de Riberac y périrent auſſi.

Deux pareils accidens arrivés dans le même jour firent ſoupçonner quelque trahiſon de la part des Huguenots qui ſervoient dans l'armée du Roi. L'Auteur du Mercure Fran-

çois les en accuse, mais l'Historien Bernard les disculpe. La nuit le Duc de Mayenne fit attaquer un des bastions du fauxbourg de Villebourbon, mais les assiégés se défendirent avec tant de valeur, que les troupes du Roi furent obligées de se retirer après avoir perdu trente-deux Officiers ou Gentilshommes & quarante soldats. Le 4 Septembre le Duc de Mayenne y fit donner un second assaut, qui ne réussit pas mieux que le premier. Le Marquis de Themines (1), fils aîné du Maréchal de ce nom, y fut tué d'un coup de mousquet dans la tête. Les femmes se mêloient parmi les soldats, & se battoient quelquefois avec autant de courage & d'acharnement que les hommes. On les appercevoit dans les combats qui apportoient des pierres aux soldats, ou en lançoient elles-mêmes avec violence. Cet assaut fut extrêmement meurtrier. Les ennemis y perdirent le Capitaine

1621.

(1) C'étoit lui qui avoit tué en duel le Marquis de Richelieu, frere aîné de l'Evêque de Luçon.

Mazere, le Capitaine la Pierre Hol-
1621. landois, la Ferté-Saint-Loup & quantité de ſoldats, mais ils demeurerent maitres de leurs remparts, & les troupes du Roi furent repouſſées avec une perte conſidérable.

Les aſſiégés ſe défendoient avec d'autant plus d'opiniâtreté, qu'ils comptoient ſur le ſecours que le Duc de Rohan leur avoit promis.

Le Duc d'Angoulême étoit parti avec la cavalerie légere & quatre mille hommes d'infanterie, pour leur ôter cette reſſource. Le Marquis de Malauze, qui commandoit un détachement de troupes Huguenottes, fit donner avis de ſa marche au Duc de Rohan, qui lui envoya Boyer l'un de ſes Meſtres de Camp, avec un renfort de mille fantaſſins. Ils attaquerent un petit Fort appellé la Fauche, ils s'en rendirent maîtres ; mais Boyer y fut tué en allant le reconnoître. Le Duc d'Angoulême y accourut. Il fit attaquer les retranchemens du Marquis de Malauze, qui, quoiqu'il les défendît avec beaucoup de valeur, fut obligé de céder au nombre. Il ſe

rendit

rendit à condition qu'il auroit la liberté, ainsi que ceux qui l'accompagnoient, de se retirer avec armes & bagages en laissant seulement leur canon, & promettant de ne point servir contre le Roi pendant six mois. La perte de ce secours ne fit cependant pas perdre courage aux habitans de Montauban. Ils continuerent à se défendre, & ils rejetterent avec beaucoup de hauteur les propositions que le Duc de Sully vint leur faire pour les engager de se soumettre au Roi. Ce Seigneur n'avoit jamais approuvé les brigues & les cabales que plusieurs particuliers faisoient dans le parti Protestant, pour se soustraire à l'autorité légitime du Roi. On peut voir dans la Vie d'Henri IV la conduite que Sully, tout Huguenot qu'il étoit, avoit tenue avec les Réformés pendant son Ministere. Il les avoit menacés par une espece de prophétie, qui fut accomplie, de leur entiere ruine, s'ils vouloient suivre leurs complots & s'ils continuoient à marquer leurs mécontentemens. Il étoit d'ailleurs extrêmement fâché de voir à la tête des

1621.

Proteſtans le Duc de Rohan ſon gen-
1621. dre, & que ſon fils le Comte d'Orval ſe fût jetté dans Montauban pour le défendre. Il propoſa au Roi & à ſon Conſeil d'y entrer pour exhorter les habitans à rentrer dans leur devoir. Le Roi y conſentit. Ce fut envain que Sully leur conſeilla d'implorer la clémence du Roi. Le premier Conſul lui répondit, après en avoir délibéré avec le Conſeil, qu'ils étoient réſolus de vivre & de mourir dans l'union des Egliſes, comme ils s'y étoient obligés par ſerment, & qu'ils ne conſentiroient jamais qu'à un Traité général, dans lequel tous les Proteſtans ſeroient compris, & qui ſeroit approuvé par le Duc de Rohan, Général de la Province. Chamier, Miniſtre ſéditieux & opiniâtre, & connu dans le monde par ſes ouvrages de controverſe, contribua beaucoup à cette réſolution; non content de donner ſes avis, il expoſoit encore ſa perſonne, & il fut emporté pendant le ſiege d'un coup de canon. « Fin peu convenable, dit le Vaſſor, à un homme » de ſon caractere. Ceux que Dieu

» appelle à la prédication de l'Evan- 1621.
» gile, ne doivent point se mêler
» des affaires politiques, & encore
» moins de celles de la guerre. »

Bassompierre fait un assez long détail dans ses Mémoires du siege de Montauban : il seroit inutile de le rapporter ici. Je dirai seulement qu'il fut fatal au Duc de Mayenne, qui fut tué d'un coup de mousquet dans la tête. La postérité masculine du fameux Duc de Mayenne, Lieutenant Général de la Ligue, finit ainsi dans la personne de son fils unique mort sans enfans. Bassompierre rapporte qu'il avoit plus de fausse bravoure que de véritable valeur. « *Nous allâmes M. le Maréchal* » *de Praslin & moi*, dit-il en parlant du siege de Montauban, « visiter
» M. de Mayenne, qui nous mena
» le plus près qu'il put de Villebour-
» bon, dans le dessein de nous faire
» donner quelques mousquetades.
» Je fis un jour avertir M. de Guise
» son cousin, de prendre garde à
» lui quand il iroit avec M. de
» Mayenne, qui n'avoit point de
» plus grand plaisir que de faire tirer

1621. » sur lui, & qu'il s'échauderoit en » voulant faire brûler les autres. »

Si la garnison de Montauban fut un peu renforcée par six ou sept cens hommes qui y pénétrerent, l'armée du Roi reçut un renfort beaucoup plus considérable par l'arrivée du Duc de Montmorency, qui y amena environ quatre mille hommes; mais on n'en tira pas une grande utilité, car les maladies s'étant mises dans les troupes, le siege ne fit plus que languir; le Duc de Montmorency en fut attaqué un des premiers, & il fut obligé de se retirer avec un grand nombre de Gentilshommes.

Comme le secours entré dans Montauban paroissoit devoir en éloigner la prise, le Connétable prit la résolution de faire proposer une entrevue au Duc de Rohan. Il étoit alors à Castres : tous ceux qui étoient alors près de sa personne, le prierent de ne point se fier au Connétable de Luynes. Mais Rohan ne crut pas devoir soupçonner son allié d'une perfidie dont il étoit incapable. Il se rendit donc à une lieue de Mon-

ıuban dans une maiſon appellée 1621.
.iviers.

Après les premiers complimens, Connétable conduit le Duc dans ıe allée, & lui parle en ces ter-es. « Je vous ſuis obligé, Monſieur, de ce que vous vous fiez à moi, vous n'y ſerez jamais trompé, vous êtes auſſi ſûrement ici qu'à Caſtres. Depuis que je ſuis entré dans votre alliance, j'ai toujours eu deſſein de vous donner des marques de mon eſtime, & de travailler à l'aggrandiſſement de votre Maiſon, pourvu que vous n'y apportiez point d'obſtacles. Vous avez ſecouru Montauban à la vûe de votre Roi, c'eſt une action qui vous comble de gloire, n'en abuſez pas. Il eſt tems que vous faſſiez quelque choſe pour vous & pour vos amis. Le Roi ne veut point entendre à une paix générale. Traitez pour ceux à qui vous commandez & qui ſe ſont donnés à vous. La ruine de Montauban eſt ſeulement différée de quelques jours. Demandez en récompenſe ce qui vous accom-

1621. » mode le mieux. On vous offre
» carte blanche. Quelques grands
» Seigneurs vous sollicitent & vous
» animent, je n'en doute pas; mais
» ils cherchent à faire leurs affaires
» à vos dépens. J'ai eu de la peine
» à empêcher la confiscation de vos
» biens & de vos Gouvernemens,
» je ne puis plus m'y opposer.
» Croyez-moi, Monsieur, tirez-
» vous de ce mauvais pas, vous
» le pouvez avec honneur & en
» gagnant les bonnes graces du Roi.
» Pour moi j'ai tant à cœur l'aug-
» mentation de votre fortune, que
» je voudrois la rendre l'appui de
» la mienne.

» Je serois ennemi de moi-même,
» Monsieur, lui répondit le Duc
de Rohan, « si je ne souhaitois pas
» les bonnes graces du Roi, & vo-
» tre amitié. Je ne refuserai jamais
» les bienfaits de mon Maître, ni
» les bons offices d'un Allié aussi
» puissant que vous. La ruine de
» nos Eglises n'est pas aussi prochai-
» ne, qu'elle ne donne encore aux
» Mécontens le loisir de former des
» partis; & ceux qui ne se join-

» dront pas ouvertement à nous, 1621.
» s'accorderont du moins avec nous
» en ce qui concernera votre ruine.
» Le parti eſt humilié ſans que Sa
» Majeſté ait reçu le moindre échec.
» En nous accordant des graces
» après nous avoir abaiſſés, le Roi
» témoignera qu'il n'en veut point
» à la Religion, mais ſeulement à la
» déſobéiſſance. Toutes les factions
» étant déconcertées au-dedans, le
» Roi retournera dans ſa Capitale
» redouté de tous ſes Sujets. Le
» reſte de nos gens combat mainte-
» nant pour la Religion que nous
» profeſſons; il ne ſera pas ſi facile
» de les vaincre ou de les gagner.
» En mon particulier, je ſuis tout
» préparé à la perte de mes biens
» & de mes charges: ſi vous l'avez
» retardée, je vous en ſuis obligé.
» Cependant mon parti eſt pris, je
» ſouffrirai tout; je l'ai promis ſo-
» lemnellement, & ma conſcience
» ne me permet pas d'accepter autre
» chose qu'une paix générale. »

Voilà ce qui ſe paſſa dans cette conférence. Il y eut cependant quelques articles propoſés, & le Conné-

1621. table ſe chargea de les propoſer au Roi. On agita dans le Conſeil ſi les offres du Duc de Rohan ſeroient écoutées. Le Cardinal de Retz, le Jéſuite Arnoux Confeſſeur du Roi, & le Comte de Schomberg s'y oppoſerent fortement; les deux premiers comme gens d'Egliſe qui cherchoient à porter les choſes à l'extrêmité contre les Huguenots, le troiſieme, ainſi que le Maréchal de Saint-Geran & quelques autres Officiers d'une même cabale, offroient de prendre Montauban en huit jours. *Je veux perdre mon honneur*, diſoit hautement Schomberg, *& ne porter jamais l'épée ſi cela n'arrive pas.* Ce que Baſſompierre (1) raconte de la vaine & ridicule confiance de ces Meſſieurs, eſt curieux. « Le jour » que le Roi devoit tenir le Conſeil » de guerre, le Jéſuite Arnoux qui, » non content de faire le Miniſtre » d'Etat, ſe donnoit encore des airs » de cavalier & d'homme d'épée, » me vint dire, rapporte Baſſom- » pierre, eh bien, Montauban eſt

(1) Journal de Baſſompierre, Tom. II.

» sur le point de capituler ; en com- 1621.
» bien de jours vous autres Messieurs
» du quartier des Gardes offrez-
» vous de le prendre ? » On nommoit ainsi les Officiers qui commandoient à l'attaque du Roi, parce que le Régiment des Gardes y servoit. « Mon Pere, répondis-je au
» Confesseur du Roi, ce seroit une
» étrange proposition de vouloir dé-
» terminer précisément le jour au-
» quel une Place telle que Montau-
» ban sera prise ; cela dépend de la
» maniere dont nous l'attaquerons,
» & de celle dont les assiégés se dé-
» fendront, de la facilité ou des
» obstacles que nous trouverons.
» Nous avons des Marchands beau-
» coup plus hardis que vous, reprit le
» Jésuite d'un ton satisfait, Messieurs
» du quartier de Picardie répondent
» sur leur tête & sur leur honneur de
» prendre la Ville dans douze jours,
» pourvu que vous leur livriez vos
» canons. La chose va se proposer
» au Conseil, & vous ferez plaisir
» au Roi & à Monsieur le Conné-
» table de ne vous y point opposer.
» Ayant fait réflexion sur ce qu'Ar-

1621. » noux m'avoit dit, j'allai sur le » champ trouver les Maréchaux de » Praslin & de Chaulnes qui com- » mandoient avec moi au quartier » des Gardes : Messieurs, leur dis-je, » on nous appelle au Conseil pour » nous tendre un piege ; prenez » bien garde à ce que vous direz. » Messieurs de Picardie ont refusé » de descendre dans le fossé du Mou- » tier quand la chose étoit faisable, » & nous prenions la Ville s'ils euf- » sent eu plus d'intelligence ou plus » de docilité. Aujourd'hui que ces » mêmes gens ne sçavent plus où » ils en sont, la Place sera bientôt » réduite, dit-on, pourvu que nous » donnions nos canons. Au nom de » Dieu, livrez-les leur, afin qu'ils » ne viennent pas se disculper sur » nous du siege levé. L'hyver s'ap- » proche plus vîte de nous, que » nous n'approchons de Montau- » ban ; les maladies se répandent » dans les troupes, & l'armée s'af- » foiblit tous les jours. Je les trouve » hardis de se rendre responsables » d'un évenement si douteux ; ce- » pendant nous leur sommes obligés

» de vouloir bien nous en déchar- 1621.
» ger. Ne me demandez point d'où
» je sçais cela, profitez seulement
» de l'avis que je vous donne «. Les Maréchaux de Praslin & de Chaunes, s'imaginant que Bassompierre tenoit la chose de Sa Majesté même, resolurent de répondre comme il le proposoit.

On entre donc au Conseil & le Roi ayant commandé de s'asseoir, le Connétable parla de la sorte. » La
» prise de Montauban est si impor-
» tante au service du Roi, que tous
» les bons Sujets de Sa Majesté doi-
» vent se porter de tout leur cœur
» à lui procurer la satisfaction & la
» gloire de réduire des rebelles trop
» opiniâtres. Quittez donc vos ja-
» lousies & vos animosités particu-
» lieres ; travaillez tous de concert
» au bon succès d'une entreprise ex-
» trêmement utile à l'Etat. C'est dans
» le dessein de vous exhorter à faire
» vos derniers efforts pour la ré-
» duction de Montauban, & à cou-
» courir tous unanimement à l'exécu-
» tion de ce qui sera résolu, que le Roi
» vous assemble aujourd'hui. Comme

» le quartier des Gardes eſt le pre-
» mier, on s'adreſſe d'abord à lui,
» & je demande en combien de
» temps ſes Officiers promettent de
» prendre Montauban «. Les Maréchaux de Chaulne & de Praſlin ſe retirent alors pour conférer avec Baſſompierre, & ils conviennent de s'en tenir à ce qu'il avoit dit au Jéſuite Arnoux. Mais repliqua le Connétable, Meſſieurs de l'attaque de Picardie répondent de prendre la Place en douze jours. *Oui, Sire*, s'écria pour lors le Maréchal de Saint-Géran, *nous vous le promettons ſur notre honneur & ſur notre vie. C'eſt un grand ſervice que vous rendrez au Roi*, dirent les autres, *& nous vous ſeconderons de tout notre cœur dans une ſi brave réſolution.* Le Connétable demande enſuite les ſeize canons du quartier des Gardes pour celui de Picardie, ſes Officiers les abandonnent & ils promettent toute l'aſſiſtance que Saint-Geran & ſes amis peuvent ſouhaiter. Ils prient ſeulement le Roi de les décharger de la priſe de la Place, mais non de la néceſſité de ſervir dans le beſoin.

Sa Majesté y consent, & chacun se retire dans l'attente d'un si grand événement. 1621.

Les Troupes du Roi fatiguées & rebutées ne se présentent cependant plus au combat avec la même ardeur. Les ennemis faisoient de fréquentes sorties, dans lesquelles ils remportoient toujours quelques avantages. Lorsqu'on vouloit les attaquer par différens endroits pour diviser leurs forces, les mesures étoient si mal prises du côté du Roi, que les attaques ne se faisoient jamais aux heures marquées ; les Chefs n'agissoient pas de concert ; le Maréchal de Lesdiguieres n'étoit point écouté ; le Maréchal de Saint-Geran croyoit en sçavoir plus que lui. Marillac, qui avoit été chargé de conduire les travaux du siége, à la sollicitation de la Reine mere, prenoit souvent de fausses mesures, dont les Assiégés profitoient pour faire échouer tous ses projets. Ceux du Comte de Schomberg n'étoient pas mieux concertés.

Les douze jours demandés par Messieurs du quartier de Picardie

1621. étoient expirés, ſans que leurs promeſſes euſſent produit aucun effet. Le Comte de Schomberg fait inſtance pour obtenir un délai de quinze jours. *Le Roi ſera Maître de Montauban dans ce temps-là*, dit-il, & *Sa Majeſté pourra impoſer de plus rudes conditions aux Huguenots. Mais ſi vous ne prenez pas Montauban daus quinze jours*, repliqua le Maréchal de Chaulne, *eſt-on bien aſſuré que les Huguenots ſe ſoumettront aux mêmes conditions ? Ce n'eſt pas une choſe à propoſer*, reprit Schomberg, *la Ville ſera infailliblement priſe, j'en reponds ſur ma tête, & je conſens que le Roi me la faſſe couper ſi cela n'arrive pas.* On donne donc encore quinze jours de temps à un homme qui parle ſi poſitivement. Schomberg étoit ſi prévenu & ſi aveuglé, que peu de temps après ce Conſeil, il invita ſes amis à dîner chez lui dans Montauban, le Vendredi 22 Octobre. *C'eſt un jour de poiſſon*, répondit Baſſompierre en ſouriant, *vous n'en trouverez pas aſſez pour nous régaler dans une Ville Huguenotte, remettez la partie au Dimanche.*

Le jour précédent étoit celui que Schomberg avoit marqué pour la prise de Montauban. Le Roi est donc invité à venir au quartier de Picardie. Sa Majesté, le Connétable, le Cardinal de Retz, Puysieux Secrétaire d'Etat, le Jésuite Arnoux & quelques autres personnes sont placées dans un endroit commode pour voir emporter la Ville d'assaut. On donne l'ordre général, cependant personne ne se met en action, on ne forme aucune attaque. Louis impatient envoie demander ce qui arrête ? bien des choses qu'on ne lui avoit pas dites, il n'y avoit ni descente dans le fossé, ni montée à la brêche qui ne fût réparée. On n'avoit point apporté d'échelles, & quand il y en auroit eu, elles eussent été fort inutiles. Enfin, après avoir tenu tout le jour six cens Gentilshommes & un grand nombre de personnes considérables sous les armes, on vient dire, qu'après avoir de nouveau reconnu les endroits où Saint-Geran croyoit donner, la chose ne paroît pas pratiquable. Tout ceci semble si extravagant qu'on au-

1621.

1621. roit peine à le croire, si Bassompierre, qui en avoit été témoin, ne l'assuroit positivement. Le Roi prit alors le parti de lever le siége. Il avoit perdu plus de huit mille hommes de son armée, & l'on craignoit que les maladies n'en emportassent encore davantage. Louis sortit de son Quartier les larmes aux yeux, pour aller à Monbeton & ensuite à Toulouse, où il vouloit faire rafraîchir son armée pendant quelques jours.

Levée du siége de Montauban.

Un événement tragique, arrivé pendant le siége de Montauban, obligea le Roi de partir de Toulouse le dix-sept Novembre, pour reprendre les Villes de Montheur & de Sainte-Foy, dont les Huguenots s'étoient emparé après avoir assassiné leur Gouverneur. C'étoit Boesse-Pardaillan, Gentilhomme Protestant, qui favorisoit le parti du Roi. Il étoit venu au siége de Montauban, pour l'assurer de sa fidélité. Mirambeau fils de Boesse, & Théodon son gendre, qui commandoient, l'un à Montheur & l'autre à Sainte-Foy en son absence, en profiterent

pour faire révolter ces deux Villes. 1621.
Boesse n'en fut pas plutôt averti qu'il accourut d'abord à Montheur, dont il chassa la Garnison Huguenotte, que Mirambeau y avoit reçue. Il voulut ensuite aller à Sainte-Foy pour en faire autant, & en passant par Gensac, il exhorta les Consuls à demeurer fideles au Roi. Cette conduite le fit regarder par les Protestans comme un traitre. La résolution fut prise de l'assassiner, & un Gentilhomme du voisinage, nommé Savignac d'Eynesse, s'étant chargé de l'exécution, entra le soir avec des gens armés dans la maison ou Boesse étoit logé à Gensac. Celui-ci comprit qu'on en vouloit à sa vie. Il se jetta aussi-tôt sur ses armes en criant, *Ah, traitres, me ferez-vous mourir si malheureusement ?* Mais on ne lui donna pas le temps de se défendre, il reçut en même-temps plusieurs coups de mousquet, dont il mourut sur le champ. Le Roi étoit encore à Montauban, lorsqu'il reçut la nouvelle de ce parricide ; car on ne douta point que le meurtre du sieur Boesse n'eût été concerté avec

Meurtre de Boesse-Pardaillan.

1621. son fils Mirambeau & son gendre Theodon; l'un & l'autre s'étant emparés de Montheur & de Sainte-Foy pour les Huguenots, & ayant donné asile aux meurtriers dans les Villes où ils commandoient. Louis irrité avoit envoyé ordre au Maréchal de Roquelaure d'investir Montheur, ayant résolu d'en faire le siege en personne.

Disgrace du P. Arnoux, Confesseur du Roi.

Le Roi étoit déja parti de Toulouse, lorsque M. de Luynes qui y étoit resté, annonça au Pere Arnoux Jésuite, Confesseur du Roi, que Sa Majesté n'avoit plus besoin de lui pour la direction de sa conscience, & qu'il pouvoit se retirer. Le Vassor & le Pere Griffet mettent dans ce fait des circonstances différentes. Le premier, en Huguenot déterminé, toujours disposé à invectiver contre les Jésuites, comme il a fait en toute occasion dans le cours de son ouvrage, & l'autre comme un homme qui cherche à justifier son Confrere. Mais ils sont tous deux d'accord d'un fait, qui pourroit prouver que le bon Pere Arnoux n'étoit pas absolument résigné à se

retirer, c'eſt que M. de Luynes lui ayant dit, que c'étoit avec peine qu'il lui apportoit l'Ordre du Roi, Arnoux lui répondit, » Monſieur, » vous ne devez pas avoir regret » de me ſignifier un Ordre que vous » avec ſans doute ſollicité vous-mê- » me ; mais ne pourrai-je pas pren- » dre congé de Sa Majeſté avant » mon départ ». C'étoit déclarer aſſez nettement, qu'il ſe flattoit encore de pouvoir faire changer de réſolution au Roi, s'il pouvoit l'entretenir. M. de Luynes lui dit qu'il en parleroit à Sa Majeſté, qu'en attendant il n'avoit qu'à s'approcher de Grenade ſans y entrer, & que le lendemain il lui feroit ſçavoir la réponſe du Roi. Effectivement, le Cardinal de Retz, intime ami d'Arnoux, vint trouver ce Pere de grand matin & lui repréſenta qu'il ſe flattoit en vain de parler au Roi, que le ſeul parti qu'il avoit à prendre étoit de s'en retourner promptement à Toulouſe, & de ne plus penſer à la Cour, parce que (rapporte le Pere Griffet) le Connétable avoit prévenu le Roi contre lui. Le Vaſſor

1621.

ajoute à ce récit (1), » qu'Arnoux ne » se paya pas des complimens du » Connétable. Vous ne devez point » avoir regret, lui dit-il, de me por» ter un Ordre que vous avez sol» licité. On m'imputera tout ce qu'on » voudra, le témoignage que ma » conscience me rend d'avoir bien » conduit celle du Roi, me console » de l'injustice que je souffre. Tout » mon crime est d'avoir exhorté le » Roi à bien remplir ses devoirs. » Je lui ai dit qu'il devoit gouver» ner par lui-même. Si vous avez » quelque chose à me reprocher ce » sont des artifices & des calomnies » des Huguenots. Ils se flattent d'ê» tre écoutés plus favorablement, » quand je ne serai pas auprès du » Roi. Au reste, je rends graces à » Dieu de ce qu'il me tire d'une » Cour orageuse. J'y suis entré con» tre ma profession, & contre ma » propre inclination. La tempête me » jette heureusement dans le port, j'y » travaillerai plus tranquillement à » mon salut ». Il parloit assez bien

(1) Liv. 18.

jusqu'ici, mais pour y persister, Arnoux ne devoit pas paroître désirer conserver sa place, en voulant parler au Roi, ni s'exposer à la raillerie des Courtisans. Il vouloit, disoient-ils, faire le petit Ministre & se mêler de trop d'affaires, ce fut la véritable cause de sa disgrace. Le Pere Arnoux se retira, & le Connétable étant arrivé à Nérac écrivit au Pere Seguirand Jésuite, que le Roi l'avoit choisi pour son Confesseur au lieu du Pere Arnoux. 1621.

Pendant ce temps le siége de Monheur étoit déja fort avancé par les soins du Maréchal de Roquelaure & du Marquis de Bassompierre, la présence du Roi en hâta la prise. La Place se rendit à discrétion le douze Décembre, on accorda la vie aux Gentilshommes, & les Soldats sortirent le bâton blanc à la main. A l'égard des habitans, on ne leur fit aucune grace ; le 13 au matin la Ville fut abandonnée au pillage, après qu'on en eut fait sortir les femmes, les filles & les enfans ; les Soldats en y entrant rencontrerent le Marquis de Mirambeau, qui étoit à che-

21. val, ils le chargerent, & il eût été maſſacré, ſi le Maréchal de Roquelaure n'étoit accouru pour le tirer de leurs mains. Les Troupes du Roi mirent le feu à la Ville après l'avoir pillée, & la plûpart des maiſons furent réduites en cendres.

…rt du …étable …ynes.

La priſe de Monheur, aſſez peu importante par elle-même, eſt devenue mémorable par la mort du Connétable de Luynes. Il y fut attaqué d'une fiévre maligne dont il mourut à Longuetille, d'autres diſent Longueville, le quinze Décembre. Il étoit âgé de quarante-trois ans ; pluſieurs ont cru qu'il étoit mort de poiſon. Comme il n'avoit point d'ennemis, mais tout au plus quelques jaloux de ſa faveur, on n'en a jamais ſoupçonné perſonne ouvertement.

On ſeroit étonné de la diverſité que l'on trouve dans les Mémoires de ce temps-là, ſur ce qui regarde le Connétable de Luynes ; ſi l'on ne faiſoit pas attention que les intérêts des hommes ſont ordinairement la regle de leurs Jugemens. Ceux qui n'ont conſidéré la conduite de M.

le Luynes, que par rapport aux personnes de la Cour & au gouvernement général du Royaume, ont écrit comme le Maréchal d'Eſtrées, que M. de Luynes étoit d'un caractere *doux & modéré.* En effet, il n'oppoſa pendant trois ans, aux cabales, aux intrigues de la Cour, & à toutes les entrepriſes des Proteſtans, qui vouloient troubler le repos dont l'Etat avoit beſoin, pour réparer les déſordres occaſionnés par une mauvaiſe adminiſtration, & par trois guerres civiles, que les voies de modération, qu'il trouva dans les reſſources de ſon eſprit. Mais les Proteſtans, dont la trop grande puiſſance contrebalançoit indécemment celle du Roi, qui étoient toujours prêts à ſoutenir les ſujets rebelles & à leur obtenir par la paix l'oubli de leur crime, ne pardonnerent pas à M. de Luynes d'avoir entrepris de les réduire enfin par la force, d'avoir pris les Villes qui leur ſervoient de retraite, & d'en avoir fait raſer les fortifications. Ils ont dit, comme le Vaſſor, Calviniſte outré, que le gouvernement de M. de Luy-

1621.

se voyant frustrés, par son éloignement, des graces qu'ils auroient aisément obtenues de sa foiblesse, n'ont pas plus épargné M. de Luynes dans leurs écrits. 1621.

Le Cardinal de Richelieu, qui n'étoit encore qu'Evêque de Luçon, suivit à Blois la Reine mere, à laquelle il étoit attaché ; comme il n'y étoit pas tranquille, il fut exilé dans son Diocèse & ensuite à Avignon. On dit qu'il a eu part à quelques satyres qui parurent contre M. de Luynes. Il est étonnant qu'il ait poussé si loin son ressentiment dans l'Histoire de la mere & du fils qu'il a composée, quoiqu'elle ait mal-à-propos été imprimée sous le nom de Mezerai (1). Les faits qu'il avan-

(1) M. l'Abbé Joly, dans les Eloges de quelques Auteurs, page 523, M. de Foncemagne, de l'Académie Françoise, dans sa Lettre imprimée en 1764, à la suite du testament politique du Cardinal de Richelieu, &c., établissent que ce Cardinal est l'Auteur de l'Histoire de la mere & du fils. En effet, on ne peut pas le méconnoître à plusieurs traits, & en ce qu'il y parle souvent en premiere personne. M. de Fonce-

1621. ce, inconnus avant lui, demanderoient les preuves les plus autentiques, il ne les appuye d'aucune autorité, d'aucunes citations, & ils sont démentis par l'Histoire de ce temps-là. Un Auteur impartial auroit parlé plus sagement. D'ailleurs, quoique le Connétable se fût opposé dans la suite à la promotion de Richelieu au Cardinalat, il peut être regardé comme le premier Auteur de sa fortune, puisqu'il lui fit accorder par le Roi la liberté de retourner auprès de la Reine mere & de revenir à la Cour, où il eut occasion de faire connoître toute l'étendue de son génie, & de parvenir au Ministere. Conserva-t-il son ressentiment dans cette place après

magne fait dans sa Lettre une sage réflexion. » J'avoue à regret, dit-il, qu'il me sembloit le reconnoître encore aux couleurs » dont il peint ceux qu'il crût avoir sujet » de craindre, ou de haïr. Un Ecrivain dé» sintéressé auroit parlé tout autrement de » quelques personnes considérables, dont » le plus grand tort fut peut-être de ne l'a» voir pas jugé digne de partager leur fa» veur. »

la mort du Connétable de Luynes, ou avoit-il aussi des sujets de crainte ou de haine contre ses freres? 1621.

On a voulu blâmer M. de Luynes de ce que le siege de Montauban n'avoit pas réussi. Ce siége fut décidé dans un Conseil, auquel assisterent les Généraux de l'Armée, qui l'approuverent. Des circonstances particulieres le firent manquer. Des ennemis cachés mirent deux fois le feu aux dépôts des poudres des Assiégeans, les pluyes continuelles occasionnerent des maladies qui affoiblirent trop l'armée. Les intelligences qu'on avoit dans la Place & sur lesquelles on avoit compté, furent découvertes. Ceux qui étoient jaloux de la faveur de M. de Luynes n'étoient peut-être pas fâchés qu'un échec la diminuât. L'entreprise la mieux concertée manquera toujours, si ceux qui doivent concourir au succès, ne remplissent pas l'objet dont ils sont chargés.

Le Marquis de Fontenay-Mareuil (1), mécontent de M. de Luynes,

(1) Mémoires manuscrits du Marquis de Fontenay-Mareuil.

1621. prétend qu'il n'avoit point d'esprit ; mais quand on voit qu'il a résisté à toutes les tentatives du Maréchal d'Ancre, qui vouloit le faire renvoyer d'auprès du jeune Roi, qu'étant premier Ministre il a fait échouer toutes les cabales & les intrigues qui se formoient contre lui ; qu'il s'est élevé au-dessus de tous les Grands du Royaume, & qu'il a triomphé de leur jalousie sans employer aucune violence ; il semble qu'on manqueroit de jugement, si l'on disoit, qu'une fortune préparée & soutenue avec tant de prudence & de conduite soit l'ouvrage d'un homme sans esprit. Ce fut par les ressources de son génie qu'il sçut conserver l'affection de Louis XIII, qui, jaloux du mérite de ses Ministres, ne les avoit pas plutôt élevés, qu'il sembloit se repentir des faveurs qu'il leur avoit accordées, & vouloit les punir de ne pouvoir se passer de leurs services.

Bassompierre, le plus fin Courtisan de tous ceux qui approchoient ce Prince, connoissoit très-bien l'inégalité de son caractere. Il s'en

exprime ainſi dans ſes Mémoires. 1621.
» Un jour, dit-il, le Connétable
» vint chez le Roi avec ſes Suiſſes
» & ſes Gardes qui marchoient de-
» vant lui, ſuivi de toute la Cour
» & des principaux Officiers de l'Ar-
» mée; Louis qui l'apperçut, me dit,
» voyez, Baſſompierre, c'eſt le Roi
» qui entre. Vous me pardonnerez,
» Sire, c'eſt un Connétable favoriſé
» de ſon Maître, qui fait votre gran-
» deur & qui étale vos bienfaits aux
» yeux de tout le monde. Vous ne
» le connoiſſez pas, dit le Roi, il
» croit que je lui en dois de reſte;
» il veut faire le Roi, mais je l'en
» empêcherai bien tant que je ſerai
» vivant. Baſſompierre répondit au
» Roi, Sire, vous êtes bien malheu-
» reux de vous mettre ces fantaiſies
» en tête, le Connétable l'eſt bien
» auſſi, de ce que vous prenez ces
» ombrages de lui, & moi je le ſuis
» encore davantage, de ce que
» vous me les avez découvertes;
» car, ajouta-t-il, un de ces jours
» vous vous querellerez enſemble,
» enſuite vous vous appaiſerez &
» vous ferez comme les maris & les

» femmes, qui chassent les valets
» auxquels ils ont confié la mau-
» vaise volonté qu'ils ont l'un contre
» l'autre ; vous ne manquerez pas
» de dire au Connétable que vous
» m'avez fait part des mécontente-
» mens que vous aviez de lui, &
» j'en serai la victime. Le Roi pro-
» mit avec serment de n'en point
» parler à son Favori, quelque rac-
» commodement qu'il pût y avoir
» entr'eux.

Il faut convenir, que malgré ce caractère singulier, Louis XIII sentoit le mérite de ceux auxquels il donnoit sa confiance, & il fut heureux qu'ayant besoin d'être gouverné, le Favori auquel il l'avoit accordée, n'en abusât jamais & qu'il ne l'employât qu'à lui rendre de grands services.

» Cet homme si grand, si puissant,
» dit encore le Marquis de Fonte-
» nay-Mareuil (1), se trouva telle-
» ment abandonné dans sa maladie
» & après sa mort, que pendant
» deux jours qu'il fut à l'agonie, à

(1) Memoires manuscrits du Marquis de Fontenay-Mareuil.

» peine avoit-il un de ses gens qui » voulût demeurer dans sa chambre ». Quand les Courtisans, uniquement attachés aux graces qu'ils recherchent, l'auroient abandonné, lorsqu'ils virent qu'il ne pouvoit pas revenir de sa maladie, & qu'ils n'avoient plus rien à attendre de sa faveur, que pourroit-on en conclure contre lui? Quelle confiance méritent ceux qui sont capables de faire des reproches si injustes? On lit dans les Anecdotes du Cardinal de Richelieu (1), qu'aussi-tôt que M. de Luynes fut mort, tous ses meubles furent enlevés, qu'il ne resta pas seulement un drap pour l'ensevelir, ni de quoi lui acheter un cercueil, & que ce fut l'Abbé Ruccellaï qui fournit aux frais de ses funérailles. 1621.

C'est avoir une bien mauvaise opinion de ses Lecteurs, si l'on s'est flatté de leur persuader, que le Maréchal de Chaulnes & le Duc de Luxembourg, freres de Monsieur le Connétable, ne lui ont pas fait rendre après sa mort les honneurs qui lui

(1) Anecdotes du Cardinal de Richelieu, Tom. 1.

1621. étoient dus. Voici ce qu'on lit dans le Mercure François (1). » Monsieur » le Connétable étant tombé malade » d'une fiévre contagieuse, rendit » l'esprit à Dieu dans Longuetille » le 15 Décembre; étant embaumé » & mis dans un cercueil pour être » conduit à Maillé en Tourraine, à » deux lieues de Tours, qu'il avoit » fait ériger en Duché-Pairie & ap- » peller Luynes, il arriva à Tours le » 11 du mois de Janvier sur le Vespre. » Les Ordres Religieux furent le re- » cevoir jusqu'au bout du pavé Saint- » Etienne. Tous avoient chacun un » cierge de cire blanche en la main; » en entrant dans la Ville le convoi » marchoit en cet ordre. Trente » hommes à cheval, les deux pre- » miers vêtus de deuil & les autres » non; cinq Pages habillés en deuil » montés sur Chevaux Barbes; les » Capucins, les Minimes, les Cor- » deliers, les Jacobins, les Augus- » tins & les Carmes; un Suisse à » cheval & en deuil, suivi de douze » Suisses à pied vêtus en deuil, la

(1) Mercure François, Tom. 7. p. 930.

» pointe de leurs hallebardes en 1621.
» bas ; dix Gentilshommes en cinq
» rangs, vêtus de deuil, tenant cha-
» cun un flambeau de cire blanche.
» Le cercueil couvert d'un drap mor-
» tuaire de velours noir croisé de
» satin blanc, ayant aux quatre coins
» les armoiries du feu sieur Conné-
» table, tiré dans un chariot à six
» chevaux ; après le corps, quatre
» de ses Officiers vétus de deuil, &
» ensuite environ cent hommes. Il
» fut conduit jusqu'à la porte de la
» grande église de Saint-Gratian,
» où il fut reçu par les Doyen
» & Chanoines & mis dans le
» cœur, où il fut chanté un *De*
» *profondis* en faux bourdon, & sur
» le soir Vigile des Morts. Au servi-
» ce qui lui fut fait le lendemain se
» trouverent le Maréchal de Sou-
» vré, le Marquis de Courtanvaux
» & le Chevalier de Souvré, le
» Présidial & le Corps de Ville. Le
» service fini, le corps fut recon-
» duit jusqu'à la porte en chantant
» un *Miserere*, & remis dans le cha-
» riot fut porté à Maillé. Voilà quelle
» fut la mort & l'enterrement de ce

1621. » personnage, qui comme on l'a » écrit, avoit toujours possédé la » parfaite faveur du Roi «. Peut-on imaginer que de telles funérailles aient été faites à Tours par l'ordre & aux frais de l'Abbé Ruccellaï.

Enfin, on a prétendu que le Roi fut peu touché de la mort du Connétable; mais on peut juger de ses sentimens par plusieurs Lettres qu'il écrivit à cette occasion, & qui sont conservées dans la Bibliotheque du Séminaire de Saint Sulpice (1), elles sont bien contraires à la mauvaise opinion que l'on a voulu donner de la bonté du cœur de Louis XIII; il s'exprime ainsi dans sa Lettre à Madame la Connétable. » Personne ne peut mieux juger que » vous de l'ennui que je reçois de » la perte de mon cousin, votre mari, ayant une plus particuliere connoissance que nul autre, je ne dirai » pas du bien que je lui voulois, » mais plutôt de l'affection que je lui » porte, si vive & si forte qu'elle

(1) Recueil des Manuscrits de M. Tronçon, Secrétaire du Cabinet.

» durera sans diminution après sa
» mort, & passera aux siens & à ce 1621.
» qu'il a laissé au monde de plus cher,
» comme vous & vos enfans, &c. «

Le Connétable de Luynes fut le premier de sa famille qui s'établit à Paris. Ses ancêtres étoient toujours demeurés dans le Comté Venaissin, depuis qu'ils eurent quitté Florence pour se retirer dans cette Province, avec plusieurs autres familles qui y subsistent encore. Machiavel dans son Histoire de Florence (1), attribue à la trop grande puissance des Alberti la révolution qui les obligea de sortir de cette République. Il dit, au sujet des fêtes que l'on fit à Florence pour le couronnement de Charles de Duras, Roi de Naples, de la Maison d'Anjou, qui devint Roi de Hongrie en 1585, & dont la République soutenoit les intérêts. » Ce fut » là que l'on reconnut la magnifi» cence du Public & celle des Par» ticuliers ; car plusieurs familles fi» rent des fêtes à l'envi de l'Etat

(1) Tom. 1. pag. 42. Traduction imprimée à Amsterdam en 1694.

1621. » même ; mais il n'y en eut point qui
» approchât de celle que donna la
» Maison des Alberti ; car les pré-
» paratifs, le nombre & la magni-
» ficence des gens armés parurent
» plus dignes de la grandeur d'un
» Prince, que proportionnés à l'é-
» tat d'un Particulier. Tout cela aug-
» menta l'envie qu'on avoit con-
» tr'eux, qui, jointe à l'ombrage que
» le Gouvernement avoit conçu
» contre *Benoît* Alberti, fut enfin
» cause de sa perte ; car ceux qui
» gouvernoient ne pouvoient être
» en repos sur son sujet, s'imaginant
» qu'à tout moment il pourroit ren-
» trer en autorité par la faveur de
» son parti, & les chasser eux-mê-
» mes de l'Etat, &c. «.

1622. La mort du Connétable de Luynes fit changer à la Cour la face des affaires. Le peu de durée de sa maladie n'avoit pas donné le temps à ceux qui prétendoient au Gouvernement, de faire leurs brigues pour s'emparer de l'esprit du Roi. Le Cardinal de Retz & le Comte de Schomberg cherchoient à profiter de l'avantage qu'ils avoient de se trouver

auprès du Roi privé de son favori. 1622.
Ils lui insinuerent adroitement de gouverner désormais par lui-même. Ce Prince ayant à leurs sollicitations donné les Sceaux au sieur de Vic, frere du fameux Gouverneur de Calais, il se joignit à eux pour former une espece de Triumvirat, afin de se rendre maîtres des affaires: mais, dit Bassompierre, ils n'avoient pas les épaules assez fortes pour en soutenir le fardeau. Le Prince de Condé ayant appris la mort du Connétable, s'avance à grandes journées au-devant du Roi qui s'étoit rendu à Bordeaux après la prise de Monheur. Il desiroit aussi d'avoir part au Gouvernement, & avoit résolu de faire tous ses efforts pour en éloigner la Reine mere, qui de son côté se flattoit de rentrer au Conseil dont le Connétable avoit eu soin de la tenir toujours éloignée.

Crequi fait Maréchal de France à Bordeaux, Praslin, Chaulnes & Bassompierre s'opposoient de toutes leurs forces à l'établissement de ce nouveau Ministere. Ceux qui vou-

loient le composer en prirent de l'inquiétude & de la jalousie, sur-tout contre Bassompierre, parce qu'il étoit de tous les Courtisans celui qui parloit le plus librement au Roi. Ce Prince prenoit une extrême plaisir à s'entretenir avec lui, & on le regardoit comme celui qui pouvoit le plus raisonnablement prétendre à devenir favori. On résolut de l'éloigner. Pour cet effet on lui fit proposer par le Roi la Lieutenance Générale de Guyenne & le Bâton de Maréchal de France. Bassompierre étoit trop adroit pour donner dans ce panneau; il répondit à Louis, *qu'il aimoit mieux faire sa charge de Colonel Général des Suisses & demeurer auprès de lui, que de s'en éloigner pour le plus bel emploi du monde.*

Le Triumvirat avoit encore un autre dessein, c'étoit d'engager le Roi de rester en Guyenne, & de faire la guerre à outrance aux Huguenots, afin de le tenir éloigné de la Reine sa mere, & sur-tout de l'Evêque de Luçon, intime confident de cette Princesse: ils redoutoient le génie supérieur de ce

Prélat, & ſentoient qu'il ne manqueroit pas de ſe rendre le maître s'il entroit une fois au Conſeil avec Marie de Médicis. Le Prince de Condé s'étant rendu auprès du Roi, entra dans les vûes du nouveau Triumvirat, qui étoient de retenir ce Prince dans les Provinces éloignées de la Capitale, ſous prétexte de réduire les rebelles, afin de l'écarter de la Reine mere & des anciens Miniſtres d'Etat. Condé craignoit ſurtout le Chancelier de Sillery & le Préſident Jeannin, qui avoient pénétré ſes vûes & ſes deſſeins; mais avant de ſe décider ſur le parti qu'il avoit à prendre, il conſulta l'Abbé Ruccellaï, qui avoit beaucoup d'intelligence & ſçavoit les ſecrets du Connétable de Luynes. « La Cour, dit Ruccellaï au Prince, « eſt diviſée en deux partis. Le Cardinal » de Retz, le Comte de Schomberg » & le Garde des Sceaux ſont à la » tête du premier. Les Maréchaux » de Praſlin, de Chaulnes, & de » Crequi avec Baſſompierre font le » ſecond. Ceux-ci ſont ſouvent d'un » avis contraire aux autres dans le 1622.

1622. » Conseil du Roi. Bassompierre y
» parla dernierement avec tant de
» véhémence contre une proposi-
» tion de Schomberg, qu'ils en sont
» presque venus à une rupture ou-
» verte. Cependant Bassompierre a
» plus l'oreille du Roi qu'aucun au-
» tre Courtisan. » Condé ne se con-
tenta pas du rapport que Ruccellaï
lui fit de l'inclination & des vûes
des uns & des autres, il résolut de
les sonder lui-même, & de les en-
gager habilement à s'ouvrir à lui,
son dessein étant de s'unir à ceux
qui se déclareroient pour la conti-
nuation de la guerre. Il fut bien sur-
pris lorsqu'il reconnut que les gens
d'Eglise & de Robe se déclaroient
pour la guerre, & que les Maré-
chaux de France & autres Officiers,
dont la guerre devoit favoriser l'am-
bition, conseilloient au Roi de faire
la paix. Condé trouvant donc mieux
son compte avec le nouveau Minis-
tere, s'unit au Cardinal de Retz, à
Schomberg & au Garde des Sceaux;
mais il chercha en même temps à
ménager les Officiers d'armée; il
desiroit de les faire entrer dans ses
intérêts.

Bassompierre & ceux de son parti voyant avec peine que le nouveau Ministere, fortifié de l'union du Prince de Condé, prendroit le dessus, que ces Messieurs seroient maîtres des affaires avant que le Roi fût de retour à Paris, & que la Reine mere, qui l'attendoit avec impatience, n'auroit pas le temps de diriger sa contre-batterie, ils aimerent mieux que la Reine mere prît part au Gouvernement, que de voir le Prince de Condé au timon des affaires; ils tâcherent donc d'inspirer au Roi la résolution de se tirer de la dépendance de ses Ministres, & de s'en revenir incessamment à Paris. 1622.

Un jour que le Roi se préparoit à jouer avec ses Courtisans, le Cardinal de Retz, Schomberg & le Garde des Sceaux entrerent dans sa chambre: « Mon dieu, dit le Roi en se tournant vers Bassompierre, » que ces gens sont incommodes, » ils viennent me tourmenter quand » je pense à me divertir, & souvent » ils n'ont rien à me dire. » L'adroit Courtisan ne laissa pas échapper une

1622. si belle occasion de mortifier des gens qu'il n'aimoit pas, & desquels il prenoit plaisir à traverser les desseins. « Comment, Sire, répondit-il au Roi, « ces Messieurs viennent-ils » sans que vous les mandiez ? n'ont-» ils pas pris l'heure de Votre Ma-» jesté pour délibérer avec elle sur » quelque chose dont ils l'ont pre-» mierement avertie ? Nullement, » reprit le Roi, ils viennent quand » il leur plaît, & souvent quand il » ne me plaît pas, comme à cette » heure. Jesus ! s'écria Bassompierre, » c'est vous traiter en Ecolier. Il » faut, Sire, que vous agissiez en » Roi. Un Secrétaire d'Etat doit » vous avertir s'il survient une af-» faire qui demande que vous assem-» bliez votre Conseil ; sur cela vous » les manderez à l'heure présente, » ou à celle qui vous sera le plus » commode ; que si ces Messieurs » ont quelque chose à vous dire, ils » doivent vous le faire sçavoir & » attendre l'heure que vous leur » donnerez pour vous venir trou-» ver ; le feu Roi votre pere en » usoit de la sorte. Prenez cette

» méthode, Sire; & quand ces gens » s'aviseront de venir sans que vous » les ayez mandés, il faut les ren- » voyer rudement une bonne fois. » Louis goûta ce que Bassompierre lui venoit de dire, & feignant de ne pas appercevoir ses Ministres, il se mit à parler avec le Maréchal de Praslin. 1622.

Le Prince de Condé, d'intelligence avec ces trois Messieurs pour tirer le Roi de la compagnie de ceux qui leur étoient opposés, vint dire à Sa Majesté que les Ministres l'attendoient pour tenir Conseil. « Quel » Conseil, Monsieur? repartit Louis » avec un peu d'émotion; je ne les » ai point mandés, ils viennent » quand il leur plaît & lorsqu'il ne » me plaît pas : je serois à la fin » leur valet, qu'ils s'en retournent » s'ils veulent; ils viendront quand » je le leur ordonnerai. C'est à eux » de prendre mon heure, & non » pas à moi de prendre la leur. Un » Secrétaire d'État viendra tous les » jours me dire ce qu'il y aura de » nouveau, & je donnerai mes or- » dres pour assembler mon Conseil

1622. » si je le juge à propos ; car enfin » je suis le Maître. » Le Prince de Condé vit bien que Bassompierre avoit joué ce tour aux Ministres. Mais pour sauver un peu les apparences, Condé dit au Roi que le Cardinal de Retz, Schomberg & le Garde des Sceaux étoient là comme simples Courtisans ; il seroit bon cependant, ajouta-t-il, que Votre Majesté leur dît un mot. Louis s'avançant donc vers eux, leur dit brusquement : « Messieurs, je vais » jouer avec cette bonne compa» gnie. » Le Cardinal & les deux autres firent alors une profonde révérence & se retirerent.

Cependant la levée du siege de Montauban avoit tellement enflé le courage des Protestans, que dès le 21 Novembre ils avoient fait révolter la Ville de Montpellier ; la Ville & le Château de Royan avoient ouvert leurs portes à M. de Soubise après une résistance simulée. Il ravageoit le bas Poitou avec une armée de six mille hommes. Il s'étoit encore emparé des Isles de Rié, du Perier & de Mons qui lui servoient

de retraite, & il se flattoit qu'on ne viendroit jamais à bout de l'en chasser. Les Ministres conseilloient au Roi de ne point quitter les Provinces où les Huguenots continuoient la guerre, jusqu'à ce qu'il les eût entierement soumises; mais le Maréchal de Praslin, Bassompierre & quelques autres Seigneurs ayant représenté que la saison étoit trop avancée pour faire des sieges, le Roi prit la résolution de laisser le commandement de ses troupes au Maréchal de Themines dans la Haute Guyenne, & dans la Basse au Duc d'Elbeuf, & de revenir à Paris où il arriva le 22 Janvier 1622. 1622.

La Cour s'y trouvant réunie, elle fut agitée de nouvelles brigues; la Reine mere demandoit hautement à rentrer au Conseil, dans l'espérance de reprendre facilement une partie de l'autorité qu'elle avoit eue, en cas que son fils persistât dans la résolution de n'avoir ni Favori, ni premier Ministre, & de consulter seulement, à l'exemple de Henri IV, certain nombre de gens habiles & expérimentés. Le Président Jeannin

1622. y exhortoit le Roi, & lui insinuoit respectueusement, que la Reine sa mere, les Princes du Sang, & les principaux Officiers de la Couronne étoient par leur naissance & par leurs emplois appellés au Conseil du Roi. Le Prince de Condé qui conservoit toujours du ressentiment contre la Reine mere, le Cardinal de Retz, Schomberg & les gens de leur cabale, s'opposoient de tout leur pouvoir à ce qu'elle fût admise au Conseil; ceux du parti opposé le desiroient. L'Evêque de Luçon lui ayant conseillé de parler elle-même au Roi, elle obtint ce qu'elle desiroit dès la premiere conversation qu'elle eut avec son fils. Elle étoit convenue avec l'Evêque, qu'elle ne parleroit point de lui pour ne pas allarmer les Ministres.

Pendant ce temps les Huguenots faisoient tous les jours de nouvelles entreprises en Guyenne & en Languedoc. On délibera dans le Conseil, si l'on ne feroit pas cesser au plutôt ces désordres par un Traité de paix avec les Huguenots, ou si l'on continueroit de les réduire par

la force des armes. Le Prince de Condé ſe déclara pour la continuation de la guerre. Il y étoit porté par l'eſpérance d'avoir plus de part au Gouvernement pendant la guerre que pendant la paix, & par le deſir d'éloigner le Roi de la Reine ſa mere, du Chancelier & des anciens Miniſtres. 1622.

Il y avoit encore une autre cabale ſourde, qui étoit celle du Pape & des Eſpagnols. Ceux-ci aimoient mieux voir la France expoſée aux horreurs de la guerre civile, que de voir le Roi prendre quelque part aux affaires de la Valteline, dont nous parlerons ci-après; les Eſpagnols s'en étoient emparés & ne vouloient pas la rendre, quoiqu'ils y fuſſent obligés par le Traité fait à Madrid avec la France en 1621. Marie de Médicis, le Chancelier de Sillery, le Maréchal de Crequi, Baſſompierre, & ſur-tout le Préſident Jeannin, étoient d'avis d'employer toutes ſortes de moyens pour faire avec les Huguenots une paix ſtable & ſolide, à des conditions dont la Majeſté du Souverain

1622. pût se contenter, & d'employer ses troupes à réprimer les entreprises des Espagnols en Italie, au lieu de ruiner la France par une guerre civile. Le parti que l'on prit fut de commencer à s'opposer aux Huguenots, & d'arrêter les progrès qu'ils avoient faits pendant l'hyver en Guyenne & en Languedoc, & en même temps de négocier avec le Duc de Rohan & les principaux Chefs du parti.

La guerre ayant été résolue, le Roi partit de Paris le 20 Mars pour se rendre à Orleans, accompagné de la Reine sa mere, qui avoit eu beaucoup de peine à obtenir d'être de ce voyage. Lorsque Sa Majesté fut à Tours, on l'instruisit d'un accident arrivé à la Reine sa femme sur la fin du mois de Fevrier. Cette Princesse, grosse de six mois, étoit allée passer la soirée chez la Princesse de Condé qui étoit incommodée. Elle en sortit après minuit avec la Connétable de Luynes & Mademoiselle de Verneuil, qui la tenoient sous les bras. S'étant mise à courir, elle tomba sur les genoux,

genoux, se blessa & fit une fausse couche. Le Roi, surpris & affligé de ce malheur, s'en prit à ces deux Dames qui, sçachant l'état de la Reine, auroient dû l'empêcher de courir. Il lui envoya un exprès pour lui dire qu'il ne vouloit plus que Madame la Connétable & Mademoiselle de Verneuil fussent auprès d'elle, & il leur écrivit à chacune en particulier de ne plus paroître au Louvre. 1622.

Le Roi continua cependant sa route, & étant arrivé à Orleans le 22 Mars, il se rendit à Blois, d'où il partit le 30 avec son armée ; & en passant par Saumur où il arriva le 5 Avril, il ordonna qu'on en démolît les fortifications que du Plessis-Mornay y avoit fait construire. Dès le temps de l'administration du Connétable de Luynes, la résolution avoit été prise de détruire toutes les Forteresses qui étoient dans le Royaume, excepté celles des Places frontieres : projet qui fut exactement suivi dans la suite par le Cardinal de Richelieu.

Le 10 Avril, Louis étant arrivé à

1622. Nantes, apprit que M. de Soubise étoit cantonné dans l'Isle de Rié (1). On résolut d'aller le forcer dans ce poste, & de l'attaquer par deux endroits. Le Prince de Condé fut chargé de la premiere attaque du côté de la digue du Perier, & le Comte de la Rochefoucaut de la seconde du côté de Saint-Gilles. Le 15 Avril le Maréchal de Vitry entra dans l'Isle du Perier avec Zamet & Marillac, Maréchaux de Camp, & en même temps le Comte de la Rochefoucaut s'avança du côté de S. Gilles. Le Roi étoit à la tête de sa Gendarmerie accompagné des principaux Officiers de son armée, de sa Maison, & d'un grand nombre de Gentilshommes. Il se rendit à l'attaque du Prince de Condé, & à minuit il traversa le canal de Basse, large d'environ cinq cens pas, pour entrer dans l'Isle de Rié. L'Infanterie avoit de l'eau jusqu'à la ceinture. Le Roi étoit à cheval ansi que les Seigneurs de sa suite. Les ténébres

(1) Il ne faut pas confondre cette Isle avec celle de Rhé qui est près de la Rochelle.

de la nuit, les abyſmes qui pouvoient être cachés ſous les eaux, 1622.
les décharges que les ennemis auroient pu faire pour défendre l'entrée de l'Iſle, rendoient ce paſſage également difficile & périlleux. Mais Louis étoit naturellement intrépide, & l'on peut dire qu'en cette occaſion il montra qu'aucune eſpece de danger n'étoit capable de l'arrêter. M. de Soubiſe, qui s'étoit retiré dans le Bourg de Rié, n'attendit pas que les retranchemens fuſſent attaqués. Dès qu'il ſçut que le Roi approchoit, il ſe retira & abandonna ſon canon & ſes équipages. Son deſſein étoit de ſe retirer à la Rochelle, & il avoit des barques toutes prêtes pour recevoir ſes ſoldats; mais ils s'y jetterent avec tant de précipitation & de déſordre, que pluſieurs de ces barques coulerent à fond, d'autres ne purent voguer facilement, parce que la marée étoit trop baſſe. Ceux qui reſterent ou revinrent à terre furent chargés par les troupes du Roi, qui en tuerent plus de quinze cens & qui firent ſix ou ſept cens priſon-

1622. niers. Soubise se retira à la Rochelle avec environ quinze cens hommes.

Le Roi ayant chassé M. de Soubise du Bas-Poitou, se rendit à Niort & ensuite à Xaintes. Il avoit ordonné au Duc d'Epernon d'investir Royan avec un corps de quatre mille hommes. Il s'étoit flatté de faire rentrer cette Place sous l'obéissance du Roi par la voye de la négociation. Il invita Saint-Seurin, Gouverneur de la Place, à une conférence. Celui-ci, muni d'un sauf-conduit, s'y rendit avec quelques Officiers de sa garnison; mais les zélés du parti, qui étoient restés dans la Ville, craignant que Saint-Seurin ne se laissât gagner par le Duc d'Epernon, résolurent de le chasser. Pendant qu'il parlementoit, on tira sur lui & sur ceux qui l'accompagnoient plusieurs coups de canon, qui heureusement ne blesserent personne. Saint-Seurin s'étant ensuite présenté pour rentrer dans la Place, on refusa de l'y recevoir en le chargeant d'injures & d'imprécations. Le Duc d'Epernon comprit alors, qu'il ne viendroit pas à bout de soumettre Royan par

la négociation, & encore moins 1622.
par la force, n'ayant pas suffisamment de troupes. Il fut donc résolu que le Roi l'assiégeroit en personne avec toutes ses forces. Le siege ne dura que six jours depuis l'arrivée du Roi. Les assiégés ayant demandé à capituler, on accorda seulement à la garnison la vie, avec la permission de se retirer à la Rochelle.

Après la prise de Royan, Louis résolut de passer en Guyenne dans le dessein de se rendre maître de Sainte-Foi. Le Prince de Condé prit les devans avec l'avant-garde de la grande armée. En chemin il prit Gensac avec quelques autres petites Places, & le Roi s'approcha ensuite de Sainte-Foy avec le reste de ses troupes. On étoit déja instruit que le Marquis de la Force, qui commandoit dans la Place, pensoit à faire son accommodement avec la Cour; mais on étoit persuadé que les troupes du Roi réunies pour l'assiéger, contribueroient à l'y déterminer plutôt & à rendre ses conditions plus faciles; parce que les Seigneurs qui commandoient dans les

1622. Villes Huguenottes, n'étoient pas toujours maîtres de les remettre au Roi sans le consentement de la garnison & des habitans, sur lesquels les Ministres Protestans avoient souvent plus de crédit que les Gouverneurs eux-mêmes. M. de la Ville-aux-Clercs (1) fut chargé de traiter avec le Marquis de la Force, & de lui offrir deux cens mille écus avec le Bâton de Maréchal de France. Ils ne purent convenir de rien dans la premiere conférence. M. de la Force demandoit un accommodement général où tous les Protestans fussent compris. On se sépara sans rien conclure ; mais la négociation ne fut pas rompue : M. de la Force étant tombé dangereusement malade, il fallut attendre le rétablissement de sa santé. Alors les Ministres Protestans, qui étoient dans la Ville, prévoyant qu'elle ne pourroit se défendre contre l'armée du Roi, & que M. de la Force auroit

(1) C'est ainsi qu'on nommoit alors Monsieur le Comte de Brienne. Il étoit Conseiller d'Etat.

de la peine à résister aux sollicitations qu'on lui faisoit de la part de Sa Majesté, firent demander à M. de la Ville-aux-Clers la permission de se retirer dans telle Ville qu'ils voudroient choisir; ce qui leur fut accordé. M. de la Force rétabli de sa maladie, signa son Traité pour lui & pour la Ville de Sainte-Foi. Celle de Mont-Flanquin, dont il étoit le maître, y fut aussi comprise. On lui donna le Bâton de Maréchal de France & deux cens mille écus. Un accommodement si favorable fait avec le Marquis de la Force, fit connoître à toute la France que Louis XIII, à l'exemple du feu Roi son pere, aimoit mieux faire rentrer sous son obéissance les Seigneurs Protestans à force de graces, que d'employer la rigueur contr'eux: mais en même temps il augmentoit les craintes & l'animosité des Réformés qui craignoient qu'on n'employât trop efficacement ces moyens pour gagner les Chefs de leur parti.

1622.

Le Roi desiroit ardemment de traiter aussi avec le Duc de Rohan, mais la situation critique où ce Sei-

1622. gneur se trouvoit rendoit la chose presque'impossible. Il avoit été reçu l'année précédente à Montpellier, en qualité de Général du haut & bas Languedoc, il y rencontra, dit le Vassor (1), les difficultés que tous ceux, qui se mettent à la tête d'une multitude confuse & accoutumée à l'Anarchie, trouvent ordinairement. L'humeur inquiete de certains Ministres & les divisions intérieures l'embarrassoient beaucoup plus, que les efforts du Duc de Montmorency, commandant pour le Roi, dans la Province. Ces Messieurs prétendoient être le Conseil véritable & perpétuel du Général, sans lequel il ne pouvoit rien faire. La division se mit entre lui & le Marquis de Chatillon. Celui-ci outré de ce qu'on l'avoit déposé pour mettre le Duc à sa place, fomentoit sous main cette division, dans un Pays où il avoit ses partisans & ses créatures. Il étoit même, dit-on, d'intelligence avec le Duc de Montmorency & avec le Conseil du Roi,

(1) Le Vassor, Livre 17.

pour diminuer le crédit & l'autorité 1622.
de Rohan.

Louis inſtruit de tout ce qui ſe paſſoit dans le parti Proteſtant, & qu'on s'y comportoit avec autant d'imprudence que de déſunion & d'animoſité, ſe flattoit de ramener le Duc de Rohan à ſon devoir. Sur la fin de l'année précédente & au commencement de celle-ci, par le conſeil de ſa mere & de ceux qui déſiroient la paix, il avoit donné des ordres ſecrets au Maréchal de Crequi, gendre de Leſdiguieres, de faire ſçavoir à ſon beau-pere, que Sa Majeſté ſouhaitoit qu'il entamât quelques négociations pour la paix, & qu'il ſondât ſi les Réformés étoient dans la diſpoſition de ſe ſoumettre à des conditions tolérables.

Pour obéir aux ordres du Roi, Leſdiguieres envoye à Montpellier Ducros, Proteſtant, Préſident au Parlement de Grenoble, Magiſtrat d'un mérite diſtingué. Il devoit conférer ſur les conditions de la paix avec le Duc de Rohan, qui ſe trouvoit alors attaqué d'une fievre double tierce. Rohan reçoit le Préſident

1622. avec toutes les démonſtrations de confiance & d'amitié. Il proteſte que ſes intentions ſont ſinceres pour la paix, pourvu que les Egliſes réformées y trouvent leurs ſûretés.

Pendant que Ducros attend que le Duc reprenne ſes forces, quelques emportés font courir malignement le bruit que le Maréchal de Leſdiguieres, qui ne penſe qu'à trahir & perdre ceux dont il ne profeſſe la Religion qu'en apparence, envoye le Préſident Ducros pour débaucher le Duc de Rohan. On forme le deſſein de ſe défaire au plutôt de l'émiſſaire prétendu de Leſdiguieres. Ducros eſt donc aſſaſſiné quelques jours après par des gens qui feignent de lui rendre viſite. Le Duc de Rohan & les perſonnes les plus diſtinguées de la Ville de Montpellier déteſtent une action ſi noire. Les Magiſtrats dépêchent un exprès à Grenoble, avec ordre de proteſter au Maréchal de Leſdiguieres qu'ils n'y ont aucune part. Quatre complices du crime ſont condamnés à la mort. Le Miniſtre Suffren, accuſé de complicité, confirme, par ſa fuite

clandestine & précipitée, les justes soupçons que les honnêtes gens avoient pris contre lui. 1622.

Le Maréchal de Lesdiguieres, satisfait de la conduite du Duc de Rohan dans cette malheureuse affaire, lui propose quelque temps après une entrevue, où ils puissent conférer ensemble sur les conditions de la paix. Le rendez-vous fut pris à Laval près du Pont Saint-Esprit. Le Duc de Rohan se réduisit à ces quatre chefs. La restitution de toutes les Places de sûreté, la liberté de tenir des assemblées ecclésiastiques & politiques, la continuation des sommes octroyées, pour l'entretien des Ministres & pour le payement des garnisons, enfin, un dédommagement pour les Seigneurs privés de leurs emplois ou de leurs biens, pour avoir secondé l'assemblée de la Rochelle dans la défense commune de la Religion & de la liberté. Lesdiguieres parut consentir, de la part du Roi, à ces propositions, il y eut seulement de la contestation sur la restitution de Saumur & sur les Places du Poitou, que Louis vou-

loit conserver. Le Maréchal ne pouvant aller au-delà de ce que Sa Majesté lui avoit prescrit, convint avec le Duc que cette difficulté se termineroit entre les Ministres du Roi, & les Députés des Provinces & des Seigneurs réformés, que Bullion, Conseiller d'Etat, se chargeoit de conduire à la Cour & de présenter au Roi.

Lorsque le Prince de Condé & ceux de son parti apprirent que Bullion devoit amener à la Cour des Députés Protestans, avec un Traité déja fort avancé, entre le Duc de Rohan & le Maréchal de Lesdiguieres, ils s'y opposerent de toutes leurs forces, ils avoient fait résoudre au Conseil la continuation de la guerre, & engagé le Roi de partir de Paris, comme nous avons dit qu'il fit le vingt Mars de cette année, sans avoir attendu les Députés.

Ces Députés, conduits par Bullion se rendirent cependant à Niort & présenterent au Roi les propositions de paix, que le Duc de Rohan & le Maréchal de Lesdiguieres

avoient concertées dans leur entre-vue. Les avantages que le Roi venoit de remporter sur les Huguenots avoient tellement enflé le courage du Prince de Condé, du Cardinal de Retz, du Comte de Schomberg & de ceux de leur cabale, qu'ils crierent hautement dans le Conseil du Roi, qu'on ne devoit pas écouter les propositions que les Députés apportoient. On leur présenta d'autres conditions, qui furent renvoyées à la Reine mere, & ensuite au Chacelier de Sillery. Louis ne découvroit pas tout ce qu'il pensoit au Cardinal de Retz, à Schomberg & aux autres Membres de son Conseil, qui s'opposoient à la conclusion de cette paix. Il y avoit certaines dépêches secretes, que Puysieux, Secrétaire d'Etat, comminiquoit au Roi seul; & Bassompierre, en qui Sa Majesté prenoit plus de confiance que jamais, étoit de ce Conseil particulier. Louis pour amuser le Prince de Condé & ceux de sa cabale, feignit de ne point vouloir entendre à la paix avec les Réformés; mais Puysieux mit secrete- 1622.

1622. ment entre les mains de Bullion d'autre articles, que le Roi vouloit bien accorder & qui devoient être renvoyés à Lesdiguieres pour les proposer au Duc de Rohan. Louis en fit mystere aux gens de son Conseil; mais il y a lieu de croire, qu'elles ne furent pas acceptées par le Duc de Rohan, puisqu'on continua les hostilités.

Le Prince de Condé & ceux de son parti, ayant découvert cette négociation secrete, virent avec dépit la diminution de leur crédit auprès du Roi, & l'augmentation de celui de Puysieux. S'étant imaginés que ce Prince ne pouvoit se passer de favori, ils voulurent lui en donner un dont ils fussent assurés, & qui travaillât de concert à ruiner Puysieux leur ennemi. Ils jetterent pour cet effet les yeux sur Bassompierre, qu'ils jugerent l'homme le plus capable de s'insinuer dans les bonnes graces de Louis. Il faut apprendre cette intrigue de Bassompierre lui-même, qui en fait le récit dans ses Mémoires (1).

(1) Mémoires de Bassompierre, Tom. II. pag. 191.

1622.

» Monsieur le Prince, dit-il, me
» parla dans un Chapelle de l'Ab-
» baye de Moyssac, où je le trou-
» vai avec M. le Cardinal de Retz
» & M. de Schomberg. Ils me dirent
» tous trois, qu'ils ne pouvoient
» plus souffrir l'insolence de M. de
» Puysieux qui, n'étant que Secré-
» taire d'Etat, avoit plus de privau-
» té avec le Roi que M. le Prince
» même, & qui mettoit mal avec
» Sa Majesté ceux d'entr'eux qu'il
» lui plaisoit; qu'il faisoit des négo-
» ciations à part sans les leur com-
» muniquer, & que quelque résolu-
» tion que le Roi eût prise avec son
» Conseil, il n'en étoit rien mis en
» en exécution, si Puysieux ne l'a-
» voit précédemment approuvé.
» Qu'ils avoient toujours empêché
» que le Roi, après la mort de Luy-
» nes, ne s'embarquât à une nou-
» velle affection : néanmoins puis-
» qu'ils voyoient que son inclina-
» tion étoit portée à être possédé
» par quelqu'un, ils aimoient mieux
» que ce fût un brave homme de
» condition & en estime, tant pour
» les arts de la paix, que pour ceux

» de la guerre, qu'un homme de plu-
1622. » me, comme M. de Puysieux, &
» qu'ils étoient résolus de conspirer
» à sa ruine, comme ils l'étoient à
» se porter à l'aggrandissement de
» ma fortune, & d'engager le Roi à
» me favoriser de ses bonnes gra-
» ces, pourvû que je voulusse leur
» promettre deux choses; l'une, de
» coopérer avec eux à la ruine de
» M. de Puysieux, & de me déta-
» cher entiérement de son amitié;
» l'autre, de me joindre avec eux &
» unir nos desseins & conseils, pre-
» miérement pour le bien du ser-
« vice du Roi, & ensuite pour no-
» tre intérêt commun & conserva-
» tion «.

» Je leur répondis, continue Bas-
» sompierre, que je ne pouvois pé-
» nétrer la nécessité que le Roi avoit
» d'avoir un favori, puisqu'il s'en
» étoit si facilement passé depuis huit
» mois. Que ses favoris devoient
» être sa mere, son frere, ses pa-
» rens & ses bons serviteurs, & ce
» suivant l'exemple du feu Roi son
» pere, & que si quelque fatalité le
» portoit d'en avoir, il lui en falloit

» laisser le choix & l'élection; que » je n'avois jamais oui parler d'aucun Prince qui prît des favoris » par Arrêt de son Conseil; mais » qu'en quelque façon que ce fût, » ce ne seroit pas moi qui occuperois cette place; parce que je ne » la méritois pas, par ce aussi que le » Roi ne voudroit pas m'en honnorer, par ce finalement que je » ne la voulois, ni accepter, ni » occuper. Que cela étoit ma derniere résolution, qui ne laissoit pas » de me rendre étroitement obligé » à leur bonne volonté pour moi, » dont je leur rendois très-humbles » graces. Quant au second chef de » leur discours, il me sembloit bien » qu'il visoit à M. de Puysieux, & » qu'il tiroit droit à moi; car de l'accuser d'être aux bonnes graces de » Sa Majesté, de traiter des choses » particulieres avec lui & de lui demander son avis sur celles qu'on » lui avoit proposées, c'est au Roi, » qui lui fait ces faveurs, à qui on » doit s'en prendre, & non à celui » qui les reçoit. Qu'au reste, M. de » Puysieux étoit mon ami, comme

1622.

1622. » plusieurs autres qui m'y avoient » obligé, mais non si étroitement, » que lorsqu'il manqueroit de son » côté, je ne manquasse aussi du » mien. Que je sçaurois toujours » bien garder les degrés d'amitié, » selon la qualité de mes amis, com» me je faisois premierement de ser» vice très-humble & de respect sou» mis envers Monsieur le Prince, » ensuite de Messieurs les Cardinal » de Retz & de Schomberg, par » une amitié plus ancienne que celle » de M. de Puysieux; mais qu'il mar» cheroit aussi dans son rang, en » mon affection, & que je ne lui man» querois pas «.

Monsieur le Prince me dit alors, » que je ne serois pas toujours en » état de choisir, & que quand, pour » conserver l'amitié de M. de Puy» sieux, j'aurois perdu la sienne & » celle des trois Ministres, j'aurois » tout le loisir de m'en repentir, » & n'aurois plus le moyen d'y re» venir «.

» Je lui dis, que je serois extrê» mement affligé de perdre l'honneur » de ses bonnes graces, & ensuite

» celles des Ministres, mais qu'il me
» resteroit la consolation de ne les 1622.
» avoir pas perdues par ma faute.
» Que je n'acheterois jamais les
» bonnes graces de qui que ce fût,
» au préjudice de ma réputation, &
» que je ne voyois en cette affaire
» ni raison, ni apparence : & sur
» cela je me séparai d'eux, qui res-
» terent encore quelque temps à
» conférer ensemble «.

Ruine de Negrepellisse.

Le Roi, qui séjournoit à Moyssac pendant le temps que ses Ministres tramoient ce complot, se rendit dans les environs de la Ville de Negrepellisse, résolu d'en faire le siége & de punir les habitans des cruautés qu'ils avoient exercées contre quatre cens hommes du Régiment de Vaillac, qu'on leur avoit donnés pour garnison, & qu'ils avoient massacrés en une nuit, chaque Bourgeois ayant assassiné l'Officier ou le Soldat qui étoit logé dans sa maison.

Le sac de cette petite Ville est devenu remarquable par les cruautés qu'on y exerça contre les Habitans, qui furent tous passés au fil de l'é-

1622. pée, sans distinction d'âge, ni de sexe, & l'on finit par mettre le feu aux maisons, qui furent toutes réduites en cendres. Les Historiens Huguenots ont beaucoup exagéré les causes & l'horreur de ce massacre, & le Vassor en a parlé comme d'une barbarie, capable de flétrir à jamais la mémoire de Louis XIII. Cependant les Huguenots comme les Catholiques conviennent tous que la garnison fut égorgée en une nuit par le Habitans de Negrepellisse. D'ailleurs, quoique la Ville fût hors d'état de soutenir un siege, elle eut la hardiesse de se défendre contre l'armée du Roi & de tirer sur ses troupes. Elle fut forcée le dix Juin, & souffrit toutes les horreurs auxquelles sont exposées les Villes prises d'assaut. L'avidité & la vengeance des soldats étoient encore excitées par un bruit qui s'étoit répandu parmi eux, que pendant le siege de Montauban, la Ville de Negrepellisse, ayant servi d'Hôpital aux troupes du Roi, l'Apoticaire de la Ville avoit fourni les drogues pour les malades & les bles-

sés, & qu'aucuns ne guérissoient, parce que ses drogues étoient empoisonnées. Quoique ce soupçon n'eût pas été exactement vérifié, il avoit pourtant suffi pour inspirer aux soldats une extrême aversion contre les Habitans de cette Ville. 1622.

Le Roi fit ensuite assiéger celle de Saint-Antonin, qui capitula huit jours après avoir été investie, Sa Majesté se rendit ensuite à Toulouse le 27 Juin & de-là à Carcassone, où elle apprit que le Maréchal de Lesdiguieres avoit enfin pris la résolution de quitter la Religion prétendue réformée.

Cette nouvelle causa beaucoup de joye au Roi. Quoique Lesdiguieres eût été toute sa vie inviolablement attaché aux intérêts d'Henri IV & de Louis XIII, quoiqu'on n'eût pas le moindre soupçon qu'il pût jamais s'écarter de son devoir, & qu'on n'eût pas besoin de l'y retenir par des bienfaits, cependant on étoit bien aise de récompenser dignement un brave Officier, qui avoit rendu de grands services à la Couronne, & qui pouvoit encore, plus qu'au-

1622. cun autre, contribuer à faire réussir le dessein qu'on avoit, d'abattre le Parti réformé, ou de lui donner la paix à des conditions raisonnables, comme il y avoit déja travaillé lui-même.

Lesdiguieres étoit à Grenoble, on lui dépêche le Maréchal de Crequi son gendre avec les Provisions de la Charge de Connétable, qu'il devoit lui remettre, lorsqu'il auroit fait profession de la Religion Catholique. Crequi prie le Parlement de Grenoble de se rendre en Corps au logis de Lesdiguieres ; on l'accompagne à la Cathédrale, où l'Archevêque d'Embrun reçoit l'abjuration du Maréchal. Le Parlement & plusieurs personnes distinguées retournent à son logis ; Crequi lui met en main ses Provisions, qui sont lues à haute voix en présence de l'assemblée. On y remarqua cet éloge singulier que le Roi donnoit à Lesdiguieres, *d'avoir toujours été vainqueur, & de n'avoir jamais été vaincu.* Il fut effectivement le plus expérimenté dans l'art militaire, le plus prudent, le plus heureux & l'un des plus bra-

ves Capitaines de ſon temps. Egalement né pour les affaires militaires & politiques, il monta de la profeſſion de ſimple ſoldat, en paſſant par tous les emplois, à la dignité de Connétable. Son bonheur ne fut traverſé par aucune adverſité remarquable. Il réuſſit toujours dans les entrepriſes les plus difficiles, & ſes exploits ne lui coûterent pas une goute de ſang. Il reçut auſſi l'Ordre du Saint-Eſprit, qui lui fut apporté par Lomenie de la Ville-aux-Clercs, & un Gentilhomme dépêché par le Roi lui apporta une riche épée. Leſdiguieres partit peu de temps après pour le Languedoc. Il trouva Louis à la Verune, près de Montpellier, où il prêta le ferment ordinaire entre ſes mains le vingt-neuf Août, & le même jour Sa Majeſté donna au Marquis de Baſſompierre le Bâton de Maréchal de France, qui étoit vacant par la promotion du Maréchal de Leſdiguieres à la dignité de Connétable. 1622.

Ce fut à peu près dans le même temps que le Marquis de Châtillon fit ſon accommodement avec la Cour. Accommodement du Marquis de Châtillon.

1622. Il avoit du ressentiment des affronts qu'une faction de gens du parti réformé, violens & prévenus, lui avoient faits, en le dépouillant de l'autorité que l'assemblée de la Rochelle lui avoit donnée. Le Vassor, Panégyriste toujours outré des Protestans, est forcé d'en convenir (1). *Je sçais bien*, dit-il, *que certains esprits chauds & emportés du bas Languedoc pousserent avec trop de violence un Seigneur, dont le nom devoit être respectable à tous les Réformés.* On lui donna le Bâton de Maréchal de France avec une somme d'argent, à condition qu'il remettroit entre les mains du Roi la Ville d'Aigues-Mortes.

Brunswick & Mansfeld se disposent à entrer en France.

Pendant que Louis étoit à Beziers où il faisoit ses dispositions pour assiéger la Ville de Montpellier, il reçut une nouvelle qui lui causa de grandes inquiétudes, & qui indisposa beaucoup la Cour contre les Huguenots.

Christian de Brunswick, Administrateur de Halberstat, & le Comte

(1) Le Vassor, Livre 18.

Ernest,

Erneſt, fils naturel de Charles, Comte de Mansfeld, demandoient au Duc de Lorraine la permiſſion de paſſer par ſes Etats pour entrer en France, à la tête d'une armée aſſez conſidérable d'aventuriers qu'ils conduiſoient. Le Maréchal de Bouillon, retiré pour lors à Sedan, où il méditoit toujours de nouveaux projets, s'étoit imaginé, que le plus ſûr moyen de ſauver le parti proteſtant, prêt à ſuccomber ſous la puiſſance de Louis XIII, étoit d'attirer en France ces deux Etrangers. Il fit part de cette idée au Duc de Rohan, qui l'approuva. Ils traiterent ſecretement avec Mansfeld, mais une difficulté les arrêtoit. Brunſwick & Mansfeld offroient de ſe donner à celui des deux partis qui les payeroit le plus cherement, & les Proteſtans étoient hors d'état de leur fournir les ſommes qu'ils demandoient. Ces deux Capitaines étoient prêts d'entrer en France par la Lorraine, où ils avoient déja commis les plus horribles dégats. Dès qu'on ſçut qu'ils approchoient des frontieres de Champagne, l'allarme, qui

1622.

ſe répandit dans cette Province, ſe communiqua bien-tôt juſqu'à Paris. Le Roi y avoit laiſſé la Reine ſa femme avec le Chancelier & une partie du Conſeil, pour y commander en ſon abſence. La Reine chargea le Duc de Nevers de ſe rendre promptement en Champagne, dont il étoit Gouverneur, afin d'y donner les ordres néceſſaires pour la ſûreté de la Province. Il ſe conduiſit avec tant de prudence, qu'il eut l'honneur & la gloire d'empêcher ces Aventuriers d'entrer en France. Avant de partir pour ſon Gouvernement, Gonſague convint avec la Reine, le Chancelier & les Miniſtres, qu'en attendant que douze mille hommes de pied & deux mille chevaux, deſtinés à couvrir la Champagne, s'y fuſſent rendus, il entreroit en négociation avec Mansfeld, & tâcheroit de le gagner, lui & les principaux Chefs de ſes troupes par des propoſitions raiſonnables, ſinon qu'il les amuſeroit par des eſpérances, juſqu'à ce que les troupes du Roi fuſſent arrivées. On avoit ordonné en même tems au Duc

d'Angoulême, Colonel général de la Cavalerie légere, d'aller joindre Gonzague avec ce qu'il avoit de troupes; au Duc de Bellegarde, Gouverneur de Bourgogne, au Maréchal de Chaulnes, Lieutenant Général en Picardie, & au Duc de Longueville, Gouverneur de Normandie, d'envoyer inceſſamment en Champagne, ce qu'ils pourroient raſſembler de troupes dans leurs Provinces. 1622.

Gonzague dépêche promptement en Lorraine un de ſes Officiers nommé Montreau, homme fort intelligent & qui avoit eu quelque habitude avec Mansfeld en Allemagne. Celui-ci fit des propoſitions exhorbitantes à Montreau, qui, ſans les refuſer abſolument, lui fit entendre que la Cour de France étoit diſpoſée à lui accorder des conditions favorables, mais qu'il falloit avoir un peu de patience. » Je dois avertir » M. le Duc de Nevers, qui attend » votre réponſe à Châlons, dit Mon» treau, il écrira enſuite à la Reine; c'eſt par ſon entremiſe que nous ſçaurons les intentions du Roi; » cela demande du temps, à cauſe

» de l'éloignement de Sa Majesté «.
1622. Un si long délai ne s'accordoit pas avec les affaires de Mansfeld. Le Duc de Lorraine le pressoit de sortir de ses Etats, & le Maréchal de Bouillon l'exhortoit vivement d'entrer en Champagne. Montreau amuse si bien Mansfeld qu'il le rend sourd aux sollicitations du Maréchal de Bouillon. On gagne du temps, en faisant tantôt une proposition & tantôt une autre; l'armée des aventuriers souffre de la disette des vivres; leurs soldats désertent en foule; la mésintelligence se met entre les Chefs, Brunswick, mécontent de Mansfeld, se retire à Sedan, résolu d'aller servir les Etats Généraux des Provinces Unies. Mansfeld fort embarassé ne sçait plus quel parti prendre; à peine se croit-il en sûreté parmi les siens. L'armée du Roi grossit tous les jours, & doit être bien-tôt de vingt mille hommes de pied & de deux mille cinq cens chevaux: alors on refuse les propositions de Mansfeld. Le Maréchal de Bouillon, qui apprend que toutes ses intrigues sont connues de la Cour, & qui doit

craindre que Louis irrité ne l'en fasse repentir un jour, se retire de cet embarras avec la plus grande habileté. Il fait entendre à Brunswick & à Mansfeld qu'ils ne pourront jamais rien obtenir de la France, & les engage à marcher vers le Hainaut & à se retirer précipitamment dans les Provinces Unies : en sorte que le Maréchal de Bouillon eut en partie l'honneur d'avoir délivré la France d'une multitude d'Allemans, qui y auroient fait de grands ravages s'ils eussent pénétré dans la Champagne.

1622.

Brunswick & Mansfeld se retirent.

Le Roi, qui étoit alors à Beziers, faisoit ses dispositions pour assiéger la Ville de Montpellier. Il chargea le Prince de Condé, le Comte de Schomberg & le Maréchal de Bassompierre de prendre les devans avec l'armée, pour ôter aux Habitans de Montpellier la communication qu'ils avoient avec ceux de Nîmes & des Cévennes. Il fallut pour cet effet s'emparer de Mauguio, de Lunel, de Massillargues & de Sommieres, qui ne tinrent pas long-tems.

Siege de Montpellier.

Le Roi, qui étoit parti de Lunel le vingt-un Août, alla cou-

cher le même jour à Mauguio, où le Connétable de Lesdiguieres le vint trouver pour lui rendre compte des conférences qu'il venoit d'avoir avec le Duc de Rohan. Le Roi, malgré le succès de ses armes contre les rebelles, sentit qu'en établissant son autorité par les avantages qu'il remportoit sur eux, il travailloit lui-même à la ruine de son Royaume, & à la destruction de ses sujets. Le Président Jeannin, dont les avis étoient d'un grand poids, lui avoit écrit pour l'exhorter à donner la paix aux Huguenots. Quoique Sa Majesté eût pris la résolution de faire le siege de Montpellier, on la faisoit cependant réfléchir sur la réussite de cette entreprise, qui n'étoit peut-être pas aussi certaine que le prétendoient le Prince de Condé & ceux qui désiroient la guerre. D'un autre côté, Puysieux, Bassompierre & ceux de leur parti conseilloient la paix, afin de diminuer le crédit & l'autorité du Prince de Condé, auquel la négociation commencée entre Lesdiguieres & le Duc de Rohan, causoit de l'inquiétude. Ils s'é-

toient rendus tous deux à Saint-Privat, où ils convinrent à peu près des mêmes conditions qu'ils avoient reglées dans leur conférence du Pont Saint-Esprit. Le Connétable y ajoutoit deux articles particuliers qui étoient, qu'une partie des nouvelles fortifications de Montpellier fût rasée, & que le Roi entrât dans la Ville avec ses troupes. Rohan répondoit que les menaces du Prince de Condé avoient jetté une si grande épouvante dans l'esprit des Habitans, qu'ils n'y consentiroient jamais. Il est vrai qu'il avoit dit hautement, que si le Roi entroit une fois dans Montpellier, il feroit piller la Ville malgré les soins & les précautions que les autres pourroient prendre. Le Connétable ne vouloit pas se désister des conditions qu'il imposoit. *Ce seroit une chose honteuse & inouie*, disoit-il, *que le Roi fût venu aux portes d'une Ville de son Royaume, sans avoir la liberté d'y entrer.* Le Duc de Rohan, qui n'étoit pas autorisé pour consentir à cette proposition, s'offrir d'entrer dans Montpellier & de sçavoir le sentiment des habitans; 1622.

1622. mais il ne put rien obtenir ; outre que ses gens étoient trop effrayés, ils espéroient que dans une saison déja trop avancée, ils ne défendroient pas moins bien leur Ville, munie de toutes les choses nécessaires, que ceux de Montauban. *C'est-là vòtre derniere résolution*, dit alors le Duc de Rohan, *comportez-vous en braves gens, je vais vous chercher du secours, & je ne vous manquerai pas au besoin.* Il sort de Montpellier & fait sçavoir à Lesdiguieres, que les Habitans ne veulent pas accepter ses conditions. Lorsque leur résolution fut portée au Conseil, tout le monde fut d'avis de continuer le siege, sur-tout Bassompierre, qui parla avec tant de force, que le Roi se levant brusquement & sans donner aux autres le temps d'opiner. » Allez, dit-il, en se tournant vers » Bullion, allez dire aux gens de » Montpellier, que j'impose des » conditions à mes sujets & que je » n'en reçois point d'eux. S'ils ne » veulent pas accepter celles que je » leur accorde, je sçaurai bien les » forcer à m'obéir «. Quoique le

Connétable de Lesdiguieres fût mécontent de ce que Sa Majesté, trompée par un conseil spécieux, mais capable de porter les choses aux dernieres extrêmités, rompoit un Traité qu'il avoit négocié, il n'osa s'opposer au torrent. Après avoir seulement reconnu la Ville de Montpellier, & donné quelques avis, il retourna en Dauphiné, sous prétexte d'aller chercher de nouvelles troupes. 1622.

Je ne ferai point le détail des actions qui se passerent à ce siége, tant de la part des Assiégeans, que de celle des Assiégés, cela nous meneroit trop loin; d'ailleurs il ne s'en fit aucune assez mémorable, ni assez intéressante pour mériter de passer à la postérité. Il suffit de dire que Calonge, Gentilhomme de beaucoup d'esprit & de courage, secondé par les Habitans, fit une si vigoureuse & si longue résistance, qu'on fut obligé de renouer la négociation qui avoit été commencée avant le siége.

On souhaitoit également de part & d'autre la fin de la guerre. Il n'y avoit dans le Conseil du Roi que

1622. le Prince de Condé, le Comte de Schomberg, le Cardinal de Retz & le Garde des Sceaux, qui en vouloient la continuation; mais la mort de ces deux derniers, arrivée pendant le siége de Montpellier, avoit fort affoibli ce parti. Condé & Schomberg travaillerent de concert à faire nommer un Garde des Sceaux qui fût à leur dévotion. Ils jetterent les yeux sur Aligre fort habile homme, dit Bassompiere; mais il étoit si étroitement lié avec Condé & Schomberg, que le Chancelier de Sillery, Puysieux, son fils & ceux de leur parti redoutoient Aligre plus qu'aucun autre. Puysieux avoit fait tous ses efforts pour obtenir que les Sceaux fussent rendus à son pere; mais Sa Majesté lui fit dire par Bassompierre de n'y plus penser. « De » grace, répondit Puysieux au Ma- » réchal, représentez au Roi qu'il est » d'une grande importance pour son » service que celui qui aura les Sceaux » vive en bonne intelligence avec » M. le Chancelier, & cela ne sera » pas, s'ils sont donnés à Aligre; » au nom de Dieu, que Sa Majesté

» jette les yeux ſur un autre «. Louis ne voulut rien promettre (1); outre qu'il avoit de l'inclination pour Aligre, tout le petit couché parloit en ſa faveur. (On appelloit ainſi certains Courtiſans qui reſtoient avec le Roi après qu'il avoit donné le bon ſoir à tous les autres, parce que Sa Majeſté veilloit enſuite encore une heure ou deux.) La ſeule choſe que Baſſompierre put obtenir fut, que la nomination d'Aligre ſeroit encore différée de quelques jours. Dans les intrigues de Cour, le moindre délai ſuffit ſouvent pour faire échouer l'affaire qui paroît la plus décidée. Puyſieux obtint ce qu'il déſiroit par une avanture aſſez biſarre. 1622.

Le Prince de Condé, ſe flattant de perdre Puyſieux dès qu'Aligre auroit les Sceaux, s'imagina qu'il réuſſiroit encore plus facilement dans ſon projet, s'il venoit à bout de ce qu'il avoit déja inutilement tenté, c'eſt-à-dire, s'il détachoit Baſſompierre du parti de Puyſieux. Son Al-

(1) Mémoires de Baſſompierre.

tesse ordonne donc à l'Abbé Ruc-
1622. cellaï de faire au Maréchal la même proposition qui lui avoit été déja faite (1). L'Abbé le rencontra dans la chambre du Roi avec le Maréchal de Praslin. Il les tire tous deux à quartier, fait ses efforts pour engager Bassompierre à rompre avec Puysieux, & finit en lui disant : » Faites vous réflexions. M. Aligre sera » demain Garde des Sceaux, Monsieur le Prince, M. de Schomberg » & lui, travailleront de toutes » leurs forces à ruiner M. de Puysieux & ses amis. Le Triumvirat » disposera de tout ; ils abaisseront, » ils éleveront ceux qu'il leur plaira «.

Le Roi appella Bassompierre dans le moment que Ruccellaï faisoit son message. Soit que le Maréchal fût agité de diverses pensées, ou qu'il affectât de paroître distrait, Sa Majesté lui demanda d'où lui venoit cette distraction extraordinaire. » Je » songe, Sire, répondit l'adroit » Courtisan, à une harangue extra-

(1) Je l'ai rapportée ci-dessus.

» vagante que Ruccellaï vient de me
» faire en présence de M. de Praslin, 1622.
» & j'en suis plus étonné pour Vo-
» tre Majesté que pour moi. On me
» déclare de la part de Monsieur le
» Prince, que je ne dois jamais pré-
» tendre à l'honneur de ses bonnes
» graces, à moins que je ne renonce
» à l'amitié de M. de Puysieux. Mon-
» sieur le Prince, dit-on, Schom-
» berg & Aligre, que vous allez
» faire Garde des Sceaux, seront dé-
» sormais trois têtes dans un bonnet,
» ils gouverneront l'Etat à leur fan-
» taisie, ils aggrandiront leurs Par-
» tisans, & ils ruineront leurs enne-
» mis. Jugez, Sire, où Votre Majes-
» té & les gens qui ne veulent dépen-
» dre que d'elle en seront réduits «.
Ce discours fut plus que suffisant pour irriter le Roi, jaloux de son autorité, & déja prévenu que Condé faisoit tous ses efforts pour se rendre maître absolu des affaires. *Ils n'en sont pas où ils pensent*, répondit Louis, *je les empêcherai bien d'exécuter leurs beaux projets*. Le Roi appelle le Maréchal de Praslin, qui confirme la vérité du rapport que Bassompierre

avoit fait, & il conſeille au Roi de
22. diſſiper toutes ces cabales. Ce n'étoit pas aſſez d'avoir exclu Aligre, il falloit lui ſubſtituer quelqu'un qui fût ami de Puyſieux. Baſſompierre propoſa Caumartin, ancien Conſeiller d'Etat. Louis eut de la peine à ſe déterminer en ſa faveur. « M. de » Caumartin eſt begue, diſoit Sa Majeſté, « & je le ſuis auſſi, mon » Garde des Sceaux doit parler pour » moi; faudra-t-il chercher quel» qu'un qui parle pour mon Inter» prête? » Baſſompierre fit ſi bien qu'il engagea le Roi à vaincre ſon ſcrupule. Il lui repréſenta que Caumartin s'expliquoit fort bien dans le Conſeil, où il étoit depuis trente-cinq ans, & qu'il avoit contenté tout le monde dans les Commiſſions & les Ambaſſades. Le Prince de Condé ſe donna de nouveaux mouvemens pour Aligre; mais ce fut envain, Louis remit les Sceaux à Caumartin.

(Le Roi donne la paix aux Hugue-) Le crédit du Prince de Condé à la Cour, & celui de ſon parti ſe trouvant fort diminué par cette nomination; & celui qui lui étoit op-

posé, desirant absolument la paix, elle ne fut plus si difficile à conclure. Le Duc de Rohan reprit la négociation commencée avec le Connétable. Il y eut une treve entre les Assiégeans & la Ville. On eut beaucoup de peine à vaincre l'opiniâtreté des habitans de Montpellier. Enfin après bien des difficultés, on convint, 1°. Qu'ils n'auroient ni Citadelle, ni Gouverneur, ni garnison établie par le Roi, & que Sa Majesté leur feroit expédier un Brevet, dans lequel cette promesse seroit exprimée. 2°. Que le Roi n'entreroit dans leur Ville qu'avec quatre Enseignes des Gardes Françoises & des Suisses. 3°. Qu'ils feroient eux-mêmes la démolition de leurs nouvelles fortifications, & qu'ils s'y engageroient en donnant au Roi deux ôtages au choix de Sa Majesté. 1622.

Les conditions du Traité général conclu avec le Duc de Rohan en faveur des Eglises Protestantes, sont comprises dans la Déclaration donnée au Camp devant Montpellier le 19 Octobre 1622, qui fut enregistrée au Parlement de Paris le 21

Novembre de la même année. Il y
2. eut beaucoup d'articles qui ne ſe trouvent point compris dans la Déclaration, & il y en eut auſſi de particuliers pour le Duc de Rohan. On lui promettoit, 1°. deux cens mille livres d'argent comptant, avec la continuation de ſa penſion & de celle de M. de Soubiſe ſon frere. 2°. Une autre ſomme de ſix cens mille livres; & en attendant que le Roi fût en état de la payer, on lui donnoit l'uſufruit du Duché de Valois qu'il poſſéderoit par engagement, & qui devoit lui valoir dix mille écus de rente. Enfin on accordoit, à la ſollicitation du Duc de Rohan, une penſion de ſix mille livres au ſieur de Calonge, pour le dédommager du Gouvernement de Montpellier. Le Roi fit ſon entrée à Montpellier le 21 Octobre ſur les quatre heures du ſoir, au milieu des acclamations du peuple, qui crioit *Vive le Roi & miſéricorde*. Ayant ſéjourné ſix jours à Montpellier, il ſe rendit à Arles pour y paſſer les fêtes de la Touſſaints. Son deſſein étoit de voir la Provence & de

joindre les deux Reines à Lyon.
L'Evêque de Luçon, qui faisoit 1622.
alors les fonctions de Surintendant de la Maison de la Reine mere, accompagna cette Princesse jusqu'à Lyon. Il avoit déja reçu, avant d'y arriver, l'agréable nouvelle de sa promotion à la dignité de Cardinal, qui s'étoit faite à Rome le 5 Septembre. Le Pape avoit nommé quatre Cardinaux, Ridolfi, Florentin; le Nonce de Pologne, de la Maison de Torrès; Alphonse Marquis de Bedmar, Espagnol, fameux par son Ambassade de Venise, & sa conspiration contre cette République, qui prit le nom de Cardinal de la Cueva, & l'Evêque de Luçon.

Il y avoit longtems que la Reine mere sollicitoit le Chapeau de Cardinal pour Richelieu; elle avoit engagé le Roi à le demander au Pape, & à donner là-dessus les ordres les plus précis au Commandeur de Sillery, son Ambassadeur à Rome. Corsini, Nonce du Pape en France, faisoit agir sous main ses partisans pour empêcher cette promotion; mais le secret fut découvert. Marie

1622. de Médicis s'en plaignit ; & le Roi, pour l'appaiser, chargea son Ambassadeur, par un Courier exprès, de déclarer au Pape que son intention étoit que Richelieu fût Cardinal. On voit une lettre de M. de Puysieux au Commandeur de Sillery son oncle, dans laquelle il se plaint de la conduite que le Nonce avoit tenue dans cette affaire. *Quand je le verrai*, dit-il, *je pourrai bien lui faire sentir quelque chose de ce qui s'est passé ; car la trop grande dissimulation en pareilles rencontres, souvent donne audace d'entreprendre plus avant, sur-tout aux esprits malins.* Ce qui prouve que M. de Puysieux, qui avoit alors beaucoup de part à la confiance du Roi, étoit persuadé que le Nonce Corsini, en traversant la promotion de Richelieu, avoit agi contre la volonté de Sa Majesté.

Ce n'est pas que Messieurs de Sillery eussent un grand empressement de voir ce Prélat élevé à la dignité de Cardinal ; ils craignoient au contraire qu'elle ne lui donnât entrée dans le Conseil : mais quand ils s'apperçurent que le Roi le desiroit sin-

cerement, ils se firent un devoir de sacrifier leur intérêt particulier à la volonté du Maître, ainsi que M. de Puysieux le dit expressément dans la même lettre. 1622.

L'Evêque de Luçon avoit travaillé de son côté à surmonter tous les obstacles qui s'opposoient à sa promotion. Il avoit envoyé à Rome l'Abbé Boutillier, Prieur de la Cochere, & depuis Evêque d'Aire, qui y demeura deux ans, pour presser la nomination de Richelieu au Cardinalat. Il n'eut pas plutôt reçu le Courier du Pape avec la nouvelle de sa promotion, qu'il écrivit au Roi une lettre de remercîment, datée de Lyon du 23 Septembre. Il laissa ensuite la Reine mere à Lyon, & il s'avança jusqu'à Tarascon pour remercier encore Sa Majesté, qu'il accompagna jusqu'à Avignon. En recevant son remercîment, elle lui dit, que, si le Connétable de Luynes eût vécu, il n'auroit pas eu un pareil remercîment à lui faire. *Sire*, répondit Richelieu, *la Pourpre qui me fût venue à la recommandation du Connétable, auroit beaucoup perdu*

1622. *de son lustre en passant par ses mains ; & ne m'eût pas fait tant d'honneur que celle que je reçois par la grace de Votre Majesté.*

Le Roi étoit arrivé à Avignon le 16 Novembre. Le Pape avoit ordonné qu'on lui rendît tous les honneurs qui sont dûs à un Souverain. L'Abbé d'Aumale, natif de Nevers, qui en étoit Vice-Légat, & le Général d'Avignon, vinrent au-devant de Sa Majesté. L'un & l'autre avoient été faits prisonniers par les Huguenots de Nismes pendant le siege de Montpellier, en allant trouver le Roi pour lui offrir quelques secours de la part du Pape ; mais le Roi, par le Traité de paix, leur avoit fait rendre la liberté, ainsi qu'au Comte de Torigny & au sieur Desportes Baudouin, Intendant des Finances, qui avoient eu le même sort.

Les Consuls & le Corps de Ville d'Avignon vinrent présenter au Roi le dais & les clefs de la Ville ; ils le haranguerent à genoux, & ils prirent la qualité *de très-humbles, de très-affectionnés & très-fideles Sujets.*

Charles-Emmanuel, Duc de Sa-

voye, y envoya d'abord le Cardinal de Savoye son fils, pour saluer 1622.
le Roi de sa part; ensuite il y vint lui-même. Le Roi, instruit par le Cardinal de la prochaine arrivée du Duc, sortit de la Ville comme pour aller à la chasse. Le Duc de Savoye le rencontra dans la campagne, & en l'abordant il mit un genou en terre, & parut vouloir embrasser ceux du Roi, qui s'empressa de le relever en lui donnant mille marques d'amitié. Quand il fallut entrer dans la Ville, le Roi le pressa de marcher à côté de lui, mais le Duc refusa cet honneur, & affecta toujours d'être deux ou trois pas derriere Sa Majesté, à laquelle il donna la serviette chez le Duc de Luxembourg, dans un festin où le Roi & le Duc se trouverent.

Ces deux Princes eurent ensemble de longues & secretes conférences sur les affaires de la Valteline. Le fort de Fuentes que les Espagnols avoient bâti à l'entrée de la Valteline dès le tems de Henri IV, subsistoit encore. Ce grand Prince s'en étoit plaint, & il avoit dit, *que par*

1622. *le moyen de ce Fort, ils ſerroient d'un même nœud, la gorge à l'Italie & les pieds aux Griſons.* Ils en avoient encore bâti depuis ce tems-là quatre autres, & enfin ils s'étoient emparés de la Valteline à main armée.

Le Duc de Savoye & la République de Veniſe voyoient avec chagrin les Eſpagnols maîtres de cette Contrée. Elle fut le principal ſujet des conférences que le Roi eut avec le Duc de Savoye pendant ſon ſéjour à Avignon. Peſaro, Ambaſſadeur de la République de Veniſe, y fut admis; & l'on y forma le projet d'une Ligue qui fut conclue au commencement de l'année ſuivante, entre le Roi, le Duc de Savoye & les Vénitiens, pour obliger la Maiſon d'Autriche à rendre tout ce qu'elle avoit uſurpé dans la Valteline ſur les Griſons. Ces peuples étoient alors réduits aux dernieres extrêmités. L'Archiduc Léopold d'un côté, & de l'autre le Gouverneur de Milan, les avoient obligés, par des Traités, de leur céder les Villes qui ſe trouvoient à leur bienſéance. Les Eſpagnols, toujours attentifs aux

démarches de la Cour de France, furent bieu-tôt informés des conférences d'Avignon; & quand ils sçurent que l'Ambassadeur de Venise y avoit assisté, ils comprirent aisément qu'on y avoit traité des affaires de la Valteline. Ils eurent recours au Pape, & lui représenterent que la France ne cherchoit qu'à troubler le repos de la Chrétienté; mais il n'étoit pas facile au Pape de contenter les deux Couronnes dans une pareille circonstance. 1622.

L'Espagne vouloit sincerement la paix, pourvu qu'on lui laissât posséder tranquillement ce qu'elle avoit usurpé; & la France paroissoit résolue de ne demeurer tranquille qu'à condition que l'on rendît aux Grisons leurs biens & leur liberté, conformément au Traité de Madrid.

Telle étoit la disposition des deux Cours à l'égard des affaires de la Valteline, lorsque le Roi se rendit à Lyon, où il arriva le 6 Décembre. Les deux Reines qui l'attendoient avec impatience étoient allées au-devant de lui, & la Reine mere eut la satisfaction de lui voir donner la

1622. Barette au nouveau Cardinal de Richelieu. La cérémonie se fit dans la Chapelle de l'Archevêché. Le Cardinal remercia le Roi par un discours qui fut regardé en ce temps-là comme une piece admirable. Quelques Historiens l'ont rapportée. On n'y voit rien, dit le Pere Griffet, que de fort commun. Il alla ensuite faire ses remercîmens à la Reine mere, & mettant son Bonnet rouge aux pieds de cette Princesse, il lui dit : *Madame, cette Pourpre, dont je suis redevable à la bienveillance de Votre Majesté, me fera toujours souvenir du vœu solemnel que j'ai fait de répandre mon sang pour votre service.*

Richelieu est fait Cardinal.

La plûpart des Historiens (1) remarquent à cette occasion, qu'il vint un tèms où le Cardinal parut avoir oublié ce vœu solemnel. On verra dans la suite les raisons pour lesquelles il crut en être dispensé.

---

(1) Le Vassor, Livre 19. Leclerc, Livre 1. Dupin, Tom. 5.

Fin du Tome premier.

